Ville de Genève
Conseil municipal

PR-980 A

15 novembre 2012

Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013.

Rapport général de M. Daniel Sormanni

I. Préambule

Sous la présidence de M. Alberto Velasco, les travaux budgétaires ont débuté le 19 septembre 2012 et se sont achevés le 7 octobre 2012.

Le secrétariat du Conseil municipal, M^me^ Marie-Christine Cabussat, et toutes et tous ses collaboratrices et collaborateurs, ont prêté leurs concours au bon déroulement des travaux et à l'élaboration du présent rapport, qu'ils en soient remerciés.

Les notes de séance ont été prises par M^me^ Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet Micheli que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de leurs travaux.

Le département des finances et du logement, M^me^ Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, a assisté tous les départements et les conseillers municipaux durant les travaux, particulièrement par le fait que ce projet de budget a été examiné selon le document «Projet de budget 2013 par politique publique»; une aide était donc bienvenue pour aider les commissaires à retrouver les rubriques et faire les comparaisons nécessaires; qu'elle en soit remerciée.

Les conseillères et conseillers administratifs, avec leurs collaboratrices et collaborateurs, ont également participé aux travaux lors de leurs auditions pour l'étude des budgets respectifs de leurs départements. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement et leurs réponses orales et écrites aux questions posées par les commissaires.

II. Table des matières

1. Introduction 2
2. Rappel des principaux chiffres du budget déposé 4
3. Evolution des charges et des revenus 41
4. Projet de budget 2013 rectifié 45
5. Investissements et autofinancement du projet de budget 2013 63
6. Evolution de la dette 63
7. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées 66
   7.1 Département des autorités 66
   7.2 Département des finances et du logement 72
   7.3 Département des constructions et de l'aménagement 89
   7.4 Département de la culture et du sport 112

7.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité 196
7.6 Département de la cohésion sociale et de la jeunesse 225
8. Débats, amendements et vote final 253
8.1 Débat et prise de position des groupes 253
8.2 Vote du projet de budget 2013 rectifié 288
8.3 Vote des amendements des commissions spécialisées 288
8.4 Vote des amendements de la commission des finances 289
8.5 Vote final 295
9. Position des groupes 296
10. Déclaration du rapporteur général 300
11. Projets de délibérations rectifiés 301
12. Annexes 304

Composition de la commission des finances

Présidence
Alberto Velasco

Membres
Gary Bennaim (LR), Eric Bertinat (UDC), Simon Brandt (LR), Grégoire Carasso (S), Olivier Fiumelli (LR), Jean-Charles Lathion (DC), Denis Menoud (MCG), Frédérique Perler (Ve), Pascal Rubeli (UDC), Daniel Sormanni (MCG), Martine Sumi (S), Marie-Pierre Theubet (Ve), Pierre Vanek (EàG), Salika Wenger (EàG).

1. Introduction

Ce projet de budget 2013 a été déposé dans un contexte économique difficile et incertain. La situation s'est dégradée depuis l'an dernier et les premiers signes de contractions économiques sont devenus apparent. Les licenciements dans le secteur bancaire, les fermetures d'entreprises se sont accélérés. L'annonce de la fermeture de Merck Serono et ses 1250 licenciements, sans parler de l'impact sur les sous-traitants a mis Genève devant ses responsabilités et la force à être inventive. De plus, l'année 2013 est l'année de révision pour la taxe professionnelle en ce qui concerne le secteur bancaire et financier, qui va entraîner une importante baisse des rentrées fiscales. Les banques, les sociétés financières et les gérants de fortunes représentent 57% des rentrées fiscales liées à la taxe professionnelle soit 72,5 millions.

Incontestablement l'heure est au ralentissement pour l'économie genevoise, et cette évolution ne laisse pas présager une amélioration de la conjoncture à court terme.

Le Conseil administratif a déposé un projet de budget 2013 avec 23 millions de déficit, dont les arbitrages ne sont pas terminés; visiblement il attend les nouvelles prévisions fiscales d'octobre avec espoir et impatience.

PIB de la Suisse et du canton de Genève, variation annuelle réelle, en % (1)

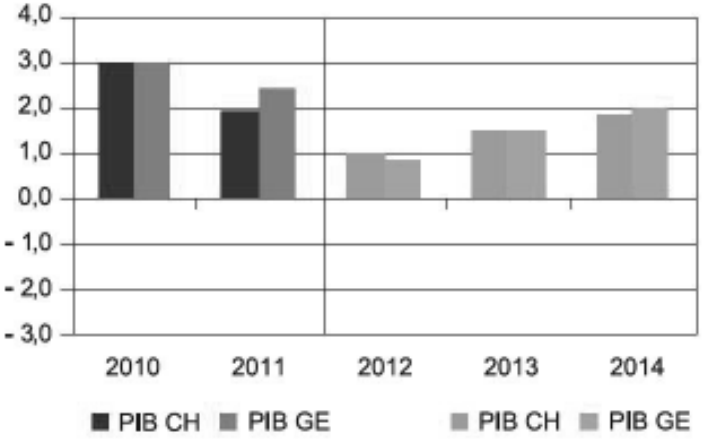

(1) 2010 et 2011 : chiffres provisoires. 2012, 2013 et 2014 : valeurs prévues.

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %

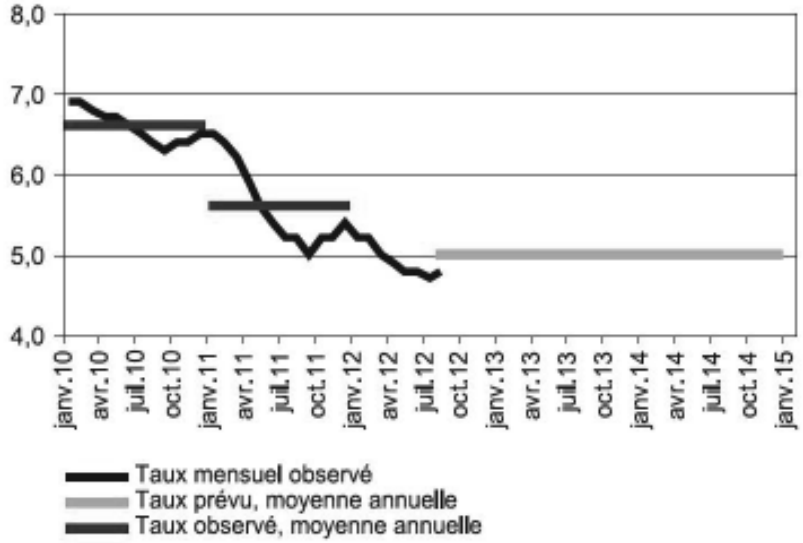

2. **Rappel des principaux chiffres du budget déposé** *(présentation à la commission de finances le 29 août 2012)*

Présentation par M^me^ Sandrine Salerno, vice-présidente du Conseil administratif chargée du département des finances et du logement

M^me^ Sandrine Salerno précise que cette année est particulière dans la mesure où le Conseil administratif ne siège pas in corpore (dans l'attente de l'élection complémentaire du 4 novembre). De fait, le projet de budget présenté aujourd'hui a été préparé par 4 membres de même tendance, ce qui leur a imposé une certaine prudence, ainsi que de réserver certains arbitrages à l'automne, suite à quoi le projet de budget définitif sera présenté aux conseillers municipaux.

M^me^ Salerno signale encore, sur la forme, que le projet de budget 2013 comporte une nouveauté, avec de nouveaux documents remis, notamment une présentation en termes de politique publique, à la manière des autorités cantonales, permettant une meilleure lisibilité politique de ce budget. Elle procède ensuite à une présentation de ce projet de budget s'appuyant sur le document remis en annexe I, avec le concours de M^me^ Heurtault-Malherbe et M. Krebs, avant d'inviter les conseillers municipaux à lui poser les questions qu'ils pourraient avoir sur ce projet de budget 2013.

Une commissaire demande pourquoi le terme de «prévention sociale» est utilisé dans le projet de budget 2013, précisant que l'appellation «cohésion sociale» lui semble plus heureuse. M^me^ Heurtault-Malherbe explique que la terminologie utilisée est une reprise des termes utilisés dans le référentiel de base. Elle précise, en outre, que la «prévoyance sociale» recoupe des thèmes très variés tels que les crèches et la petite enfance.

La même commissaire demande encore ce qui est compris sous le poste «enseignement et formation» dans les charges nettes. M^me^ Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit de l'entretien des bâtiments scolaires et de la mise à disposition des infrastructures, qui relèvent de la compétence des communes.

Un autre commissaire se réjouit à l'idée de découvrir dans le détail cette nouvelle présentation par politique publique et remercie ceux qui ont permis cette avancée substantielle. Il demande ensuite comment les 150 000 000 de francs d'investissement (divisés en 120 000 000 de francs pour le patrimoine administratif et 30 000 000 de francs pour le patrimoine financier) ont été arbitrés, et quels sont les projets qui justifient une augmentation du budget de 95 000 000 de francs à 150 000 000 de francs.

M^me^ Salerno indique qu'une majorité du Conseil administratif souhaite rehausser le niveau des investissements, mais aimerait un dialogue avec le Conseil municipal afin de s'assurer que ses membres adhérent à cette stratégie. Elle précise que, si les membres du Conseil municipal se positionnent en faveur de cette

stratégie, ils en acceptent également les conséquences, vu que cette augmentation aura un impact sur le fonctionnement via les amortissements et la création de charges supplémentaires, ainsi que sur la dette notamment. Mme Salerno relève encore qu'il n'y a actuellement pas de réel arbitrage politique au sein du Conseil administratif, mais un vote à la majorité.

Il est demandé à quel point les chiffres contenus dans les présentations risquent d'évoluer dans la version définitive du budget 2013. M. Krebs explique que la plus grosse source d'incertitude est également la plus importante part des revenus, c'est-à-dire les impôts.

Un commissaire aurait aimé connaître les causes du déficit de 23 200 000 de francs annoncé, et en général comment le Conseil administratif a élaboré ce budget. Il relève que Mme Salerno a indiqué qu'il n'y avait pas d'arbitrage politique, ce qu'il regrette amèrement.

Mme Salerno précise tout d'abord que ce projet de budget a été élaboré par le Conseil administratif, et non par l'administration, précisant que les membres du Conseil administratif ont diminué les dépenses d'environ 10 000 000 de francs par rapport à ce qui leur avait été proposé, ce qui constitue une certaine forme d'arbitrage, dont le fil conducteur était celui de la maîtrise des charges. Mme Salerno explique en outre que le déficit de 23 200 000 de francs est principalement justifié par le fait que la Ville doivent souscrire à des obligations légales, évoquant notamment la nouvelle péréquation financière cantonale, les mécanismes salariaux et l'entretien des bâtiments scolaires.

Un autre commissaire souligne qu'il n'est pas convaincu de l'opportunité de ce projet de budget, vu la situation économique actuelle et relève que ce budget n'est de fait pas fini, car les arbitrages ne sont pas fait.

Un commissaire, qui a lu dans la presse que M. Pagani avait signalé que le projet de budget présenté lors de cette séance ne montrait pas les réelles priorités, demande quelle portée il doit donner à la présentation faite par Mme Salerno, d'autant plus qu'il constate qu'elle est venue seule présenter ce projet de budget. Il rejoint un autre commissaire qui signale que ce projet de budget ne permet pas de reconnaître aisément les priorités du Conseil administratif, en précisant qu'il regrette la suppression de la partie «objectifs/indicateurs» présente jusqu'ici dans les projets de budget.

Mme Salerno indique qu'il n'y a aucune conclusion à tirer du fait qu'elle soit venue non accompagnée, dans la mesure où M. Pagani aurait été disposé à l'accompagner si nécessaire. Elle relève ensuite que les propos de M. Pagani dans la presse n'engagent que lui.

Afin d'être claire sur ce sujet, Mme Salerno explique encore que la grande priorité dans l'élaboration de ce budget est celle de la maîtrise des charges, avant

de rappeler aux commissaires qu'ils participent également à l'élaboration de ce budget en votant les différents budgets. Enfin, Mme Salerno souligne qu'un poste de conseiller administratif a été laissé vacant par l'élection au Conseil d'Etat de M. Maudet, et que ce poste sera repourvu le 4 novembre, date à laquelle il sera plus aisé pour le Conseil administratif de se positionner définitivement sur différents points. Elle cède ensuite la parole à Mme Heurtault-Malherbe afin qu'elle explique la disparition des indicateurs. Mme Heurtault-Malherbe explique que cette suppression est justifiée par le fait qu'ils étaient très orientés sur des prestations opérationnelles et ne répondaient pas forcément aux attentes politiques. Elle précise néanmoins que des informations concernant les priorités et perspectives des différents départements sont contenues dans ce projet de budget et qu'un travail est en cours afin de développer de nouveaux indicateurs.

Il est relevé, à l'intention de Mme Salerno que les conseillers municipaux n'ont pas une grande marge de manœuvre sur le budget, dans la mesure où ils ne peuvent péjorer le budget. Partant, il souligne qu'il ne serait pas possible pour les conseillers municipaux de créer de nouveaux postes, afin d'augmenter le nombre d'agents municipaux, par exemple.

Mme Salerno relève qu'il reste la possibilité de diminuer d'autres postes afin d'utiliser cet argent, mais que ce débat sera traité lors de l'approbation du budget, tout d'abord à la commission des finances, puis en plénière.

Il est demandé s'il serait possible d'obtenir la liste des différents arbitrages opérés par le Conseil administratif. Mme Salerno est disposée à accéder à cette requête. D'autres commissaires sont peu intéressé par la liste, mais aimerait voir le Conseil administratif arriver avec un budget équilibré. Soulignant que Mme Salerno, de par sa fonction, est plus à même d'apprécier la situation, il lui demande quels arbitrages (en dehors des investissements) elle suggérerait afin d'arriver à un équilibre budgétaire. Mme Salerno signale que, si elle privilégie un arbitrage sur les investissements, c'est parce que 10 200 000 francs sont liés aux nouveaux investissements, ce qui est une somme considérable. Elle précise en outre que de nombreuses coupes ne sont pas possibles car liés à des engagements pris avec le personnel ou d'autres entités, et que le meilleur moment pour procéder à cet arbitrage sera quand les dernières estimations seront données, c'est-à-dire à mi-octobre.

Un autre commissaire indique qu'il est extrêmement réservé sur certains nouveaux postes, notamment l'augmentation des agents de police municipaux (en particulier pour leur donner des horaires de bureau), ne voyant pas en quoi ces charges supplémentaires augmentent les prestations de la Ville de Genève envers ses citoyens. Il n'est pas non plus convaincu que les mécanismes salariaux puissent justifier une augmentation des charges en période de déflation. Il est demandé ensuite à Mme Salerno si la vente de Naxoo pourrait être envisagée afin

de combler un déficit qui risque de s'accroître, solution qu'il ne privilégierait pas personnellement, et s'il ne serait pas possible de retarder le repourvoiement des postes vacants afin d'économiser sur les salaires. Enfin, ayant lu dans la presse que Merck Serono allait rembourser certains avantages fiscaux reçus quelques années auparavant, il demande si la Ville est concernée par cet échange financier, et, si oui, à hauteur de combien, pour autant que ces informations ne soient pas confidentielles.

M^me^ Salerno lui répond que les informations sur d'hypothétiques allégements fiscaux ne sont pas publiques, et qu'elle ne les a pas elle-même. Concernant les 55 000 000 de francs que pourraient rapporter la vente de Naxoo, elle indique qu'ils ne sont pas intégrés au projet de budget. Au sujet des repourvoiements des postes vacants, elle indique qu'ils sont différés autant que possible.

Il est relevé, par un commissaire, que le nombre de postes est indiqué à la page 177 du projet de budget pour les services et aimerait connaître le nombre de fonctionnaires, l'information n'étant apparemment pas disponible. M^me^ Heurtault-Malherbe répond que l'information disponible étant la plus proche de ce qu'il recherche est l'«équivalent temps plein», mais qu'il n'y a nulle part inscrit le nombre total de collaborateurs.

Il est aussi remarqué qu'à la dernière page du projet de budget pour les services il est indiqué que l'engagement de 5 policiers municipaux est prévu dès le 1^er^ septembre et un commissaire demande si cette date correspond à l'entrée à l'école de police, et si leur salaire mensuel est calculé avec les charges. M^me^ Heurtault-Malherbe confirme qu'il s'agit de la date d'entrée à l'école et précise que le montant indiqué sous «salaire» est le coût total du poste.

Le même commissaire demande ce qui justifie la différence de salaire entre ces agents de police municipaux (d'environ 8000 francs) et le médiateur culturel dont il est question à la page précédente (avec un salaire d'environ 10 000 francs). M^me^ Salerno explique qu'un médiateur culturel est une personne qui facilite la compréhension à l'œuvre, à l'artiste, et fait l'interprète entre l'œuvre, l'artiste et les publics. Elle souligne que cette fonction de «médiateur culturel» est mal interprétée depuis que M. Mugny a engagé des personnes sous cette appellation, mais ne remplissant pas la même fonction que les médiateurs culturels à proprement parler.

PROJET DE BUDGET 2013

VILLE DE GENÈVE

renforcement de la fonction finance

- **2008 : création de la CMAI, 12,8 mios d'économies**
- **2010 : création de la direction financière (DFIN)**
  - ✓ amélioration des pratiques et de la gouvernance
  - ✓ mise en œuvre d'une politique financière pour la ville dans son ensemble
- **2012 : mise en place d'un système de contrôle interne**

VILLE DE GENÈVE

modernisation des outils et des processus

- **nouvelle présentation du budget**

  ✓ volonté de déposer un projet de budget plus synthétique et plus politique

  ✓ présentation par politique publique pour la ville et ses départements

  ✓ approche tridimensionnelle
    - à quoi sert le budget (politiques publiques)
    - comment est-il dépensé (groupes de comptes)
    - par qui (départements)

VILLE DE GENÈVE

modernisation des outils et des processus

charges par nature

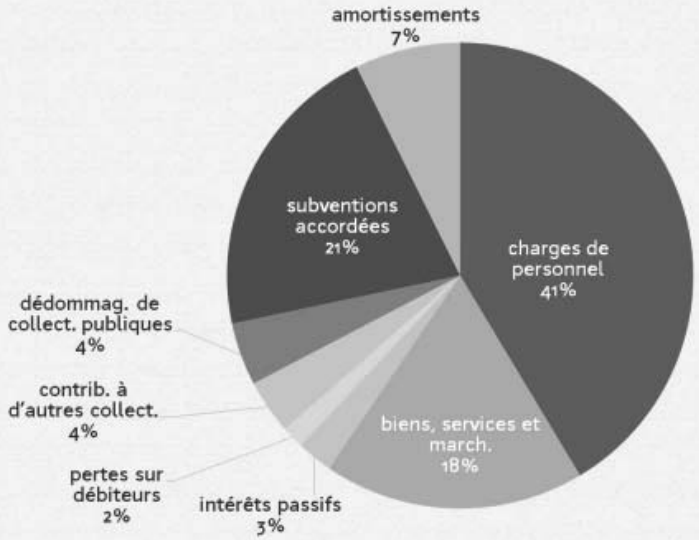

charges par politiques publiques

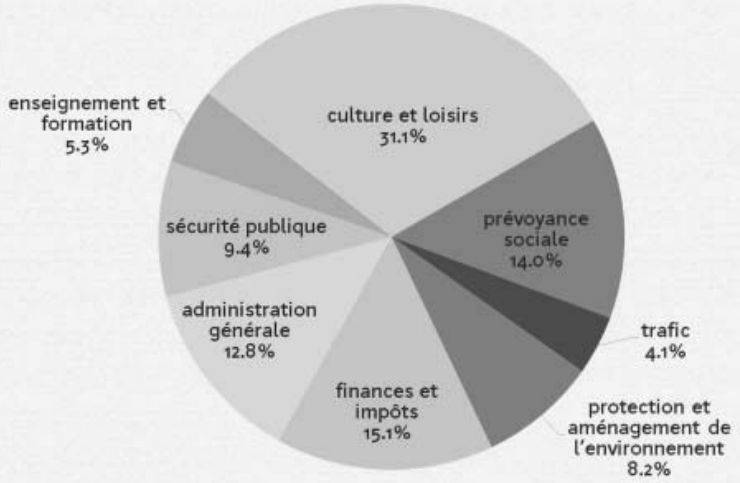

VILLE DE GENÈVE

modernisation des outils et des processus

- **monitoring des charges mensuelles départementales**

- **priorisation des investissements (à venir)**

VILLE DE GENÈVE

résultats

en mios	comptes 2011	budget 2012	PB 2013
revenus nets	1'101.7	1'096.8	1'103.1
charges nettes	1'068.0	1'096.8	1'126.3
résultat	+ 33.7	+ 0.0	- 23.2

revenus nets

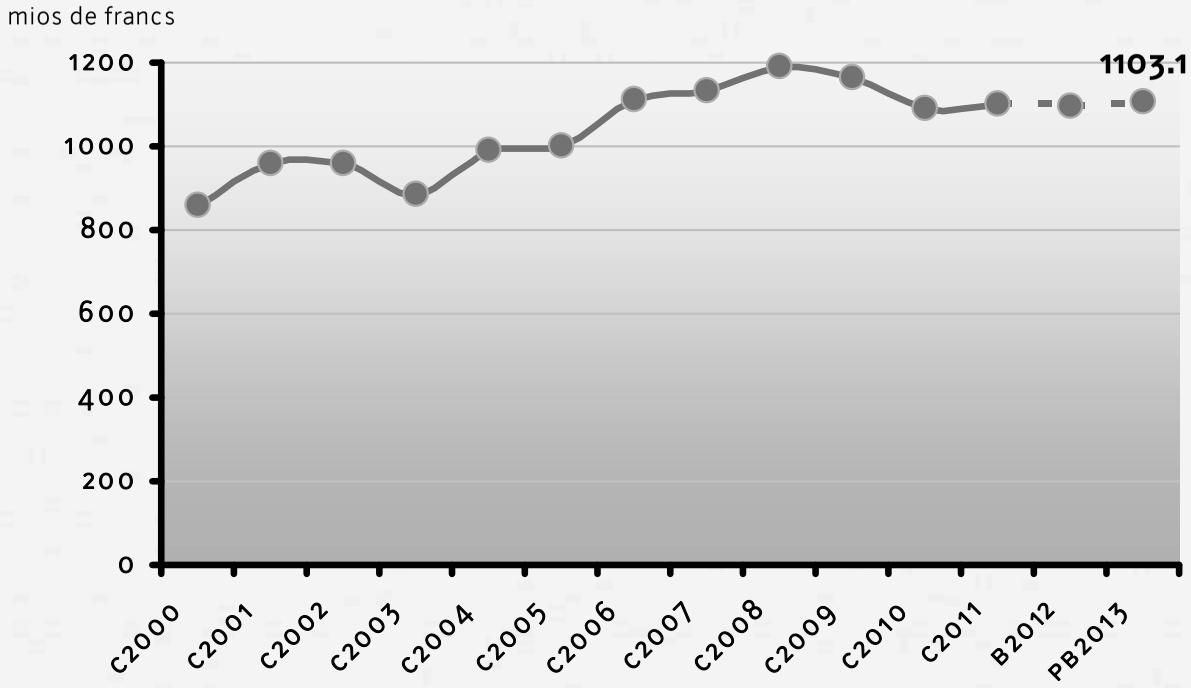

- prévisions communiquées par le canton
- stabilité des revenus depuis 2010

VILLE DE GENÈVE

impôts

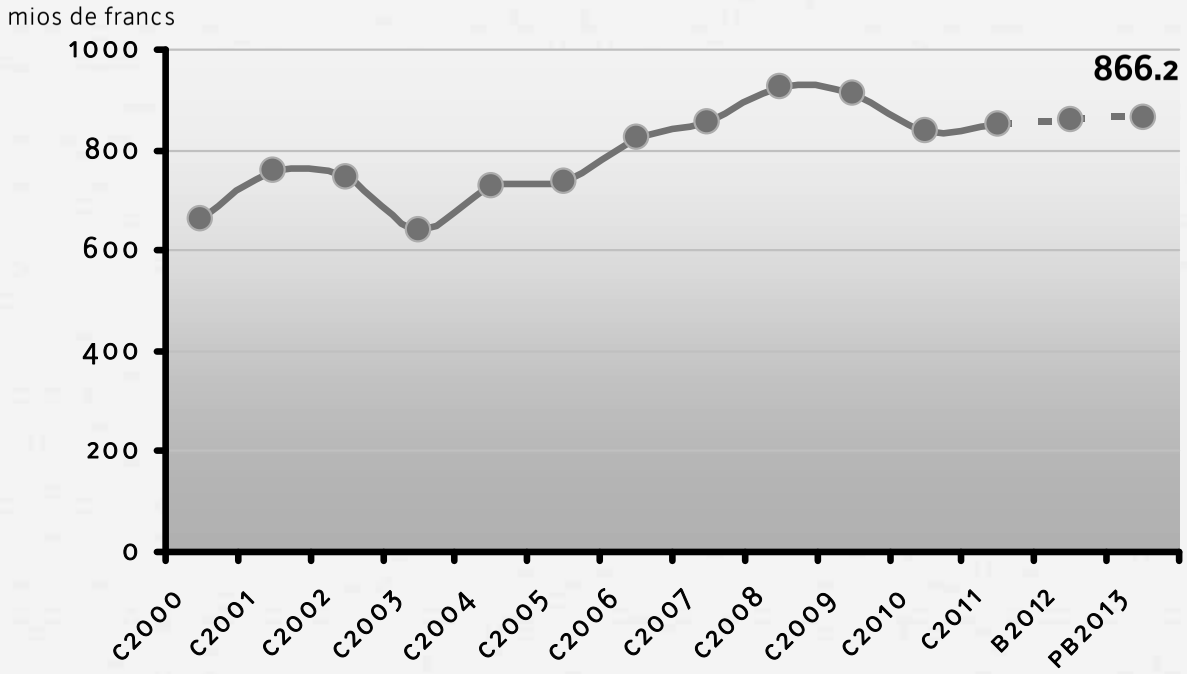

- prévisions PP et PM DF de juillet 2012
- révision des prévisions DF en octobre 2012
- PP 581 mios et PM 154 mios
- taxe professionnelle 115 mios

VILLE DE GENÈVE

revenus des biens

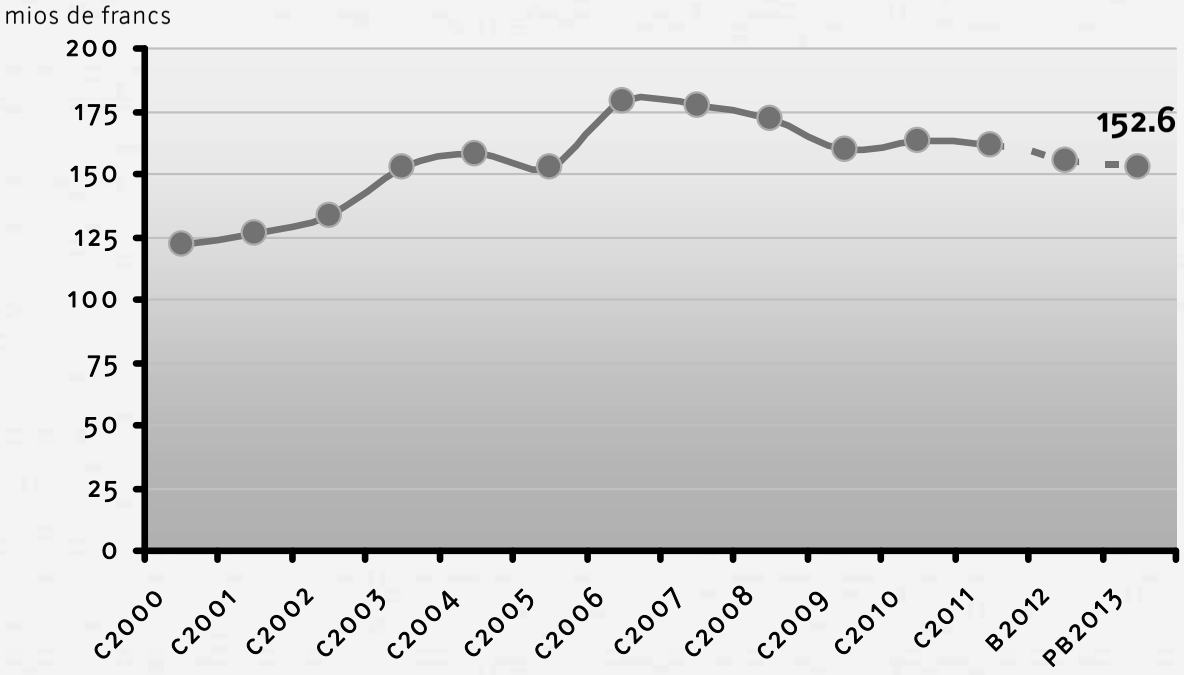

- loyers parkings et patrimoine financier : - 1,8 mio

VILLE DE GENÈVE

revenus divers

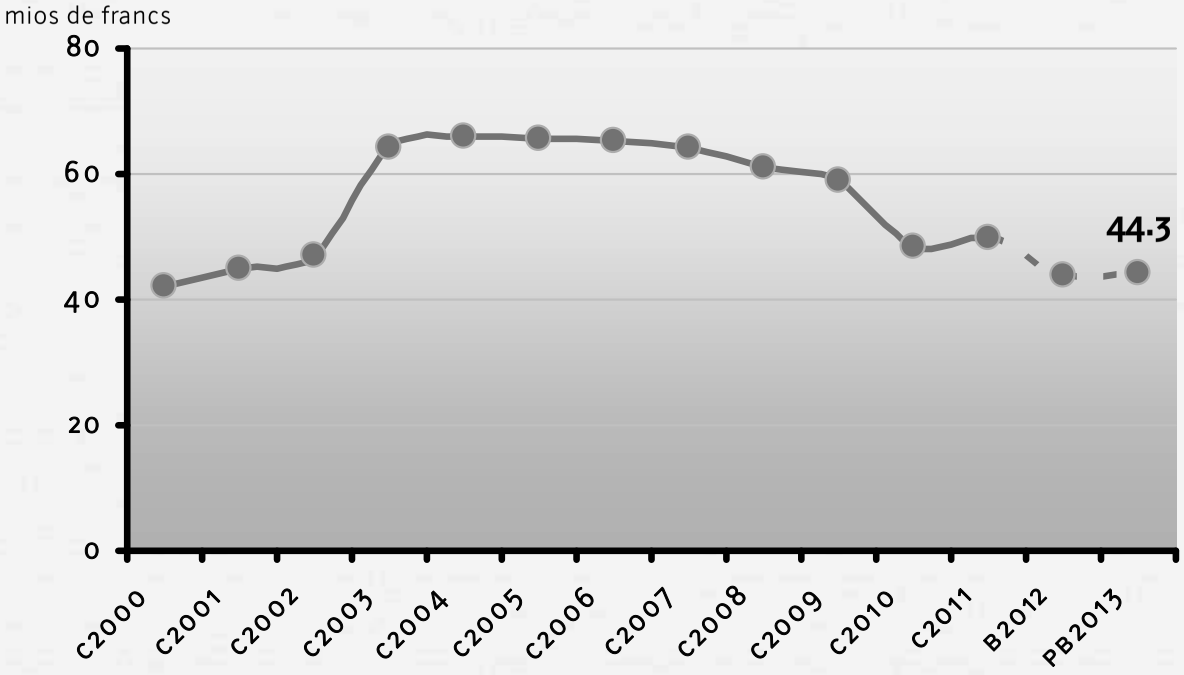

- honoraires, concessions, amendes, assurances

VILLE DE GENÈVE

dédom. collectivités publiques

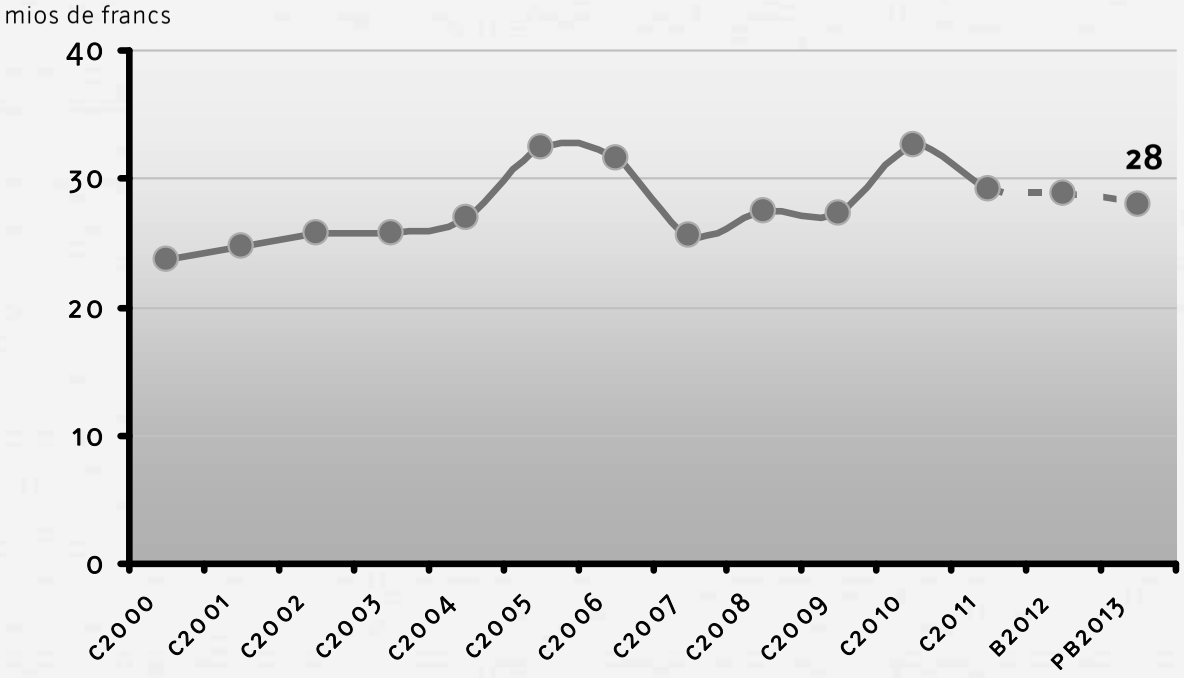

- fin de l'indemnité exceptionnelle du canton consécutive à l'abandon des tâches de contrôle du stationnement : -1.0 mio

  (2010 = 5 mios, 2011 = 3 mios, 2012 = 1 mio, 2013 = 0)

VILLE DE GENÈVE

revenus nets (nature)

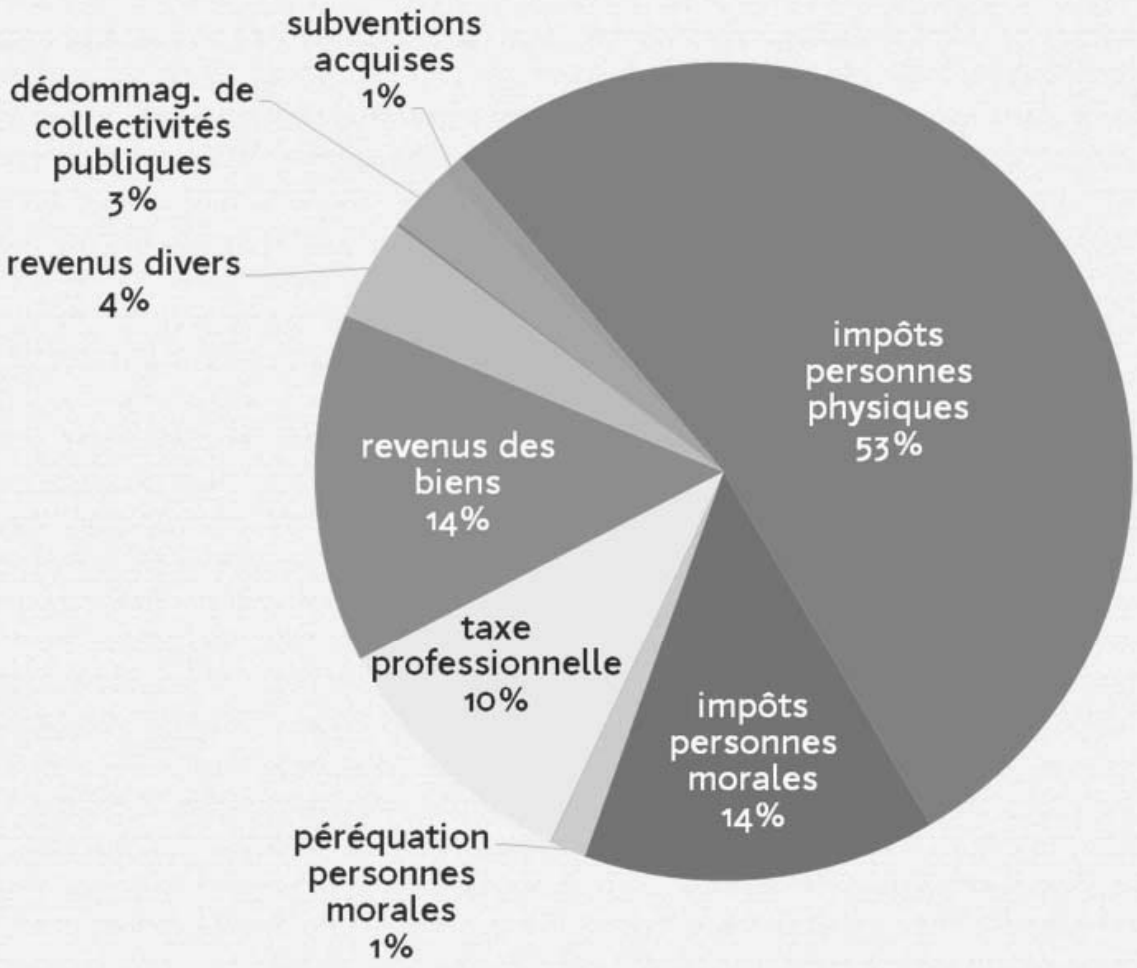

VILLE DE GENÈVE

revenus nets (politiques publiques)

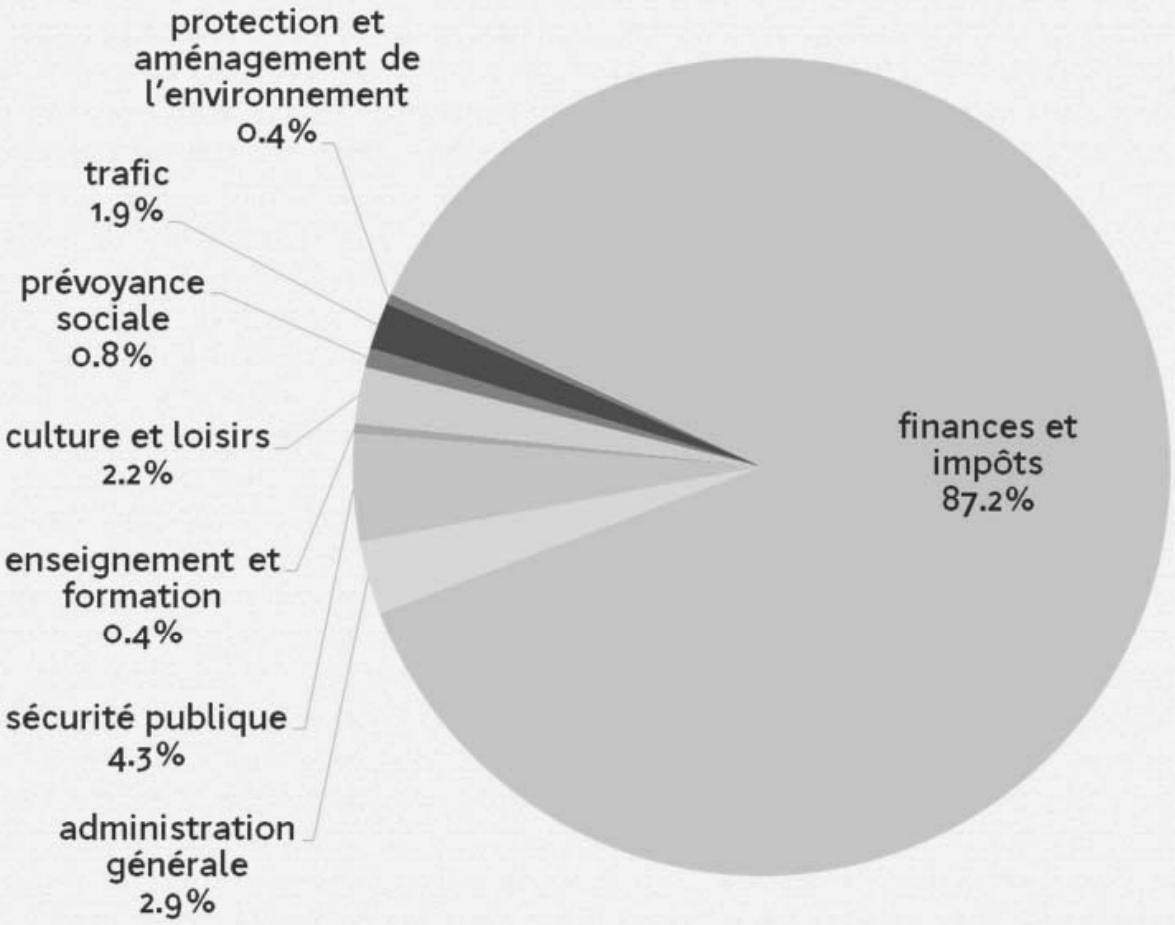

VILLE DE GENÈVE

charges de fonctionnement

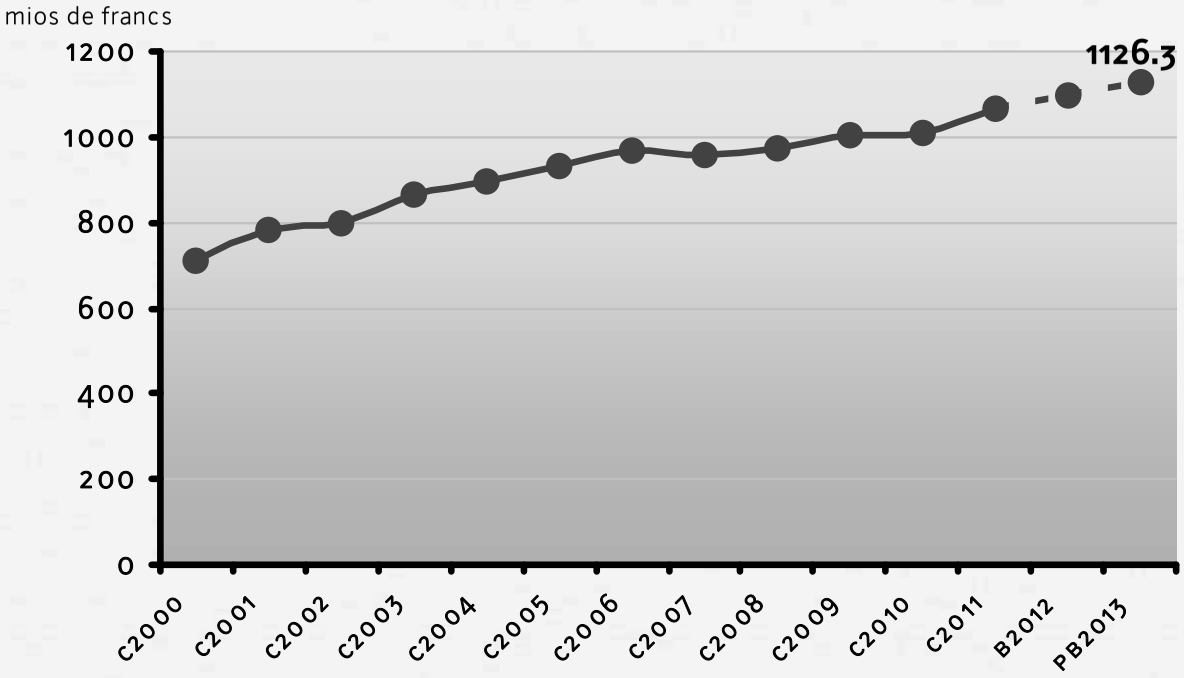

- charges de fonctionnement en hausse de 29,5 mios par rapport au budget 2012

VILLE DE GENÈVE

évolution des charges 1992-2013

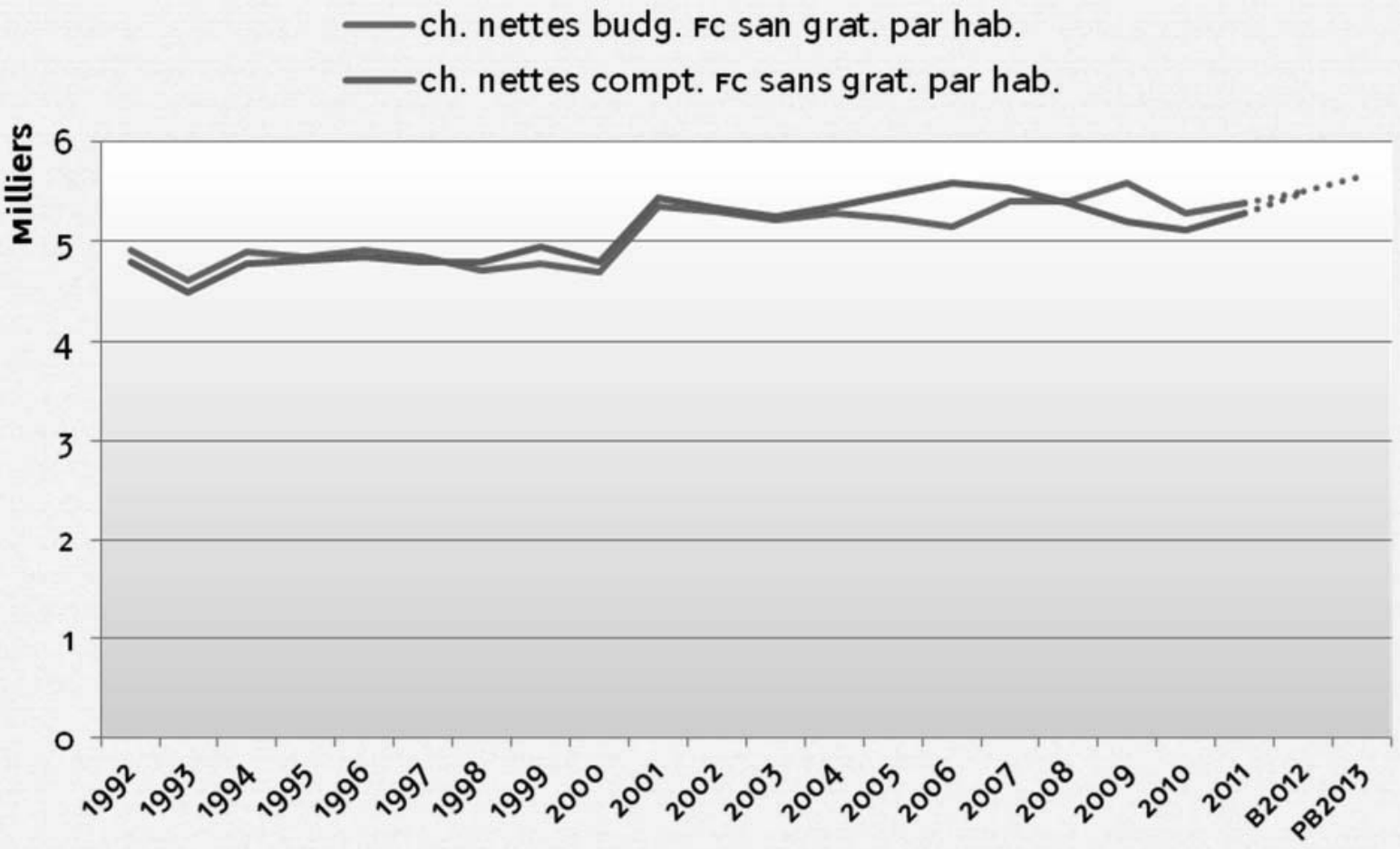

VILLE DE GENÈVE

personnel

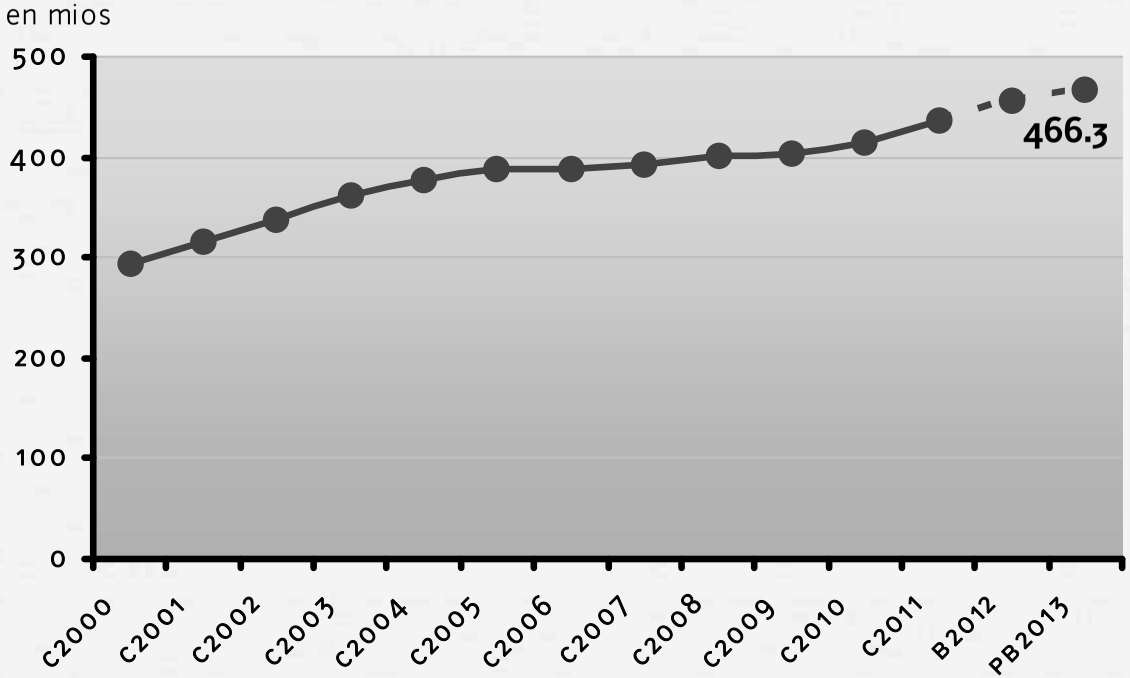

- indexation de 0,5% : +1,6 mios
- annuités : +4,1 mios
- allocation pour enfant : +2,6 mios
- 25,5 nouveaux postes de travail : +2,4 mios

VILLE DE GENÈVE

biens, serv. et marchandises

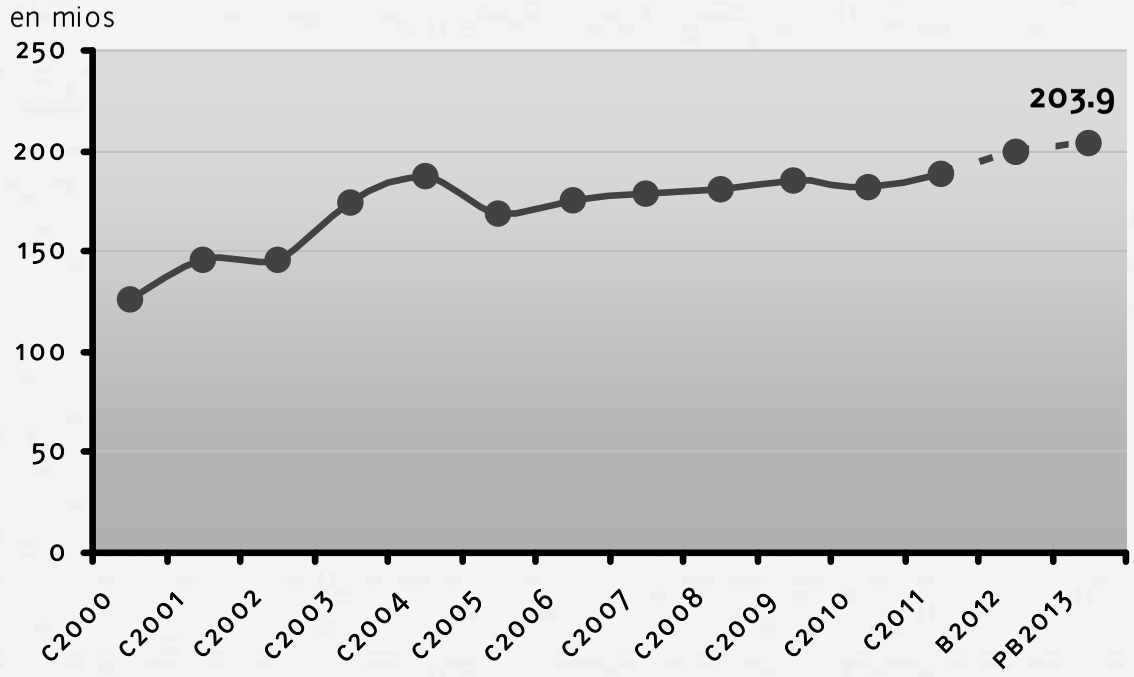

- entretien des routes : +2,1 mios
- eau, gaz et électricité : +2,1 mios
- frais de surveillance MAH : +0,6 mio

VILLE DE GENÈVE

subventions accordées

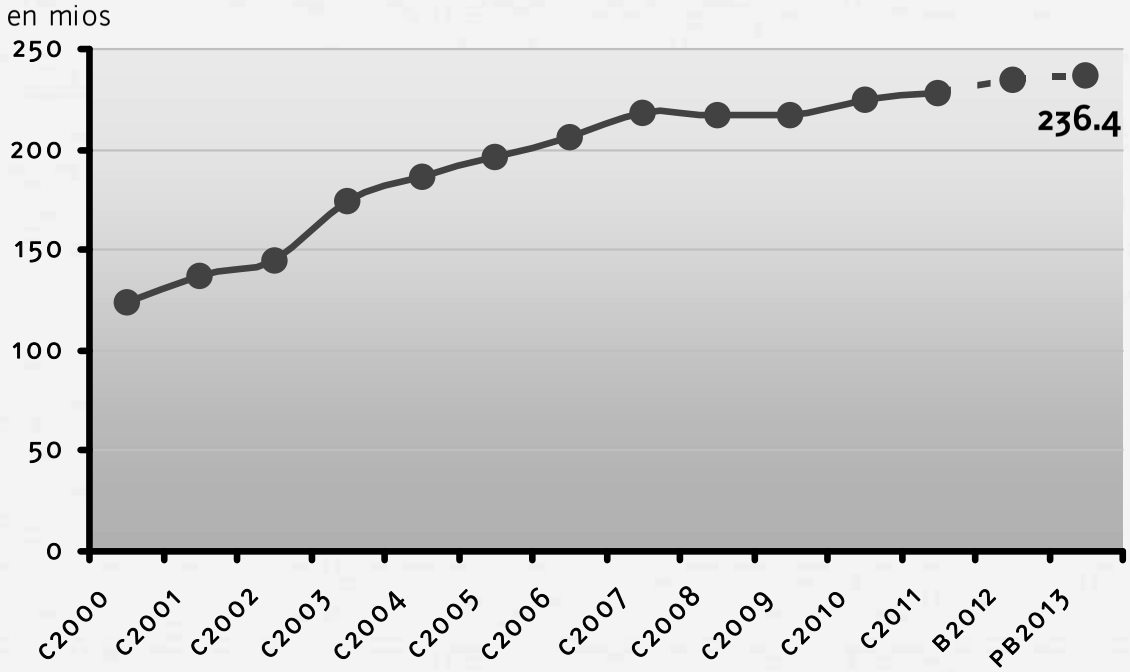

- petite enfance : +2,5 mios
- grand théâtre : +0,8 mio

VILLE DE GENÈVE

subventions accordées

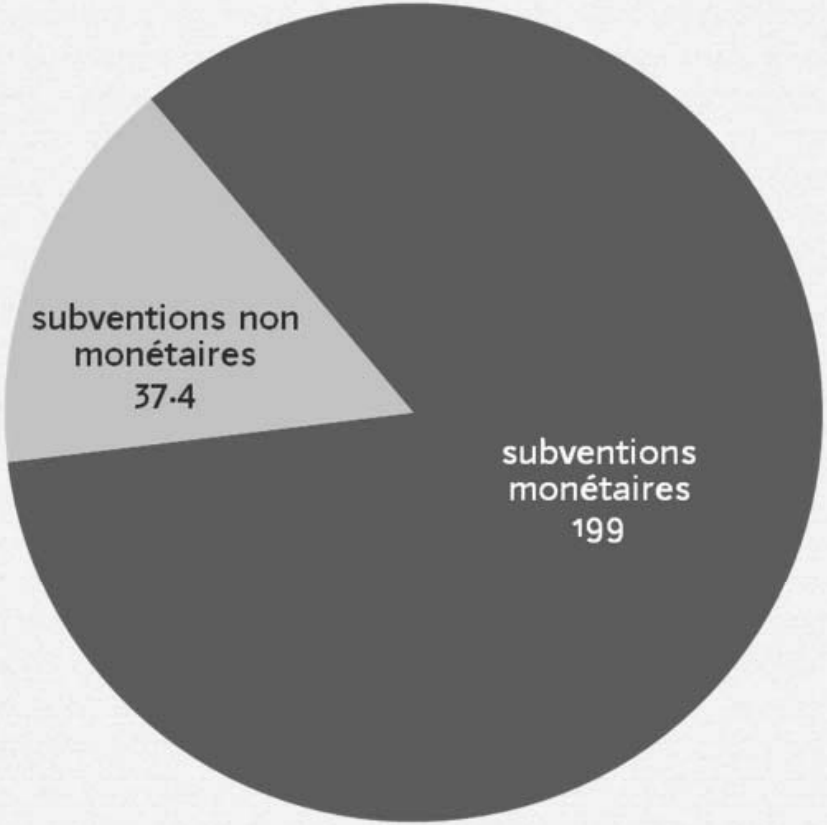

VILLE DE GENÈVE

subventions monétaires

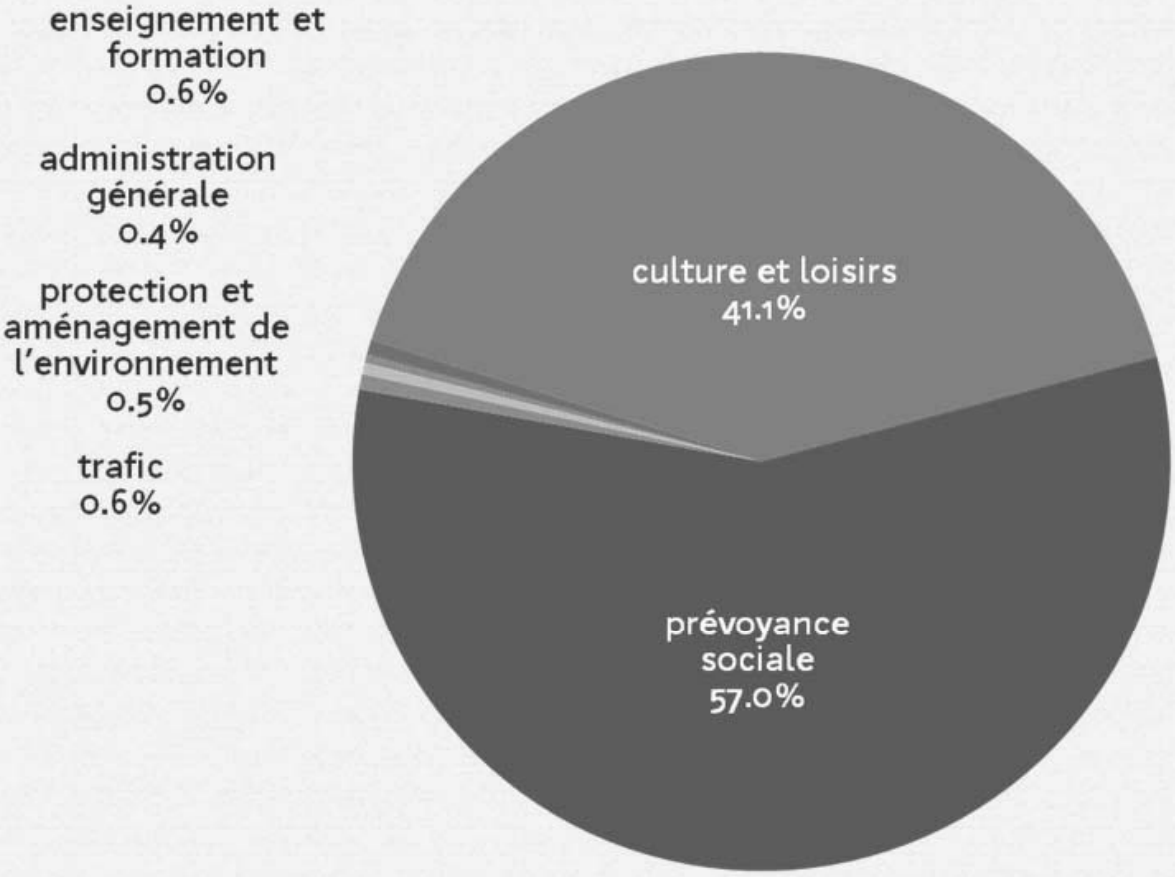

VILLE DE GENÈVE

contributions autres collectivités

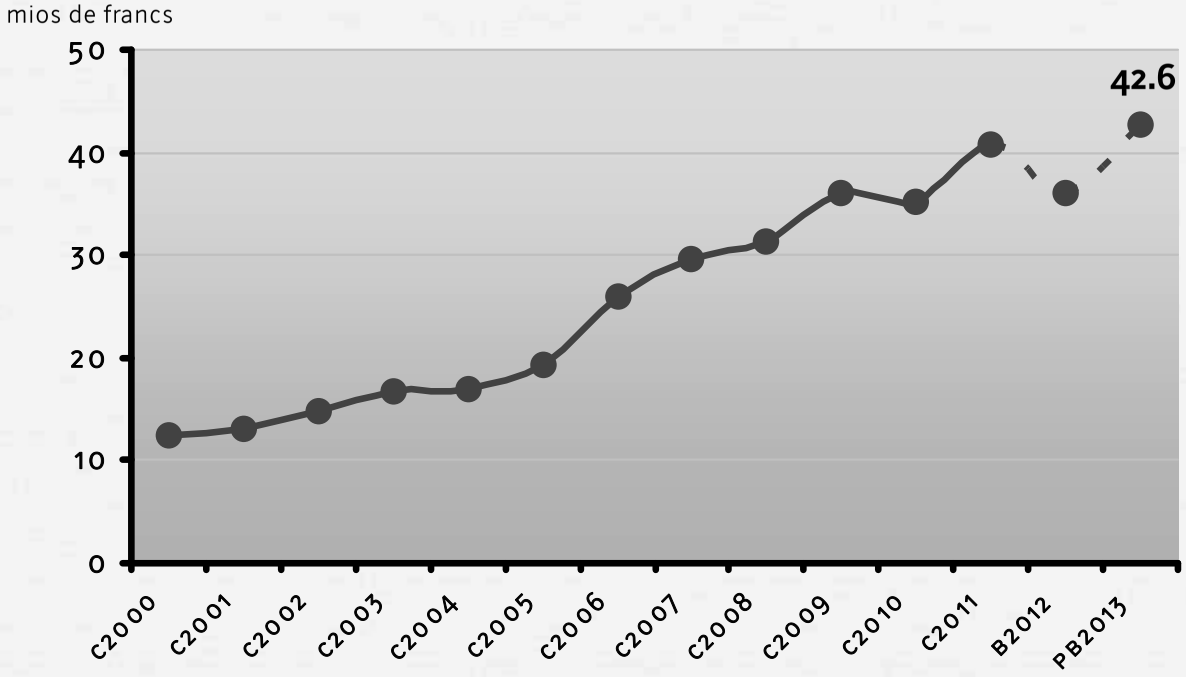

- nouvelle péréquation intercommunale : + 5,4 mios

VILLE DE GENÈVE

intérêts passifs

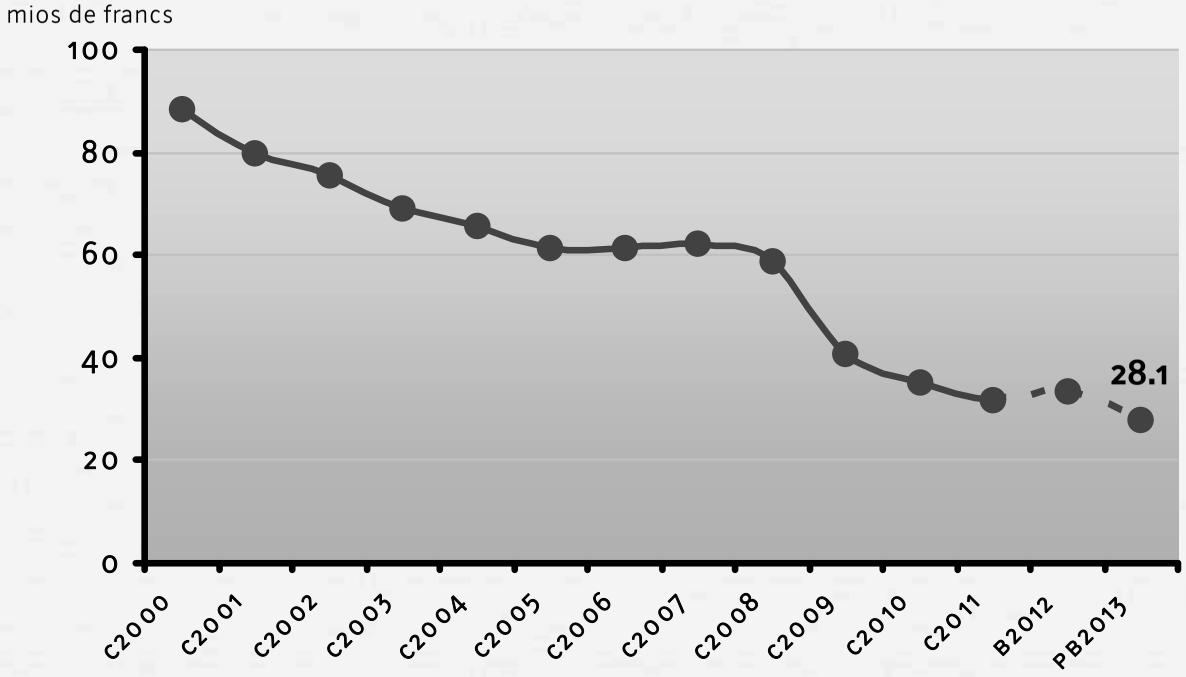

- stratégie de gestion de la dette (30% de taux variable)
- taux moyen de 2%

VILLE DE GENÈVE

amortissements

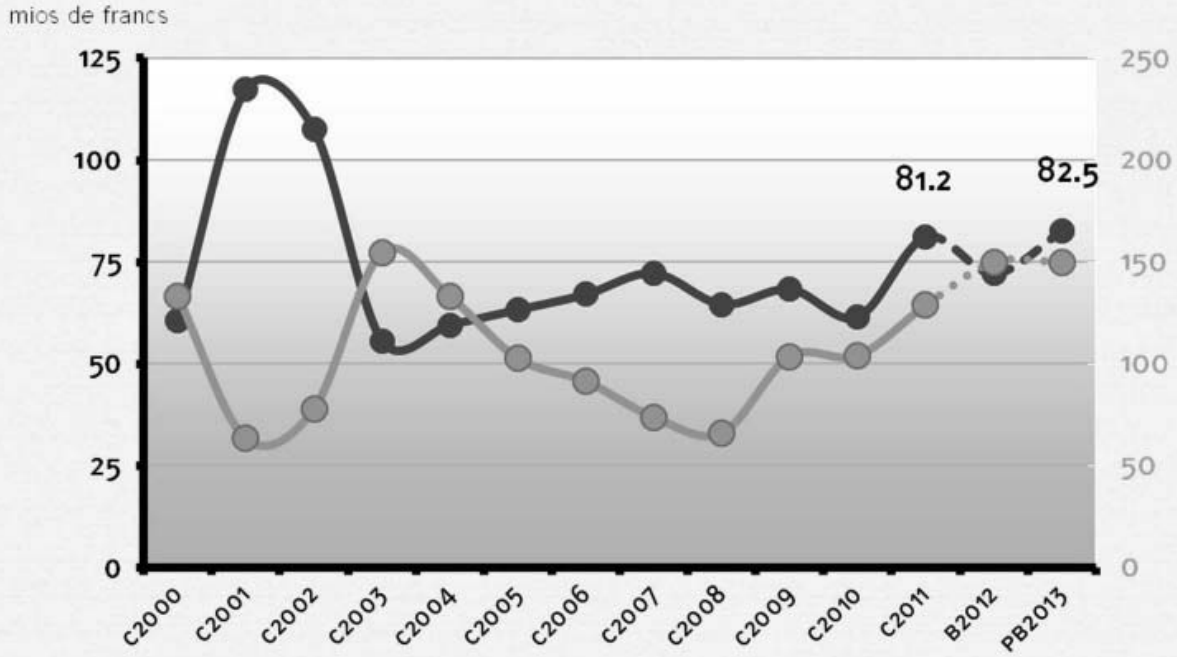

- hausse des amortissements induites par le niveau des investissements

VILLE DE GENÈVE

charges nettes (nature)

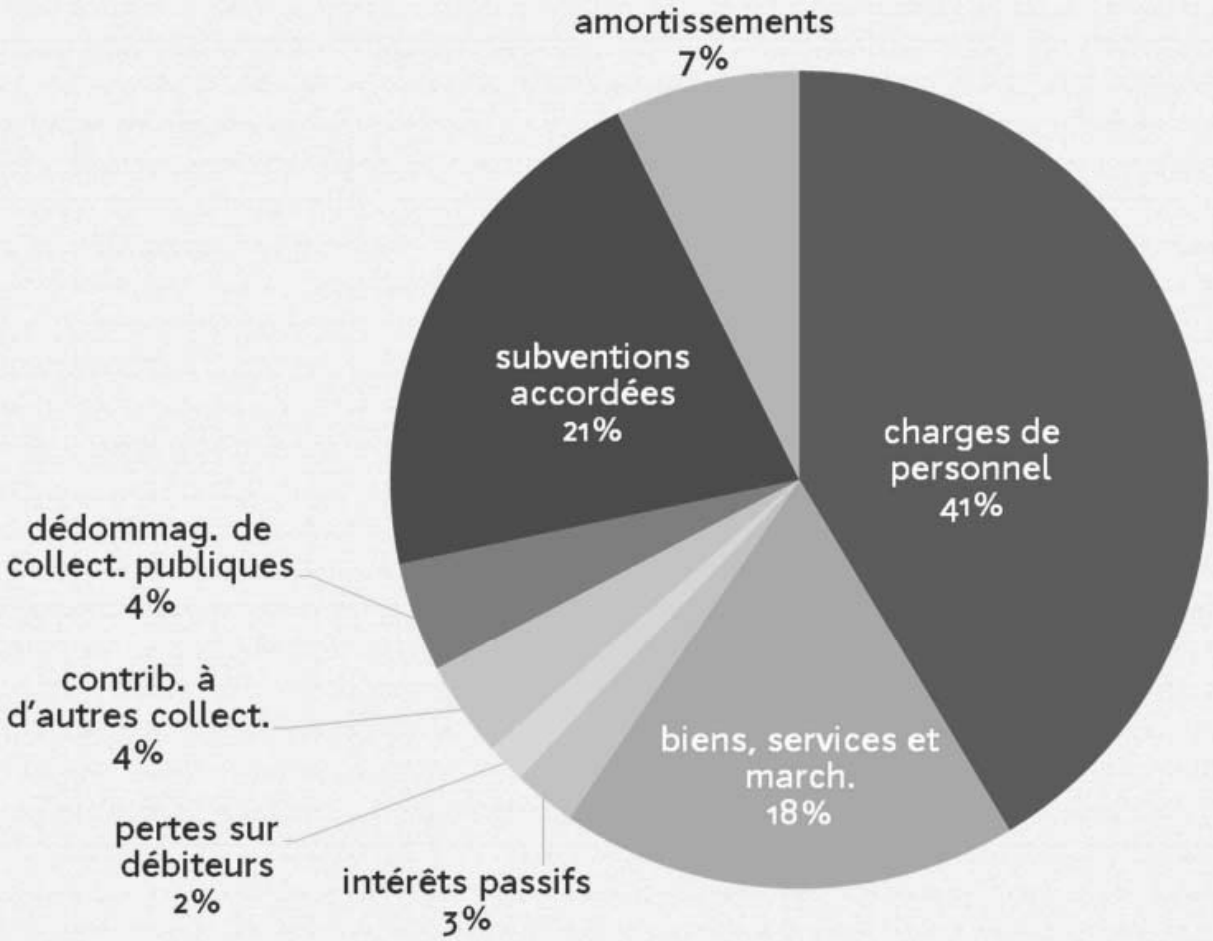

VILLE DE GENÈVE

charges nettes (politiques publiques)

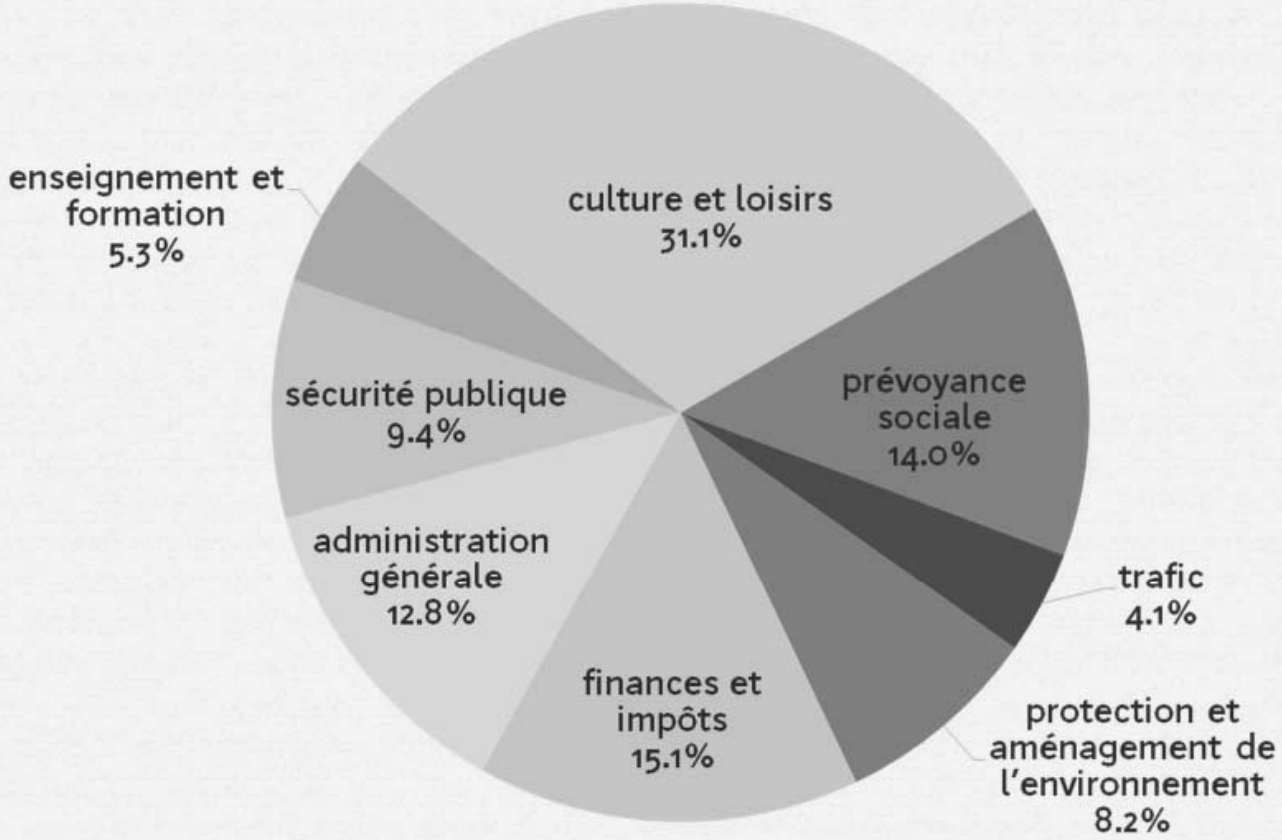

VILLE DE GENÈVE

investissements et autofinancement

- enveloppe annuelle des investissements : 150 mios
- autofinancement du PB2013 : 59,3 mios
- insuffisance de financement : 90,7 mios
- taux d'autofinancement de 39,5 %

excédent/insuffisance de financement

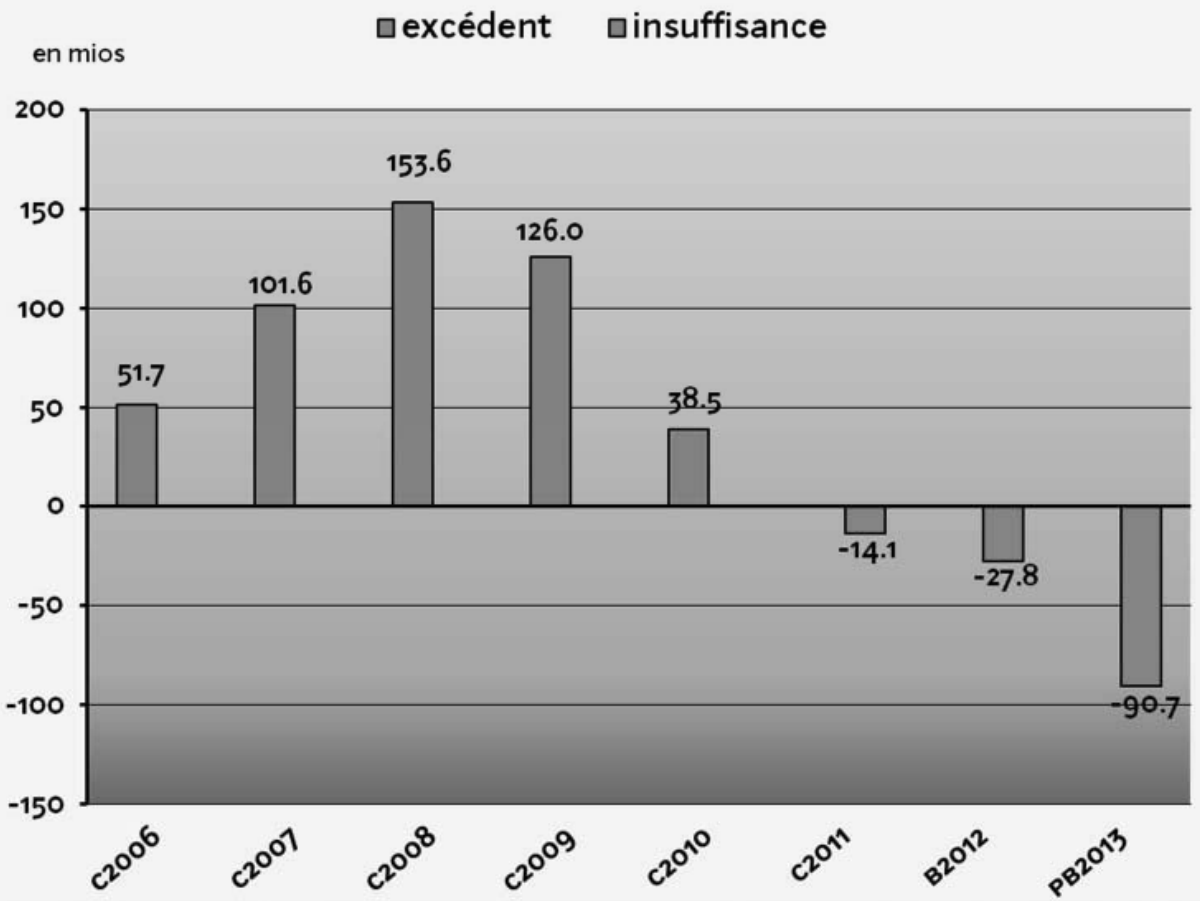

VILLE DE GENÈVE

dette prévisionnelle

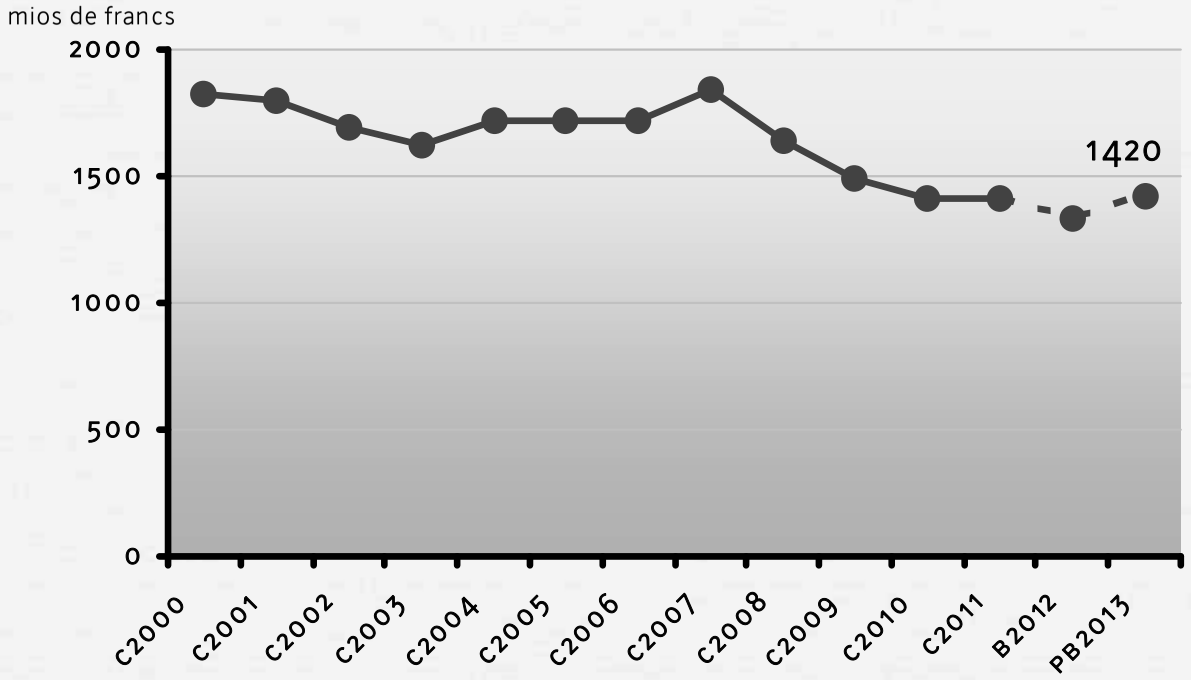

- le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1'420 mios à fin 2013
- détérioration engendrée par l'important niveau d'investissement

VILLE DE GENÈVE

en résumé

revenus nets	1’103,1 mios
charges nettes	1’126,3 mios
résultat	- 23,2 mios
investissements	150 mios
amortissements	82,5 mios
insuffisance de financement	90,7 mios
dette prévisionnelle (fin 2013)	1’420 mios

VILLE DE GENÈVE

Déclaration du maire Rémy Pagani devant la plénière du Conseil municipal du 11 septembre concernant la Police municipale

Revenant sur les prises de position des uns et des autres relatives au projet de budget 2013 et tout particulièrement sur le volet concernant l'augmentation du contingent des agentes et des agents de la Police municipale (AMP), le Conseil administratif de la Ville de Genève tient à préciser ce qui suit :

Les tâches de maintien de l'ordre et de protection des droits des habitantes et habitants de la cité relèvent en priorité du Conseil d'Etat, de la police cantonale, et plus particulièrement de la police judiciaire et de la gendarmerie. Sachant que les conditions pour exercer pleinement la démocratie impliquent que le droit à la sécurité soit garanti à chaque citoyenne et citoyen, il incombe donc à toutes les autorités d'agir de concert afin de protéger tous les habitants de la cité.

Ainsi, depuis 2010, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal de renforcer la police de proximité, en particulier en augmentant les prérogatives et les effectifs de la Police municipale. Aujourd'hui, le Conseil administratif entend poursuivre cette politique notamment par l'ouverture de deux postes de quartier supplémentaires : un premier aux Acacias et un deuxième aux Pâquis. Ainsi, le nombre total de postes de Police municipale sur le territoire communal s'élèvera à sept, ce qui suppléera temporairement à la fermeture malheureuse des postes de gendarmerie par le Canton. A terme, et en fonction des opportunités qui se présenteront, les quartiers de Champel et du Petit-Saconnex devront eux aussi bénéficier d'un tel équipement.

Concernant les effectifs, l'objectif de la législature est de doubler le nombre d'agentes et d'agents, en proposant 25 postes d'APM supplémentaires par année. Avec les 25 postes créés en 2013, nous disposerons de 157 APM au terme de l'école 2013/14.

Notre Conseil insiste sur le fait que la Police municipale ne peut pas se substituer à la police cantonale. Elle doit fournir une prestation basée sur des problématiques de terrain, raison pour laquelle nous parlons de « police de proximité ». Ainsi, la particularité de Genève, qui comporte en son centre-ville, des quartiers populaires avec de nombreuses associations d'habitants, permet à la Police municipale de mieux cibler son action, qu'elle soit préventive ou répressive.

Le cas des Pâquis est emblématique de ces potentialités si elles sont bien exploitées. C'est ainsi que, par exemple, la population et les autorités municipales réclament depuis de nombreux mois la fermeture des trop nombreux magasins dits « dépanneurs » (plus de 25 dans ce seul quartier) qui vendent à bon marché de l'alcool fort, 24h sur 24, et où se mènent divers trafics en arrière-boutique.

La loi cantonale devrait être modifiée pour agir efficacement contre ces infractions. Le Conseil administratif le réclame depuis trop longtemps. Pourtant, rien ne bouge sur ce problème du côté du Canton et du Grand Conseil ! Le projet de loi promis n'est toujours pas déposé.

Aussi, la volonté du Conseil administratif est, d'une part, d'interpeller à nouveau les autorités cantonales et, d'autre part, de retravailler le projet de règlement de la Police municipale déposé en décembre 2010 et renvoyé à a Commission de la sécurité du Conseil municipal. Ce document devrait être adopté par le Conseil municipal, définissant ainsi un cadre consensuel à l'action de la Police municipale de proximité afin qu'elle soit rendue compatible avec les lois et règlements et avec les nécessité du terrain.

Enfin, le Conseil administratif réitère sa volonté de créer 25 postes d'APM en 2013. La campagne de recrutement, qui se déroulera en octobre 2012 a été conçue pour ce recrutement et ce sont bien 25 places pour la Ville de Genève qui sont prévues au sein de l'école de formation intercommunale qui débutera en septembre 2013.

Sur le plan budgétaire, notre Conseil n'entend plus présenter un budget chiffré précis en septembre, mais un budget comportant ses orientations politiques, dès lors que les prévisions budgétaires du Canton annoncées en juin, puis en juillet, se révèlent systématiquement erronées. Ainsi, ce sera seulement en octobre que notre Conseil présentera un budget chiffré calculé sur des données plus fiables.

Ce budget rectifié montrera notre volonté d'ouvrir deux postes de quartier supplémentaires et d'engagement et de former 25 APM de plus en 2013, ce qui portera l'effectif à 132 personnes en 2013 et à 157 en 2014.

Genève, le 11 septembre 2012

Le Conseil administratif

VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse
Genève, le 29 août 2012

Modernisation des processus et maîtrise des charges

Le Conseil administratif de la Ville de Genève présente son projet de budget pour l'année 2013. Ce projet est marqué par l'évolution des outils et processus mis à disposition du Conseil municipal et du public. Ainsi, le budget est rendu plus lisible et politique avec une présentation par politiques publiques. Des processus améliorés avec un suivi mensuel des charges et un système de contrôle interne ont également été mis en place. Enfin, une réflexion est en cours sur la priorisation des investissements.

Depuis quelques années, les projets de budget présentés selon l'organisation administrative de la Ville ne répondaient plus aux attentes du Conseil municipal. Malgré une évolution des brochures budgétaires, les documents restaient jusqu'ici ancrés sur des objectifs trop opérationnels et pas assez politiques. L'approche a donc changé. Le projet de budget sera désormais présenté par politique publique.

L'année 2012 est atypique pour la commune. Le Conseil administratif (CA) siège actuellement à quatre, en attendant le remplacement de Monsieur Pierre Maudet au mois de novembre prochain. Dans ce contexte et au vu de la conjoncture économique actuelle, l'exécutif a opté pour une approche pragmatique. Pas de bouleversement majeur donc, ni de grand projet ou de dépense excessive, les rentrées fiscales attendues ne progressant que de 7,7 millions par rapport au budget 2012.

Les charges augmentent quant à elles de près de 30 millions de francs, dont 8,3 millions sont liés au statut du personnel. Le Conseil administratif propose par ailleurs la création de 25,5 postes de travail supplémentaires pour un montant total de 2,4 millions, dont 14 postes pour le seul département de l'environnement urbain et de la sécurité. D'autres charges complémentaires sont prévues pour l'amélioration du réseau routier (+2,1 millions), les charges d'électricité, de gaz et d'eau (+2,1 millions) ou encore la subvention au domaine de la petite enfance est revue en hausse de 2,5 millions.

L'ensemble de ces augmentations n'est que partiellement couvert par la nouvelle diminution des intérêts passifs pour près de 5,3 millions. La stratégie en la matière adoptée par le Conseil administratif continue de bénéficier d'un environnement de taux d'intérêt très favorable pour les emprunteurs. Au final, ce projet de budget présente un déficit de 23,2 millions de francs. La jauge des investissements annuels est passée de 100 à 150 millions de francs.

Vous trouverez le projet de budget 2013 de la Ville de Genève sur notre site internet : http://www.ville-geneve.ch/themes/economie-finances-emploi/finances-communales/budget/

Contact presse :
Valentina Wenger-Andreoli,
Collaboratrice personnelle, Département des finances et du logement
Tél : 022 418 22 35 ou 079 508 24 34

PROJET DE BUDGET 2013

résultats globaux

(en millions de francs)

	comptes 2011	budget 2012 revisé	PB 2013
revenus	1'101.7	1'102.6	1'103.1
charges	1'068.0	1'096.6	1'126.3
résultat fonctionnement	**+ 33.7**	**+ 6.0**	**- 23.2**
résultat financement	**- 14.0**	**- 72.0**	**- 90.7**
dette prévisionnelle	**1'410**	**1'329**	**1'420**

3. **Evolution des charges et des revenus**

Reprise des graphiques de la présentation du 29 août 2012

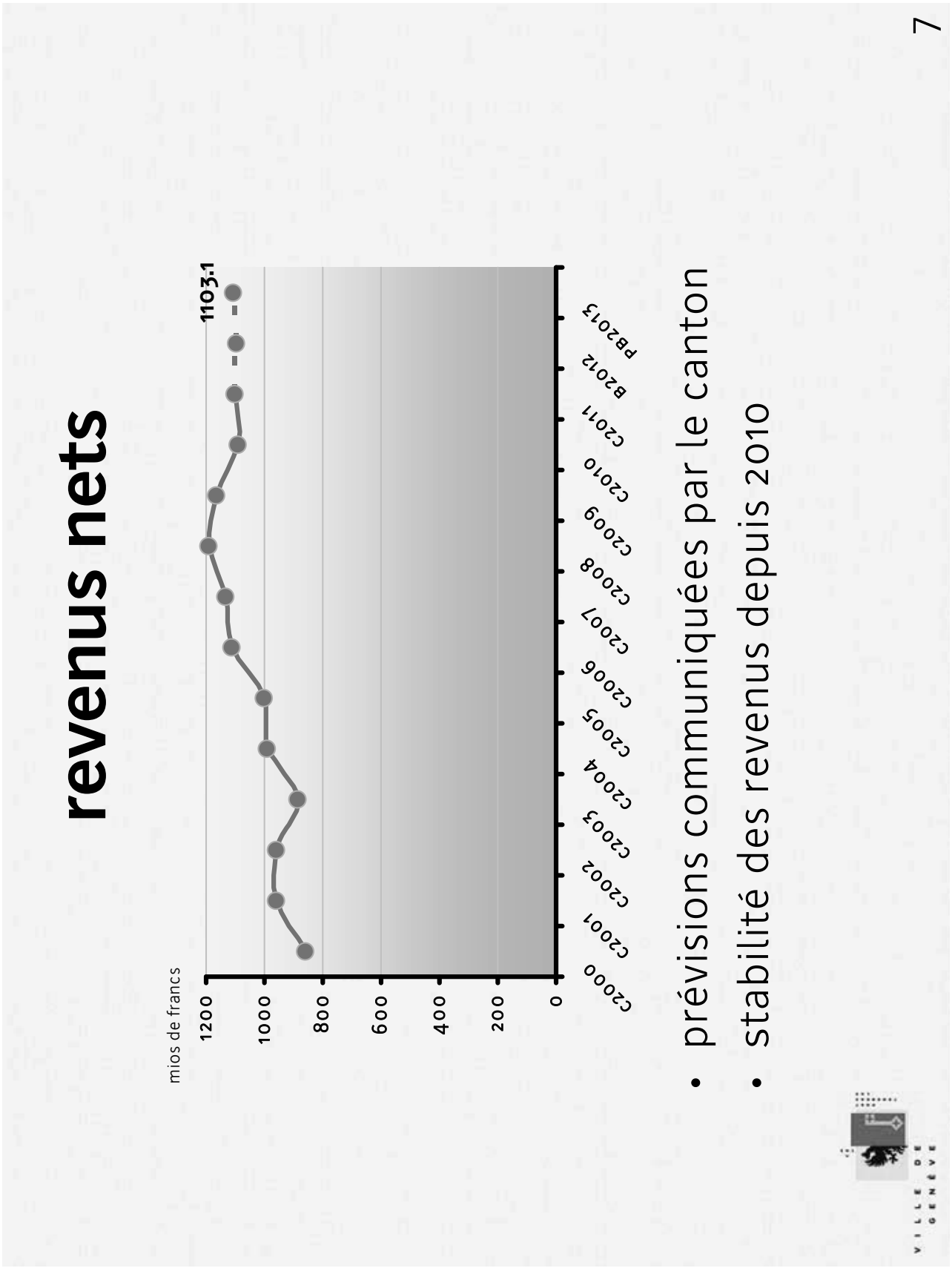

impôts

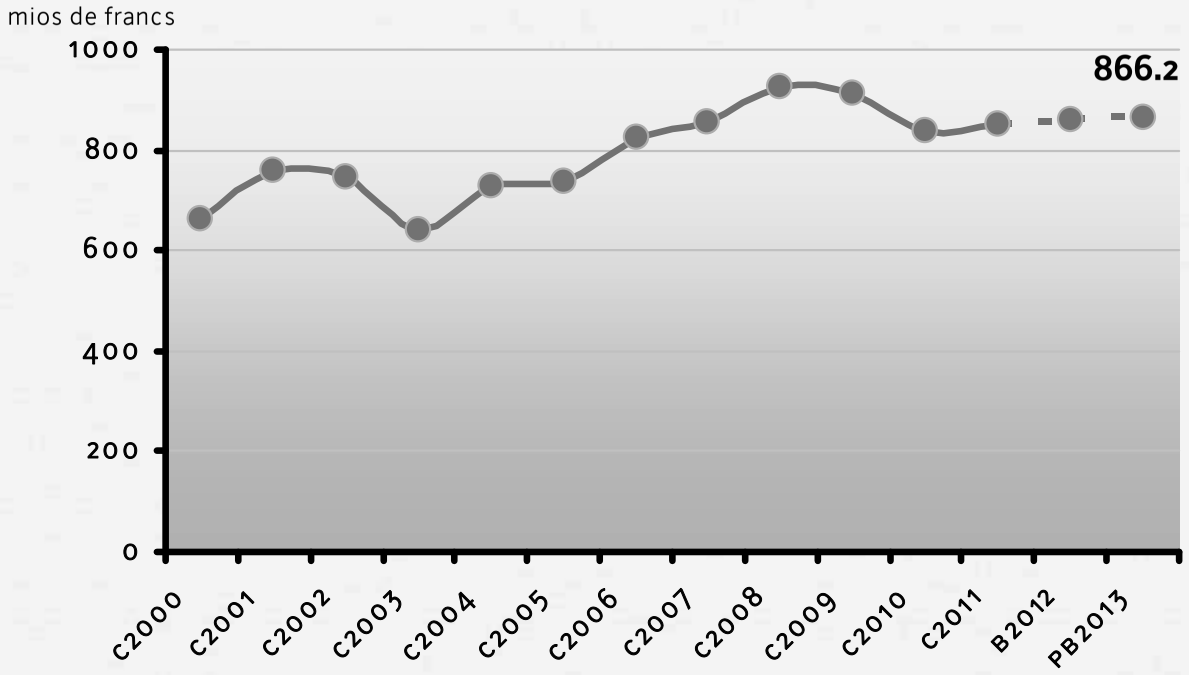

- prévisions PP et PM DF de juillet 2012
- révision des prévisions DF en octobre 2012
- PP 581 mios et PM 154 mios
- taxe professionnelle 115 mios

VILLE DE GENÈVE

charges de fonctionnement

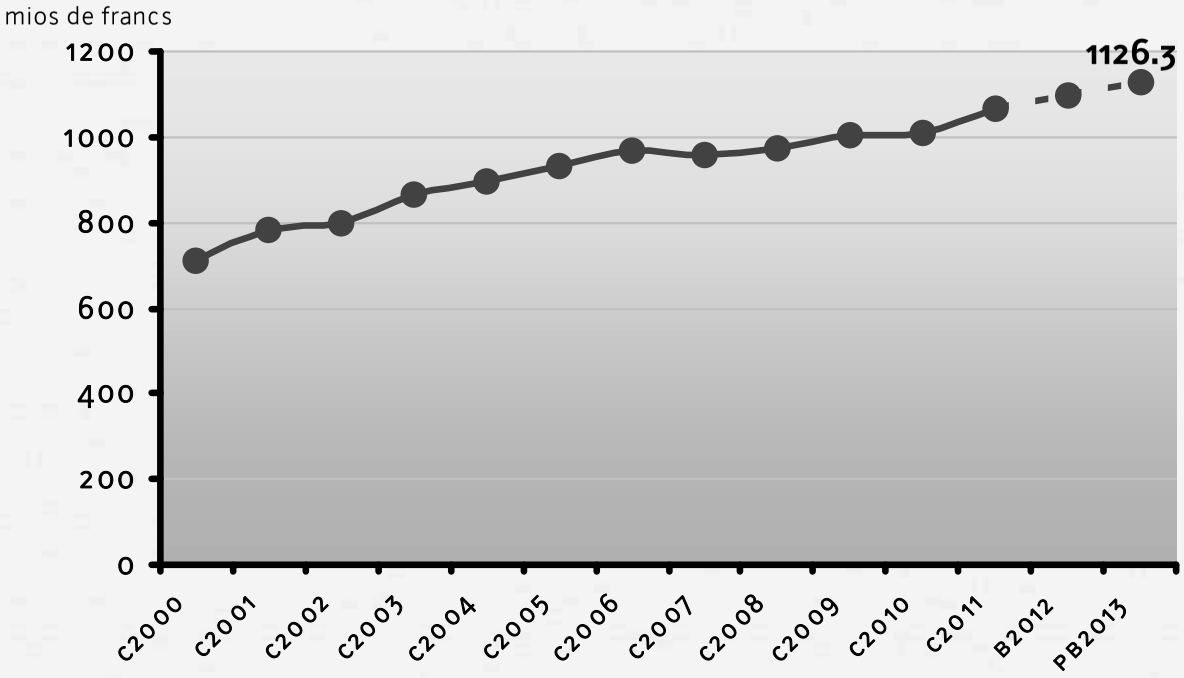

- charges de fonctionnement en hausse de 29,5 mios par rapport au budget 2012

VILLE DE GENÈVE

évolution des charges 1992-2013

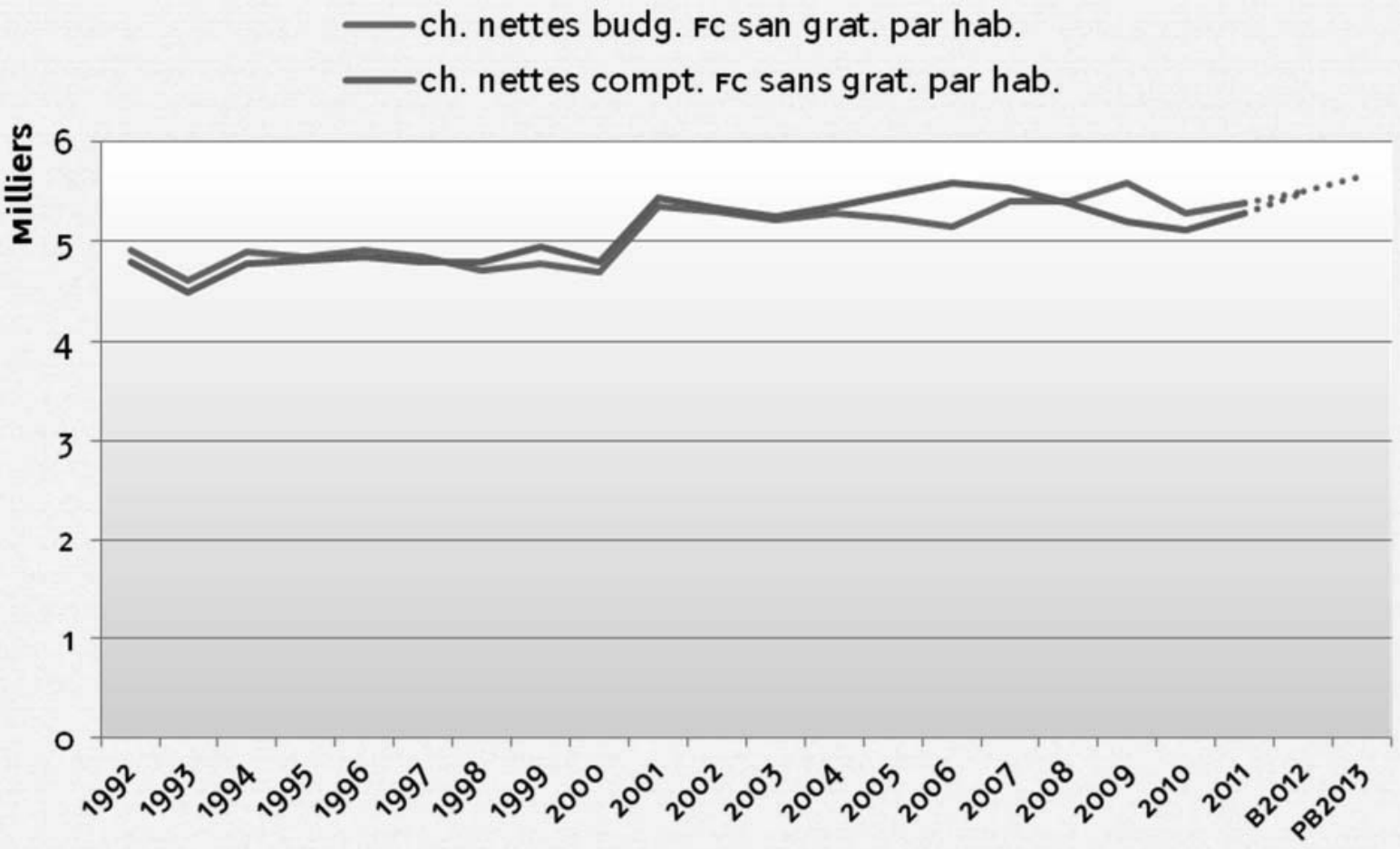

VILLE DE GENÈVE

4. **Projet de budget 2013 rectifié**

PB 2013 déposé en résumé

revenus nets	1'103.1	mios
charges nettes	1'126.3	mios
résultat	- 23.2	mios
investissements	150.0	mios
amortissements	82.5	mios
insuffisance de financement	90.7	mios
dette prévisionnelle (fin 2013)	1'420.0	mios

VILLE DE GENÈVE

PB2013 version rectifié

- nouvelles estimations fiscales
- ajustements techniques
- transferts
- arbitrages complémentaires

VILLE DE GENÈVE

prévisions fiscales

prévisions du DF reçues en octobre

- révision des hypothèses de croissance du GPE
- prise en compte de la situation connue à fin septembre 2012 s'agissant de 2010 et 2011

VILLE DE GENÈVE

prévisions du GPE

	juin 2012	septembre 2012
PIB CH 2012	+ 1,5%	+ 1,0%
PIB CH 2013	+ 1,7%	+ 1,5%
PIB GE 2012	+ 1,7%	+ 0,8%
PIB GE 2013	+ 1,9%	+ 1,5%

VILLE DE GENÈVE

impôts PP PB2013 déposé (juin)

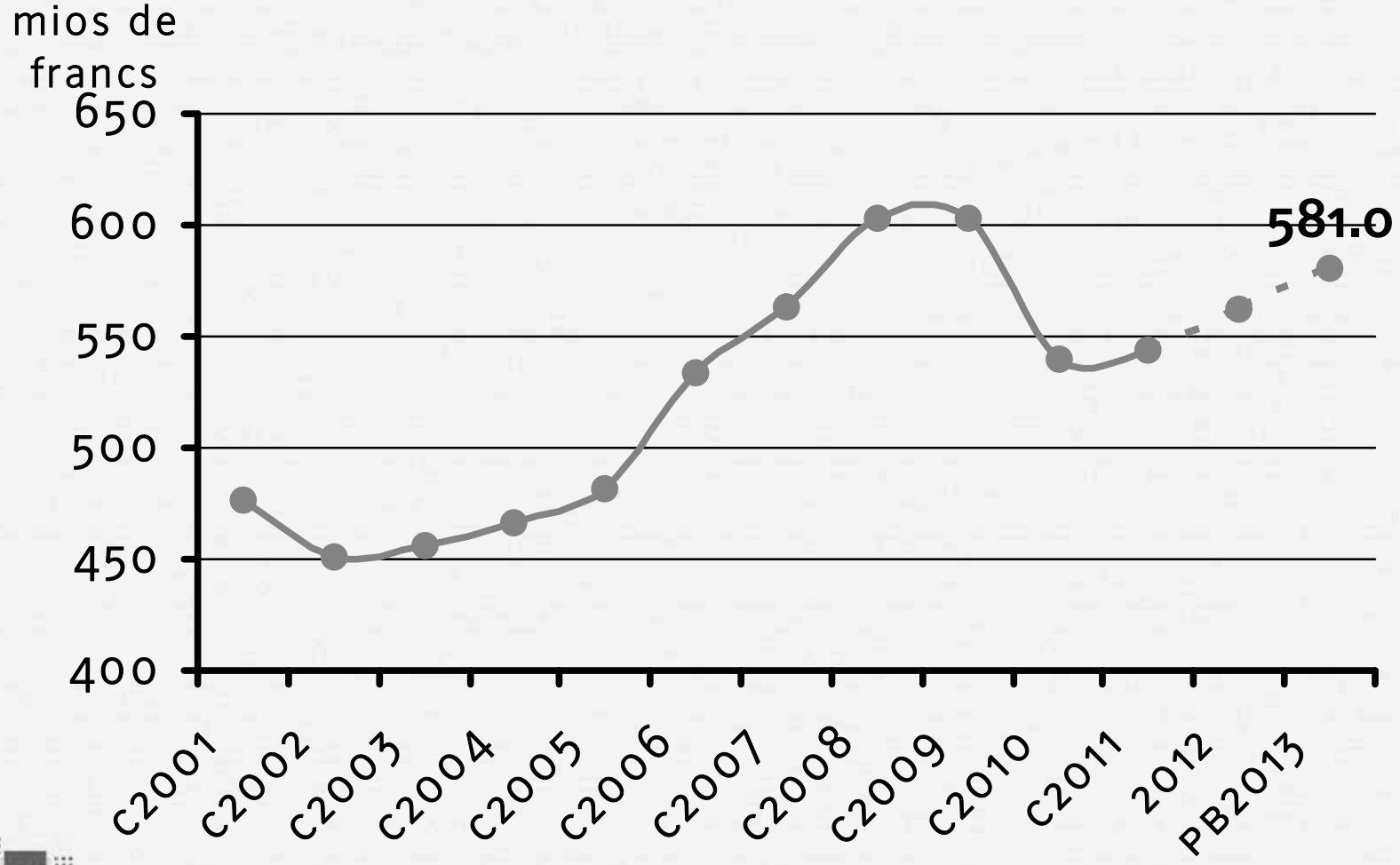

VILLE DE GENÈVE

impôts PP PB2013 amendé (octobre)

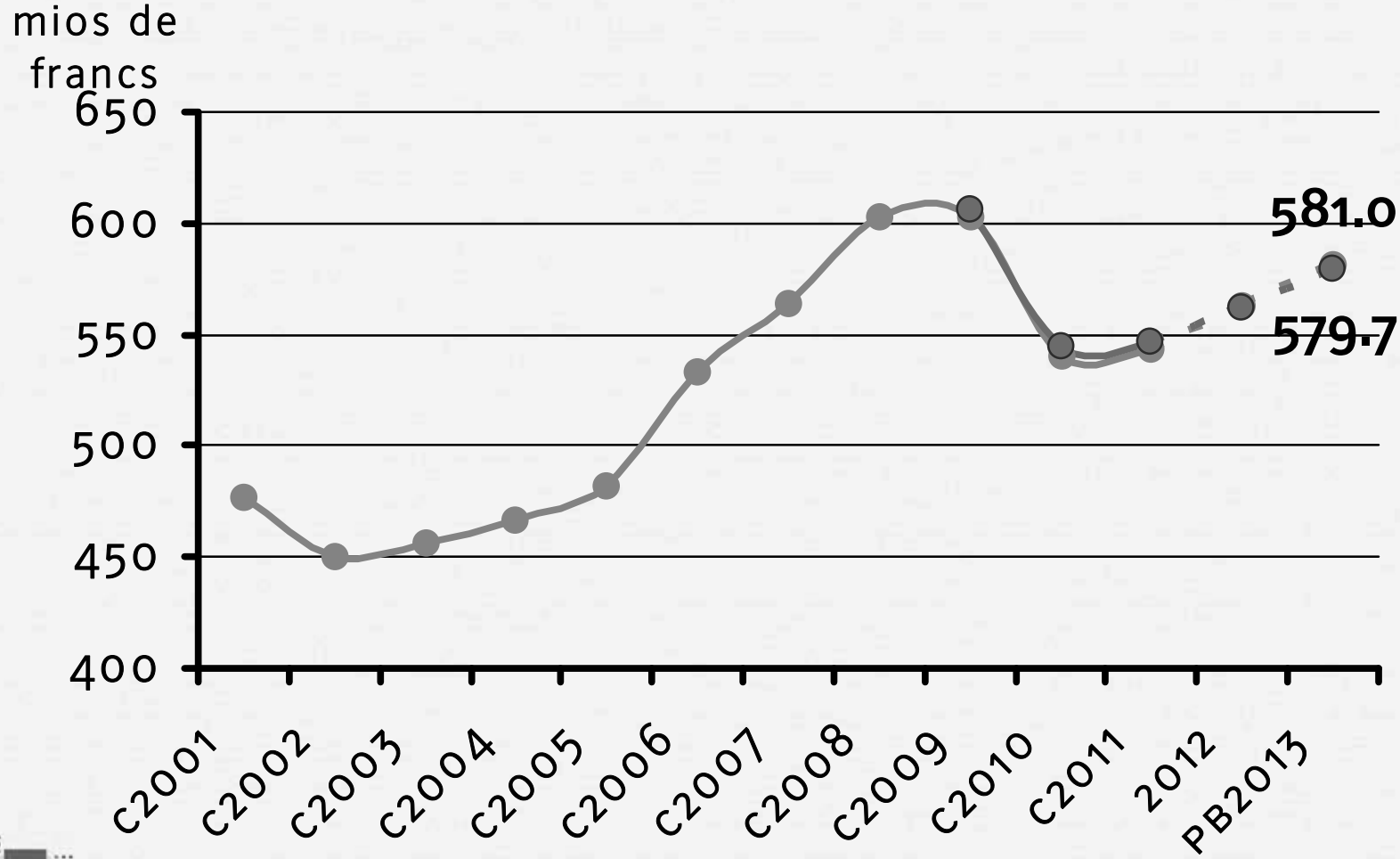

VILLE DE GENÈVE

7

impôts PM PB2013 déposé (juin)

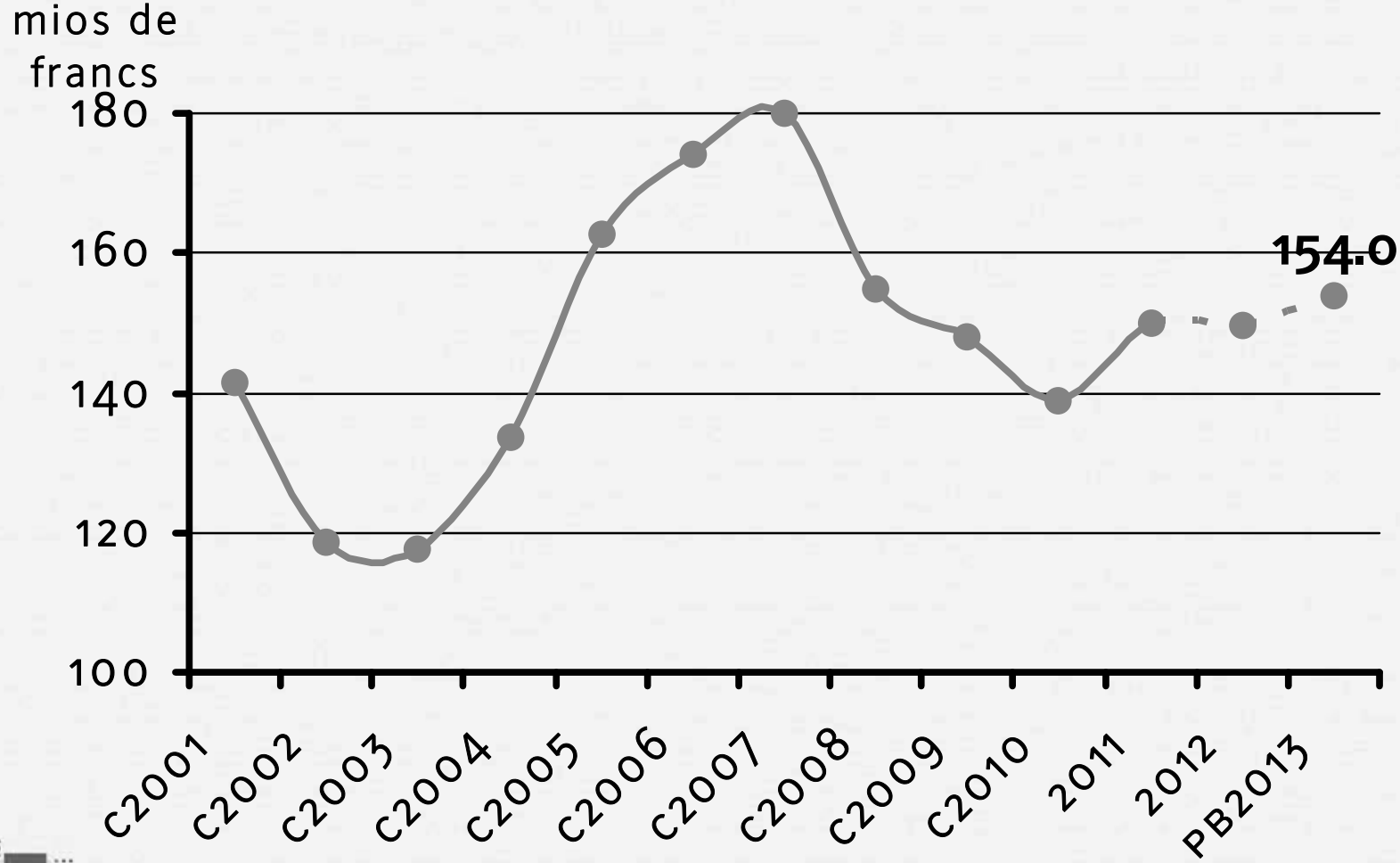

VILLE DE GENÈVE

impôts PM PB2013 amendé (octobre)

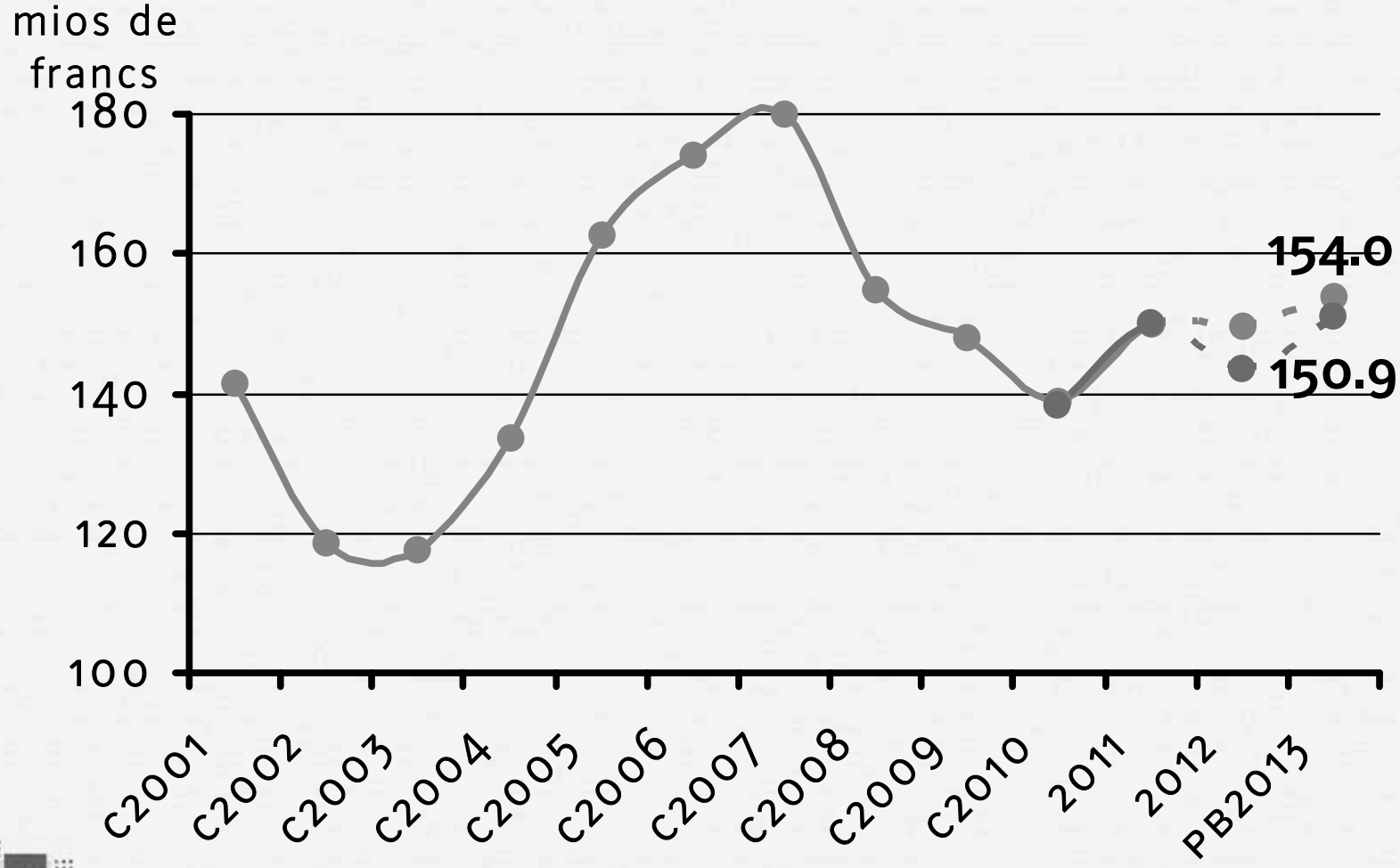

VILLE DE GENÈVE

prévisions fiscales PB2013

mios de francs	juin	octobre	différence
PP	581,0	579,7	- 1,3
PM	154,0	150,9	- 3,1
total	735,0	730,6	- 4,4
frais de perception			+ 0,1
total			- 4,3

VILLE DE GENÈVE

nouvelles prévisions fiscales

• impôts « personnes physiques	- 1’258’000
• impôts « personnes morales »	- 3’118’000
• frais de perception	+ 131’280
• taxe professionnelle	+ 5’000’000
TOTAL	+ 755’280
résultat PB2013 provisoire	- 22’438’041

VILLE DE GENÈVE

nouveaux ajustements (charges en moins)

• ajustement amortissements	+ 363'873
• amortissements complémentaires 2012	+ 2'017'104
• intérêts passifs	+ 1'916'695
• ajustements techniques interface RH	+ 1'461
TOTAL	**+ 4'299'133**
résultat PB2013 provisoire	- 18'138'908

VILLE DE GENÈVE

nouveaux arbitrages (charges en plus)

• 10 APM selon PR-962	- 1'130'982
• 14 postes d'APM supplémentaires	- 749'090
• coopération décentralisée	- 500'000
• nouveau poste APM Acacias	- 160'000
• temporaires accueil abri-PC	- 655'000
• adaptation subv. maisons de quartiers	- 100'000
• indexation subvention GTG	- 98'574
• commémoration bicentenaire GE-conf.	- 50'000
• cotisation club suisse de la presse	- 10'000
TOTAL	- 3'453'646
résultat PB2013 provisoire	- 21'592'554

VILLE DE GENÈVE

nouveaux arbitrages (revenus en plus)

• adaptation tarifs cimetières	+ 300'000
TOTAL	+ 300'000
résultat PB2013 provisoire	- 21'292'554

VILLE DE GENÈVE

nouveaux arbitrages (charges en moins)

• fonds chômage	+ 5’399’999
• réduction chapitre 31	+ 3’000’000
• entretien des routes	+ 2’000’000
• frais d’incinération cheneviers	+ 2’000’000
• compétent énergie	+ 1’000’000
• compétent assurances	+ 500’000
• compétent dsic	+ 300’000
• compétent cmai	+ 200’000
• subvention petite enfance	+ 200’000
• location pavillon école trembley	+ 142’000
• transport école champel	+ 50’000

retour sur arbitrages (charges en moins)

• retrait du poste de juriste au LEX	+ 168'789
• retrait du poste d'analyste de fonction DRH	+ 142'135
• retrait du poste d'assistant-e RH DRH	+ 100'820
• retrait du poste de gestionnaire subv. SPO	+ 105'637
TOTAL	**+ 15'309'380**

résultat PB2013 rectifié - 5'983'174

récapitulation

résultat PB2013 déposé	- 23'193'321
• prévisions fiscales	+ 755'280
• nouveaux ajustements intérêts, amort.	+ 4'299'133
• nouveaux arbitrages charges	- 3'453'646
• nouveaux arbitrages revenus	+ 300'000
• retour sur arbitrages précédents	+ 15'309'380
résultat PB2013 rectifié	- 5'983'174

VILLE DE GENÈVE

31ème BFQ – version PB rectifié

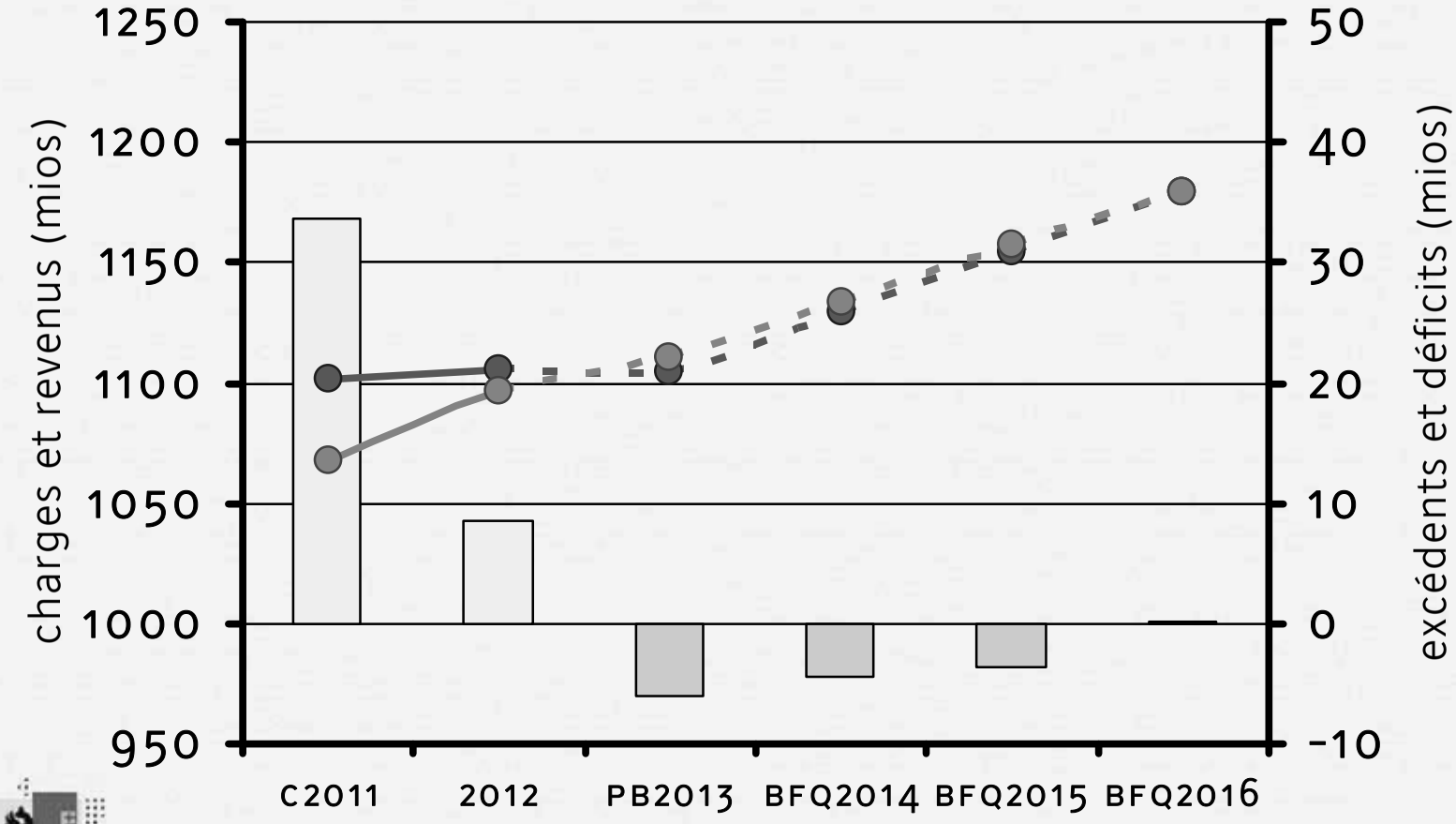

VILLE DE GENÈVE

5. **Investissement et autofinancement du projet de budget 2013**

Le niveau d'investissement dans le projet de budget 2013 déposé a été relevé à 150 millions. Le Conseil administratif compte tenu des travaux à engager: musées, centres sportifs, immeubles de logements, estime nécessaire cette augmentation.

Il faut relever que les investissements effectivement réalisés en 2011 et 2012 ont largement dépassés les montants budgétés, à savoir 100 millions chaque année.

2011 => 129 millions
2012 => 168 millions

On relève donc que les investissements ne seront financés qu'à hauteur de 59,3 millions; il manquera 90,7 millions qu'il faudra financer par l'emprunt.

Il est utile de rappeler que les investissements ont aussi une répercussion sur le budget de fonctionnement et que, à ce rythme, la dette va rapidement augmenter.

De plus, de nombreux investissements engendrent de nouveaux frais de fonctionnement *(agrandissement de musée).*

Un outil de pilotage est indispensable.

6. **Evolution de la dette**

L'important niveau d'investissement va engendrer une forte augmentation de la dette.

La dette actuelle de 1291 millions va remonter à 1420 millions à la fin 2013 et, à ce rythme, la dette va se retrouver rapidement à 1800 millions, comme en 2007.

Un faut donc de toute urgence freiner la machine et prioriser les investissements. Faire des choix politiques sur les investissements nécessaires et choisir les bons acteurs pour les réaliser.

31ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2013-2016

plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2012	2013	2014	2015	2016	total 2013-2016
encaissements						
amortissements réglementaires	72	80	84	88	92	344
excédent de fonctionnement	9	- 6	- 4	- 4	-	- 14
autofinancement net	81	74	80	84	92	330
utilisation trésorerie existante	160	3	-	-	-	3
Remboursement Etat	- 7					-
emprunts à émettre	119	293	270	185	58	806
total encaissements	**353**	**370**	**350**	**269**	**150**	**1'139**
décaissements						
remboursement dettes consolidées	200	220	200	119		539
total des remboursements	***200***	***220***	***200***	***119***	-	***539***
investissements (patrimoine financier)	30	30	30	30	30	120
investissements (patrimoine administratif)	120	120	120	120	120	480
total des investissements	***150***	***150***	***150***	***150***	***150***	***600***
total des décaissements	**350**	**370**	**350**	**269**	**150**	**1'139**
excédent - déficit de financement	**- 69**	**- 76**	**- 70**	**- 66**	**- 58**	**- 270**
dette prévisionnelle au 31.12	1'329	1'402	1'472	1'538	1'596	

PB2013-rectifié

31ème BUDGET FINANCIER QUADRIENNAL 2013-2016

financement des investissements

(en millions de francs)

	montant	%
investissements		
investissements dans le patrimoine financier	120	20
investissements dans le patrimoine administratif	480	80
	600	**100**
autofinancement et excédent de trésorerie	**333**	**56**
excédent d'autofinancement et trésorerie	**- 267**	**45**
total financement	**600**	**100**

7. **Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées.**

7.1 **Département des autorités**

Séance du 19 septembre 2012

Le président de la commission des finances accueille M. Rémy Pagani, maire, M. Jacques Moret (directeur général), M. Olivier-Georges Burri (directeur général adjoint), M. André Levrier-Ferrolliet (Contrôle financier), M. Alain Schweri (Administration centrale) et M^me^ Laurence Widmer (Service des relations extérieures). Il accueille également M^me^ Heurtault-Malherbe, venue s'assurer que la nouvelle présentation ne comportait pas de problèmes de lisibilité pour les commissaires, et les assister dans cette perspective le cas échéant.

Le président précise que la commission des finances à décidé de travailler sur le budget par politique publique, et sera présenté à la plénière dans sa version amendée par la commission des finances, en indiquant que la légalité de ce mode opératoire a été vérifiée et confirmée.

M. Rémy Pagani remercie les commissaires d'avoir choisi de travailler avec la nouvelle présentation du budget, vu les efforts faits afin de produire ce document.

Il rappelle que la volonté du Conseil administratif est d'arriver, en septembre prochain, non pas avec des chiffres ésotériques, mais avec des estimations plus fiables, afin de présenter en octobre un budget réel qui sera une meilleure base de travail. Il précise en outre que le budget de la Ville de Genève avoisinant le milliard, une précision proche à la dizaine de millions près est déjà d'une grande précision. Il précise, suite à une question d'une commissaire, que les amendements sur certaines lignes de ce budget par politique publique faits par les commissaires seront analysés et transcrits dans le budget à 3 positions.

Un commissaire, relevant que chacun à également un projet de budget à 6 positions, il reste possible d'amender ce projet de budget et qu'un amendement général de la nature 3 de la Ville de Genève dans sa globalité, par exemple, serait envisageable.

M. Rémy Pagani indique qu'il a pu remarquer, depuis son entrée en fonction, que le département fonctionnait très bien sous l'administration de M. Jacques Moret, que l'unité «Information et communication» à déménagé à la rue du Tir, a été rejointe récemment par M. Despine, et que tout semble très bien fonctionner ici également, le site web fonctionnant très bien en tant qu'instrument de travail pour les citoyens et l'administration.

Concernant la problématique des contrats des procès-verbalistes, M. Rémy Pagani explique que celle-ci est réglée, dans la mesure où tous les procès-verbalistes ont maintenant une situation stable, à l'exception de deux «voltigeurs»

qui permettent une certaine flexibilité nécessaire afin de pallier les deux récentes démissions.

Un commissaire demande au maire pourquoi le budget financier sur quatre ans ne leur est pas parvenu cette année, ce qu'il regrette car ce document aurait comporté l'actualisation du budget 2012.

Il est répondu que ce document sera remis lors de l'audition de M^me^ Sandrine Salerno.

Une commissaire demande des éclaircissements concernant la tableau des ressources humaines, en page 60 du projet de budget par politique publique, celui-ci se trouvant sous une autre forme dans un autre document et étant illisible au travers du seul projet de budget par politique publique.

La réponse est que ce tableau a été maintenu sous cette forme afin d'indiquer à quel service les postes allaient être affectés. Il est proposé d'apporter une lecture par politique publique et département de ces postes.

A une autre question d'une commissaire, concernant une des missions du département des Autorités, à savoir d'assurer la coordination interdépartementale, M. Jacques Moret indique qu'un certain travail d'animation transversale est fait, que ça soit à travers de nombreux comités qu'il préside (comité de direction, ou d'attribution immobilière notamment), mais aussi à travers la transversalité inhérente à d'autres services, comme le Service juridique.

Un commissaire avoue être de plus en plus opposé aux attributions de postes particularisées et signale qu'il préférerait que le Conseil administratif puisse gérer lui-même un certain nombre de postes, avec une direction des ressources humaines centralisée. D'autre part, ayant relevé qu'il y a presque autant de formations que de postes pourvus, il demande si cet état de fait est justifié par de grandes évolutions dans certains domaines, où la Ville engage des employés sous-qualifiés qui doivent suivre certaines formations pour être performants.

M. Rémy Pagani répond et précise que le Service des ressources humaines a été attribué et ce depuis deux législatures, au département des finances, dont M^me^ Sandrine Salerno est en charge. Il signale ensuite qu'il est favorable à une décentralisation des différents postes, vu la spécificité des postes à pourvoir, et la complexité des démarches à entreprendre dans ce cadre. Le nombre important de formations se justifie par une volonté de la Ville de permettre à ses employés d'évoluer au sein même de la Ville, et ce même si une formation est nécessaire.

Un autre commissaire relève que la formulation des priorités et perspectives du département des Autorités (page 54 du projet de budget par politique publique) lui semble bien trop vague pour être réellement pertinente et demande plus de précisions à ce sujet. Il relève qu'une des priorités est de trouver une solution

de remplacement durant la période des travaux de la salle du Grand-Conseil, il demande de plus amples informations sur ce dossier.

Des explications sont demandées en ce qui concerne les débats, autour de la Constituante, organisés en Ville de Genève par, notamment, la plateforme des aînés, dont les supports de communications comportaient le sceaux de la Ville de Genève, et ce malgré le fait que ces débats n'étaient pas vraiment contradictoires. Il relève que le département des Autorités a pour mission de mettre en œuvre la communication et l'information auprès de la population, et que la Ville n'est pas sensée prendre position au sujet de la Constitution.

Concernant la problématique de la salle, M. Rémy Pagani indique qu'un accord a été trouvé avec le Bureau sur deux salles, celle du CICG et celle de l'OMM, en précisant que le Bureau, en charge du dossier désormais, a décidé de se focaliser sur la solution de l'OMM, cette salle offrant de meilleures prestations.

M^me^ Heurtault-Malherbe précise, en ce qui concerne le document du budget par politique publique, qu'étant le premier de ce type, il est perfectible, et toutes les remarques et critiques sont les bienvenues afin de le faire évoluer dans un sens qui conviendrait mieux aux conseillers municipaux. Toutes les remarques seront prises en compte.

M. Rémy Pagani indique, concernant les débats sur la Constituante, que ceux-ci ont été organisé par la plateforme des aînés et qu'ils n'ont pu être contradictoires faute de réponses affirmatives de la part des opposants à la nouvelle Constitution à l'invitation à ces débats. Le Conseil administratif a demandé des explications sur ce point à M^me^ Esther Alder (responsable du club d'aînés ayant organisé ce débat), qui a répondu que ces débats n'ont pu être contradictoires, faute de réponses affirmatives de la part des opposants à la nouvelle Constitution à l'invitation à ce débat.

Un commissaire constate que les supports de communication utilisés pour communiquer autour de ces débats semblent indiquer une organisation par la Ville, et non par le club d'aînés. D'autre part, il aurait aimé connaître les démarches entreprises afin de convoquer des orateurs opposés à la nouvelle Constitution, tant il lui semble douteux qu'aucun n'ait voulu se rendre disponible.

En réponse à une question concernant la mise en place d'un système de contrôle interne, M. Jacques Moret indique que le département des Autorités est un précurseur sur ce point, car un système de contrôle interne y a été mis en place depuis deux ans déjà. Il est précisé que le Conseil administratif a décidé, l'an passé, d'étendre ce contrôle interne à l'ensemble de la Ville, et que M. Maculli a été engagé afin de coordonner la mise en place de ce système, qui devrait avoir lieu courant 2013.

Un commissaire aurait aimé avoir un positionnement clair du Conseil administratif sur l'audit interne. M. le président indique que M. Rémy Pagani va être auditionné sur ce point ultérieurement.

Le maire est d'avis qu'il serait préférable d'aborder ce point important lors d'une audition prévue à cette fin, vu le temps à disposition.

Ce commissaire souhaite néanmoins quelques éclaircissements au sujet de l'évolution du dossier, notamment sur la mise en place du nouveau règlement. Il demande en outre si cette problématique n'aurait pas dû être incorporée dans les missions et objectifs du département des Autorités.

M. Jacques Moret explique que diverses mesures ont été prises, dans l'attente de la validation du nouveau règlement par la surveillance des communes. Il précise en outre que ce système devrait être opérationnel le 1er janvier 2013.

M. le président est d'avis qu'il serait souhaitable que la commission des finances reçoive un état des lieux de ce projet, agrémenté d'un calendrier de sa mise en place.

Un autre commissaire se dit très inquiet de l'activité du Contrôle financier, relevant qu'un poste a été supprimé dans ce domaine. Il demande en outre des explications sur ce point. M. Jacques Moret explique que cette suppression de poste n'est pas prévue pour 2013 mais se voit dans le projet de budget 2013, dans la mesure où ce poste a été supprimé courant 2012. Il précise également qu'il ne s'agit pas d'une suppression de poste proprement-dite, mais d'un transfert dans un autre département, en indiquant que ce transfert était nécessaire pour des questions de compatibilité sociale de la personne en question dans le département d'origine. M. Jacques Moret signale enfin qu'il est évident que les ressources nécessaires à l'accomplissement du travail du Contrôle financier lui seront dévolues.

Le commissaire relève qu'il aurait été possible de transférer la personne et de maintenir le poste au Contrôle financier, et souligne que, quelles que soient les motivations, le Contrôle financier a perdu un poste.

Un autre commissaire comprend qu'une personne avait dû être déplacée du Contrôle financier car elle ne donnait pas satisfaction, et il demande de plus amples informations sur les motivations de ce transfert.

Le maire explique que ce déplacement a été jugé utile pour que la personne en question puisse effectuer son travail au sein d'un département en particulier, en rappelant que le but est d'avoir un système de contrôle financier opérant dès janvier 2013.

M. Rémy Pagani reprécise qu'il n'y a pas eu de suppression de poste, mais un transfert vers le département de Mme Esther Alder, et ce afin que la personne en question se charge du contrôle financier de ce département.

Il est demandé par un commissaire où se trouvent les prélèvements sur le salaire des conseillers administratifs pour leur retraites, ayant cru comprendre que le taux prélevé était ridiculement faible (en comparaison des conseillers d'Etat).

M. Jacques Moret ne peut répondre immédiatement à cette question, mais propose d'apporter une réponse écrite dans les prochains jours.

Une commissaire remercie tout d'abord le Conseil administratif et l'administration pour l'ajout des organigrammes dans les documents par politique publique. Elle indique ensuite ne pas être convaincue qu'il soit nécessaire de s'adresser à M[me] Sandrine Salerno pour les questions relatives à la mise en place du système de contrôle interne, M. Jacques Moret pilotant un groupe de travail dans ce cadre. Elle attend donc des éclaircissements sur ce point de la part de MM. Rémy Pagani et Jacques Moret, ainsi qu'un organigramme corrigé. La commissaire a bien compris que le département des Autorités, de par sa dimension transversale, n'est pas le plus lisible à travers le document par politique publique, et demande s'il ne serait néanmoins pas possible de retrouver les coûts relatifs à certaines activités de ce département, notamment ceux des prestations offertes depuis l'arcade municipale, comme les cartes CFF.

M. Jacques Moret ne voit tout d'abord pas en quoi l'organigramme présent dans le projet de budget par politique publique n'est plus d'actualité, si ce n'est sur le nom du «Contrôle financier». Il explique ensuite qu'il ne pilote pas un groupe relatif à la mise en place du contrôle interne, mais qu'il ne fait qu'y participer.

M[me] Heurtault-Malherbe indique que les chiffres concernant les cartes CFF se trouvent en page 8 du projet de budget à 6 positions, et que les coûts de l'arcade se retrouvent dans le document concernant l'administration centrale. Elle explique que cela fait partie des désavantages de la présentation plus «macro» par politique publique, mais rappelle que l'administration est ouverte aux différentes critiques afin de faire évoluer ce document dans le sens souhaité par les conseillers municipaux.

Il est demandé tout d'abord à quoi correspond la ligne «participation aux frais des partis politiques» dans le groupe 318 de la page 2 du projet de budget à 6 positions. Revenant ensuite à la page 155 du projet de budget par politique publique, il demande pourquoi aucun frais ne semble avoir été engagé en 2012 pour le poste «Fonds d'aide humanitaire», alors que 250 000 francs sont prévus au projet de budget 2013. Il est demandé en outre si ce budget est compris dans celui de la Délégation Genève ville solidaire.

M. Rémy Pagani explique tout d'abord que la participation aux frais des partis politiques est de 40 000 francs par année et par parti.

M. Jacques Moret explique ensuite que le poste «Fonds d'aide humanitaire» a été transféré par erreur l'an passé avec le budget de la Délégation Genève ville solidaire au département de M^me^ Salerno, et que ces deux budgets sont distincts.

Une commissaire remercie les conseillers administratifs ainsi que leurs services pour le travail fait afin de présenter un projet de budget par politique publique car, même si le document est perfectible, il permet d'apporter un regard nouveau sur ce budget. Relevant ensuite que, de par la classification imposée aux communes, il n'est pas possible de retrouver facilement certaines politiques publiques générales, comme la communication, elle demande néanmoins comment retrouver ces chiffres au travers des différents documents. M^me^ Heurtault-Malherbe indique qu'il n'est pas possible de trouver ces chiffres avec la présentation actuelle, les charges dévolues à la communication étant incorporées dans la politique publique «Administration générale».

Il est demandé donc si cette politique publique «Administration générale» n'aurait pas mérité une plus grande ventilation.

M^me^ Heurtault-Malherbe explique que la politique publique «Administration générale» regroupe toutes les fonctions de support, et représente 13% du budget global, ce qui est comparable à ce qui peut se trouver dans le privé.

Il est demandé à qui ont été attribués les fonds correspondants aux lignes «Divers projets pour la Genève internationale» (70 000 francs, ligne 365), «Subventions et allocations diverses et imprévues» (220 000 francs, ligne 365) et «Fonds municipal d'aide humanitaire par collectivité publique» (250 000 francs, ligne 367) que l'on peut trouver aux pages 102 du projet de budget par service et 155 du projet de budget par politique publique.

M^me^ Heurtault-Malherbe indique que ces informations doivent se trouver dans la brochure des comptes, comportant un détail des différentes enveloppes.

M. Jacques Moret précise que le Fonds municipal d'aide humanitaire sert en cas de catastrophe naturelle ou humanitaire dans un pays étranger, et propose d'offrir ultérieurement une réponse détaillée sur les deux derniers exercices pour ces différents fonds.

Il est aussi demandé par quoi est justifiée l'augmentation à 100 000 francs des frais prévus pour les cadeaux protocolaires (en page 3 du projet de budget à 6 positions, groupe 319), et si ce montant est vraiment rationnel. Cette estimation lui semble en effet clairement exagérée, au point qu'elle lui semble être un moyen simple de donner un sentiment de bonne gestion. M. Jacques Moret rappelle que le projet de budget offre une autorisation de dépenser, mais qu'un excédent est envisageable, et que ce poste varie énormément en fonction des événements ayant lieux durant une année particulière.

M. le président demande ce qui justifie l'augmentation de 2% des charges.

M. Jacques Moret indique que celle-ci est due aux mécanismes salariaux ainsi qu'aux différents amortissements des investissements.

Concernant un nouveau poste au sein du Service juridique, M. Jacques Moret répond que les contentieux avec le personnel sont gérés depuis peu par le Service juridique qui aurait besoin d'une personne en plus afin de traiter les dossiers. Un temporaire a été engagé dans l'attente de la création de ce nouveau poste.

M. Olivier-Georges Burri indique que ce service est composé d'une adjointe et de 3 juristes (deux à plein temps et un à 80%).

7.2 **Département des finances et du logement**

Séance du 25 septembre 2012

Le président accueille les auditionnés:
– M[me] Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement (DFL);
– M. Philippe Krebs, adjoint de direction;
– M[me] Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle;
– M[me] Inès Legeret, cheffe de service ad interim, A21 Ville durable;
– M[me] Sylvie Bietenhader, cheffe de service, GIM;
– M[me] Dalanda Garrido, directrice des RH;
– M[me] Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière;
– M[me] Nathalie Böhler, directrice 390 du DFL;
– M[me] Valentina Wenger, collaboratrice personnelle.

M. le président indique que le PFI ne sera pas analysé ce jour, mais lors de l'audition de M. Rémy Pagani.

M[me] Salerno ne souhaitant pas faire de présentation, M. le président ouvre immédiatement le tour des questions concernant le projet de budget 2013 par politique publique.

P. 64

Un commissaire demande à quel moment les chiffres définitifs du rendement des impôts seront disponibles, étant donné l'annonce par le Conseil d'Etat d'un important déficit.

M[me] Salerno explique que, normalement, les chiffres devraient leur parvenir dans la semaine du 12 octobre, sans toutefois pouvoir le garantir en raison de la collecte des données des personnes morales.

P. 65

Il est demandé ce qu'il advient de la CAP depuis la fusion des caisses de pensions au niveau cantonal. Il demande quelles mesures il faudrait prendre après 2013. Il pense notamment à une recapitalisation ou à une augmentation des cotisations.

Mme Salerno répond qu'un nouveau plan de prévoyance est prévu pour le 1er janvier 2014. Elle indique travailler d'arrache-pied au niveau de la CAP et aussi des communes et des SIG pour espérer déposer l'entier des textes devant les conseils municipaux. Le secrétariat et le personnel administratif de la caisse ont vu avec des juristes et des spécialistes de la prévoyance pour préparer l'ensemble des délibérations communales, projets de loi, etc. Ce matériel devra être discuté et validé par le Conseil municipal et par le Grand Conseil parce qu'il s'agira de créer une fondation de droit public. Pour le plan, il faudra l'aval du responsable cantonal. Mme Salerno espère pouvoir fournir lesdits documents vers la fin octobre-courant novembre. Cela permettra aux conseillers municipaux d'avoir fini l'étude du projet de budget 2013 avant de s'atteler au plan de prévoyance. Après cela, la première étape sera la création d'une entité juridique propre. Ensuite, il s'agira de procéder à la négociation de mesures complémentaires comprises dans les dispositions transitoires du statut.

En ce qui concerne la CAP, il n'est pas encore temps d'en parler, car les commissaires seront nantis du projet à la fin octobre. Mme Salerno explique que c'est une caisse bien gérée et qui se porte bien. Le problème c'est que c'est une caisse mature qui fait face à l'enjeu du renversement de la pyramide des âges, et qui sert plus de rentes que ne le prévoyait initialement le plan de départ. Les derniers documents ont été validés le 21 septembre, et juin 2013 est la date butoir pour déposer l'ensemble des projets, dont les délibérations acceptées et le passage devant toutes les instances, et devant le responsable cantonal.

Mme Salerno est contente d'annoncer qu'un consensus a pu être trouvé par rapport au plan et à la personnalité juridique qui ont été acceptés unanimement par les employeurs et les employés, de l'ACG, des communes et des SIG. La CAP sera aussi comparée aux caisses CIA et CEH, ce qui permettra certainement de voir qu'en termes de prestations, la CAP ne devrait rien avoir à se reprocher ni à rougir des rentes versées aux collaborateurs de la Ville de Genève. Au niveau financier, il n'y aura pas de besoins en capitalisation comme l'avait demandé M. Hiller. Elle souligne qu'il y aura une proposition du Conseil administratif que la Ville prenne à sa charge les 120 millions découlant de l'abaissement du taux technique de 4% à 3,5%. Les commissaires seront appelés à trancher, dans le courant du mois d'octobre, certaines mesures qui se trouvent encore dans les dispositions transitoires.

Il est précisé que la personnalité juridique sera effective au premier janvier 2014. A une demande de confirmation qu'en 2013 il n'y aura pas d'incidence sur le budget, mais qu'il devrait y en avoir pour 2014 en raison du taux à 77,89%, Mme Salerno confirme que 2013 n'est pas touché.

Une commissaire poursuit en énonçant ses questions au sujet du paragraphe «priorités et perspectives». Dans la Genève solidaire, il est indiqué que la Ville va agir au niveau local et resserrer les liens. Elle aimerait savoir si cela ne concerne que le FIFDH ou aussi d'autres exemples.

Mme Salerno répond que, pour 2013, cela dépendra des perspectives budgétaires. Dans ses premières propositions, elle a demandé l'augmentation de 1,5 million de francs sur ces lignes.

Bien qu'elle n'ait pas défendu ses propositions jusqu'au bout devant le Conseil administratif en raison du déficit constaté, il se peut que de telles propositions reviennent après l'arbitrage qui sera effectué fin octobre. L'ambition est de professionnaliser les outils concernant la coopération et le développement par des postes, une commission consultative, un nouveau règlement ainsi qu'un rapport d'activité sur 2011. Elle explique que l'idée est aussi de pouvoir mieux valoriser l'argent placé dans la coopération et le développement auprès des Genevoises et Genevois et de rendre les initiatives diverses plus visibles – elles proviennent souvent d'ONG, mais aussi de mouvements locaux ancrés dans la réalité genevoise comme les écoles, les scouts, etc. Elle ajoute que la Fondation genevoise de coopération a aussi son rôle à jouer en termes de partenariat.

En ce qui concerne la septième conférence européenne qui est mentionnée dans le paragraphe «Genève Ville durable», est-ce la même que celle mentionnée sous l'acronyme «ICLEI» à la fin du paragraphe?

Mme Salerno confirme que c'est la même conférence dont il s'agit. Elle ajoute que la Ville de Genève fait partie du réseau ICLEI qui porte sur le développement durable. Genève a l'ambition d'accueillir cette manifestation européenne. Elle annonce tenter de monter un projet avec des partenaires comme les communes, le Canton, la Confédération et l'Université. L'idée est d'accueillir 500 collectivités, 480 européennes et 1500 représentants de ces collectivités et leur faire découvrir le territoire genevois dans sa complexité, où l'aide des communes sera intéressante.

Elle y voit aussi l'occasion de créer une dynamique entre les communes genevoises en termes de pratiques.

Il est demandé pourquoi la présentation du projet de budget par politique publique ne contient pas la répartition et les totaux par politique publique par département alors qu'ils existent pour l'administration de la Ville. Mme Heurtault-Malherbe répond que les totaux se trouvent à la page 42.

Qu'est-il mis en place pour faire face à la conjoncture. Plusieurs fois dans le texte, Mme la magistrate appelle à la prudence et, à d'autres, il est mentionné qu'il faut aller de l'avant. Un commissaire affirme que la dette augmente et que, malgré les propos rédigés dans le projet de budget, on ne peut pas être optimiste aujourd'hui quant à la situation financière future. C'est pourquoi il indique qu'il se serait attendu à ce que des hypothèses d'une évolution négative des recettes soient contenues dans les priorités. Il se soucie de savoir si de telles hypothèses ont tout de même été prises en considération.

Mme Salerno répond que le chapitre sur les priorités n'a pas été rédigé par ses soins. Elle explique qu'elle travaille aussi en fonction de la perception de ses collègues et souligne qu'elle n'a pas un statut de *primus inter pares* en ce qui concerne les budgets. Aujourd'hui, le point sur lequel elle s'est particulièrement concentrée, c'est la maîtrise des investissements dont elle pense que la Ville doit se doter. Elle indique que son travail passe par la proposition d'une méthode d'arbitrage à un niveau financier supportable. Si l'investissement prend l'ascenseur, ce sera 150 millions de francs cette année, alors qu'elle propose de rester sur la jauge approximative de 100 millions. Elle ajoute que le travail est également fait dans les commissions où près de 450 millions de francs sont des crédits à l'étude. Elle souligne qu'il faudra donc une méthode d'arbitrage et un niveau d'investissement décidé par la Ville de Genève, mais aussi de la part du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Le même commissaire aurait imaginé que la magistrate chargée des finances porte une attention sur les finances et dispose d'un indicateur quant à l'évolution de la situation. Il lui semble que de trop grandes réserves de liquidités pourraient mener à une inflation. Il souhaiterait que quelqu'un ait la veille des finances pour savoir comment ces dernières se portent, mois après mois.

Mme Salerno répond qu'il n'y a pas qu'une personne qui veille, mais bien un groupe de personnes. C'est une perspective économique qui est adoptée. D'ailleurs, la veille n'est pas que conjoncturelle, le groupe fait aussi l'effort de s'informer des projets des cantons ainsi que, par exemple, de la Constituante genevoise. Elle affirme donc être bien informée sur les perspectives d'avenir. Elle rappelle qu'elle était contre la baisse des impôts mais que cette position lui a valu nombre critiques. Aujourd'hui, cette baisse d'impôts pèse très lourd sur le Canton, et elle trouve qu'il s'agit d'un vrai désastre. Bien que les répercussions aient été calculées et chiffrées, des citoyens avisés et rompus à l'exercice politique sont allés jusqu'au TF pour interdire au département de se prononcer sur la baisse d'impôts. Elle rappelle les trois projets du Conseil d'Etat qui, à chaque fois, ont entraîné respectivement 50, 80, puis 113,7 millions de francs de perte pour la Ville de Genève, et affirme que le département est plus réactif que jamais et reçoit les informations constamment. Le département a été victorieux en ce qui concerne la péréquation, mais a échoué sur la baisse d'impôts.

Hormis les velléités du Canton d'affaiblir la Ville, ce seront les enjeux de fiscalité en lien avec l'Union européenne qui pèseront lourd dans la balance.

Une autre commissaire revient sur les investissements qui, elle le rappelle, devront être rediscutés dans chaque groupe en ce qui concerne leur pilotage. Elle rappelle qu'il a été fait mention que les amortissements avaient augmentés de 10,2 millions de francs en raison de l'augmentation des investissements. Cela doit concerner les investissements en 2012 et avant, puisque ceux de 2013 ne sont pas encore décidés. Il lui semble que l'on peut donc présumer que cette part là va encore augmenter, surtout en raison de la jauge élevée. M[me] Salerno confirme.

En outre, elle demande où se trouve le financement de la manifestation mentionnée dans le paragraphe «Genève ville durable» dans le budget.

M[me] Salerno répond que le financement ne concerne pas que la Ville mais également la Confédération, le Canton, les communes et des partenaires privés. Pour la ligne de la Ville, hormis les prestations en nature, les sommes sont prélevées sur le budget d'«Agenda 21». Des forces de travail et des lignes du service ont été réaffectées depuis déjà 2012. Par exemple, dans le cadre de l'engagement d'Aalborg, il y avait la volonté d'opérer une restitution citoyenne sur le processus.

Le département souhaite ouvrir cette manifestation au public.

Un autre commissaire voulait revenir sur l'assertion de M[me] Salerno qui a affirmé ne pas être *primus inter pares* et rappelle qu'il y a 420 millions de francs en crédit d'études. Il s'interroge sur le fonctionnement du Conseil administratif. En effet, M. Pagani vient systématiquement avec des projets de délibérations, etc., qui contredisent ce qui ressort du projet de budget. Il demande quels types d'arbitrages sont donc effectués.

En outre, il raconte une anecdote selon laquelle tout citoyen voulant écrire au Conseil administratif atterrit chez M. Rémy Pagani, au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville. Il semblerait que ce dernier soit donc le *primus inter pares*. Il aimerait comprendre pourquoi il en est ainsi.

Par ailleurs, concernant la formation, il apparaît qu'il y a 4000 employés et 4000 formations, ce qui lui semble vouloir dire que soit le personnel est sous-qualifié soit que les formations sont en réalité des séminaires de 3 jours à Richelien. En sus, il constate que l'essentiel de la politique du département est de favoriser les femmes, car il ne peut que constater une surreprésentation féminine au sein du département. Il indique ne pas comprendre la politique de parité, parce que l'égalité n'est ainsi toujours pas respectée. Ensuite, en ce qui concerne la notation «double AA négatif», il demande s'il existe un indicateur entre l'endettement de la Ville de Genève et le PIB, et si une approximation est possible. Il affirme qu'il

y a une responsabilité collective de la magistrate dans l'endettement. Enfin, il demande quelle est la politique d'emprunt de la Ville de Genève et la gestion de la trésorerie (son existence, comment elle est gérée et si elle l'est de façon éthique).

Mme Böhler indique que, suite à la volonté du DFL de limiter les investissements, une proposition a été présentée au Conseil administratif de créer une commission des investissements interne à la Ville. La responsabilité de la mise en œuvre de la création de la commission, ainsi que d'une politique d'arbitrage a donc été renvoyée au comité des directeurs par le Conseil administratif. Ce sont des représentants de tous les départements qui composent la commission, présidée par le directeur administratif. La tâche de la dernière réunion était de déterminer quels investissements seraient priorisés. La seconde partie de la séance concernait la recherche d'un accord sur une liste des critères à appliquer aux investissements pour leur donner un ordre d'importance qui pourrait être représentatif de la majorité du comité. La prochaine séance portera sur la première liste des investissements. Seront d'abord traités les investissements de plus de 10 millions de francs et, ensuite seulement, ceux de plus de 5 millions de francs. Il y a 86 projets à moins de 5 millions de francs, représentant donc la majorité des investissements en cours.

M. Krebs explique que le ratio PIB a été rendu populaire par le critère Maastricht où des limites ont été fixées au niveau des pays, permettant ainsi de comparer ce chiffre avec la dette des pays. Le PIB est une variable connue et qui est révisée, mais souvent avec du retard. Il préfère comparer le ratio «dette» plutôt au regard de la totalité des revenus. En effet, les revenus correspondent à la capacité réelle de la collectivité, quelque soit son taux d'impôts, qui dispose d'un revenu annuel X. La collectivité effectue donc un ratio dette divisé par revenu, et transforme la dette ensuite en nombre d'années théoriques de revenus. La Ville de Genève est proche de 1,3, ce qui est élevé par rapport au niveau international, mais accorde une note de «AA–», ce qui est plutôt bon en comparaison internationale et européenne, en particulier. Les chiffres ne sont pas évidents à calculer à Genève en raison de l'activité importante des multinationales qui créent une valeur ajoutée qu'il est difficile d'appréhender. S'agissant de la politique d'emprunt de la Ville de Genève, le Conseil administratif a défini une charte concernant les principes qui sont suivis pour la gestion de la dette. Cette dernière prévoit un endettement total de 30% à hauteur de taux variable, et 70% à hauteur de taux fixe, ainsi que 10% pour les échéances courtes. Concernant la trésorerie, il indique que la Ville de Genève dispose encore, à ce jour, d'une trésorerie excédentaire, et ce jusqu'à la prochaine échéance d'un emprunt en novembre 2012. Les placements sont principalement faits auprès de collectivités publiques suisses. Depuis 2 ans, il y en a énormément sur le marché et la situation de rendement est quasi nulle, quelque soit la contrepartie. La trésorerie se place en effet à des taux faibles.

D'ici novembre, il ne devrait plus y avoir de trésorerie excédentaire, car l'objectif est de disposer à nouveau d'emprunts à 3 mois et 6 mois, qui permettront de procéder à l'ajustement trimestriel, de sorte que la Ville ne se retrouve pas, structurellement parlant, dans une situation avec de la trésorerie d'un côté et de la dette de l'autre.

Mme Garrido explique que la Ville de Genève encourage le développement des compétences et la formation continue des ses cadres. Un concept de formation continue a été validé par le Conseil administratif. En page 25 du projet de budget par service, on peut constater que les formations passent de 3738 francs à 5780 francs, ce qui est essentiellement dû à la migration informatique sur Microsoft Office 2010 qui a contraint plus de gens à se former.

Mme Salerno indique que, concernant la parité, il est vrai qu'au niveau du département, il n'y a pas un ratio paritaire hommes-femmes. Elle indique s'être demandée pourquoi les recrutements menaient à ce que des femmes succèdent à des hommes. Elle n'a pas réussi à établir si cela était le fait de la volonté du Conseil administratif d'ouvrir la politique aux femmes depuis 2007, ou simplement parce que les personnes les plus qualifiées pour les postes se sont révélé être des femmes.

Un commissaire rappelle que, d'habitude, la commission recevait le budget financier sur 4 ans, ce qui, si cela avait été le cas cette fois, aurait permis d'obtenir une réactualisation des impôts 2012. Or, pour le moment, seuls les comptes 2011 sont à disposition. Il ajoute qu'au nom du Parti libéral-radical, il est déçu de la position que Mme Salerno continue d'adopter sur la votation de 2009 concernant les impôts. Il avait en effet cru comprendre que la magistrate ne reviendrait pas sur la démarche des citoyens devant le TF.

Cette démarche a permis de baisser les impôts et de réduire les charges pour les familles, ce qui lui semble être une bonne chose. Par rapport à ce que fait le Canton au niveau des fiscalités communales, il se demande pourquoi Mme la magistrate adopte une position défensive, au lieu de pencher vers l'offensive en faisant des propositions, d'autant plus qu'elle semble entourée de gens intelligents et brillants pour l'appuyer.

Mme Salerno répond qu'elle prend acte de la votation populaire qui a entraîné une baisse d'impôts. Ce qu'elle remet en cause, explique-t-elle, c'est la volonté politique qui a amené à cette décision.

Par ailleurs, elle conteste l'affirmation selon laquelle elle n'adopterait pas une position suffisamment offensive. Elle rappelle tout d'abord que la péréquation intercommunale est le fait de la Ville de Genève. Bien que l'accord ne soit pas parfait et qu'elle soit disposée à le renégocier, tout en refusant d'agir comme le Canton l'entend, c'est-à-dire en imposant la péréquation à l'ensemble des communes.

En ce qui concerne les résultats globaux, elle concède qu'il n'y a pas de document sur l'équilibre. Elle indique attendre les résultats d'octobre avant de reporter à la commission, documents requis en main, afin que les commissaires puissent se faire une idée des sommes en jeu.

Un commissaire constate que c'est bien que Mme Salerno s'occupe des impôts, mais il lui rappelle qu'elle est également responsable du budget et de l'assurance d'une meilleure transversalité. Il regrette parfois qu'elle ne soit qu'une magistrate parmi cinq, parce qu'il aurait pensé qu'en tant que chargée des finances, elle aurait plus d'influence auprès de ses collègues.

Mme Salerno répond qu'elle rejoint totalement son point de vue à ce sujet.

Il est demandé ensuite ce qu'il en est du financement de la retraite des magistrats. Les cotisations du Conseil administratif sont de 4,5%, et il se demande pourquoi le taux est aussi faible alors que le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter ses cotisations pour passer à 7,3%, ce qui reste très peu.

La magistrate confirme le taux de 4,5% dans le règlement qui serait à revoir.

A une question déjà posée l'an passé sur le rattrapage de l'indexation des rentes de la CAP, qu'il souhaite réitérer cette année. On lui avait en effet assuré que cela ne réapparaîtrait plus au budget 2013 et il constate que c'est pourtant le cas.

Mme Salerno indique que la réponse qu'il avait reçu l'an passé annonçait que cela prendrait fin en 2013, or, vérification faite dans les notes de l'an dernier, c'est bien pour 2012 qu'avait été annoncée la fin de ce remboursement.

Pour 2014, elle annonce qu'elle proposera que cela s'intègre dans un mécanisme d'accompagnement dans le nouveau plan de la CAP.

P. 67, groupe 44, point 440

Il est demandé pourquoi le revenu de la ligne cesse en 2012 et 2013.

Mme Heurtault-Malherbe répond que cela provient de la création du Fonds énergie et dont les fonds sont affectés au financement de certains projets, et non pas aux revenus courants de la Ville.

Mme Heurtault-Malherbe répond que lesdits fonds se trouvent dans les bilans, dans les comptes, et non pas dans le compte de fonctionnement.

P. 68

Il est revenu sur la problématique de la formation et des cours. Donc bien compris, cette année, 5200 formations sont organisées. Il est demandé s'il s'agit

d'un chiffre annuel et aimerait savoir combien d'heures cela représente et quel en est le coût.

Mme Heurtault-Malherbe répond que le budget de formation n'a pas été augmenté entre 2012 et le projet de budget 2013. Il est intégré dans le budget courant de la formation. C'est en effet un chiffre annuel.

Mme Garrido ajoute que le détail se trouve dans le bilan social, où la partie formation est indiquée. Pour les types de cours, il s'agit notamment des sujets de santé et sécurité. Les formations coûtent dans l'ensemble toujours environ 2,65 millions de francs.

Un commissaire demande si le salaire des formateurs en fait partie.

Mme Garrido répond que le fonds couvre le nombre de participants et les types de formations, mais pas le nombre d'heures ni le salaire des personnes employées pour les dispenser.

Mme Böhler affirme qu'il y a deux catégories de personnes formatrices. Une partie des formations est assurée par les collaborateurs de l'administration, et une autre partie par des externes qui dispensent des formations sur des thématiques spécifiques.

A une question sur le type de formation, Mme Böhler répond que les thématiques peuvent être techniques, selon les besoins des métiers et le contenu du cahier des charges des formateurs. D'autres thématiques peuvent être abordées, comme le management, la gestion d'une équipe et d'autres fonctions d'encadrement.

Le même commissaire demande si une critique de ces cours existe, et s'ils sont comparés à ceux offerts en privé. Il trouve en effet que les coûts qui en découlent sont énormes.

Mme Salerno répond que les ratios liés à la formation professionnelle dans les différentes collectivités publiques seront remis aux commissaires. Elle rappelle être venue devant la commission des finances, il y a quelque temps, concernant un dépassement à hauteur d'un demi million de francs pour la formation. Un réajustement a donc été opéré. Elle remercie la commission d'avoir voté à nouveau, dans le budget 2012, le montant lié à la formation, parce que la Ville de Genève n'investissait pas assez dans la formation par rapport aux autres collectivités helvétiques. Elle indique que ce qui pèse lourd dans l'enveloppe, c'est la formation d'accompagnement au changement, qui est de plus en plus sollicitée par les RH de la Ville pour apporter un appui et des repères dans des enjeux managériaux, des nouvelles missions, des fonctionnement différents, etc. Elle donne l'exemple du processus Convergence, qui a nécessité et continue à nécessiter une enveloppe

formation, accompagnement de projet avec des spécialistes qui participent non seulement à la gestion du projet pour atteindre l'objectif de la convergence avec les pompiers de l'aéroport, mais également pour aider les équipes du SIS à préparer à cette mutation.

Aujourd'hui, cet effort de formation, ou, selon ses propres termes, d'accompagnement au changement, représente une grande partie de l'effort financier que le département est appelé à apporter au service.

P. 69, groupe 54

Une question demandant ce que représentent les 426 275 francs dans la subvention concernant la politique publique «Institutions pour la jeunesse», groupe 36, ligne 365.

M[me] Heurtault-Malherbe explique qu'il s'agit de gratuités pour l'«Atelier X» et les auberges de jeunesse. La ligne 365 représente des subventions en nature ou monétaires, simultanément, alors que la p. 169 expose uniquement les gratuités.

Le Fonds chômage est totalement compris dans les «Aides sociales».

P. 76, groupe 58, ligne 318: aide sociale

Une commissaire relève que, dans les commentaires, il y a une explication que sous «Honoraires et prestations de services» il y a des mandats pour évaluer le projet dans le cadre du Fonds chômage et DGBS, et qu'une diminution identique a été effectuée sur les subventions concernées. Elle indique qu'elle ne comprend pas pourquoi il faudrait donner des mandats pour faire des évaluations, pour conclure ensuite à la nécessité de cette politique publique et, en même temps, d'en diminuer les subventions. M[me] Salerno répond que la logique de l'opération neutre avait pour but de ne pas creuser plus le résultat déficitaire. L'évaluation sur le Fonds chômage est nécessaire au regard du règlement voté en 2003. Il s'agit donc de donner, à une entité externe à l'administration, la compétence d'évaluer le dispositif. En principe, cela devait se faire à la fin de la législature, mais comme le règlement n'a jamais été appliqué comme il aurait dû depuis 2003 et qu'un travail a été effectué en 2007 sur les pratiques, cela ne cadre pas avec la fin de la législature. Pour la Délégation Genève solidaire, il y a une volonté d'évaluer, non pas la politique dans son ensemble, mais des projets qui sont financés par le département. Auparavant, le département n'avait encore jamais recouru à des évaluations de projets.

Aujourd'hui, il s'appuie sur le partenaire cantonal, le Service de solidarité internationale (SSI), et sur les évaluations du FGC. Dès 2013, M[me] Salerno

affirme qu'elle souhaiterait qu'une partie de l'enveloppe SSI puisse permettre d'évaluer les propres projets du département. Elle a notamment demandé à ce qu'une évaluation des questions orientales, que doit traiter la DIM, soit effectuée. Elle l'a été pas un professeur de l'IHEID.

P. 69: aide sociale

Un commissaire constate que les charges sont en diminution, passant de 13,2 à 12,6 millions de francs. Il aimerait connaître la raison principale de cette diminution, car trois explications sont données dans les pages suivantes. En comparant la page 42, il constate qu'au lieu de 12,6, il y a 13,2 millions de francs. Il demande ce qu'il en est. M^me^ Heurtault-Malherbe répond que la page 42 ne fait pas référence à la même chose, car la gradualité est différente. La page 42 traite des institutions pour la jeunesse et de l'aide sociale. Les deux politiques publiques sont sommées, expliquant les différences de totaux.

Il demande si, selon la page 76, la diminution concerne l'intervention de ce département en la matière, puisque la politique sociale augmente au total. M^me^ Heurtault-Malherbe confirme les propos et indique que l'explication de la page 76 concerne l'aide personnalisée de la GIM, qui fait aussi partie de cette politique publique et qui est liée à la mise en œuvre du nouveau règlement.

M^me^ Böhler ajoute qu'il y a aussi les 250 000 francs d'aide d'urgence qui ont été transférés aux autorités, expliquant en partie la baisse.

P. 69, groupe 36, ligne 365: fonds chômage

Un commissaire se dit ravi que l'évaluation se fasse, car le fait que l'administration du fonds soit gérée et contrôlée par le département des finances le dérange. Il indique que le même montant, à 100 000 francs près, est remis au budget et il indique ne pas comprendre cette démarche alors que tout n'a pas été dépensé durant les trois dernières années, mais qu'une thésaurisation a été entreprise sans que ce fonds ne bénéficie d'une autorisation pour ce faire. Il ne voit pas de démarche sensée dans la continuation de thésaurisation et la remise de la ligne au budget. Selon lui, ce fonds doit compter plus de 10 millions de francs (9,2 millions au bilan fin 2011). Il aimerait quelques explications.

M. Krebs répond que, concernant la thésaurisation, le Fonds chômage est régi par un règlement adopté par le Conseil municipal, approuvé par l'autorité de surveillance, et qui prescrit que le fonds est alimenté par une ligne budgétaire. L'alimentation a lieu chaque année par une ligne budgétaire, de manière parfaitement licite.

M^me^ Salerno répond que l'utilisation du fonds doit être distinguée de la thésaurisation. Sur 100 700 000 francs, il y a 18 projets qui sont subventionnés, avec un effet retard, comme c'est le cas pour les investissement. En effet, plus il y a de projets, plus la masse à disposition diminue. Elle explique qu'il y a rarement des subventions pour un projet qui ne dure qu'un an. La majorité des projets subventionnés ont des exercices allant de 3 à 4 ans, avec un renouvellement possible en cours de parcours. Une évaluation est effectuée, puis survient la fin du subventionnement. Elle ajoute que la thésaurisation avoisine les 10 millions de francs. Elle est due au fait que, au départ, il n'y avait pas assez de projets pour dépenser la somme alors que, aujourd'hui, c'est le cas. Elle affirme que plusieurs options sont possibles concernant les 10 millions de francs en question. La somme peut être dissoute aux comptes. Il est aussi possible que, pour des projets que le Conseil administratif juge bons, bien évalués, et efficaces, ce dernier souhaite créer une ligne pérenne au budget, utilisant la réserve pour ce faire, sans creuser le déficit.

M^me^ Salerno indique que projet VIA est un exemple.

P. 70

Un commissaire revient sur la discussion concernant l'évolution des recettes. Il constate qu'il y a une diminution de 1,4 million de francs aux rubriques 40, lignes 401 à 409, et notamment l'impôt sur le revenu et la fortune et la taxe professionnelle. Paradoxalement, il lui semble que, sur le bénéfice de capital, il y a une augmentation de 14,4 millions. Il aimerait davantage d'explications que celles fournies.

P. 77

M. Krebs répond que le budget 2012 est comparé au projet de budget 2013. Pour les personnes physiques, on constate qu'il y a 180 millions de francs en 2012 et 181 millions en 2013. Donc, il y a une diminution, mais la situation révisée amène à un montant de 578 millions de francs, donc inférieur à 582, dont font partie 15,5 millions de correctifs. En réalité, on ne se trouve pas à 578 millions, mais à 563 millions. Il ajoute que, de 563 à 580, il y a une croissance qu'on ne voit pas. Pour conclure, M. Krebs souligne qu'il faut retenir que, au niveau des personnes physiques, la situation s'est avérée moins bonne comme cela a été confirmé par une diminution des chiffres bruts. Pour les personnes morales, la situation est meilleure, parce que, manifestement, le budget 2012 était trop pessimiste. L'un dans l'autre, l'effet est plus ou moins neutre et l'écart est faible (le manque dans les personnes physiques étant compensé par l'excédent dans les personnes morales).

P. 70, ligne 409: taxe professionnelle communale

Il est demandé de savoir à quel point ont peut avoir la garantie que le chiffre sera respecté et qu'il ne se passera pas la même chose que l'an passé où quelques millions manquaient, nécessitant que le chiffre soit recalculé. En outre, il demande si la magistrate a déjà une idée de ce que ça va rapporter la taxe professionnelle pour 2012, et si un différentiel aura lieu en raison de ce qu'il s'est passé l'an passé.

M[me] Schubert répond que, pour calculer la baisse de la taxe professionnelle, le département se base sur une année fiscale réelle. Il a été constaté que quelques indicateurs sont moins bons que les autres années, notamment en raison du départ annoncé de contribuables importants, comme cela transparaît dans la presse. En sus, le département taxe aussi les banques et sociétés financières et la tendance actuelle sur le groupe est celle d'une baisse des recettes d'environ 10%. M[me] Schubert indique espérer arriver aux 115 millions de francs.

Un commissaire demande si une nouvelle modification des chiffres au milieu de l'année est prévue. M[me] Salerno indique que c'était la volonté du Conseil administratif que d'arriver à un budget totalement équilibré. Un commissaire explique que, s'il suffit de procéder de la sorte pour arriver à un budget équilibré qui règle tous les problèmes, il lui semble que le débat pourrait s'arrêter là et qu'il serait possible de voter le budget à l'équilibre en décidant où placer le curseur des recettes de la taxe professionnelle, puisque c'est une ligne que le département maîtrise à 100%. M[me] Salerno indique qu'elle ne peut pas répondre à la remarque puisqu'il faut une majorité au Conseil administratif.

Un autre commissaire revient sur le montant de la taxe professionnelle parce qu'il a cru comprendre que le département disposait déjà de quelques chiffres sur les recettes fiscales. Il aimerait savoir s'il existe déjà quelques prémisses sur les correctifs de la taxe professionnelle.

M. Krebs répond que la taxe professionnelle est un impôt *pre numerando* bisannuel et qui se calcule différemment des cas d'impôts *post numerando.* Il indique que les informations transmises portent sur les éléments taxés en *post numerando*, qui sont des prévisions des futures estimations, additionné des correctifs. Ce montant porte sur les personnes physiques et les personnes morales. Il annonce que les déclarations des banques sont en train d'être envoyées au département. On y constate que le montant du chiffre d'affaires imposé de ce groupe professionnel est en baisse, principalement en raison de la baisse de l'euro pour 2012.

P. 70, groupe 34, ligne 346: compensation financière aux communes françaises

Un commissaire est ébahi que ce chiffre explose chaque année. Il trouve cela illogique par rapport à la situation économique actuelle.

M. Krebs répond que les chiffres indiqués au budget sont communiqués au département dans le cadre du paquet de prévision fiscale. Le chiffre en question est calculé sur la base de la masse salariale des personnes concernées par la loi 44 de 1972. A ce jour, l'estimation pour 2013 est de 31 870 353 francs, alors que le chiffre était inférieur en 2011. Partant, la masse salariale des personnes concernées augmente de l'ordre de 6 à 7%. En revanche, il indique ne pas disposer de plus d'informations sur la provenance de ces 6%, notamment de savoir si cela concerne la charge salariale ou le nombre de personnes concernées.

Il est demandé s'il est possible d'avoir des détails à ce sujet. M^me^ Salerno répond qu'elle ne peut pas fournir les détails. M. Krebs indique qu'il peut transmettre le document contenant les chiffres communiqués au département. Cependant, il pense qu'il serait mieux d'agir au niveau du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil pour avoir plus d'informations. M^me^ Salerno annonce qu'elle peut rédiger une Xième lettre à M. Hiller pour en savoir plus. Malheureusement, il a tendance à se réfugier derrière le secret fiscal.

P. 77, groupe 90, ligne 346

Il est relevé que dans l'explication qui est donnée en ce qui concerne la compensation financière aux communes françaises, il n'est pas noté qu'il y a une augmentation, mais plutôt que le chiffre provient de l'estimation des effets de la nouvelle péréquation intercommunale. Il demande ce que prévoit cette nouvelle péréquation.

M. Krebs répond que, en raison d'une erreur d'impression, la remarque à la ligne 346 se réfère à la ligne 341 qui est en haut de la page 71, et qui fait référence à l'actuelle péréquation prévue par la LRPFI. En effet, la charge de péréquation augmente à 10 700 000 francs.

P. 74

Pourquoi les charges sociales, estimées à 22%, ne sont pas comprises dans la ligne concernant les auxiliaires, M^me^ Heurtault-Malherbe répond qu'elles le sont dans les autres rubriques de charges sociales, lignes 303 et 304, comprenant toutes charges sociales, ainsi comptabilisées dans des rubriques ad hoc. Le montant concernant les auxiliaires est donc hors charges. Transmettre les montant avec les charges est quelque peu compliqué.

Pourquoi en va-t-il ainsi? M^me^ Heurtault-Malherbe explique que le système calcule les charges sociales automatiquement pour les salaires fixes et auxiliaires, et que, dans les charges sociales, en revanche, tout est mélangé.

P. 75

Un commissaire annonce avoir une question terminologique. Il remarque que les subventions sont à considérer sans les prestations en nature. Il demande si ces dernières sont la même chose que les gratuités.

Mme Heurtault-Malherbe confirme.

P. 170, groupe 62: routes communales

Il est constaté que certains parkings ont bénéficié de gratuités importantes, s'élevant à plusieurs millions de francs. Il demande quand le département pense supprimer ces gratuités aux parkings payants qui doivent certainement être amortis depuis longtemps. Il demande si une politique publique est prévue à ce sujet pour que la Ville de Genève puisse retirer quelque chose de ces droits de superficie.

Mme Salerno répond qu'il y a un premier problème au sujet de ces droits de superficie. S'ils pouvaient être renégociés aujourd'hui, elle le ferait. Cependant, elle ne dispose par des outils pour les casser juridiquement. Pour les droits actuels, comme celui du Mandarin oriental, le droit est valable encore de nombreuses années. La Ville de Genève n'aura donc pas d'autre choix que d'attendre l'échéance du contrat. Le second problème est lié à une question qu'elle suggère de poser à M. Pagani concernant la politique actuelle des droits de superficie et des moyens de préserver les intérêts de la Ville.

Le commissaire rappelle qu'il avait déjà posé cette question et que la réponse qu'on lui avait apportée était qu'il fallait que le département s'en réfère à l'Etat, précisant que cela faisait des années que les comptes n'avaient pas été demandés. Il ne trouve pas normal que les commissaires ne soient pas au courant des comptes. Il rappelle que, au terme des investissements faits par des privés, il y a une rente de superficie qui est due à la Ville de Genève et à l'Etat. Pour contrôler cela, il faudrait avoir les comptes annuels de l'Etat. Quoi qu'il en soit, et quelque soit la durée du droit, il lui semble que le contexte a bien changé par rapport au moment de la signature des contrats. Il pense qu'une discussion devrait être menée au niveau juridique, et il regrette le manque de proactivité du département dans ce domaine.

Mme Salerno conteste l'affirmation selon laquelle le département ne serait pas suffisamment proactif. Dès son arrivée, elle a effectué des démarches auprès de Parking Cornavin SA, et ce jusqu'à une sentence d'arbitrage. Le résultat a été de dire qu'avant 2007, la Ville ne s'était pas préoccupée de son droit et qu'elle ne recevrait donc aucun arriéré pour cette période. En revanche, il a été décidé que le calcul sur la redevance effectué par la Ville pour les années après 2007 était correct et qu'il serait payé selon le calcul fait par le Contrôle financier. Mme Salerno

sait qu'elle peut toujours essayer de demander au Mandarin oriental de renégocier, mais elle affirme que c'est peu probable que la personne qui le dirige soit d'accord. Elle demande, en outre, au commissaire de noter que d'entreprendre de telles démarches entraînerait que tous les milieux économiques seraient là pour lui dire que le secteur de l'hôtellerie est en phase descendante et que de faire valoir les intérêts de la Ville lui porte préjudice. Elle est cependant d'accord que les conditions financières ne sont pas heureuses.

M. Krebs ajoute qu'il y a deux typologies dans le droit de superficie par rapport aux parkings. Il y a tout d'abord la typologie qui prévoit qu'une rente de superficie due dès le moment où l'intégralité des amortissements initiaux ont été rentés et amortis (cf. Plainpalais et Cornavin). Dans ce cas, les comptes sont suivis annuellement par les représentants de la Ville de Genève présents au sein des SA, qui discutent aussi de la date et du moment à partir duquel une rente de superficie est due. Deuxièmement, il y a la typologie qui prévoit un droit de superficie se concrétisant par une simple mise à disposition gratuite (cf. Villereuse SA). La Ville de Genève n'a donc pas de droit de regard sur les comptes de cette SA, contrôlés par la Fondation des Parkings. C'est ainsi une gratuité qui est due par la Ville.

Le même commissaire indique que c'est la même chose à Plainpalais. M. Krebs répond que c'est parce que Plainpalais n'a pas encore atteint le seuil de rentabilisation. M^me^ Salerno ajoute que le département a tout de même réussi à faire valoir que sa méthode de calcul est celle qui doit être appliquée, alors que ce n'était pas le cas auparavant. M^me^ Böhler ajoute à ce sujet que le DFL avait reçu un rapport du contrôle financier de la GIM qui recommandait que la Ville contacte le Canton pour avoir des détails sur la méthode de calcul des rentes. Elle annonce avoir entamé des démarches dans ce sens.

Un autre commissaire remarque que, chaque année, ce sont les mêmes questions qui sont posées au sujet des gratuités, ce qui n'a pas de sens. Il demande pourquoi le département maintient ces montant absurdes dans les budgets et comptes de la Ville. Par exemple, sous la ligne du parking de Villereuse, il lit 522 000 francs représentant le coût d'opportunité de ne pas faire autre chose à cet endroit qu'un parking. Il trouve que ces données faussent les comptes et les budgets, sans changer l'équilibre *in fine*. Il suggère à la Ville de Genève de revoir la politique de comptabilisation des gratuités.

M^me^ Heurtault-Malherbe répond que le travail d'analyse et de définition sur ce qui doit être une gratuité ou pas, et ce qui doit être comptabilisé ou non, comme une subventions en nature, est une question de fond sur laquelle il faudrait faire une analyse détaillée pour savoir ce qu'il faut maintenir et ce qui ne nécessite pas de figurer dans les comptes, mais qui pourrait faire l'objet d'une information sous une autre forme au Conseil municipal.

P. 156, groupe 58, ligne 367: coopération décentralisée

Il est constaté par un commissaire que la Délégation Genève solidaire (DGS) compte un total des charges de 5 642 772 francs à la page 42 du projet de budget par service bénéficie de 4 699 500 francs pour les subventions accordées. S'il a bien compris, la somme est ventilée dans le projet de budget par politique publique. Il aimerait savoir si la subvention de 2 955 000 francs dévolue à la coopération décentralisée entre dans la DGS et demande où il peut trouver le reste du montant total.

Mme Heurtault-Malherbe répond que le montant des subventions, qui apparaît dans le projet de budget par service à la page 42, est ventilé dans l'ensemble des subventions de la ligne aide sociale, ligne 367, page 156 du projet de budget par politique publique.

Il est aussi demandé à quoi correspondent les 2 955 000 francs pour la coopération décentralisée. Mme Salerno répond que ce fonds est géré via le règlement DGS. Elle ajoute qu'une partie du fonds part à la FGC et l'autre, qui est sous la gestion de la DGS, avec une commission consultative, gère les projets de plus de 60 000 francs. Enfin, elle souligne que trois départements sont concernés: celui de Mme Alder, celui de M. Pagani et le sien.

P. 157, groupe 78, ligne 364

Un commissaire note que la Ville de Genève accorde une subvention pour perte d'exploitation à la Fondation des Parkings de 60 000 francs, et il demande quelle en est la raison. Mme Heurtault-Malherbe répond que ce montant correspond à la vélostation construite à la gare Cornavin et qui est gérée par la Fondation des Parking. La demande devra donc être adressée à M. Pagani.

P. 44 et 74

Une commissaire demande ce qu'il se passera si ces deux postes ne sont pas accordés et/ou pourquoi ils sont demandés.

Un autre commissaire souhaite compléter la question. Il indique qu'à la page 74 il y a deux postes demandés à la DRH et qui sont immédiatement transférés. Il trouve cela bizarre.

Mme Garrido explique que deux transferts ont eu lieu cette année: l'un à la taxe professionnelle pour une personne, et l'autre est due au transfert des activités juridiques, notamment le contentieux, au Service juridique, engendrant la perte d'un poste de juriste. En ce qui concerne les nouveaux postes, il y a un nouveau poste d'analyste de fonction. Elle rappelle que le département doit travailler sur la mise

en place d'une liste des fonctions types pour l'ensemble de la Ville de Genève, avec les descriptifs. Pour ce faire, le département dispose de deux analystes de fonction, mais il y a maintenant besoin d'une troisième personne, compte tenu du volume de travail dans l'unité recrutement et 1000 compétences. Dans la même unité, il y a toujours eu deux assistantes, dont l'une en auxiliaire. Etant donné le nouveau statut du personnel, chaque employé peut désormais demander une évaluation de sa fonction, ce que beaucoup d'employés font. C'est pourquoi la demande concerne la pérennisation de l'assistante auxiliaire, en raison de la surcharge de travail actuelle. M. le président résume qu'il y a donc un poste de moins cette année.

A la question de qui représente la Ville à la Fondation des parkings, M^me^ Salerno répond qu'il s'agit de M. Pagani et de M. Gaillard, qui est l'administrateur de la GIM.

Projet de budget par service, p. 48

Il est constaté que la prise en compte des postes vacants n'apparaît pas dans le projet de budget par politique publique. En effet, il constate une diminution du traitement du personnel de 5,6 millions pour prendre en compte les postes vacants. Il aimerait savoir combien de postes cela concerne, s'il y a une réelle estimation de ce chiffre, et s'il peut avoir le détail par département.

M. Krebs explique que, s'agissant de l'ordre de grandeur, on constate année après année aux comptes que l'estimation du gel de 11 millions de francs correspond. La ventilation par département n'est pas effectuée et ne postule pas par avance l'emplacement des postes, parce qu'ils sont liés à toutes sortes de paramètres imprévisibles. La totalité des postes vacants, à raison d'environ 100 000 francs par poste, est d'environ 100 postes.

7.3 **Département des constructions et de l'aménagement**

Séance du 3 octobre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, en présence de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions, accompagné de la rapporteureuse, M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio

M^me^ Valiquer Grecuccio remercie tout d'abord le procès-verbaliste de la commission des travaux et des constructions, qui a dû rendre son travail dans un temps record afin de lui permettre de rédiger son rapport dans de bonnes conditions, ainsi que M. de Kalbermatten qui a conduit les travaux avec beaucoup

de mérite, vu la discipline régnant au sein de la commission des travaux et des constructions.

Mme Valiquer Grecuccio signale que la nouvelle présentation par politique publique de ce projet de budget a quelque peu désorienté certains commissaires, mais que le concours du document par service permettait, en général, une compréhension totale. Elle observe néanmoins que de nombreux commissaires apprécieraient davantage de commentaires écrits dans le projet de budget par politique publique. Mme Valiquer Grecuccio signale encore que la commission des travaux et des constructions a choisi de travailler sur le projet de budget par service.

Elle explique ensuite que l'une des priorités du département est de s'occuper de la réforme concernant les services d'architectures et des bâtiments, services qui vont fusionner pour ne former qu'une seule entité, afin de permettre notamment une meilleure articulation pour divers projets d'architecture ou d'entretien du domaine bâti, mais également pour créer une équipe à même de porter des projets de grande envergure. Mme Valiquer Grecuccio souligne que la mise en place de cette équipe a demandé la création de 4 postes, prévus au budget. Elle signale encore que cette nouvelle équipe aura également pour mission de booster la mise en application des divers plans localisés de quartier.

Mme Valiquer Grecuccio indique ensuite que l'autre grande problématique abordée lors de cette audition a été celle des investissements, M. Pagani ayant augmenté la jauge des investissements à 150 000 000 de francs, tout en assurant que ces investissements étaient soutenables. Elle précise que ces investissements concernent non seulement de nouveaux projets, mais également la rénovation du patrimoine pour les bâtiments de la Gérance immobilières municipale (ci-après GIM), ainsi que pour des bâtiments exceptionnels comme le Grand Théâtre. Mme Valiquer Grecuccio signale que l'opportunité de tels investissements, en temps de crise, a été très débattue au sein de la commission, certains pensant que ces investissements étaient dangereux, alors que d'autres étaient d'avis que ces investissements représentaient un enjeu pour une politique anticyclique.

Au sujet de la politique du personnel, Mme Valiquer Grecuccio relève qu'il y a également eu une grande discussion sur ce point, et signale que les augmentations de charges sont liées à la création de l'entité précitée (fusion des services de l'architecture et du bâtiment). Elle précise également que M. Macherel a procédé à une explication au sujet des postes vacants, démontrant qu'il n'y avait aucun poste «flottant» sans affectation dans ce département.

Mme Valiquer Grecuccio relève qu'un commissaire libéral-radical a mis en avant la question épineuse de l'augmentation des frais de fonctionnement lors de la création d'une nouvelle entité, ou lors de l'agrandissement d'un bâtiment, question aboutissant au même débat entre ceux qui considèrent qu'il faut être

prudent financièrement, et ceux qui privilégient une politique anticyclique. Elle indique que le magistrat a clos ce débat en relevant que la Ville de Genève était, en quelque sorte, la vitrine de l'agglomération, et que cette vitrine se devait de rester attractive, et donc de maintenir un niveau élevé d'investissement.

Mme Valiquer Grecuccio en vient ensuite aux prises de position des partis. Elle signale donc que les commissaires UDC ont émis la recommandation de refuser ce projet de budget, vu le niveau bien trop important d'investissement, et qu'ils ont été suivis par les commissaires représentant le PLR et le PDC. Elle indique ensuite que les commissaires d'Ensemble à gauche et socialistes, soutenus par les Verts, ont relevés l'importance d'une politique anticyclique.

Concernant les 4 nouveaux postes prévus au budget, Mme Valiquer Grecuccio explique qu'ils ont été refusés par l'ensemble des groupes de droite, ainsi que par le MCG et les Verts, qui considéraient que, si la fusion était logique, ces créations de postes n'étaient pas justifiées. Elle précise, sur ce point, que les socialistes et membres d'Ensemble à gauche se sont positionnés en faveur de la création de ces 4 postes, afin de mieux porter les projets d'envergure.

Mme Valiquer Grecuccio relève ensuite qu'un commissaire MCG a émis une recommandation au sujet du financement de la «Voie verte d'agglomération», mais que cette recommandation a été largement refusée.

M. de Kalbermatten souligne que, si la commission recommande de ne pas approuver ce budget, c'est principalement par crainte de ne pouvoir honorer cette jauge d'investissement à 150 000 000 de francs, et parce que la majorité considérait que les nouveaux postes demandés étaient superflus. Il relève, en outre, qu'il n'est pas certain que la commission des travaux et des constructions puisse suivre un tel rythme d'investissement.

M. Pagani remercie Mme Valiquer Grecuccio pour son rapport qu'il juge vraiment complet. Revenant sur le niveau d'investissement, M. Pagani explique que ce montant est justifié par la fin de certains investissements lourds, comme le tram Cornavin-Onex-Bernex ou le Musée d'ethnographie. Il est d'avis que le risque concernant ces investissements est mesuré et soutenable, soulignant que la Ville de Genève a fait des bonis lors des six derniers exercices. Il relève, en outre, que les investissements de la Ville de Genève ne dépasseront pas les 160 000 000 de francs, en rappelant que l'inertie du budget de la Ville ne permet pas de redescendre en dessous de 140 000 000 de francs dans les trois prochaines années, à moins de stopper net certains travaux, ou de ne pas honorer certains engagements.

M. Pagani explique ensuite qu'il a rencontré 4 responsables de multinationales importantes (employant chacune plus de 500 personnes), présentes sur le territoire municipal. Prenant l'exemple de Cargill, dont il a rencontré le responsable la semaine précédente, il relève que cette entreprise n'a pas de moyen

d'action afin de permettre à ses employés de résider à Genève, et que 300 des 500 employés font plus de 50 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Indiquant que cette entité souhaite créer 200 places de travail supplémentaires dans un avenir proche, M. Pagani est d'avis qu'il serait judicieux d'établir des partenariats public/privé afin de régler cette problématique. Il signale, en outre, qu'il serait nécessaire de créer une équipe s'occupant de ces partenariats, la situation de Cargill n'étant pas unique, et que les 4 postes supplémentaires demandés ne sont donc pas superflus. Il rappelle, en outre, que seulement 6 postes ont été ajoutés durant ces 6 dernières années, et que le total passerait donc à 10 en 6 ans, si la commission acceptait la création des nouveaux postes. Il précise également qu'en dehors des emplois créés par ces multinationales, celles-ci génèrent également des impôts non négligeables.

M. Pagani explique ensuite que la fusion entre les services du bâtiment et de l'architecture était nécessaire et discutée depuis longtemps, et que cette fusion s'est faite avec les différents partenaires qui ont voté sur ce point.

Il termine son intervention en soulignant qu'il s'agit maintenant de diminuer ces investissements, afin d'arriver environ à 150 000 000 de francs, et que tous les projets pour lesquels un accord n'est pas trouvé seront donc abandonnés. Il précise sur ce point que les 7 et 9, rue de l'Industrie (Péclôt 13) ne seront donc pas rénovés, faute d'accord trouvé avec les responsables de ce lieu.

M. le président précise que la commission des finances a choisi de travailler ce projet de budget en utilisant la présentation par politique publique, et invite M. Pagani à prendre en notes les questions, car il sera invité à répondre à plusieurs questions à la fois.

Un commissaire est étonné par l'intervention de M. Pagani, lequel, tout en laissant entendre que les investissements sont actuellement à hauteur de 160 millions de francs, propose de voter un projet de budget avec un niveau d'investissement à 150 000 000 de francs et demande la création de 4 postes qui représenteront un surcroît de dépenses. Il n'est d'autre part pas convaincu que le pari pris par M. Pagani soit vraiment rationnel et signale enfin qu'il ne comprend pas comment il serait possible pour M. Pagani de procéder à des coupes budgétaires en abandonnant des projets prévus depuis longtemps, et dont les budgets ont déjà été votés.

Un autre commissaire demande tout d'abord à quoi servent les votes du budget de l'enveloppe des investissements si M. le maire a le loisir d'abandonner différents projets comme il l'a indiqué, mais surtout de dépasser largement l'enveloppe budgétaire: 129 millions en 2011 et au alentour de 168 millions en 2012. Il relève ensuite que, si le dernier exercice bouclé, à savoir 2011, s'est effectivement soldé par un bénéfice de 33 millions, il a manqué 14 millions pour l'autofinan-

cement desdits investissements. En 2013, les prévisions annoncent un bénéfice d'environ 6 millions de francs, ce qui induirait une insufisance de financement de l'ordre de 70 millions, ce qui va faire exploser la dette. Il rappelle enfin que le Conseil municipal a voté, il y a quelques années (13 juin 1990), une motion fixant une limite à 100 000 000 de francs pour les investissements, et ne comprend pas comment il est possible de dépasser d'autant cette limite, alors que rien n'est venu remettre en cause cette motion.

Un commissaire relève que plus de 200 millions de francs de projets ont été proposés au Conseil municipal, sur une séance, ce qui semble contradictoire avec la description de la situation faite par M. Pagani. Il rappelle, en outre, que ce n'est pas la première fois que le maire vient justifier certains choix politiques par les besoins de certaines multinationales, et ne souscrit absolument pas à cette politique. Il souligne en effet que l'Etat fait de nombreux cadeaux fiscaux aux multinationales pour qu'elles s'implantent dans le Canton, au détriment des personnes physiques. Il indique, en outre, que cet afflux de travailleurs engagés par des multinationales ne résout en rien la problématique du logement en Ville de Genève, et lui semble plus à même d'empirer la situation; il est fermement opposé à la politique mise en œuvre par ce dernier.

M. Pagani indique que les 129 millions de francs d'investissement de 2011 ont été autofinancés à hauteur de 115 0000 000 de francs, et précise que les 14 000 000 de francs restants ont été financés par la trésorerie de la municipalité. Il fait valoir qu'à ses yeux il est faux d'annoncer que les investissements vont faire exploser la dette. Il signale également que la commission des travaux et des constructions a voté le jour même un budget de 65 000 000 de francs destiné à la construction d'une école et relève que, lorsqu'un établissement de ce type est jugé nécessaire, la Ville doit consentir les investissements nécessaires, afin d'accompagner le développement des différents quartiers. Il rappelle qu'une ligne de flottaison budgétaire à 100 millions de francs est inenvisageable, vu les travaux en cours. Concernant les différents abandons de projets, le maire explique qu'il est nécessaire d'écrémer un certain nombre de projets afin de permettre l'aboutissement de certains autres projets vitaux, comme l'école évoquée précédemment. Il relève en outre que les besoins urgents en matière de logement, ainsi que le faible niveau d'investissement disponible, le poussent à envisager sérieusement la possibilité de partenariats public/privé afin de soulager la Ville d'un certain effort financier.

Une autre commissaire est d'un avis contraire et indique qu'elle fait partie de ceux qui privilégieraient une politique anticyclique dans la conjoncture actuelle. Relevant ensuite que le Conseil d'Etat a également choisi de développer une politique anticyclique d'investissement, elle demande à M. Pagani s'il travaille en collaboration avec les services de l'Etat pour obtenir une meilleure synergie.

Un autre commissaire, qui adhère néanmoins globalement à la politique de M. Pagani, demande si une politique axée d'avantage sur le travail local que sur l'accueil des multinationales est également développée par M. Pagani.

Un commissaire est, lui, surpris par l'explication de M. Pagani au sujet de l'exercice 2011, et lui demande si la Ville émet elle-même de la trésorerie, car il ne comprend pas d'où peuvent provenir ces liquidités si ce n'est d'une dette. Il est d'avis qu'il ne s'agit en réalité que d'un décalage de cette dette dans le temps. Il demande encore quelle est la réelle portée du vote du Conseil municipal sur l'enveloppe de 150 millions de francs destinée aux investissements, précisant que cette portée lui semble plus politique que juridique. Partant, il demande s'il ne serait pas opportun de supprimer l'article 2 concernant le vote du budget.

M. Pagani considère qu'il s'agit là d'une excellente proposition, le Conseil municipal votant des autorisations de dépenses et qu'il y a donc actuellement une double autorisation qui nuit potentiellement à la lisibilité des budgets. Il indique ensuite que M^me^ Heurtault-Malherbe va se renseigner afin de savoir si cette suppression est envisageable. M. Pagani relève néanmoins que ce vote indicatif des investissements reste pertinent à titre de boussole. M^me^ Heurtault-Malherbe signale que les14 millions de francs provenaient de la trésorerie courante de la Ville.

M. Pagani, répondant ensuite à une autre commissaire concernant la synergie avec le Canton, indique que tous sont conscients des avantages inhérents à une collaboration de ce type, qui est donc mise en œuvre. Abordant ensuite la problématique des multinationales, M. Pagani tient à rompre une lance au sujet de la problématique des 100 emplois de Naxoo. Il explique donc qu'il se bat depuis de nombreuses années afin que ces 100 emplois, qui font partie du tissus économique de la région, perpétuent leur activité, contrairement à certains qui souhaiteraient vendre Naxoo à unemultinationale, et donc brader ces 100 postes.

Une commissaire précise que le Conseil d'Etat avait effectivement mené une politique anticyclique lors de la précédente législature, avec la mise en place d'un groupe chargé de surveiller l'avancement des divers projets en cours. Elle précise que cette surveillance a été mise en place afin de s'assurer que les investissements votés parvenaient effectivement aux entreprises des bâtiments, vu que le sort des différents projets est très varié dans ce domaine. Elle explique ensuite que des projets transversaux, en collaboration avec des opérateurs privés ont été développés, afin de réaliser les différents projets prévus dans des plans localisés de quartiers.

Plusieurs commissaires ont de la peine à lire la position du Conseil administratif par rapport aux multinationales et demandent plus de clarté sur ce point à M. Pagani. Ils relèvent en effet que M^me^ Salerno milite activement pour qu'un maximum de Genevois soit engagé, et que M. le maire vient d'expliquer qu'il

cherchait à permettre aux multinationales d'accueillir leurs employés externes sur le territoire genevois. Il est demandé également quels sont les critères permettant d'abandonner un projet, comme il l'a fait pour Péclôt 13, et il se demande si les conseillers municipaux ont encore un mot à dire au sujet des projets abandonnés par M. Pagani.

Une autre commissaire, relevant qu'il semblerait que les caisses de pension des multinationales pourraient entrer en partenariat avec la Ville dans la réalisation de certains projets, demande s'il y a une garantie permettant d'être certain que les logements construits avec cet argent ne feront pas l'objet de spéculation.

M. Pagani explique que de nombreux employés de Cargill sont en réalité des Genevois expatriés. Il tient à préciser qu'il n'a pas pour volonté de promouvoir les multinationales, mais qu'il cherche uniquement à résoudre certains problèmes de mobilité, 150 000 travailleurs pendulaires se rendant tous les matins sur le territoire de la Ville de Genève, pour en repartir chaque soir. Au sujet d'un amoindrissement du budget lié aux investissements, M. Pagani explique que tous les crédits d'étude sont analysés afin de voir lesquels peuvent être mis de côté. Il précise encore que la liste des projets à abandonner sera remise au Conseil municipal en même temps que les correctifs concernant le budget. Au sujet des dangers de spéculation évoqués, M. Pagani relève qu'une rentabilité de 4,5% est tout à fait normale et que les caisses de pension devraient s'en satisfaire.

Un autre commissaire, relevant que les travaux ne commencent jamais au lendemain d'un vote en plénière, est d'avis qu'il serait judicieux d'ajouter un instrument de planification, ou un plan d'engagement, dans le cadre du vote des investissements. Un commissaire signale ensuite que les mécanismes mis en place par l'Etat ne sont pas de même nature que ceux de la Ville, et que cet Etat avait une réserve conjoncturelle au moment de la mise en place de sa politique anticyclique d'investissement. Il relève qu'aujourd'hui, dans son PB 2013, l'Etat à réduit ses investissements.

Il est relevé par un commissaire que la situation de Cargill ne semble pas concerner un bassin de population suffisamment large pour être déterminant. Il fait ensuite remarquer que M. Pagani semblait avoir une vision du partenariat public/privé sensiblement différente lorsqu'il avait été question de se positionner sur le pont Hans Wilsdorf. Rappelant qu'à l'époque, M. Pagani considérait qu'il était inimaginable de penser à un partenariat public/privé pour un élément aussi déterminant qu'un pont, il constate que M. Pagani est aujourd'hui enthousiaste à ce partenariat pour la construction de logements, et demande donc ce qui justifie ce changement de paradigme au niveau de la politique de la Ville. Il précise ensuite que la société Cargill ne cherche actuellement pas à s'agrandir, mais à changer d'immeuble, et qu'elle va donc certainement aller à Carouge, là où toutes les sociétés intelligentes ont tendance à se regrouper actuellement.

Après avoir énuméré d'autres incohérences opportunistes dans le discours de M. Pagani, il indique qu'il est d'avis que ce budget n'a pas l'air de tenir debout. Il explique ensuite qu'il aimerait vraiment comprendre le changement fondamental dans la Ville qui fait que le département de M. Pagani va se concentrer sur des projets qui ne semblent pas intéresser la population, qui est plus intéressée par la circulation, le parking, ou le logement. Au sujet du logement, ce même commissaire rappelle que la Ville s'oppose systématiquement aux demandes de surélévation sur son territoire. Il demande donc à M. Pagani plus d'informations au sujet de sa politique de développement, de travaux ou d'aménagement en Ville, afin de pouvoir comprendre son projet de budget.

Il est demandé au département de M. Pagani d'avoir une réponse écrite au sujet de la question des 14 millions de francs de l'exercice 2011 évoqués précédemment, et concernant le financement desdits investissements. Il demande également de plus amples informations sur la trésorerie de la Ville en général.

Un autre commissaire indique qu'il a de la peine à comprendre comment évoluent les différents projets dans le «tube» investissement. Il précise que ce «tube» semble comporter environ 60 projets, dont certains vont être abandonnés pour des raisons budgétaires. Il relève ensuite que M. Pagani arrive aujourd'hui avec 150 000 000 de francs en plus d'investissements à mettre dans ce «tube», et signale que la situation lui paraît compliquée. Ce commissaire demande donc si un échéancier plus précis serait disponible, afin de mieux appréhender ces différentes dépenses.

M. Pagani rappelle tout d'abord que sur le pont Hans Wilsdorf, il avait surtout quelques interrogations au sujet du caractère sans concession de ce cadeau, car ce cadeau était à prendre ou à laisser, sans discussion possible. Il signale ensuite que ce pont a finalement été modifié et adapté selon la volonté de la Ville, et relève qu'il a donc eu raison de poser ces quelques questions à l'époque. M. Pagani explique ensuite que si le sponsoring lui semble bienvenu dans les domaines du sport et de la culture, il n'est pas convaincu que la formule soit très adaptée à des fonctions régaliennes et est d'avis que c'est à la collectivité de consentir un certain effort, afin que les ponts ne s'appellent pas McDonald ou Manor. Au sujet de Vésenaz, M. Pagani indique ensuite qu'il a lui même rendu un rapport de minorité sur ce point, dans lequel il signalait déjà, à l'époque, comme pour le stade de la Praille, un projet de financement clairement minimisé. Il est d'avis que certains ont menti sciemment aux députés et indique que la plénière l'a suivi dans son rapport de minorité.

Il confirme ensuite qu'il enverra bien les diverses informations demandées au sujet de la trésorerie. M. Pagani invite ensuite M. Macherel à procéder à une légère explication du pilotage des investissements, celui-ci s'apparentant à la conduite d'un paquebot.

M. Macherel relève tout d'abord qu'il y a bien plus que les 60 projets évoqués par un commissaire, et indique qu'un monitoring s'impose, car il semblerait y avoir un certain manque de maîtrise sur ce point-là. Il signale ensuite que 187 crédits votés sont couverts, pour un montant global de 600 millions de francs. Il précise que sur ces 600 millions de francs, il reste 300 millions de francs de disponible, qui sont essentiellement des chantiers en cours ou qui n'ont pas encore commencé (60 millions de francs environ). Pour les 300 millions de francs qu'il reste à dépenser, M. Macherel signale que 76 nouveaux crédits ont été déposés, pour un total d'environ 350 millions de francs. Il souligne néanmoins que ces dépenses, qui pourraient donc atteindre environ 650 millions de francs, s'étalent environ sur 5 à 6 ans, et que la jauge de 100 millions de francs est donc presque couverte par ce qui est déjà voté, et le total de ce qui va encore être voté.

S'il rappelle que l'objet de l'audition est le budget, et non le plan financier d'investissement (ci-après PFI), M. Macherel rappelle que de nombreuses motions ont imposé une politique nouvelle de rénovation des logements. Il relève que, dans le deuxième PFI, le logement était à 100 millions de francs et que, dans le huitième, ce logement est à 325 millions de francs, ce qui montre un choix politique clair. Il rappelle ensuite qu'il a longtemps été reproché à la Ville de ne pas dépenser assez et relève qu'un retard important d'entretien a été constaté pour de nombreux investissements. M. Macherel souligne ensuite que ce budget ne devrait pas continuer de gonfler indéfiniment, l'administration ayant certainement atteint ses limites, notamment le Conseil municipal, dont l'ordre du jour est fort embouteillé. Il relève ensuite que certains investissements, comme le CEVA, sont fait lors d'un partenariat public/privé.

M. Macherel termine son intervention en signalant qu'il est néanmoins important de se doter d'outils permettant de faire des choix dans l'étude de la problématique des investissements.

Budget par politique publique

P. 82

Une commissaire relève que ce département comporte le compte compétent «énergie» et demande, de manière générale, ce qui justifie l'explosion des coûts de l'énergie des départements, à l'exclusion du département des constructions.

M. Macherel explique que le département des constructions n'a que peu de coûts liés à l'énergie, car il ne gère pas de bâtiment. De manière globale, il concède que le projet de budget 2013 comporte une augmentation de 2 000 000 de francs pour le compte compétent énergie par rapport à l'exercice précédent, et explique que ces dépenses avaient été sous-évaluées lors du projet de budget 2012. Il précise ensuite que cette augmentation de 2 000 000 de francs se retrouve ventilée dans les différents départements gérant des bâtiments.

M. Macherel explique aussi que le budget est préparé environ une année et demi avant la dépense réelle, et que le prix de certains combustibles, comme l'huile de chauffage peut être difficile à prévoir. Il précise. d'autre part. que les dépenses en gaz naturel augmentent à cause d'un transfert du mazout vers le gaz lors du remplacement des chaufferies. M. Macherel signale, au sujet de l'eau, que ce budget avait également été légèrement sous-évalué.

La même commissaire, qui rappelle que le changement des chaufferies devait à terme permettre des économies, demande ce qu'il en est des économies en question.

M. Macherel propose de répondre à cette question par écrit et explique qu'il faut se référer au bilan annuel et comparer la consommation d'énergie, énergie par énergie, pour pouvoir lire ces économies.

Un autre commissaire relève que les Services industriels de Genève (ci-après SI) ont annoncé des baisses de tarifs, et demande si elles sont incorporées au projet de budget 2013.

M. Macherel indique qu'il y a une variation tarifaire de 0 dans ce projet de budget, et que cette annonce n'a donc pas été prise en compte.

Il est demandé la justification de l'augmentation de 26% du poste 318 (honoraires et prestations de service) à la page 82.

M. Macherel apportera une réponse écrite, mais précise oralement qu'il y a eu des transferts d'un service à l'autre, mais qui ont été faits à budget constant entre les services.

Il est aussi demandé où figure la taxe CO_2, comportant ce qui est retourné de Berne par rapport à l'énergie.

M. Macherel explique que cette taxe alimente le fonds énergie climat. Il précise que ce fonds est également alimenté par le produit de la vente d'électricité des installations photovoltaïques, et que l'utilisation de ce fonds sera visible dans des montants à déduire sur des opérations de politique énergétique.

Un commissaire aimerait quelques informations au sujet d'une partie des 4 900 000 francs de subventions cantonales acquises (461) page 84. S'il connaît la justification des 4 000 000 de francs, il relève que la subvention budgétée à 900 000 francs n'a jamais été versée à une hauteur supérieure à 650 000 francs, et demande donc pourquoi l'administration continue à prévoir une subvention de 900 000 francs.

M. Macherel apportera une réponse écrite à cette question.

Un commissaire, qui s'adresse à M. Pagani en tant que représentant de la Ville à la Fondation des parkings, relève que la Ville offre des gratuités à différents par-

kings privés (dans le groupe 62, page 170) et indique que son groupe considère que ces gratuités doivent disparaître, car il n'est pas normal d'offrir des gratuités à des parkings à but lucratif pratiquant des tarifs exorbitants. Il aimerait en outre savoir s'il est possible d'accéder aux comptes de ces parkings.

M. Pagani explique que les comptes de la Fondation des parkings sont accessibles au public sur internet. Il précise qu'il n'a pas voté ces comptes durant de nombreuses années à cause d'un litige avec le parking de la gare de Cornavin. M. Pagani souligne à ce propos que la résolution de ce litige n'a pas été très bénéfique pour la Ville, car certains magistrats n'ont pas fait valoir leur opposition dans les meilleurs délais. Il relève en outre que l'argent de la Fondation des parkings va pour moitié à l'Etat de Genève afin de financer le service des contraventions, et que le reste est capitalisé pour être réinvesti lors de la construction de parkings.

Au sujet des lignes budgétaires, M. Pagani explique que son département n'en connaît qu'une au sujet de cette problématique, concernant la perte potentielle de la vélostation, pour un montant de 60 000 francs (ligne 364, page 86). Il relève enfin qu'en dehors de cette ligne, les autres prestations ne sont que des gratuités qui sont tolérées par habitude.

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2013 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 26 septembre 2012, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour examiner le projet de budget 2013 par politique publique et le projet de budget 2013 par service du département des constructions et de l'aménagement.

Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remercié pour sa précieuse collaboration, et ce d'autant plus au vu des délais qui ont été les siens.

Préambule

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude du projet de budget 2013 pour le département des constructions et de l'aménagement par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le projet de budget 2013 par politique publique et le projet de budget 2013 par service.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement sur le chapitre 3 «Projet de budget par département», plus particulièrement sur la section 3.3. «Constructions et Aménagement» (pages 79/192 – 91/192), et sur le chapitre 4 Annexes, plus particulièrement sur la section 4.3.2. «Détail des subventions par politique publique: Constructions et Aménagement» (pages 156/192 – 157/192).

Pour la bonne marche de l'examen du projet de budget, il est rappelé que la commission est invitée à faire des recommandations à l'attention de la commission des finances à partir de du projet de budget 2013 par politique publique (PB 2013 par politique publique). Cependant, l'étude du PB 2013 porte sur les deux documents compris dans la proposition PR-980 et le rapport de la commission des travaux portera sur l'ensemble de l'examen de ceux-ci. Il est encore précisé qu'il s'agit bien de formuler des recommandations et non de proposer des amendements, à l'attention de la commission des finances.

A un commissaire qui s'interroge sur la pertinence d'examiner les deux volets du département que constituent l'aménagement et les constructions et sur l'opportunité de faire examiner le volet «Aménagement» par la commission de

l'aménagement et de l'environnement (CAE), il est répondu, par un commissaire, que la commission des travaux est habilitée à discuter sur l'ensemble du budget du département des constructions et de l'aménagement (DCA). Il fait d'ailleurs observer que le PB n'est pas envoyé à la CAE. Une commissaire ajoute que les projets de construction sont intimement articulés aux projets d'aménagement. La CAE travaille à des échelles territoriales différentes (plans localisés de quartier, plans directeurs de quartier, plan directeur communal), alors que la commission des travaux travaille sur des projets de construction.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel et de M^me^ Isabelle Charollais, respectivement codirecteur et codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

Projet de budget 2013 – introduction et questions générales

En introduction, M. Pagani souhaite faire part à la commission des travaux de son plaisir de travailler dans un secteur dont les investissements financiers profitent à l'économie locale. Il estime que l'ambiance au département est positive au moment où se préparent des changements importants dans l'organigramme interne. En effet, à la fin de l'année 2012, les Services d'architecture et des bâtiments fusionneront en une seule entité (ARC-BAT) dont la dénomination n'est pas encore définie. Il félicite M^me^ Charollais et M. Macherel, codirecteurs du DCA, d'avoir mené à bien cette réforme. Il précise que le personnel du DCA a été consulté et associé au projet. Cette réforme est d'importance, car il est devenu manifeste qu'il manque au DCA une équipe de développement de projets, disposant des compétences nécessaires pour mettre en relations les divers opérateurs de projets de constructions dans le cadre des plans localisés de quartier (PLQ), dont nombreux sont en souffrance. A titre d'exemple, il mentionne la société simple qu'il a fallu fonder entre la Ville, le Canton de Genève et les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour réaliser la nouvelle gare des Eaux-Vives. Quatre postes sont donc demandés dans le cadre du PB 2013 pour constituer cette importante équipe, à laquelle se joindront 2 postes existants issus de la nouvelle entité ARC-BAT. S'agissant des investissements, M. Pagani explique que la jauge de 150 millions sollicitée pour 2013 constitue une ligne de flottaison qu'il s'efforcera de tenir. Des outils d'évaluation seront mis en place pour maintenir ce cap. Cette somme doit notamment servir à poursuivre l'important programme de rénovations et de constructions dans lequel est engagée la Ville de Genève. Il mentionne le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire, mais aussi les projets de constructions de crèches ou relevant de l'entretien du patrimoine financier municipal. Il se dit confiant dans la capacité du département de mener à bien ces ouvrages. Il fait remarquer que le bon état du parc bâti municipal constitue une garantie de solvabilité et de retour sur investissements.

Fusion ARC-BAT

Un commissaire tient à faire remarquer qu'en créant une équipe de développement de projets, la Ville mènera tant des opérations de promotion et que de régie. La fusion ARC-BAT permettra, selon M. Pagani, de réunir deux services qui accomplissaient des tâches de construction et d'entretien. La création de la nouvelle unité vise à dynamiser le processus de construction. Il s'agit de renforcer les liens et les démarches entre ce qui touche à la mise en œuvre des PLQ, les processus de négociation et les achats de terrain. La nouvelle équipe de développeurs devra ainsi représenter le maître d'ouvrage et se centrer sur le montage de projets, visant notamment à valoriser les PLQ auprès des partenaires privés et coopératifs.

Problématique des investissements

Un deuxième commissaire s'interroge sur la priorisation des investissements annoncée dans le communiqué de presse du Conseil administratif du 29 août 2012. M. Pagani souligne que la majorité de ce dernier est favorable à la jauge à 150 millions de francs. Le Conseil administratif est déterminé à défendre cette ligne de flottaison malgré les signes de tempête qui proviennent du Canton. Il mentionne la volonté du Canton et du conseiller d'Etat David Hiler d'abolir la taxe professionnelle et de priver ainsi la Ville de Genève de 113 millions de francs. Un troisième commissaire intervient pour demander au magistrat de se montrer respectueux à l'égard du Conseil d'Etat. En déterminant la jauge des investissements à 150 millions de francs, le Conseil administratif est conscient de la nécessité de sélectionner des projets prioritaires et de les calibrer. Ainsi, le Grand Théâtre n'a pas été revisité depuis 1964. Un groupe de travail a été constitué à cet effet et s'est réuni la première fois, cette même semaine.

Ce même commissaire comprend que M. Pagani critique le Canton sur son intention d'établir la taxation des personnes physiques sur leur lieu de domicile plutôt que sur leur lieu de travail. A ce propos, il observe que les communes qui construisent et logent la population, disposent des équipements et pas de la majorité des impôts.

Un autre commissaire juge la ligne de flottaison, à 150 millions de francs, inacceptable. Il estime que, dans la conjoncture actuelle, la Ville de Genève n'est pas en mesure de la tenir. Il demande à M. Pagani s'il est conscient du fait que la situation financière va encore se dégrader et il souhaite donc savoir où et comment M. Pagani entend baisser la jauge qu'il s'est fixée, au besoin en baissant par pourcentage les lignes du budget. M. Pagani rappelle que, en 2008, on avait alerté le Conseil administratif sur le même scénario qui ne s'est pas produit. Ce dernier avait alors dû baisser son budget en procédant à des copier/coller, ce qui avait valu des critiques tant à droite qu'à gauche. Certes,

cela a permis de réduire la dette, mais la Ville a creusé le retard dans l'entretien de son patrimoine. Pour sa part, il refuse l'alarmisme face à la situation économique. Il observe que les revenus de la Ville sont de 80 ou 90 millions de francs, ce qui lui permet de couvrir largement l'intérêt de la dette. Certains économistes estimeraient que cette situation équivaut à l'absence de dette. Celle-ci est actuellement de 1,4 milliard de francs. Il est supportable de la faire croître de 200 millions de francs. L'argent que la Ville investit profite aux petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries locales. Celles-ci ont besoin de cet argent qui, en retour, génère de la richesse. C'est un pari contrôlé. Ce commissaire note que le magistrat reconnaît qu'il y a un petit risque à monter la jauge des investissements. De ce point de vue, ce risque devrait plutôt l'inciter à faire preuve de modération. La crise actuelle n'a pas de frontière et Genève, où chaque jour il y a des licenciements dans les banques, est l'une des premières à risquer d'être touchée. Certes, certaines dépenses sont indispensables, mais ce commissaire croit possible de distinguer le nécessaire, du luxe ou du somptuaire.

Politique du personnel

S'agissant de la politique du personnel du département, un commissaire souhaite connaître la situation des postes vacants au 1er septembre 2012. M. Macherel répond que le nombre de postes rattachés au département des constructions et de l'aménagement est actuellement de 239,7. Les postes vacants au 1er septembre se décomposaient en un 0,5 poste de documentaliste image à la direction départementale; 3 postes au service d'architecture, dont 2 vacants en prévision de la fusion ARC-BAT, et le troisième en cours de recrutement; 1 poste d'ingénieur électricien en cours de recrutement; 1 poste de chef du Service du génie civil repourvu le 1er octobre; 1 technicien au génie civil, dont le recrutement est en cours; 3 postes d'ouvriers au génie civil laissés en attente que le chef de service qui commence, définisse leurs missions dans les équipes. L'ensemble équivaut à 8,5 postes recrutés, en cours de recrutement ou en voie de l'être. Quant à la situation des absences non planifiées au DCA, M. Macherel souligne que, selon la statistique au 31 décembre 2011, la moyenne était de 5,8% pour le département et de 6,4% pour l'ensemble de l'administration municipale. Ce même commissaire, tout en félicitant le département de cet effort, fait remarquer que, dans une administration ou une entreprise «normales», le taux d'absentéisme est de 2 à 4%. M. Pagani tient à souligner l'effort considérable mené par l'équipe de la direction pour résoudre le problème de l'absentéisme. Il remercie particulièrement M. Macherel pour ce travail mené depuis quatre ans.

Un autre commissaire souhaite savoir quelle était la situation des postes vacants au 31 décembre 2011. M. Macherel explique que les postes vacants à la fin de l'année 2011 étaient de 5 à 6 plus nombreux qu'en septembre 2012. Le

problème a surtout résidé dans la difficulté de recrutement que la Ville de Genève a rencontrée dans le secteur du génie civil. Aujourd'hui, la situation au génie civil est assainie, alors qu'il manquait, en 2011, 12 postes sur 92 qui figuraient au budget. Ce service a connu de grands problèmes d'absentéisme, de l'ordre de 10%, alors qu'il est maintenant dans la moyenne départementale. Les efforts, tant sur le plan général que sur le recrutement, ont porté leurs fruits.

A un commissaire persuadé que la Ville emploie trop de personnel, M. Pagani réplique qu'en six ans, son département a fait la demande de dix postes seulement. Il estime donc avoir fait le maximum possible avec le personnel dont il dispose.

Projet de budget 2013 par politique publique

Projet de budget par département, 3.3. Constructions et Aménagement, 3.3.1. Organigramme, p. 79/192

Une commissaire se réjouit de la publication de l'organigramme du département des constructions et de l'aménagement, comme de celle de l'ensemble des organigrammes des départements, ce qui répond à une demande récurrente de plusieurs conseillers-ères municipaux. Elle souhaite s'assurer que la nouvelle entité ARC-BAT sera bien une seule et même entité et non pas une entité à deux entrées. M^{me} Charollais répond affirmativement. M. Pagani précise que le poste de responsable du service sera bientôt mis au concours.

Projet de budget par département, 3.3. Constructions et Aménagement, 3.3.2. Missions, p. 80/192 et 3.3.3. Priorités et perspectives, p. 81/192

Une commissaire félicite le département pour son programme dont elle partage les objectifs de fond décrits dans ce chapitre, et pour le monitoring du plan directeur mis en place, conformément à ce qui vient d'être annoncé dans la presse. Elle commente le troisième axe défini par le département, à savoir celui portant sur les espaces publics et la mobilité. Aux trois volets qui le composent et décrits en page 81, cette commissaire en aurait ajouté un quatrième, dédié à l'aménagement des espaces publics comme tels. Elle souhaite en savoir plus sur les objectifs dans ce domaine. M. Pagani rappelle la demande de la communauté de communes de Genève, Lancy et Carouge d'un grand parc public dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets, validée par le Conseil d'Etat. Il signale également que la Ville a fini d'acquérir les parcelles lui permettant de compléter la pénétrante de verdure sur la rive droite, voulue par Braillard. Il mentionne aussi la participation de la Ville, sur son territoire, à la voie verte Annemasse-Saint-Genis-Pouilly qui s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération.

Projet de budget par département, 3.3. Constructions et Aménagement, 3.3.4. Projet de budget, 3.3.4.1. Budget de fonctionnement, pp. 82/192 et 83/192

Un commissaire observe que l'augmentation des charges générales de l'administration générale du département est limitée à 1%, mais que les charges du personnel augmentent de 7%. Il se demande comment expliquer cette hausse. M. Macherel explique qu'une partie de la hausse est due à une erreur de la direction des ressources humaines. Celle-ci a reporté dans les charges du personnel de la direction les quatre postes correspondant à la ligne ARC-BAT. L'ensemble de la hausse des charges s'explique, outre la comptabilisation des postes nouveaux, par la création d'un poste de RH du département, répondant à une recommandation de la Cour des comptes, par les indemnités versées à une collaboratrice en congé maladie, alors que son poste est repourvu grâce à un disponible budgétaire, et par les augmentations statutaires et les indexations automatiques.

M. Macherel précise encore à un commissaire que le montant des charges de personnel reste budgétisé à 20 240 603 francs. Si l'on se reporte à la page 53 du Projet de budget 2013 par service, la différence s'explique par les 4 nouveaux postes représentant la somme de 460 000 francs, le poste de responsable RH du département budgétisé à 125 000 francs, le poste de gérante d'opération engagée avec le disponible budgétaire estimé à 110 000 francs et les augmentations annuelles statutaires. Le disponible budgétaire change tous les mois. Il est de 400 000 francs environ à ce jour. M. Macherel rappelle que cette notion désigne les sommes salariales qui restent à disposition de la direction du département lorsque les taux d'occupation de certains postes sont diminués.

Un autre commissaire trouve déraisonnable que les charges totales du département montent de 5% dans un contexte d'inflation zéro. Il a également du mal à accepter que les nouvelles charges de personnel puissent créer un écart de 1,247 million de francs. S'agissant de la première remarque, M. Macherel fait observer que les amortissements des charges représentent déjà 2,4 millions de francs. Et ce commissaire de noter qu'augmenter les investissements péjore le budget de fonctionnement du département.

Un autre commissaire encore s'étonne de l'augmentation prévue des revenus de plus de 17%. M. Macherel explique qu'il faut en effet compter sur la ristourne cantonale de 2 millions de francs inscrite dans le cadre de la loi sur l'entretien des routes et sur l'augmentation des prestations du personnel qui découle de l'augmentation des investissements. Ce commissaire fait alors observer que d'autres départements ont renoncé à demander de nouveaux postes dès les arbitrages au Conseil administratif en attendant de meilleures prévisions fiscales annoncées par le Canton. M. Pagani souligne que les arbitrages ont été faits en amont, au sein même du département.

Un autre commissaire encore fait remarquer qu'augmenter les investissements entraînera cependant plus de charges de fonctionnement. Et ce alors

même qu'il y aura moins d'argent. Il demande quelles mesures entend adopter le magistrat pour faire face à cette prévision. Il souligne dans cette perspective que le budget de fonctionnement se réduira à cause de la disparition de la taxe professionnelle, ajoutant que l'intérêt de la dette va doubler en raison de l'inflation. Sans remettre en question la volonté d'investir, il estime que quel que soit le scénario, les moyens de la Ville pour son propre fonctionnement vont se réduire. M. Pagani réitère le fait qu'il fait un pari sur l'avenir, à partir d'une lecture moins négative de la situation de la Ville de Genève qui dispose d'un outil performant pour faire fructifier ses investissements. L'administration du département a défini des priorités, s'apprête à fusionner deux services importants et s'efforce de travailler en synergie avec divers partenaires. Il ne croit pas aux menaces à l'inflation et rappelle qu'elle est brandie depuis des années sans qu'elle se produise. Il estime que porter les investissements à 150 millions de francs comporte un petit risque, supportable, d'augmenter la dette de 1,4 à 1,6 milliards de francs sur quatre ans. Il reste d'avis que cela en vaut la peine. Il estime erroné de fonder l'analyse de la situation de la Ville sur des éléments statiques et se dit convaincu que le Canton n'osera pas amputer la Ville de ses moyens. Celle-ci n'est pas dans la même situation que Vernier, par exemple, qui ne bénéficie pas des mêmes moyens, alors qu'elle partage des points communs avec Genève en termes de mixité sociale. Si on enlève des moyens à la Ville, on risque de craqueler son vernis de prestige. La Ville de Genève est considérée comme le cœur de l'agglomération et comme la vitrine de la prospérité du Canton. A son avis, personne n'est prêt à prendre le risque de le mettre en péril et de dégrader ainsi l'image de Genève.

Projet de budget par département, 3.3. Constructions et Aménagement, 3.3.4. Projet de budget, pp. 84/192 et 88/192, 3.3.5. Ressources humaines, p.89/192, 3.3.6. Subventions par politique publique, p. 90/192, et 3.3.7. Commentaires sur les évolutions et écarts, p.91/192

L'ensemble de ces pages ne suscite aucune question supplémentaire de la part des commissaires.

Projet de budget par département, 4.3. Détail des subventions par politique publique, département des constructions et de l'aménagement, pp.156/192 – 157/192

L'ensemble de ces pages ne suscite aucune question supplémentaire de la part des commissaires.

Projet de budget 2013 par service
Services compétents «Bâtiments», p.p. 18-19, et «Energie», p. 21

L'ensemble de ces pages ne suscite aucune question supplémentaire de la part des commissaires.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Comptes de fonctionnement, Cellule 2001000, groupe de compte 301 « Traitement du personnel », p. 53

Un commissaire demande une explication au sujet de l'augmentation des charges dédiées au personnel de la direction du département. M. Macherel renvoie à la page 180 du Projet de budget 2013 par service. Il y a 4 postes signalés par erreur dans la ligne de la nouvelle entité ARC-BAT. Dans la même rubrique, il y a un poste de RH et un disponible budgétaire équivalent à 1,6 poste (classe A), soit 1 poste de responsable d'opérations (classe L).

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Comptes de fonctionnement, pp. 53-58

L'ensemble de ces pages ne suscite aucune question supplémentaire de la part des commissaires.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2001000 Direction des constructions et de l'aménagement, 365 Institutions privées, p. 104

Une commissaire souhaite savoir pourquoi il n'a pas été envisagé d'augmenter la subvention à la Maison de l'architecture. L'association dispose maintenant d'un lieu et organise des manifestations d'envergure. Des enjeux importants d'aménagement comme le secteur du PAV ou la nécessité de renforcer une culture urbaine et architecturale ne justifieraient-ils pas un renforcement de la subvention? M[me] Charollais fait observer que la Maison de l'architecture n'a pas demandé d'augmentation de sa subvention. Elle rappelle que la Ville verse à la celle-ci une subvention annuelle de 18 000 francs pendant trois ans selon un contrat qui les lie. M[me] Charollais précise toutefois que si la Maison d'architecture présente un projet concret et complémentaire à l'activité de la Ville, elle proposera au magistrat d'entrer en matière. M. Pagani confirme qu'il suivra cette entrée en matière.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2001000 Direction des constructions et de l'aménagement, 365 Institutions privées, p. 104

Un commissaire demande une explication au sujet de la subvention dont bénéficie l'Association pour la promotion de l'art sacré (APAS). Le département a répondu par écrit que l'APAS bénéficie d'une subvention pour l'aider à faire fonctionner l'association. Active dans la promotion de l'art du vitrail, tant religieux que civil, elle a participé activement à l'organisation de l'édition 2003 des Journées européennes du patrimoine dont le thème était «Verre et vitrail».

L'APAS a également promu la publication «Emotion(s) en lumière, le vitrail à Genève», éditée en 2008 et qui constitue, de fait, l'inventaire de vitraux du canton de Genève. Cette publication a été soutenue par la Ville, dont les immeubles comprennent de nombreux vitraux. Enfin, l'APAS entretient des liens étroits avec diverses paroisses, notamment protestantes, afin de proposer l'installation de vitraux lors de travaux de restauration. Elle a joué un rôle significatif dans le cadre de la restauration du Temple de Saint-Gervais. Elle entretient également des liens étroits avec le Centre suisse de recherches sur le vitrail et les arts du verre de Romont. L'APAS est liée, par son activité, au Musée d'art et d'histoire et aux divers spécialistes et artistes actifs dans le domaine de l'art du vitrail.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2601000 Aménagement urbain et mobilité, 364 Sociétés d'économie mixte, p. 104

Une commissaire se réjouit du fait que la ligne 32 ait été rétablie dans le quartier de la Jonction. Cette ligne n'est toutefois pas encore assez mise en évidence sur les supports de communication des TPG. M. Macherel répond que la ligne devrait figurer dans le prochain horaire et la carte des TPG. Il informe, par ailleurs, que les TPG, la Ville et la Direction générale de la mobilité vont faire un bilan d'étape de la ligne 32. A ce propos, une commissaire espère que le bilan ne portera pas sur le taux de remplissage des véhicules. En effet, les petits bus que les habitants réclamaient, ont été remplacés par des grands. M. Macherel se veut rassurant. La fréquentation sera évaluée en valeur absolue. L'objectif du bilan vise à optimiser la ligne. Il est prévu aussi d'étudier la possibilité d'une fusion des lignes 32 et 35, afin de créer un trajet Jonction-Université-Hôpital.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2601000 Aménagement urbain et mobilité, 364 Sociétés d'économie mixte, p. 104

Un commissaire se demande pourquoi la Ville doit contribuer au financement des horaires des lignes nocturnes de transports en commun. A son avis, cette tâche devrait être prise en charge par les Transports publics genevois (TPG). M. Pagani répond que si le Conseil municipal souhaite recommander la suppression de cette subvention, il en prendra acte. Il rappelle seulement qu'elle résulte d'un compromis lié au rétablissement de la ligne 32.

A propos des TPG, un second commissaire demande un point de situation sur la réalisation du projet de vélos en libre-service (VLS). M. Pagani répond que le projet est dans une situation délicate. L'étude initiale, avalisée par les partenaires, prévoyait un financement tripartite: les communes devaient fournir les stations, les TPG les vélos, et le Canton payer le fonctionnement. Or, le

Canton a fait savoir qu'il n'était plus en mesure de tenir sa part d'engagement. Sous la pression, les communes, dont la Ville, ont donc accepté de prendre en charge 1/3 du budget de fonctionnement du réseau VLS. Du côté de la Ville, une première demande de crédit pour financer 40 stations a déjà été soumise au Conseil municipal. Il annonce une prochaine demande pour le solde de 22 nouvelles stations. Ce même commissaire souhaite savoir si le projet doit être considéré comme mort, puisque les VLS ne figurent pas dans le PB 2013. M. Macherel répond que les VLS figureront dans les correctifs au PB. La proposition mentionnée par M. Pagani contient deux projets de délibération. La première porte sur une subvention d'investissement à l'intention des TPG pour payer un premier groupe de 40 stations; la deuxième a pour but de financer les raccordements électriques et les travaux de génie civil assortis aux stations. En présentant cette demande de crédit, la Ville souhaitait avancer rapidement afin de pouvoir mettre en service un premier groupe de stations dès l'été 2013. Depuis lors, le Canton a proposé de partager les charges du déficit de fonctionnement (2,1 millions de francs). On sait maintenant que les communes devront apporter 700 000 francs de plus au projet, divisés par 150 stations, soit 13 500 francs par station pendant 10 ans. Le correctif annoncé au projet de budget tient compte de la nouvelle répartition, en ajoutant la part de la Ville au fonctionnement, soit 4500 francs par station. Il faudra donc ajouter la somme de 90 000 francs (cellule SAM 2601000, groupe de compte 364) pour financer cette part dès juillet 2013, pendant les six mois restants de l'année. Ce commissaire demande encore ce que fera la Ville si le canton ne s'acquitte pas de sa part. M. Macherel répond que, si le Grand Conseil n'approuve pas les crédits cantonaux, le projet va sûrement être freiné. La convention d'exploitation avec l'association Genève-Roule n'a pas encore été signée, ni même la convention de fonctionnement à conclure entre les TPG, le Canton et les communes. Pour sa part, il est d'avis que les communes ne s'engageront pas pour moins de dix ans.

Projet de budget 2013 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2601000 Aménagement urbain et mobilité, 365 Institutions privées, p. 104

Un commissaire demande une explication au sujet de la nouvelle subvention qui serait accordée aux Samedis du vélo. M. Macherel répond que cette nouvelle subvention est un transfert de sommes déjà accordées à l'association Pro-Vélo, dans le cadre d'un mandat du service de l'aménagement et de la mobilité (groupe de compte 318). L'administration estime que les activités de promotion doivent être menées par des tiers et non par la Ville elle-même. C'est pourquoi, il est proposé de transformer le mandat en contrat de prestation subventionnée et de demander à Pro-Vélo de rendre des comptes sur l'organisation de la manifestation en question. En complément, M. Pagani ajoute que la Ville souhaite se concentrer dans l'aménagement de pistes cyclables.

Personnel occupé par l'administration municipale, département des constructions et de l'aménagement, p.180, et Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2013, p. 185

L'ensemble de ces pages ne suscite aucune question supplémentaire de la part des commissaires.

Prises de position des groupes et recommandations de la commission

Les commissaires de l'Union démocratique du centre annoncent qu'ils refuseront le PB 2013 du département estimant, notamment au sujet des investissements, qu'à 150 millions de francs, on est au-dessus de la véritable ligne de flottaison.

S'exprimant au nom du Parti libéral-radical, un commissaire se dit surpris par les demandes de postes supplémentaires dans la conjoncture économique actuelle qui devrait plutôt conduire à en supprimer. Le Conseil administratif serait mieux inspiré, comme à Cité-Jonction, de décaler les nouveaux engagements en attendant que ça aille mieux.

Une commissaire socialiste demande un vote de principe sur les points relatifs au budget. Au nom de son groupe, elle déclare son soutien au PB 2013 et au programme de rénovation et d'entretien du patrimoine, exposé dans le projet de budget 2013 et au cours de l'audition. Elle soutient également la volonté de construire des logements et de booster les PLQ en force. Elle signale qu'il y a quelques années, le Canton s'est engagé dans la même démarche, avec l'Association des promoteurs et constructeurs genevois. S'agissant des investissements, elle fait observer que M. Pagani suit la même politique anticyclique qui a été adoptée par le Canton dans son plan de mesures contre la crise. En soutenant le secteur du bâtiment, les pouvoirs publics soutiennent le tissu économique local. S'agissant de la politique du personnel, elle note que les mesures prises par la direction vont dans la bonne direction. Elle rappelle que l'ancien conseiller municipal Jean-Louis Fazio avait, à maintes reprises, signalé les problèmes d'absentéisme et de rotation, dans un de ces services plus particulièrement. Enfin, elle juge positive la création d'une unité de développement de grands projets, chargée de travailler avec d'autres promoteurs, privés ou publics, pour stimuler les projets d'aménagement, le développement des emplois et la construction de logements.

Un commissaire, pour le Mouvement citoyens genevois, souhaiterait que la commission des finances s'informe sur les sources de financement de la voie verte d'agglomération. S'agissant des projets de construction d'écoles, il souhaite recommander un rééchelonnement des amortissements sur un temps plus long. Une commissaire tient à faire observer que la voie verte est un projet d'agglomération et que la Ville de Genève finance la partie traversant son propre territoire. Un deuxième commissaire du Mouvement citoyens genevois n'accorde pas sa confiance au Conseil administratif sur le PB 2013, sur lequel il faudra de toutes

manières opérer des coupes. Par la force de choses, le Mouvement citoyens genevois refusera la création de nouveaux postes au département.

Une commissaire, au nom d'Ensemble à gauche, se déclare en accord avec la proposition exposée par le département dans le PB 2013. S'agissant des investissements, elle estime que 150 millions de francs, c'est une jauge raisonnable qui permet de soutenir le tissu économique local. Au sujet des postes de travail sollicités, son groupe est favorable à la constitution d'un pool offensif chargé de stimuler les projets immobiliers. Elle accorde donc sa confiance au Conseil administratif quant aux nouveaux postes et au PB 2013.

S'exprimant au nom des Verts, un commissaire se dit inquiet et ne partage pas l'analyse économique du magistrat. Les Verts n'approuvent pas la création de nouveaux postes demandés par le département, dont ils ne remettent pas pour autant en question l'utilité. Cependant, ils estiment qu'ils peuvent être repourvus avec les postes vacants existants. Les Verts souhaitent recommander à la commission des finances de refuser les nouveaux postes.

Votes

La recommandation visant à s'informer sur le financement de la voie verte d'agglomération est refusée par 7 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 LR) contre 2 oui (1 MCG, 1 UDC) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 MCG, 1 UDC).

La recommandation de rééchelonnement des amortissements est refusée par 9 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 3 LR) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

La recommandation de refuser tout nouveau poste au budget 2013 du département des constructions et de l'aménagement est approuvée par 9 oui (2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) contre 4 non (2 EàG, 2 S) et 1 abstention (MCG).

La recommandation d'adoption du projet de budget 2013 du département des constructions et de l'aménagement est refusée par 7 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve) et 1 abstention (MCG).

7.4 **Département de la culture et du sport**

Séance du 3 octobre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, chargé du département de la culture et du sport

M. le président accueille M. Kanaan accompagné de ses collaborateurs, ainsi que M. Baud, président de la commission des arts et de la culture, et M^me^ Kraft-Babel, rapporteuse pour cet objet, et excuse l'absence de M. Burri, président de la commission des sports. Il accueille également M^me^ Heurtault-Malherbe, venue pour assister les commissaires dans la lecture de la nouvelle présentation du projet de budget. Il précise ensuite à l'attention de M. Kanaan que les délais de reddition de rapport étant particulièrement courts, la commission n'a pas pu étudier ces rapports de manière très approfondie, ce qu'il regrette. Il fait également remarquer que la commission des finances a choisi de travailler sur le document par politique publique, mais qu'il reste possible que des questions concernent les autres documents.

Culture

M. Kanaan propose de développer quelque peu les différents objectifs de son département, avant de commenter certains points saillants du projet de budget 2013. Il utilise pour son exposé la présentation PowerPoint remise en annexe.

Concernant les objectifs, M. Kanaan explique qu'il a été plus précis lors des auditions au sein des commissions spécialisées. Il indique que le premier objectif (page 4 du document) concerne en particulier les musées, qui gagneraient à être plus vivants et interactifs, et que cet objectif comprend des investissements, mais aussi des démarches sur le fonctionnement des musées au sens large.

Au sujet du deuxième objectif, M. Kanaan souligne que les guillemets autour de «hors murs» traduisent l'idée que, s'il est satisfaisant que le public se rende dans les musées, théâtres ou autres installations sportives, il est utile d'aller à la rencontre de ce public, et de dynamiser de manière transversale l'ensemble du système.

M. Kanaan relève ensuite que le troisième objectif est un objectif de longue haleine, car lié au chantier du CEVA qui devrait aboutir à l'horizon 2018. Il indique que la Nouvelle Comédie, qui devrait voir le jour dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, modifiera sensiblement la situation en ce qui concerne le théâtre, mais également de manière plus large, tous les arts de la scène, et qu'il est donc nécessaire de bien préparer cette échéance.

M. Kanaan explique ensuite que le quatrième objectif de son département (page 5 du document) concerne l'économie créative étant donné le fort potentiel

de développement qui a été constaté dans ce domaine. Il précise en outre que, hormis l'aspect économique, cette économie créative est susceptible d'augmenter sensiblement la qualité de vie en Ville de Genève.

M. Kanaan relève ensuite que le cinquième objectif concerne la problématique de la pyramide de la relève dans le sport. Il souligne que, si la promotion du sport pour tous est incontestablement soutenue financièrement par la Ville, les conditions de soutien de l'élite de la relève restent pour l'instant ambigües et débattues.

M. Kanaan termine sa présentation des différents objectifs en expliquant que le sixième objectif est transversal et institutionnel, dans la mesure où il s'agit de coordonner et mettre en réseau les différentes politiques culturelles et sportives sur le territoire genevois. Il précise à ce sujet qu'un projet de loi cantonale sur la culture a été voté à une très large majorité par une commission du Grand Conseil, et que ce projet de loi consacre une concertation avec les communes préalable à la définition d'une politique cantonale au sujet de la culture.

M. Kanaan relève également en ce qui concerne le sport que la commission sportive de l'association cantonale des communes pilote la coordination cantonale, en particulier dans le domaine des équipements et de l'analyse des besoins. Il termine sur ce point en soulignant que cette coordination existe dans une moindre mesure à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

M. Kanaan en vient ensuite à la page 7 de la présentation PowerPoint qui comprend deux graphiques. Le premier représente les demandes telles que soumises au Conseil administratif pour arbitrage, le second reprend les demandes retenues. Il souligne que de nombreuses priorités politiques, comme le soutien au festival «Voix de fêtes», au développement des arts numériques ou de la politique du livre, n'ont pas été retenues, le Conseil administratif ayant privilégié les dépenses liées à des obligations. M. Kanaan indique ensuite que la seule priorité politique acceptée en arbitrage par le Conseil administratif est la subvention spéciale pour l'organisation, à Genève, de la cérémonie de remise des prix du cinéma Suisse (Quartz) (page 8 du document). M. Kanaan précise que cette manifestation est réalisée en tandem avec la Ville de Zurich qui organisera cet événement une fois sur deux, et que le Canton de Genève offre la même participation que la Ville de Genève. Il souligne également que la Ville de Genève ne se limite pas à organiser une soirée de remise des prix, mais organisera un programme d'accompagnement sur plusieurs jours, autour des films nominés.

Concernant les demandes liées à la légalité, au contrôle, et à la gestion, M. Kanaan explique que la mise en place de conventions de subventionnement pour le sport a nécessité la création d'un poste de gestionnaire de subvention pour les sports, poste qui a été approuvé par le Conseil administratif.

Il passe ensuite à la page 9, décrivant les frais liés aux obligations de sécurité en ce qui concerne l'entretien et la conservation du patrimoine. Il précise, pour cette page, que la première augmentation s'explique par le fait que l'administration est également tenue d'habiller les collaborateurs déployés dans le cadre du Grand Théâtre, et que celle concernant le Musée d'art et d'histoire est imposée par la suppression du système des emplois de solidarité dans les musées. Concernant cette deuxième ligne, M. Kanaan signale que la suppression a été motivée par le fait qu'il ne semblait pas judicieux que des personnes exerçant la même fonction aient des conditions de travail différentes. Il souligne néanmoins que les personnes touchées par ces suppressions de postes seront reçues en priorité lors de l'ouverture d'autres postes. M. Kanaan indique ensuite que la troisième ligne de cette page concerne la même problématique, mais pour la Bibliothèque municipale.

Au sujet du Musée d'ethnographie, il signale que celui-ci ouvrira le 31 octobre 2014, et relève qu'il sera environ quatre fois plus grand que l'ancien, ce qui va augmenter ses coûts de fonctionnement. Il précise également que le montant de 294 217 francs pour ce musée correspond à deux postes et demi contenus dans la proposition initiale, et que ceux-ci sont liés à l'accroissement de la surface de ce musée. M. Kanaan signale encore qu'une proposition supplémentaire pourrait parvenir, dans la mesure où il n'est pas certain que le nombre actuel des postes au sein du Musée d'ethnographie soit suffisant.

M. Kanaan termine ses indications sur la page 9 du document en indiquant que les deux dernières lignes sont liées à l'entretien nécessaire de multiples installations sportives, mais qu'il ne s'agit là que d'une infime partie de l'iceberg.

M. Kanaan explicite ensuite le contenu de la page 11 du document annexé. Il précise enfin, concernant la page 12, qu'il s'agit d'un arrêt sur image de la situation en 2012, ayant pour but de limiter les débats au sujet de la problématique des postes vacants, certains élus étant persuadés que ces postes vacants sont nombreux. M. Kanaan explique donc que ce document montre que son département, employant 1036 collaborateurs, n'a que 2,75 postes vacants à proprement parler, pour permettre une légère marge de manœuvre. M. Kanaan souligne, d'autre part, qu'il y a une réelle réflexion au sein de son département au sujet des renouvellements, mais que cette problématique est épineuse, peu de fonctions étant indépendantes.

M[me] Bachmann relève qu'une différence de 3,2 postes dans le département se retrouve au bas de la page 101 du projet de budget par politique publique, en faisant la différence entre les totaux du budget 2012, et du projet de budget 2013. Elle précise également que ce tableau permet de comprendre pourquoi l'augmentation globale est de 3,2 postes, et non de 3,5.

Audition du 3 octobre 2012
PB-2013

Commission des finances
Conseil municipal

Déroulement

1. Objectifs politiques de législature
2. Demandes complémentaires au PB 2013
3. Budget du Département de la culture et du sport

1. Objectifs politiques de législature

1. Objectifs politiques de législature

1) Renforcer l'ouverture et l'interactivité des institutions patrimoniales sur la Cité

2) Multiplier les activités culturelles et sportives « hors murs »

3) Créer un pôle d'excellence des arts de la scène autour de la Nouvelle Comédie

1. Objectifs politiques de législature (suite)

4) Développer le concept d'économie créative, en coopération avec des partenaires privés et institutionnels

5) Clarifier les conditions de soutien à la relève sportive, de la base à l'élite

6) Faire évoluer les politiques culturelles et sportives en tenant compte d'un territoire en pleine transformation

2. Demandes complémentaires au PB 2013

Demandes initiales et retenues au PB 2013

Demandes initiales pour 2013
(total: 4.21 million)
(en millions de francs)

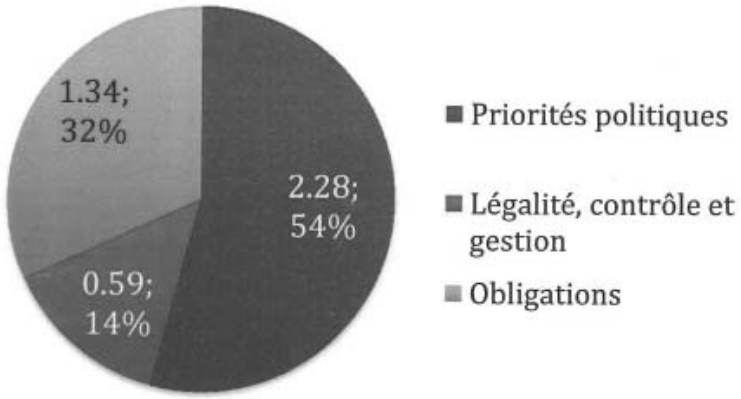

Demandes retenues au PB2013
(total: 1.46 million)
(en millions de francs)

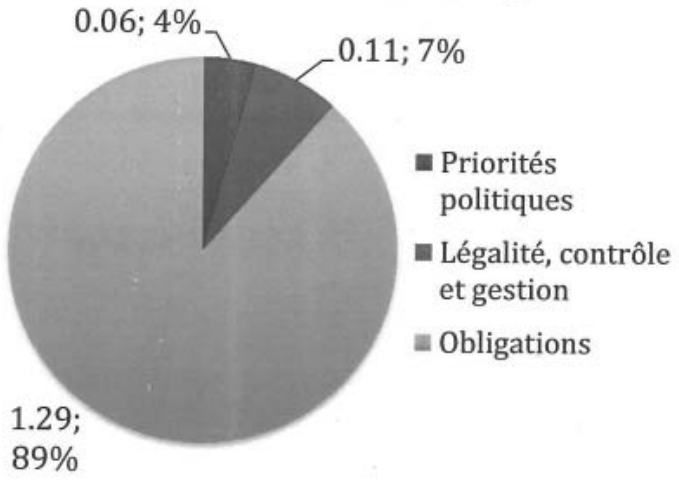

I. Priorités de politique culturelle et sportive – PB 2013

Service	Description	Au PB 2013
SEC	Quartz	62'500
Sous-total		**62'500**

II. Légalité, contrôle et gestion – PB 2013

Service	Description	Au PB 2013
SPO	Poste Subventions	105'637
Sous-total		**105'637**

III. Obligations de sécurité, entretien et conservation du patrimoine – PB 2013

Service	Description	Au PB 2013
GTG	Formation/vêtements	78'000
MAH	Sécurité MAH	641'416
BMU	EDS - Auxiliaires	162'900
MEG	Postes MEG	294'217
SPO	Matériel entretien	70'000
SPO	Entretien football	50'500
Sous-total		**1'297'033**

3. Budget du Département de la culture et du sport (DCS)

Répartition des charges du DCS par domaine
PB2013: 295.0 millions de francs
(ci-dessous: en milliers de francs)

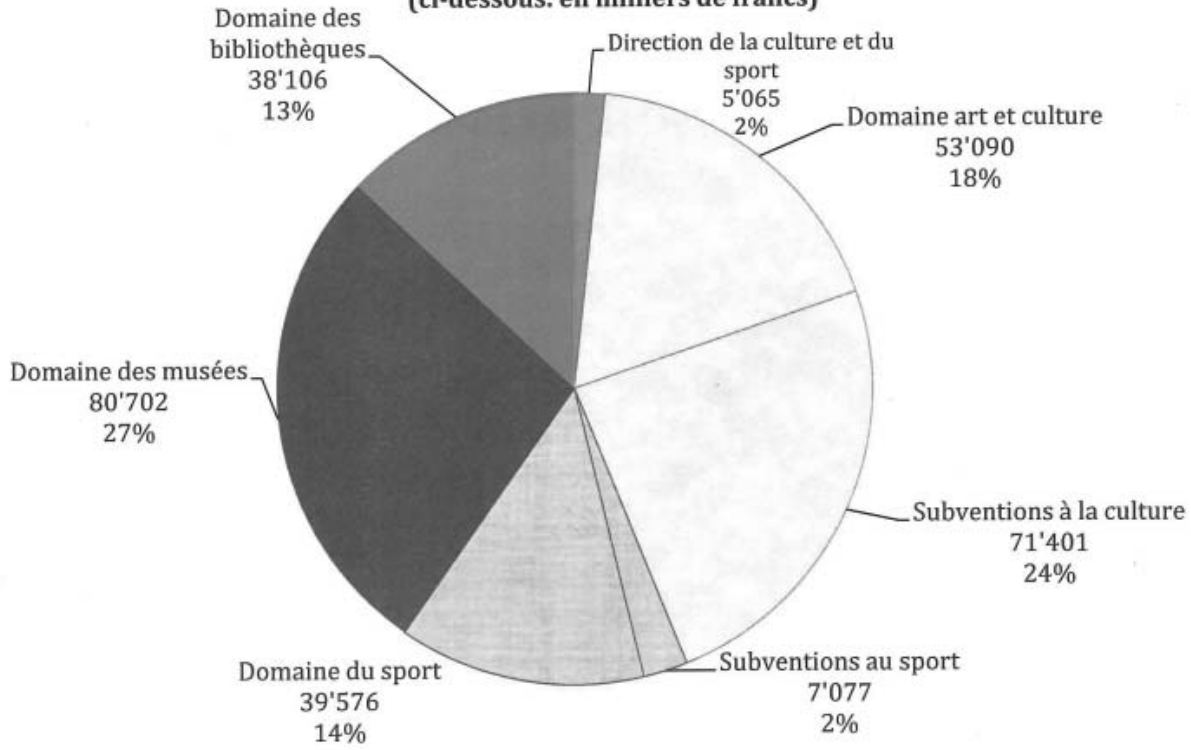

Ressources humaines DCS

- Variation BU 2012: - PB 2013: 3.2 postes (0.3% d'augmentation)
- Postes vacants au 12 sept 2012 (base de données SAP): 32.85
  - Dont postes recrutés ou en cours de recrutement: 28.3 ETP

Etat des postes vacants
(ETP)

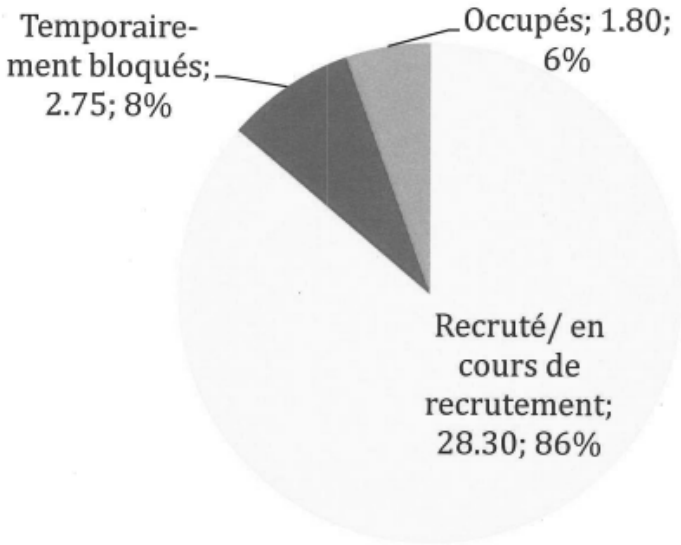

M. le président propose donc de passer aux questions des commissaires et demande à M. Kanaan de bien vouloir noter les différentes questions, vu qu'il sera invité à y répondre par série de cinq questions.

Une commissaire demande comment la complémentarité de la Nouvelle Comédie et de la maison du Théâtre de Saint-Gervais est envisagée par le département de M. Kanaan. Elle aimerait également connaître l'impact financier prévu sur la Ville de Genève de la nouvelle loi sur la culture votée récemment au sein d'une commission du Grand Conseil; elle demande enfin si l'Orchestre de la Suisse romande (ci-après OSR) va être subventionné par la Ville de Lausanne à terme, et s'il ne serait pas judicieux de renommer cet orchestre si Genève reste l'unique contributeur.

Un autre commissaire demande tout d'abord si les 1036 postes évoqués précédemment sont des équivalents temps plein, ce qui est confirmé par le magistrat.

Le même commissaire demande encore, sur la page 7 de la présentation, s'il est juste, en comparant les deux graphiques, de comprendre que toutes les demandes motivées par des obligations n'ont pas été retenues.

Un commissaire tient à féliciter M^me^ Kraft-Babel pour son rapport, qui est le seul dans lequel il a pu découvrir les objectifs du département, ainsi que les propositions d'amendement. Il remercie également M. Kanaan pour la clarté de ses objectifs. Concernant une demande d'ouverture d'un poste de sociologue pour le département de M. Kanaan (non prévu au budget), il demande s'il ne serait pas plus pertinent d'externaliser les différentes analyses nécessitant les compétences d'un sociologue.

Un autre commissaire ne comprend pas comment des propositions complémentaires pourraient être acceptées lors d'un arbitrage ultérieur, dans la mesure où le projet de budget actuel comporte déjà un déficit de 23 millions de francs.

M^me^ Heurtault-Malherbe explique que ces arbitrages ne sont pas présents au projet de budget actuel et seront rediscutés au sein du Conseil administratif.

Le même commissaire indique qu'il y a eu une discussion avec M^me^ Salerno au sujet des coûts induits par les divers investissements, et demande s'il serait possible d'obtenir une liste de ces coûts pour les investissements concernant le département de M. Kanaan.

Une commissaire remercie le département d'avoir fait parvenir le détail par politique publique de la répartition entre culture et loisir, sports, et enseignement et formation. Relevant néanmoins, à l'examen de l'un des objectifs du département, que la proportion consacrée à l'enseignement et à la formation (1%) paraît dérisoire, elle demande donc plus d'information sur cette répartition.

Pour répondre à la première question, M. Kanaan souligne que la Nouvelle Comédie n'est pas en concurrence avec Saint-Gervais. Il précise, en effet, que cette nouvelle Comédie a pour vocation de remplacer, de manière plus ambitieuse, l'ancienne Comédie, avec une plus forte implication, notamment financière, du Canton. M. Kanaan précise encore qu'il est difficile de donner des missions particulières à des institutions comme la Nouvelle Comédie ou le Théâtre de Saint-Gervais, car il faut veiller à ne pas empiéter sur la liberté artistique.

Concernant l'impact financier de la nouvelle loi sur la culture, M. Kanaan ne peut répondre à la question, cette loi étant une loi-cadre ne comportant aucun chiffre. Il précise néanmoins que, cette loi imposant une plus grande importance du Canton dans la promotion de la culture, il lui semble donc que cette loi ne devrait donc pas demander un plus grand effort financier de la part de la Ville.

Au sujet de l'OSR ensuite, M. Kanaan ne peut apporter beaucoup de précisions, mais signale que la convention de subventionnement liant cette entité à la Ville est en renégociation actuellement et que l'étude sur le positionnement futur du Grand Théâtre inclut cette problématique. Il propose de faire parvenir les chiffres relatifs à cette étude aux commissaires des finances.

Abordant ensuite la problématique des coûts liés aux investissements, M. Kanaan explique qu'il souhaiterait apporter des chiffres plus précis sur ces impacts en matière de fonctionnement, mais que ces estimations sont souvent difficiles.

Il donne ensuite la parole à M^me^ Bachmann pour qu'elle explique la volonté de créer un poste de sociologue. M^me^ Bachmann rappelle tout d'abord que ce poste n'a pas été retenu au projet de budget 2013. Elle explique ensuite que le département a mandaté, en 2011, des compagnies spécialisées pour développer une méthode de récolte de données des publics, afin de connaître diverses informations, notamment le niveau de satisfaction et les attentes du public. Elle signale qu'une autre compagnie a été mandatée, par la suite, afin de trouver une méthode pertinente d'analyse de ces données, afin de pouvoir attirer un nouveau public. M^me^ Bachmann explique donc que le poste de sociologue avait pour but d'employer un collaborateur qui se consacrerait entièrement à l'analyse de ces données, vu la charge de travail à accomplir dans ce cadre. Elle précise en outre que le Musée de l'Ariana a fait partie des projets pilotes pour cette méthode, avec des résultats probants. M^me^ Bachmann souligne enfin qu'il est sensiblement moins cher d'engager une personne fixe pour ces tâches que de mandater diverses compagnies, et que ce système de récolte de données est «importantissime» dans le contexte financier actuel.

Afin de répondre à une question au sujet des arbitrages à venir, M. Kanaan explique qu'il y a peu de chance que d'autres projets soient ajoutés au projet de

budget 2013 vu le bilan global de ce projet de budget. Il relève ensuite, afin de répondre à la question de la répartition et des rubriques du document par politique publique, qu'elles ont été faites dans l'urgence, et ne sont pas de la plus grande pertinence, vu que le département des finances a dû travailler seul à l'établissement de ce document.

M[me] Bachmann précise que la ventilation des charges va être revue lors de l'établissement du projet de budget 2014, et que la direction financière n'a effectivement pris en charge, pour l'«enseignement et formation», que les frais liés aux écoles de musique.

M[me] Keller souligne qu'une des seules répartitions claires dans le domaine de la culture entre le Canton et les communes concerne la question de l'enseignement et qu'il est normal que la Ville ne concède pas un effort financier conséquent pour cet enseignement, qui est à la charge du Canton. M[me] Keller précise également que la seule subvention hors nature concernant cet enseignement a une forte composante historique et que diverses gratuités subsistent encore pour des écoles de musique.

Un autre commissaire relève que, à l'Etat, les subventions concernant les écoles de musique sont dans les lignes budgétaires de la culture, et non dans celles de la formation. M[me] Heurtault-Malherbe souligne que la classification faite par la Ville de Genève respecte la classification fonctionnelle des communes genevoises, telle que définie par le Département de l'intérieur et de la mobilité, qui impose clairement de classer les dépenses au profit des écoles de musique dans les lignes concernant l'enseignement et la formation, et non dans les lignes budgétaires de la culture.

Il est précisé que l'Etat a procédé à une interprétation politique de cette classification, et a jugé qu'il était préférable de classer ces dépenses dans les lignes concernant la culture. M. Kanaan conteste cette interprétation politique, car elle mènerait à classer les écoles d'horticulture dans l'agriculture, et les écoles d'ingénieurs dans le génie civil. Il est donc d'avis que l'Etat a certainement opéré opportunément cette classification, dans le but de gonfler le budget dévolu à la culture.

Il est demandé si la subvention aux prix «Quartz» évolue en fonction de la localisation géographique de cet événement, ce dernier ayant lieu une année sur deux à Zurich. M. Kanaan indique que les coûts relatifs à cet événement sont lissés sur les quatre prochaines années.

Il est demandé plus d'informations au sujet des diverses créations de postes relatifs à la rénovation du Musée d'ethnographie, en particulier au sujet de l'échéance de la création de ces postes, ainsi que des diverses tâches liées à ces postes. Au sujet de la projection du financement du Grand Théâtre, la commissaire relève qu'un auditionné à ce sujet avait expliqué que 5 millions de francs

supplémentaires seraient nécessaires par année et, n'ayant rien vu de nouveau au budget sur ce point, elle demande de plus amples informations à M. Kanaan.

M. Kanaan répond tout d'abord, sur le Grand Théâtre, que les comptes 2011/2012, et le projet de budget 2012/2013 de cette entité sont parvenus aux autorités, et sont équilibrés. Il précise également que, sur les 5 millions de francs auxquels la commissaire fait référence, une partie sera prise en charge par des privés, et que le reste pourrait très bien être absorbé par le Canton, ainsi que d'autres communes.

M[me] Bachmann précise que la seule augmentation apparente concernant le Grand Théâtre (environ 800 000 francs) est en réalité financièrement neutre pour la Ville, car due au transfert du personnel de salle qui était précédemment des employés de la Ville et sont désormais des employés du Grand Théâtre, subventionné par la Ville. Elle concède néanmoins qu'il subsiste une augmentation réelle, la subvention au Grand Théâtre étant indexée, sur volonté du Conseil administratif.

Au sujet des nouveaux postes demandés pour le Musée d'ethnographie, M[me] Bachmann explique qu'ils sont absolument nécessaires pour 2013, ces postes concernant la régie et la sécurité, la planification de la réouverture de ce musée, la médiation nécessaire dans une infrastructure de cette taille, ainsi que diverses tâches d'étiquetage et d'inventaire au sein de la bibliothèque de ce musée.

Un commissaire aimerait savoir si M. Kanaan a une approche critique au sujet de l'expansion du Festival de la Bâtie. Il considère en effet que ce festival a grandement perdu en lisibilité ces dernières années, vu la quantité d'événements proposés à cette occasion. M. Kanaan explique que ce festival, agissant comme un catalyseur de la scène culturelle genevoise, est le grand rendez-vous culturel de la rentrée, et est un outil de soutien à la création genevoise, marquant le début de saison de nombreux établissements culturels genevois. Il précise que ce festival a lieu dans de nombreuses autres communes, et également en France voisine. S'il accepte volontiers que certains aient une volonté de redimensionnement de cet événement, M. Kanaan n'en voit pas la nécessité, soulignant que ce festival n'a pas connu d'expansion notable ces dernières années.

M[me] Keller signale que l'association organisant ce festival a été transformée en fondation il y a trois ans, afin de se plier à la volonté des autorités, vu les sommes conséquentes engagées. Elle indique que le renforcement de cette structure est allé de pair avec un accroissement des partenaires, et que ce festival a été le premier à traverser la frontière, et à bénéficier d'une convention de subventionnement. Elle souligne enfin que la convention est réévaluée tous les 4 ans et que des discussions et négociations ont lieu à cette occasion, en prenant en compte les différentes critiques et statistiques.

M. le président propose de passer ensuite à l'étude page par page du projet de budget par politique publique

Un commissaire fait remarquer que le tableau à la page 101 indique que l'indexation est négative pour le Grand Théâtre et demande donc plus d'informations au sujet de cette indexation, qui a si souvent été utilisée pour justifier des augmentations.

M. le président a constaté qu'une partie de plus en plus importante des dons privés au Grand Théâtre sont affectés au frais de fonctionnement de cette entité, et qu'il s'agit là d'une situation dont les autorités doivent se préoccuper, car cela signifie que des personnes effectuant les mêmes tâches pourraient avoir des conditions de travail différentes, ce qui lui semble problématique. Il demande donc quel est le statut du Grand Théâtre, en précisant que, s'il s'agit d'une institution autonome de droit public, il serait bon que cette entité ait sa propre politique et que les élus en soient informés.

Une commissaire demande si la création de la Fondation Gandur ne risque pas de susciter la même problématique qu'au Musée d'art et d'histoire.

M. Kanaan signale que le Grand Théâtre doit faire l'objet d'une réforme d'ici la fin de la législature. Il indique que son département prépare cette réforme et qu'il espère concrétiser l'arrivée du Canton dans la gestion de cette problématique. Au sujet de la gestion du personnel du Grand Théâtre, M. Kanaan constate qu'elle n'est actuellement clairement pas satisfaisante, le personnel de la fondation ayant, notamment, une semaine de congé payé en moins que le personnel bénéficiant des conditions de l'administration. Il précise en outre que le Grand Théâtre est le seul endroit où du personnel de l'administration est hiérarchiquement rattaché à des personnes ne faisant pas partie de la fonction publique, et souligne qu'il serait bon de pouvoir bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre sur les conditions de travail dans ce genre de cas.

Au sujet du financement de frais fixes par des privés, M. Kanaan en a pris acte pour le cas du Grand Théâtre, et est conscient de la problématique posée. Concernant l'indexation, il indique qu'il y a une décision de garantir l'indexation au Grand Théâtre pour que les mécanismes salariaux soient appliqués aux employés visés. M. Kanaan précise que le document actuel ne comprend pas l'indexation entière, qui parviendra durant la semaine du 8 octobre. Au sujet de la Fondation Gandur, M. Kanaan explique qu'elle ne gèrera sous aucune forme le Musée d'art et d'histoire, qui restera donc une institution municipale.

Sports

Il est demandé ce qui justifie l'augmentation de 10% du poste 318 (Honoraires et prestations de service) à la page 98.

Mme Bachmann explique que le Service des sports engageait, l'an passé, quelques moniteurs ou secouristes réguliers, qui ne seront désormais plus employés directement par la Ville mais par des associations cantonales, capables de former et suivre ces personnes, associations dont les subventions se trouvent au poste 318. Elle précise que ce transfert est neutre, la somme ajoutée à ce poste 318 étant coupée au poste 301 (traitement du personnel).

Au sujet de l'enveloppe de 200 000 francs devant être attribuée à «Ge-Sport», pour l'instant bloquée dans l'attente d'une décision du Grand Conseil attendue pour le mois de novembre, la commissaire demande si les commissaires vont être automatiquement informés de l'évolution de ce dossier, ce que le magistrat confirme et y veillera.

Il est demandé pourquoi l'argent du «Sport Toto» n'arrive plus aux petites associations.

Le magistrat rappelle ensuite qu'il s'engage à apporter les informations demandées concernant «Ge-Sport» à la commission des finances, et donne la parole à M. Fellay afin qu'il apporte plus d'informations concernant le «Sport Toto».

M. Fellay indique qu'il n'a pas connaissance de refus de cette entité de subventionner les petits clubs ou associations, et qu'il ne peut apporter plus d'information, car il ne siège pas dans la commission cantonale d'aide au sport. Il souligne, néanmoins, que les refus sont en général motivés. M. Fellay précise enfin que cette entité a retiré une subvention de 350 000 francs à la Ville.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2013 du département de la culture et du sport, pour le volet culture.

Rapport de M^me^ Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à l'étude de la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du 11 septembre 2012 et étudié lors des séances des 17 et 24 septembre et du 1er octobre 2012. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Danaé Frangoulis que nous remercions pour son travail et sa diligence.

Séance du 17 septembre 2012

Audition de M. Sami KANAAN, magistrat conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, M^me^ Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, M^me^ Martine Koellliker, directrice adjointe, M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion, et M^me^ Virginie Keller, cheffe du Service culturel

Présentation du PB 2013 par M. Sami KANAAN

M. Kanaan indique que c'est sa deuxième année consécutive en tant que magistrat et qu'il n'est pas exclu qu'il y ait des petites imprécisions dans le projet de budget par politique publique, notamment en ce qui concerne les imputations, bien que les chiffres en amont ne soient pas modifiés. Par ailleurs, il y aura sans doute des questions de compréhension de ce nouveau document par politique publique qui est fait sur le modèle fédéral.

Il faudra notamment remettre dans la réalité du département l'étiquette culture et loisirs qui est très générique.

Il explique que le département a choisi six objectifs dont le but, ensemble avec le Conseil administratif, est de faire le lien entre les différentes composantes rattachées au département. Il invite la commission à lire l'article paru dans *Le Temps* à ce sujet.

Renforcer l'ouverture et l'interactivité des institutions patrimoniales sur la Cité

M. Kanaan indique que, selon la feuille de route du Conseil administratif, le département se doit de:

– favoriser la cohésion sociale par les interventions artistiques;
– renforcer le tissu culturel et social, en créant notamment des espaces d'accueil et de rencontre;

– entretenir et valoriser le patrimoine, entre autres par la promotion de Genève comme Ville de culture et de sport;
– créer et mettre à niveau les institutions.

Selon cet objectif, les activités du département porteront sur:
– les Etats généraux des Musées;
– l'observation des publics;
– les efforts de médiation;
– une politique d'acquisition concertée;
– une politique de promotion coordonnée;
– une avancée dans le domaine de la photographie.

Multiplier les activités culturelles et sportives «hors murs»

M. Kanaan indique que, selon la feuille de route du Conseil administratif, le département se doit de:
– favoriser la cohésion sociale par les interventions artistiques et par les infrastructures de proximité, notamment en se rendant au devant du public;
– renforcer le tissu culturel et social en améliorant les espaces d'accueil et de rencontres dans les infrastructures et en augmentant le nombre d'installations ludiques et sportives légères dans les quartiers. M. Kanaan précise que le département souhaite que l'art devienne un lieu de partage sur l'espace public, que ce soit par des installations pérennes ou temporaires.

Selon cet objectif, les activités du département porteront sur:
– la valorisation;
– la coordination;
– l'art contemporain;
– les installations légères et les activités sportives.

Créer un pôle d'excellence des arts de la scène autour de la Nouvelle Comédie

En fonction de cet objectif, M. Kanaan expose les activités que le département mettra en place:
– l'organisation des Rencontres théâtrales;
– l'élaboration de la Nouvelle Comédie avec la création d'un Pavillon de la danse et d'une Maison de la musique;
– la promotion de la Scène lyrique afin de mettre en place un rayonnement régional de ces institutions.

M. Kanaan souligne que le projet de la Nouvelle Comédie va influencer la carte genevoise en matière d'art. Il est donc important de faire un travail cohérent et coordonné en favorisant l'échange avec les milieux concernés.

Développer le concept d'économie créative, en coopération avec des partenaires privés et institutionnels

Selon cet objectif, les activités du département porteront sur:
– la valorisation des emplois du secteur;
– l'établissement d'un état des lieux;
– la promotion des arts numériques, des musiques actuelles;
– l'encouragement aux entreprises à vocation culturelle.

M. Kanaan explique que l'économie créative, dans son concept, regroupe tous les arts – soit l'architecture, le design, la musique, le théâtre, etc. – gérés par des entreprises à vocation culturelle de manière autonome ou avec l'aide de contributions publiques. Typiquement, ces entreprises sont des cinémas indépendants (Les Scalas) ou des librairies indépendantes (ex-librairie Descombes), qui sont des entreprises, mais qui ont une dimension culturelle. Il s'agit, à son sens, d'un domaine qui contribue à l'économie et au bien-être public.

Clarifier les conditions de soutien à la relève sportive, de la base à l'élite

Selon cet objectif, les activités du département porteront sur:
– la mise en place d'un concept divisé en quatre disciplines;
– la création d'une nouvelle patinoire;
– la conclusion de conventions pour les sports d'équipe.

Faire évoluer les politiques culturelles et sportives en tenant compte d'un territoire en pleine transformation

Selon cet objectif, les activités du département porteront sur:
– les partenariats publics;
– le projet de loi sur la culture et la déclaration d'intentions de M. Charles Beer;

Il ajoute que des rencontres sont prévues entre lui-même et M. Beer afin de la faire suivre d'effets.

Par ailleurs, et parallèlement, le département se concentrera sur:
– un éventuel projet de loi sur le sport;
– la mise en place de partenariats public/privé;

– la concertation culturelle avec l'agglomération et la métropole lémanique incluant Annemasse, Nyon et les autres communes à proximité de Genève sur une base annuelle.

Il aimerait également créer une image directrice, c'est-à-dire un document intelligible pour le grand public, comme il en existe à Zurich, Berne et Bâle, faisant état des actions des communes en matière culturelle et sportive.

M. Kanaan indique que, selon la feuille de route du Conseil administratif, le département se doit de:

– favoriser la cohésion sociale en créant et rénovant des infrastructures de proximité;
– garantir les finances publiques en sauvegardant le financement des installations culturelles et l'aide à la création dans une vision régionale;
– d'entretenir et de valoriser le patrimoine;
– rationaliser l'administration, en améliorant notamment la gestion des subventions.

M. Kanaan conclut en introduisant l'analyse du budget qui va suivre. Il explique qu'il s'agit d'une tentative d'explicitation différente du budget, présentée par M[me] Bachmann

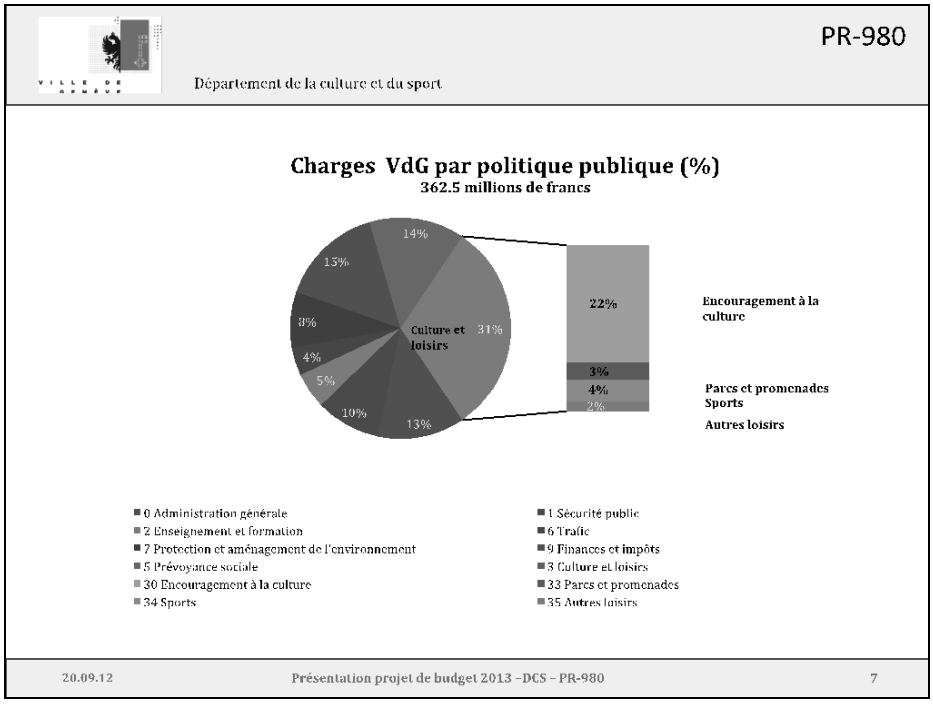

M[me] Bachmann explique que le découpage par politique publique qui est effectué cette année est un exercice expérimental qui est censé donner une meilleure lisibilité.

Ce qui frappe, explique-t-elle, dans ce premier camembert, c'est la catégorie culture et loisirs qui représente 31% du budget de la Ville s'élevant à 362,5 millions de francs au total.

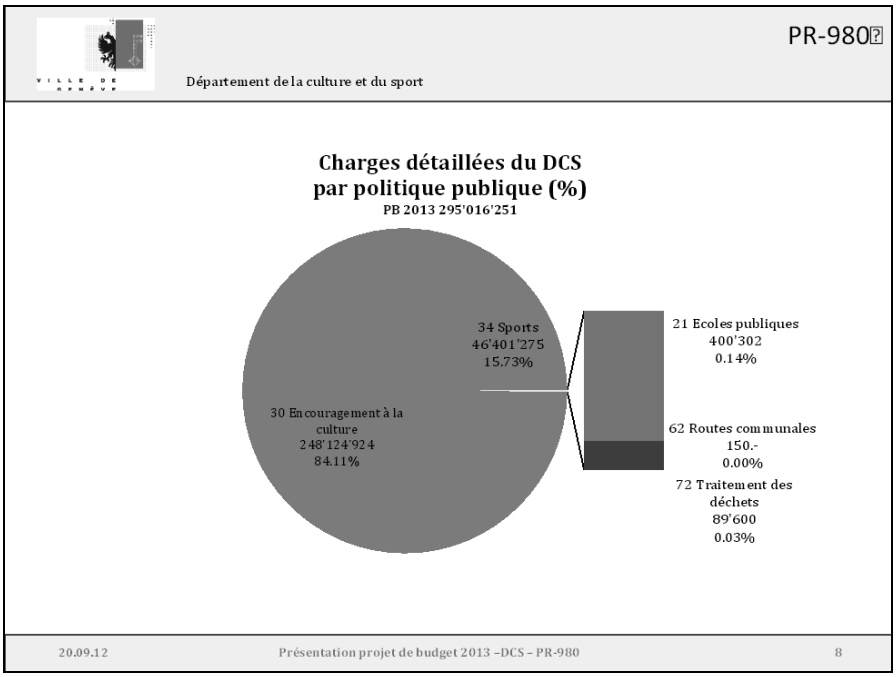

M^me^ Bachmann explique que ce camembert montre quelles sont les contributions du département et comment elles sont réparties en fonction des politiques publiques de la Ville. On voit tout de suite que la plus grande partie des fonds votés vont à la catégorie culture et loisirs, alors que le sport représente 15% du budget. Par ailleurs, le département contribue aussi à d'autres politiques publiques comme «Enseignement et formation» qui comprend les subventions aux écoles de musiques et à l'institut Jacques Dalcroze, ici ventilées. Ce qui n'apparaît plus, par contre, c'est la recherche et les activités scientifiques. En effet, il n'y a pas eu de ventilation de la section de recherche dans les institutions muséales. Ainsi, la part de la politique publique «Enseignement et formation» risque de grandir encore l'an prochain si les pôles de recherches y sont inclus. M^me^ Bachmann relève enfin qu'il y a des contributions au transport et au traitement des déchets qui sont vraisemblablement une erreur d'attribution. Elle assure que ces dernières seront attribuées au bon département pour 2014.

Questions des commissaires

Note de la rapporteuse

Ici commencent les nombreuses questions relatives à la compréhension du nouveau document, au demeurant réclamé depuis de nombreuses années par le Conseil municipal, destiné à permettre un vision de politique plus globale des Départements et de dialoguer avec nos partenaires. Mais ce n'est que le début...

Un commissaire relève que le total des pourcentages n'arrive pas à 100% mais à 100,1%. Il indique qu'il aurait souhaité, puisqu'il s'agit du traitement du budget, que les chiffres soient corrects.

Le président indique qu'il prend note de la remarque bien que pour lui 99,9% et 100,1% équivalent à 100%.

Une commissaire demande s'il est possible de visualiser la part du Canton ainsi que des autres partenaires et entités publiques qui contribuent au budget, compte tenu de l'évolution du soutien à la culture et du projet de loi sur la culture qui va changer les répartitions entre Canton et Ville. Elle souligne enfin que certaines appellations des rubriques ne sont pas très heureuses pour se retrouver (culture et loisirs, trafic, etc.).

M. Kanaan répond que la nomination des catégories fonctionnelles est fédérale et vise à rendre possible une comparaison entre les différents cantons et communes.

La même commissaire rappelle qu'il existait un document résumant l'état des conventions tripartites qu'elle aurait bien aimé voir reproduit cette année.

M. Kanaan indique qu'un tel document sera fourni à la commission (voir annexes)

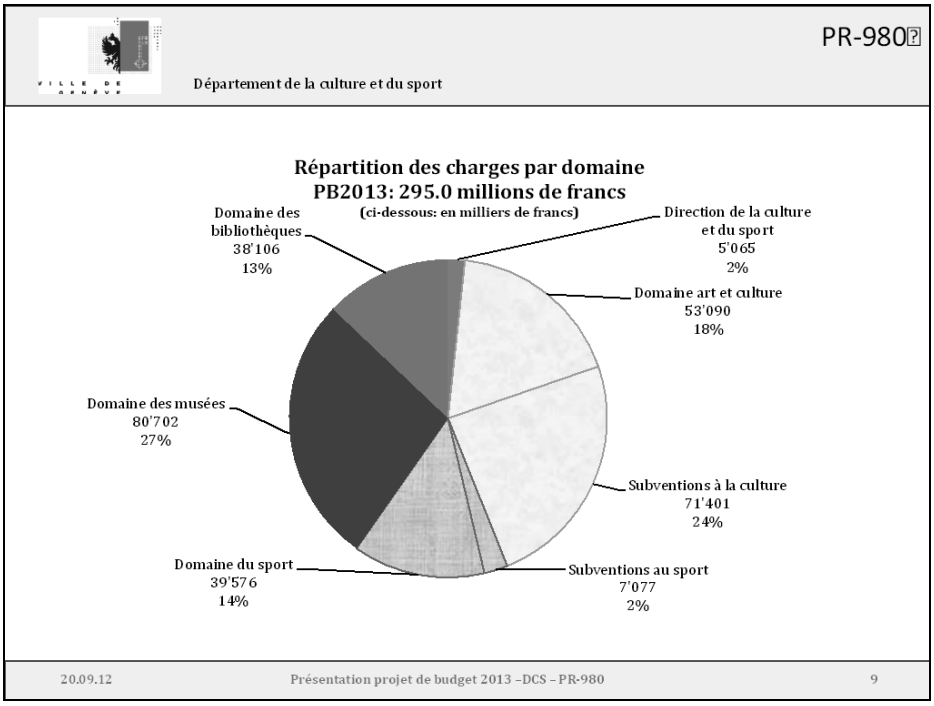

M[me] Bachmann passe à la présentation de la répartition des charges par domaine. Elle souligne que le budget global du département est de 295 millions de francs, alors qu'il était de 290 millions en 2012, subissant ainsi une augmentation de 5 millions. Cependant, en 2011, le département avait dépensé 296 millions, ce qui, par rapport aux 295 millions de 2013, constitue une volonté de diminution d'un million.

Elle indique que:

– la plus grande partie du camembert concerne l'art et la culture, 25% concernant directement la subvention contre 18% pour les différents services;
– les musées viennent ensuite;
– les sports (à nouveau avec la subdivision entre le Service des sports et les subventions, respectivement 14% et 2%);
– les bibliothèques, la BGE et la BMU représentent 13% du budget;
– la direction ne représente que 2% des charges du département.

M[me] Bachmann fait état de la comparaison entre le budget 2012 et le projet de budget 2013:

	budget 2012 (mio de Fr.)	projet de budget 2013 (mio de Fr.)
direction du département	5,8	5,75
domaines art et culture	121,8	123,8
domaine des musées	78,4	80,7
domaine des bibliothèques	36,04	38,1
Sports	48	46,65

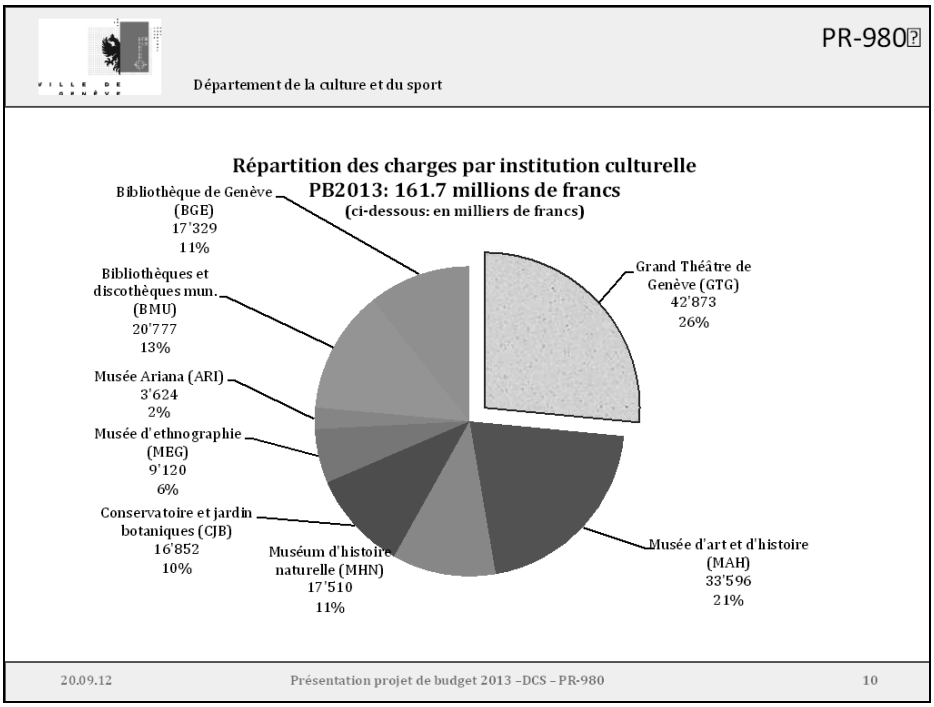

Ce camembert montre la ventilation des charges par institution financée par le département, dont le financement représente 55% du budget. Elle note l'importance du Grand Théâtre dont les 42 millions de francs proviennent des subventions et du budget de fonctionnement de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les musées offrent une possibilité de réorientation professionnelle.

M. Kanaan explique qu'il souhaiterait faire évoluer certains postes au bénéfice de l'accueil des publics, la révision des expositions permanentes, etc., pour lesquels il manque encore du personnel. Il explique que c'est un état d'esprit, qu'il s'agit de faire remarquer à une partie des conservateurs des musées qu'ils ont certes des missions majeures de conservation, mais que la promotion est tout aussi importante pour la visibilité et, partant, la fréquentation de leur institution.

Un commissaire demande pourquoi le montant total de 295 millions indiqué à la diapositive 9 ne correspond pas à l'addition des montants des diapositives 10 et 11.

M. Kanaan répond que les montants ne peuvent pas être additionnés. M. Dose renchérit en expliquant que ces deux diapositives ne peuvent pas être additionnées. Qu'il s'agit moins d'additionner des chiffres que d'apprendre à lire la même chose de différents points de vue.

A noter qu'ils ne présentent ici que les charges mais jamais les revenus, les retombées socio-économiques du rayonnement de nos institutions.

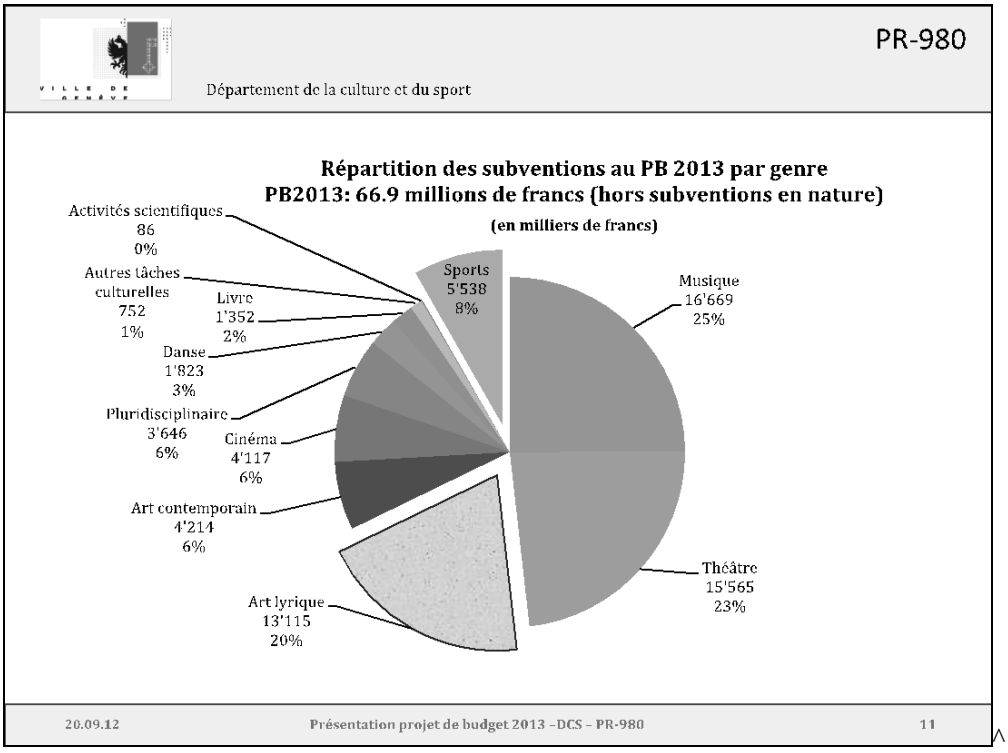

M^me^ Bachmann commente: en tout, les subventions concernent 23% du budget du département, contre 55% pour les institutions. Elle remarque que les subventions en nature s'élèvent à 11,5 millions de francs.

Elle rappelle les types d'aides à la création:
– crédit d'accès à la culture;
– soutien aux échanges et tournées;
– fonds généraux par domaines;
– gratuités;
– lignes nominales (avec ou sans conventions, avec ou sans partenariats);
– prix et bourses;
– ateliers, appartements;
– autres aides de type promotion culturelle.

Elle ajoute que les manifestations sont inclues dans les subventions, quand il s'agit de subventions.

M[me] Bachmann résume les soutiens majeurs prévus dans le PB 2013 sans les gratuités:
– art contemporain: Mamco 1,1 million;
– Centre d'art contemporain: 1,3 million;
– art lyrique: Grand Théâtre avec le ballet du Grand Théâtre;
– cinéma: Fondation romande 2,5 millions;
– festivals;
– danse: ADC 773 000 francs;
– livre: Fondation pour l'écrit et Salon du livre 155 000 francs;
– Maison de Rousseau et de la littérature 81 500 francs;
– musique: OSR 9,5 millions de francs, OCG 701 000 francs, Contrechamp 752 600 francs, AMR 814 400 francs;
– théâtre: Fondation d'art dramatique 5,5 millions, Saint-Gervais 2,5 millions (augmentation demandée), Am Stram Gram 1,08 million, Marionnettes 710 000 francs;
– pluridisciplinaire: Festival de La Bâtie 927 800 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande ce que regroupent les 15 565 000 francs dévolus au théâtre.

M. Kanaan explique que la partie bleue concerne tous les théâtres sauf le Grand Théâtre. La partie beige concerne l'art lyrique, soit le Grand Théâtre, avec le ballet.

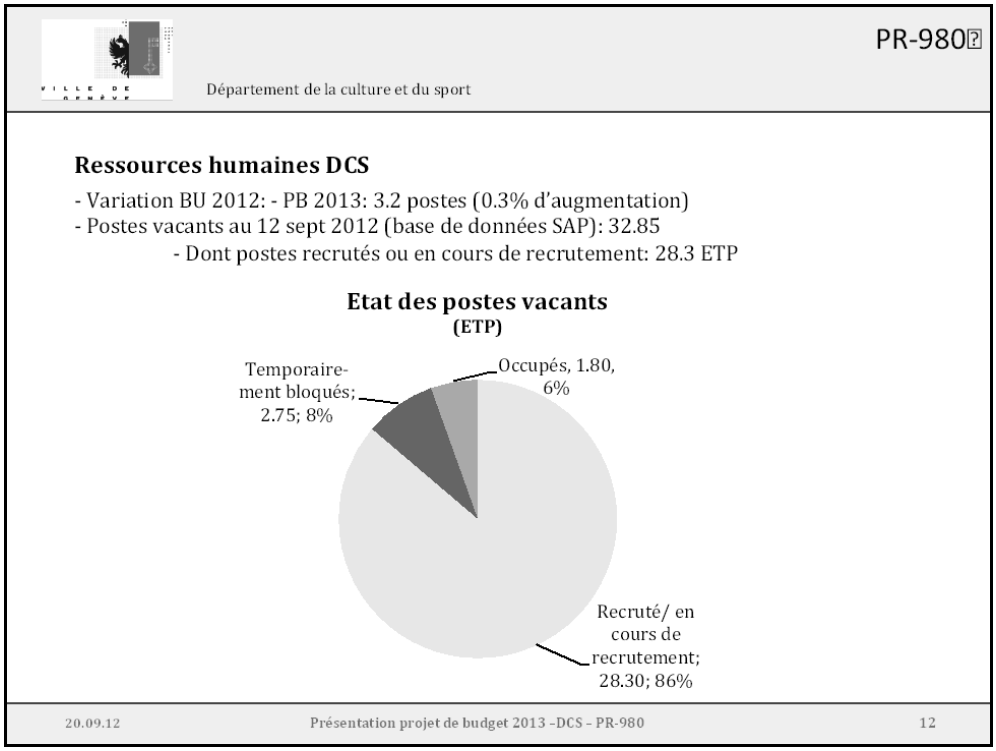

La diapositive 12 traite de la variation des postes entre le budget 2012 et le projet de budget 2013. En tout, cette variation s'élève à 3,2 postes, passant de 1036,2 postes au budget 2012 à 1039,4 postes au projet de budget 2013. Il y a eu ainsi 3,5 nouveaux postes mais qui, suite à des variations, des transferts et des diminutions, ne représentent en moyenne qu'une augmentation de 0,3% des RH entre 2012 et 2013.

M[me] Bachmann annonce que sur les 32,8 postes annoncés vacants, 0% le sont réellement.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge sur l'information du magistrat concernant l'absence de postes vacants. Il aimerait comprendre ce que cela veut dire alors même qu'il y a quelques jours il y avait des annonces pour des postes dans la presse.

M. Kanaan indique qu'il voulait démentir la légende selon laquelle il y aurait une réserve de postes. Il explique qu'il y a des postes libres dans le budget mais qu'il n'y a pas de poste réellement vacant et sans intention de recrutement. Il y a des postes existants qui sont repourvus à un taux de rotation de 3% et qui sont mis au concours chaque année, soit les postes en jaune sur la diapositive 12. Il y a donc l'équivalent de 28,3 postes en processus de recrutement. C'est-à-dire que le processus de recrutement est entamé, voire même conclu suite à la nomination,

sans que la personne soit encore engagée pour des raisons de libération du poste par la personne précédente.

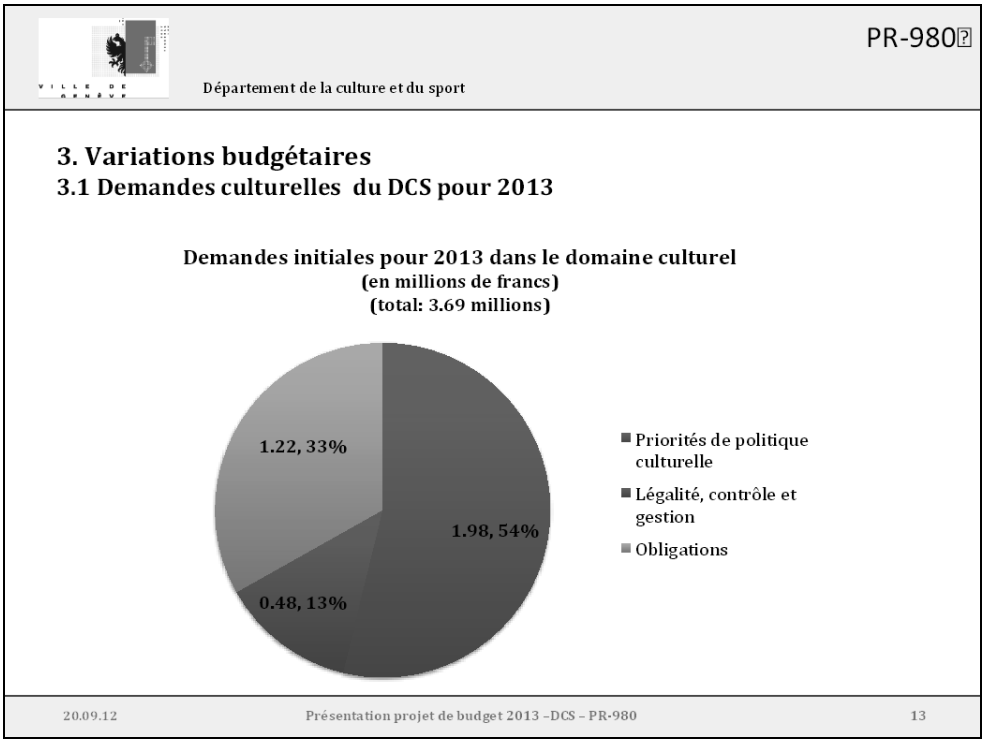

Pour conclure, M. Kanaan annonce que le budget du département est stable, malgré les effets des mécanismes salariaux. Il rappelle que ce qui est souhaitable et ce qui a été retenu sont deux approches différentes. Ce qu'il est important de retenir, selon lui, c'est que la rumeur selon laquelle le département disposerait de nombreux postes vacants est fausse: il n'y a pas de postes vacants. Pour le moment, ce ne sont que les postes bloqués qui sont vraiment vacants. A partir de ce constat et à moins que la Ville se mette à licencier pour des raisons économiques, le département n'a pas de vacance.

Il fait ensuite le lien avec les objectifs et comment parvenir à les concrétiser avec un budget stable.

Il explique que la première approche concerne les investissements, comme ce sera le cas avec la Nouvelle Comédie.

Il explique que le budget a été divisé en trois catégories de base:

– la première catégorie concerne les choix politiques culturels, soit 54% de ce qui vient s'ajouter au budget (3,9 millions de francs en tout pour 2013 toutes natures comptables confondues);
– la deuxième catégorie concerne les questions de conformité à la loi d'amélioration ou de renforcement de la gestion du contrôle interne, et qui se monte à 13% de l'ajout total;

– la dernière catégorie concerne les obligations, notamment en matière de sécurité, représentant 33% de l'ajout.

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
SPC	Poste sociologue	126 184		126 184
SEC	Quartz	62 500	62 500	
SEC	Politique du livre	130 000		130 000
SEC	Fête de la danse	150 000		150 000
ART CONT.	Bourse numérique	80 000		80 000
SEC	Fonds numérique	400 000		400 000
MAH	Médiation	500 000		500 000
SEC	Festival Voix de fête	120 000		120 000
ARI	Expo temporaire	256 770		256 770
MHN	Poste scénographe	159 882		159 882
Sous-total		1 985 336	62 500	1 922 836

Dans les choix de politique culturelle, M. Kanaan explicite la liste des éléments nouveaux. Mais, ceux-ci ayant déjà fait l'objet d'un arbitrage devant le Conseil administratif, il ne reste quasiment rien, sauf un seul, le poste pour Quartz!

Il explique néanmoins les besoins suivants: un poste de sociologue car, comme le travail de terrain ne fait que commencer, il va rapidement manquer des informations sur les publics, que le sociologue pourrait récolter et traiter.

Une commissaire demande si le poste de sociologue est un mandat à durée déterminée ou durable.

M. Kanaan répond que c'est prévu que ce soit un poste durable.

Il poursuit en indiquant que les Quartz du cinéma, dont la première édition aura lieu en mars 2013 à Genève, est la seule proposition acceptée, majoritairement en raison de la collaboration avec Zurich. Les deux villes organiseront ainsi un programme d'accompagnement avec des projections simultanées durant la durée des Quartz.

Pour la politique du livre, M. Kanaan explique qu'il y avait un soutien aux librairies qui était proposé.

Puisque Genève est une plaque tournante du milieu de la danse, la Fête de la danse serait un moyen de mettre en valeur cet atout.

M^me^ Keller rappelle que la Fête de la danse a été lancée par réseau par la Confédération au moment où elle travaillait sur le message culture. Ainsi, elle a été lancée dans plusieurs villes de Suisse et a été en partie financée par Pro Helvetia et pour le reste par les communes et les Cantons. Cette année a marqué la

quatrième édition de la Fête de la danse qui s'étend sur un week-end, au mois de mai, et coûte entre 15 000 et 30 000 francs.

M. Kanaan poursuit son explication en affirmant que l'art numérique, particulièrement l'art contemporain, émerge à Genève, convoyé par de nombreux talents. Ces talents représentent un investissement pour la Ville et il annonce vouloir créer un prix pour l'art numérique via le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, rattaché au Service culturel. Par ailleurs il souhaite mettre en place un fond pour subventionner des projets, comme les festivals «Mapping» qui sont en vogue mais nécessitent plus de moyens, ou le festival Electron qui connaît un franc succès.

Concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Kanaan indique qu'il faut plus de moyen pour valoriser les collections et précise que cela passe par une meilleure médiation auprès des publics. En effet, les collections sont presque plus connues ailleurs qu'à Genève.

M. Kanaan rappelle qu'une analyse d'audit, effectuée avec un contrôle de niveau 3, a été commanditée pour le festival Voix de fête en raison de suspicion de problème de malversation. Il en ressort, a priori, qu'aucune malversation n'a eu lieu mais qu'une clarification entre les différentes actions est nécessaire. Le rapport complet est en attente, mais M. Kanaan insiste que le festival aura besoin d'être soutenu afin de continuer d'exister, dans l'hypothèse où aucune malversation n'est avérée.

M. Kanaan annonce que l'Ariana connaît un regain de fréquentation important de 25% depuis la nouvelle direction. Financièrement cependant, le musée peine à valoriser ses expositions. Il aurait également besoin de fonds pour organiser une seconde exposition temporaire par an.

M. Kanaan affirme, par ailleurs, que l'exposition permanente du Muséum a besoin d'un sérieux coup de rafraîchissement. Il valorise le fait que le musée compte beaucoup de chercheurs mais regrette que des expositions attractives temporaires soient si rares. Il salue l'initiative du nouveau directeur d'organiser une nouvelle exposition sur les oiseaux, mais il annonce que des moyens supplémentaire seront nécessaires.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les nouveaux directeurs des musées pourraient être entendus en audition d'ici le mois de décembre.

M. Kanaan annonce que c'est prévu.

Un commissaire demande si la liste reflète des postes de travail.

M. Kanaan indique qu'il s'agit de subventions même partielles, dans le cas du MAH, et non pas de postes de travail – mis à part le poste de sociologue.

Un commissaire aimerait savoir ce que représentent les 120 000 francs pour le festival Voix de fête.

M. Kanaan répond que, si l'audit confirme, après avoir mis de l'ordre dans les comptes du festival, que ces derniers sont en ordre, le département va continuer à le soutenir pour diverses raisons, dont son importance et sa dimension francophone. C'est le seul festival de chant francophone en Suisse romande.

M[me] Keller explique que, actuellement, le rapport d'audit a été reçu. Des reports de dettes ont été constatés depuis 2008. Vu l'ampleur du festival qui compte chaque année plus de 15 000 spectateurs et étant donné que l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV) ne parvenait pas à tout gérer, il faut donc réorganiser les attributions. C'est pourquoi son service a estimé que 120 000 francs supplémentaires étaient nécessaires pour que l'ASMV puisse travailler dans de meilleures conditions.

Le même commissaire se dit perplexe, car il se souvient que, lors de l'audition de M. le Blévennec, directeur de l'ASMV, ce dernier a expliqué que les 120 000 francs étaient liés aux erreurs d'écritures effectuées les années précédentes concernant la TVA. Il ne comprend donc pas la raison des 120 000 francs supplémentaires.

M. Kanaan rappelle qu'il a réduit la subvention de l'édition 2012 par moitié. Les organisateurs ont donc dû économiser sur la communication, sur les rémunérations, sur le nombre de concerts, sur la durée du festival, etc. C'est pourquoi il trouve que de donner 120 000 francs en plus constitue un minimum.

M[me] Keller indique que quelles que soient la nature et la source de la dette, le festival était en déficit, c'est l'audit qui montrera les détails de la dette.

Le commissaire demande qui devra payer dans l'hypothèse où le surendettement s'élèverait à 300 000 francs.

M. Kanaan répond que, selon l'audit, il faudra mettre en place un plan de désendettent sur la durée.

Un commissaire revient sur l'engagement pérenne d'un sociologue. Il se dit frustré qu'il faille attendre au moins deux ans avant que divers inventaires, études et enquêtes soient réalisés avant que quelque chose ne se passe.

M. Kanaan explique que beaucoup de projets sont en cours sur les institutions. Il souligne qu'il est le premier magistrat à s'occuper sérieusement de la situation dans sa globalité, même si cela prend deux ans de mettre en place la première politique muséale genevoise.

Dans l'intervalle, la journée des musées sera renforcée; six parcours des musées seront organisés, dès janvier 2013, avec une collaboration public-privé; le projet de réouverture du Musée d'ethnographie est en active préparation pour octobre 2014; le MAH est également en cours de traitement pour accorder le projet architectural et muséographique; activités de promotion des collections du MAH.

La Maison Tavel a un crédit d'étude en examen à la commission des travaux; le Grütli a été stabilisé grâce à la nouvelle direction; le cinéma Cinelux a été sauvé et le réseau des cinémas indépendants est recréé; un label d'aide aux librairies est en préparation pour palier au résultat de la votation sur le prix unique du livre, notamment du point de vue économique, avec un mandat donné à un économiste; des partenariats sont en discussion avec les villes de Morges et de Lausanne.

Tous ces projets montrent, selon lui, que le département est loin de ne rien faire durant deux ans.

M[me] Bachmann précise que l'étude des publics a commencé dès l'arrivée de M. Kanaan au département, et qu'un travail important de méthode a été mené. Aujourd'hui, la récolte d'informations est très simple, il s'agit de demander aux visiteurs leur code postal, leur sexe et leur âge. Cela montre bien qu'il y a un manque d'informations pour mener une étude sociologique sur la tranche de population qui ne se rend pas dans les musées. Le sociologue serait habilité à mettre en place un système de récolte des données, en cohérence avec le niveau national et européen, que ce soit par le biais de l'étude qualitative – système qui existe actuellement sur une base annuelle, grâce à des micro trottoirs et des étude sur des *focus group*. Le sociologue sera aussi à même d'inclure le système, une fois généralisé, dans les institutions et de réaliser des études statistiques.

Une commissaire demande s'il y a des autres villes qui disposent d'études d'attractivité. En effet, elle pense que Genève pourrait tirer bénéficie à s'inspirer des études existantes au lieu de réinventer la roue.

M. Kanaan répond que les études existantes ne permettent pas de prendre en compte la dynamique très particulière qui existe à Genève, où l'on constate une césure entre la population curieuse qui visite les musées et celle qui n'y met jamais les pieds.

Après cette série de questions sur les demandes idéales du magistrat pour le bon fonctionnement du DCS, on en revient aux arbitrages finaux qui ne se concentrent plus que sur les postes suivants en supplément:

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
DCS	Poste juriste	159 882		159 882
SEC	Poste administrateur	142 135		142 135
ARI	Poste administrateur	181 320		181 320
Sous-total		483 337	0	483 337

M. Kanaan reprend son explication en indiquant que:

– un poste de juriste est à pourvoir au sein du département de la culture et du sport. Il rappelle à ce titre que la département compte 21 postes pour l'équipe de direction. Son souhait, et suite à des discussions avec M^me^ Keller, est de disposer d'une meilleure répartition de temps et d'assurer la gestion administrative du contrôle des subventions;
– M^me^ Keller explique que c'est le service qui a une grande responsabilité en termes contractuels, requérant de plus d'exigences dans le suivi des procédures. Il devient donc nécessaire de disposer d'un poste d'administrateur dans ce domaine, comme c'est le cas des autres services responsables des subventions;
– M. Kanaan poursuit en indiquant que l'Ariana manque également d'un poste d'administrateur, mais qui devra être créé puisque, il le rappelle, aucun poste existant n'est vacant pour le moment.

Questions des commissaires

Un commissaire voudrait savoir pourquoi ces trois postes là seraient utiles.

Il a déjà entendu parler du fait que le département n'avait pas de poste de juriste, mais il pense qu'il devrait être possible de faire appel à un mandataire extérieur au lieu d'avoir un juriste à plein temps pendant vingt ans, pour autant qu'il n'y ait pas constamment des problèmes juridiques, bien évidemment. Enfin, il trouve que l'indépendentisation du musée de l'Ariana coûte cher alors que cela avait été présenté comme un élément positif et qu'il y a peu de personnel.

M. Kanaan répond que le poste de juriste permettrait de décharger les collaborateurs des services qui passent beaucoup trop de temps sur la vérification des contrats à signer. Il rappelle que tous les problèmes de contentieux sont gérés par le Service juridique central. C'est donc bien le conseil courant sur les conventions de partenariats, etc., qui fait défaut. Par ailleurs, si l'on faisait un bilan, recourir à des mandataires extérieurs viendrait à coûter beaucoup plus cher qu'un juriste en poste fixe.

M^me^ Bachmann ajoute qu'il s'agit d'un poste de prévention qui servirait à éviter d'en arriver au contentieux.

M. Kanaan souligne qu'il aurait aimé un contrôle sur la convention avec la Fondation Gandur, par exemple.

Il confirme que l'indépendance coûte cher mais que l'autonomisation de l'Ariana apporte énormément au musée:

– une augmentation des visiteurs de 25%;
– un nombre important d'articles internationaux menant à une meilleure visibilité.

Tout cela représente un retour important sur investissement bien que le coût ait été sous-évalué au départ.

En ce qui concerne le poste d'administrateur, le but est que la directrice puisse s'occuper de la ligne du musée, des expositions et de la programmation. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, elle gère toutes les questions administratives et de secrétariat seule.

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
GTG	Formation/vêtements	78 000	78 000	
CJB	Collaboration EPI	43 200		43 200
MAH	Sécurité MAH	641 416	641 416	
BMU	EDS - auxiliaires	162 900	162 900	
MEG	Postes MEG	294 217	294 217	
Sous-total		1 219 733	1 176 533	43 200

M. Kanaan poursuit en commentant la dernière catégorie illustrée dans un tableau. Il s'agit des obligations liées à la sécurité ou à la conservation du patrimoine. La seule qui n'ait pas été incluse dans le budget concerne la promotion de l'intégration dans la collaboration avec le Jardin botanique.

Dans le cas du MAH, il explique que, pour le personnel de surveillance, son prédécesseur avait mis en place un système avec des emplois de solidarité (EDS). Il ajoute que la problématique est similaire pour la BGE et la BMU. Il précise cependant que, dorénavant, les EDS auront la possibilité d'être engagés dans ces nouveaux postes d'auxiliaires, parce qu'ils auront la possibilité d'effectuer une formation pour atteindre le degré de compétence requis.

Un commissaire demande ce qu'est un EDS.

M. Kanaan explique que c'est un système d'emploi via des structures associatives pour des personnes qui sont en fin de droit de chômage pour un salaire allant de 3000 à 4000 francs dont l'office de l'emploi rembourse entre 50 et 80%.

Concernant les postes au MEG, M. Kanaan souligne que, tel qu'annoncé à l'époque, le budget de fonctionnement futur du MEG à la réouverture comprend ainsi 4,5 postes. 2 postes ont été accordé en 2012 et c'est pourquoi apparaissent ici les 2,5 postes restants. Il rappelle que le nouveau MEG sera quatre fois plus grand que l'ancien. Il y a ainsi un poste de régie et sécurité, un demi poste de bibliothèque et un poste de médiation culturelle.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir en quoi consistent les postes MAH et BMU dans le tableau.

M. Kanaan explique que les 640 000 francs budgétés concernent la sécurité dans les musées durant la journée, ce ne sont pas des postes fixes mais des auxiliaires.

M[me] Bachmann explique que le montant se compose du remplacement des 6 EDS, parce que le Conseil administratif a décidé de sortir du système EDS. Ces personnes ont été recrutées en partie sur des postes fixes. Suite à ces départs, les 457 000 francs sur les 641 000 sont affectés à la sécurité privée supplémentaire (ligne 318). En outre, suite à l'introduction du nouveau RATT (nouveau règlement sur l'aménagement du temps de travail), il y a une obligation de renforcer le service de nuit sur appel. C'est pourquoi il a fallut créer deux nouveaux postes correspondant à 173 000 francs + 10 000 francs d'indemnités. Ainsi, la plus grande partie va à la sécurité privée.

Ce même commissaire aimerait une réponse par écrit pour pouvoir vérifier si les autorisations ont été délivrées à ces entreprises privées et si elles ont le mandat pour occuper ces postes et intervenir. En outre, il voudrait savoir quel type de personnes sont engagées dans les musées et leur formation.

M[me] Bachmann complète en précisant que le département prépare un appel d'offre public avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) pour la sécurité dans les musées, lancée début 2013, avec l'assurance que les critères sont inclus dans l'offre publique.

Ce commissaire insiste en souhaitant que la situation soit clarifiée, parce qu'il avait posé la question l'an passé et s'était vu répondre qu'il n'y avait pas de mandats externes pour l'ouverture et la fermeture des musées.

M. Kanaan répond qu'il y a un mandat externe, notamment au musée Rath. Aujourd'hui, au MAH, il y a un sous effectif et manque de personnel et des agences privées fournissent des gens dans certains cas. Une réduction d'une heure de l'heure d'ouverture matinale a été opérée pour des raisons d'économie, et certaines salles sont parfois temporairement fermées parce que les personnes manquantes ne sont pas forcément systématiquement remplacées.

Un autre commissaire voudrait se voir expliquer plus clairement la situation des EDS. Ces derniers sont-ils sortis de leur place EDS pour devenir des employés municipaux.

M. Kanaan explique qu'il y a des années il y avait pénurie d'huissiers surveillants. Le fonctionnement en EDS a été trouvé parce qu'il coûtait moins cher. A présent, les limites de ce système ont été constatées, c'est pourquoi s'ensuit une tentative de supprimer tous les EDS. Pour ces personnes, une possibilité de postuler pour les postes ordinaires existe.

Le commissaire demande le quota d'EDS. Si un poste libéré est supprimé.

M. Kanaan explique que c'est sur la base de contrats avec l'Association Démré est supprimé et confirme qu'un poste libéré est supprimé.

Un commissaire demande quel est le total des postes fixes supplémentaires demandés.

Réponse: 2,5 postes au MEG et 3,5 postes aux sports.

Un autre commissaire demande quel serait le total souhaité.

Réponse: 5 postes de plus selon les tableaux. Cela ferait donc un total de 8,5 postes.

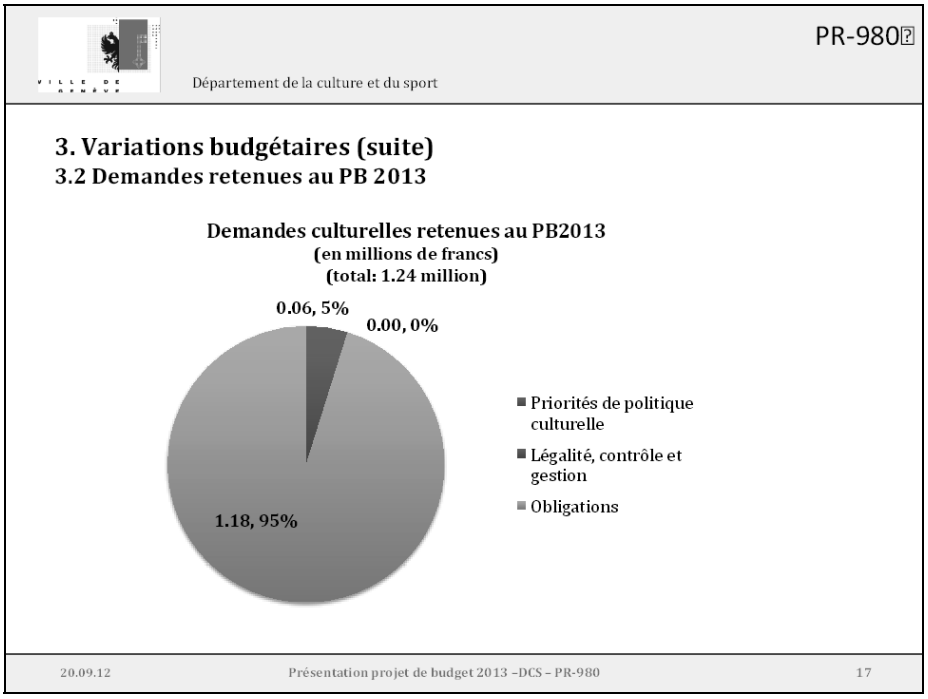

Dans le budget déposé, seul 1,4 million de francs ont été retenus. Cela concerne essentiellement des obligations. Quasi tous les projets nouveaux, à l'exception des Quartz, ont été mis de côté pour le moment.

Le président remercie M. Kanaan et ses collaborateurs pour leur présentation et leurs explications. Il ouvre ensuite le tour des questions.

Note de la procès-verbaliste: les questions des commissaires ont été incluses en dessous de chaque diapositive afin de faciliter la lecture.

Séance du 1er octobre 2012

Audition de Mmes Virginie Keller, Carine Bachmann et de M. Dose

Mme Keller annonce avoir bien reçu les questions et va procéder dans l'ordre en rappelant, à chaque fois, quel était l'objet de la question.

Détail art lyrique et vocal

317 000 francs, une subvention pour l'opéra de chambre + 14 000 francs octroyés pour des prestations ponctuelles.

Résidence, publication et ateliers

Pas d'utilisation prévue parce que c'est une ligne pour laquelle les artistes déposent des projets, La commission consultative se réunit six fois par an et décide des projets. Il est rappelé que le détail existe aux comptes.

Fonds autres salles en fonction des TVA

Jamais de TVA perçue pour les subventions données.

Ligne octroyée à des projets qui ne se déroulent pas dans les salles de la Ville de Genève. Par exemple, le festival Antigel qui se déploie dans de nombreux lieux et qui n'ont pas de budget de fonctionnement. Donc, c'est une aide aux projets qui voyagent d'une salle à un lieu.

«Autres salles» n'est pas une dénomination réussie mais il n'a pas été trouvé autre chose. C'est donc un fonds ponctuel.

Soutien aux manifestations

C'est un fonds général pour des projets liés à l'art contemporain. C'est sur dossier, pour des manifestation sur plusieurs jours, ou à la fonderie, ou à l'usine Kugler, etc.

Cycle de lecture de M. Thebert

Il reçoit 12 400 francs pour faire lecture de textes d'auteurs en complément des 15 000 de la Loterie romande. Il est l'ambassadeur des auteurs romands. Lectures dans les maisons de quartier, galeries, manifestations de quartier, lieux théâtraux, librairies. Il va à la rencontre de la population dans les quartiers en lisant des textes d'auteurs de la région. Il est comédien et à la Compagnie du Sentier.

Subvention à la salle Ernest Ansermet

C'est une très bonne salle de concert avec une bonne acoustique. C'est pourquoi le département verse 100 000 francs pour la salle et, en échange, 120 jours d'utilisation possible pour contre-champs et OCG.

Subvention société des écrivains genevois

Pour la société qui organise des lectures avec des écrivains genevois et qui organise le Prix des écrivains genevois, une fois par année. Elle signale que le lauréat de l'an passé, M. Joël Dickert, est en lice pour le Goncourt, le Femina, l'Interallié et le Giono.

Convention Saint-Gervais

Pas une priorité en ce moment. Discussion sur les lieux dans lesquels les politiques, la Ville de Genève et les Cantons étaient représentés. Plusieurs théâtres sont dans cette situation et des conventions ont été entreprises. La convention de Saint-Gervais est en projet. Pour le Grütli et l'Orangerie, il n'est pas encore certain que des conventions seront mises en place, parce que la Ville de Genève doit nommer les directions et cela paraît étrange dans le cas de ces deux théâtres. Il restera à régler les cas de Pitoëff et du Casino théâtre. Si le Pitoëff est confié à une compagnie, il faudra une convention.

Quels artistes financés par la ligne 366

La division des fonds généraux entre les lignes 365 et 366, a causé des soucis. Mais il n'y a jamais eu de cas où un artiste fait une demande en 366 pour lui-même et recevra du 365 pour la compagnie dont il fait partie. Le découpage est avant tout administratif et comptable.

Directeur de la Galerie Ford

C'est Elena Montesinos et Nicolas Vagnières. C'est une association indépendante de l'Usine qui a ses propres modalités de fonctionnement et qui met au concours le poste de direction très souvent.

Musiques en été

C'est une enveloppe qui est la même chaque année et les responsables se débrouillent. Le principe, c'est que la gestion de la scène se fait sur la base des montants alloués. Les conventions spécifient uniquement que 6 concerts de jazz et 14 concerts au minimum doivent avoir lieu sur la scène Ella Fitzgerald. Le montant total est de 423 700 francs dont 300 000 francs pour les musiques colorées et 123 700 francs pour le jazz. Il faut savoir que le jazz fait moins de concerts et que les recettes servent leur équilibre budgétaire. Ce n'est pas le cas de la scène colorée puisque les concerts sont gratuits.

Page 109: le Centre d'art contemporain (CAC)

Un commissaire demande comment il se fait que, sans direction en 2012, le centre ait touché le même montant qu'avant. Quid de 2013? 1 300 000 francs.

Mme Keller répond que le CAC a connu le départ de la directrice l'an passé. Le poste de direction a été mis au concours et la personne s'est désistée et le centre est resté plusieurs mois sans direction. Le CAC est entièrement subventionné par la Ville de Genève et géré par une fondation de droit privé où la Ville de Genève n'a qu'un représentant. La situation n'a aucun rapport avec le budget. Le budget a été augmenté il y a deux ou trois ans suite au transfert du Centre de l'image contemporaine de St-Gervais au CAC, avec l'obligation de reprendre les manifestations que sont la Biennale de l'image en mouvement (BIM) et Version. Le nouveau directeur, depuis cet automne, M. Bellini, de Turin, a explicité son projet d'exposer des artistes genevois d'honorer son engagement de reprendre ces deux manifestations. Tout devrait rentrer dans l'ordre.

Un commissaire demande comment est financée la Fête de la danse.

Mme Keller répond que la fête de la danse a été créée au niveau national par l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia, villes et cantons. L'argent a été pris sur le fonds général danse qui était fait pour des créations et non pas pour des manifestations, en gros pour financer les chorégraphies mis en place par les chorégraphes. Mme Keller encourage les commissaires à y participer en venant danser sur la scène du Grand Théâtre, parce que c'est très amusant. Cette manifestation rassemble toutes les écoles de danse de Genève, qui ouvrent leurs portes avec des inscriptions pour « tester » toutes les danses. Fête très populaire.

Mme Bachmann indique que la somme de 150 000 francs pour le projet de budget 2013 est en arbitrage.

Mme Keller indique que le projet du magistrat est de créer des projets intercommunaux, par exemple avec Carouge, pour avoir une politique régionale de la danse.

Une commissaire demande de préciser exactement combien de postes ont été demandés par le département en supplément pour le PB 2013.

Mme Bachmann retourne au tableau, page 101 projet de budget par politique publique. Le nombre de nouveaux postes demandé est de 3,5. Colonne nouveaux postes. 2,5 au MEG pour sa réouverture. ½ poste bibliothèque, 1 médiation, 1 régie et sécurité + 1 poste pour gestion des subventions aux sports. Ils ont passé le cap du Conseil administratif. La différence entre 2012 et 2013 est de 3,2, si l'on regarde le tableau et que l'on compare 1'036.2 et 1'039.4. Le différentiel s'explique par toutes les transactions contenues dans le tableau: ajoute des nouveaux postes, -1,5 postes perdus (transférés), + 2,3 postes dus à des extraits du Conseil administratif,

- 1,1 poste du aux variations disponibles au budget et on arrive aux 3,2 postes. En conclusion, le département demande 3,5 nouveaux postes et la différence globale augmente de 3,2 postes par rapport au budget 2012.

La même commissaire demande si le projet de poste de juriste est compris.

M[me] Bachmann répond que non. Mais que la confirmation de création de ces postes sera donné à l'issue de la session d'arbitrage qui aura lieu en octobre.

Discussion et vote

Le président propose de passer en revue les amendements des groupes en fonction du projet de budget par politique publique.

Point 365

Une commissaire souhaiterait créer une ligne spécifique pour la Fête de la danse de 150 000 francs.

Un commissaire comprend la demande, mais il ne comprend pas pourquoi le département ne l'a pas proposé.

Le président propose à la commission de voter sur l'amendement visant à accorder 150 000 en plus à la Fête de la danse en créant une nouvelle ligne. Cet amendement est refusé par 8 non (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (2 EàG, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Page 159

Un commissaire demande d'augmenter de 150 000 la ligne Fonds général de la danse afin de permettre au Fonds général de financer la Fête de la danse.

Le président soumet cet amendement aux voix et porter à 1 200 000 le Fonds général de la danse. Il est refusé par 8 non (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (2 EàG, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Une commissaire se réfère aux comptes 2011 de l'orchestre de la Fanfare du Loup et se propose de revenir à ces chiffres en retirant 40 000 francs. En contre-partie, elle proposera d'augementer la ligne Soutien aux tournées et échanges qu'elle estime largement sous-dotée.

Le président soumet cet amendement de retirer les 40 000 francs à la Fanfare du Loup aux voix. Il est refusé par 9 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 UDC) contre 5 oui (2 MCG, 3 LR) et 1 abstention (DC).

La commissaire qui l'a proposé annonce qu'elle retire le second amendement.

Page 160

Un commissaire propose d'aider l'Association Stargazer en lui octroyant 50 000 francs. Il rappelle que l'association est active depuis 2006 dans le domaine de l'art contemporain. L'association a réalisé plus de 120 expositions. Elle était logée auparavant à Artamis et a été déménagée et a été subventionnée de 10 330 francs depuis 2008. A l'époque, la subvention était une subvention à l'essai. Depuis, les preuves ont été fournies puisqu'elle est encore là quatre ans après. Il propose d'offrir une enveloppe de 50 000 francs à l'association pour lui permettre de rayonner dans le quartier, de pouvoir soutenir les artistes qui exposent et qui, pour la plupart, sont Genevois. Le commissaire ajoute que, s'il fallait retirer ce financement ailleurs, il propose de retirer le montant au CAC, parce qu'il trouve dommage que de petites structures risquent de fermer alors que le CAC dispose déjà de bien plus de soutien de la Ville.

Le président soumet au vote l'amendement: «+ 39 700 francs». Il est accepté par 7 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR) et 2 abstentions (UDC).

Un commissaire propose alors la diminution de 39 700 francs pour le CAC qui est à 1 309 000 (page 158).

Un autre commissaire s'y oppose avant d'avoir entendu le directeur du CAC.

Le président soumet au vote l'amendement pour le retranchement. il est refusé par 5 non (1 DC, 2 S, 2 EàG) contre 4 oui (1 S, 1 Ve, 2 MCG) et 5 abstentions (2 UDC, 3 LR).

Un commissaire propose la création d'une nouvelle ligne pour l'association Ex-machina qui est sise au 3, rue Cingria. Elle reçoit pour l'instant 15 000 francs du Fonds d'art contemporain (qui ne constitue pas une ligne en tant que telle). 15 000 francs de la part de la Fondation pour la promotion des lieux pour la culture émergente, elle reçoit 1000 francs du pourcent culturel Migros. C'est une association créée en 2008. Elle a été lancée par cinq artistes, une réalisatrice, un metteur en scène, une plasticienne, un ingénieur lumières-vidéo-spectacle et un plasticien. Une dizaine d'expositions par année qui font partie du MAC. Ils sont à deux doigts de fermer. Il propose d'ajouter 45 000 francs à la ligne afin que l'association ne meure pas. Il propose aussi de les auditionner. Le but est d'arriver à un niveau de 60 000 francs.

Le président propose de soumettre cette proposition au vote: nouvelle ligne pour l'Association Ex-Machina de 45 000 francs. L'amendement est refusé par 5 non (1 DC, 2 MCG, 2 UDC) contre 2 oui (1 EàG, 1 S) et 5 abstentions (1 EàG, 2 V, 2 S).

Point 366, page 160

Un commissaire propose une augmentation de 80 000 francs pour le Fonds général livre et édition afin d'amener la subvention à 130 000 francs

Le président soumet au vote «+ 80 000 pour le livre». L'amendement est refusé par 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 6 oui (1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (1 Ve, 1 DC).

Un commissaire revient sur le vote positif à Stargazer en rappellant que les comptes n'ont pas été fournis pour 2011, seulement pour 2009. Il est clair que pour lui, l'augmentation sera fermement combattue

Un autre commissaire essaie de défendre le manque de moyens administratifs des petites structures.

Le premier commissaire se dit choqué des propos de ce dernier. Les comptes doivent être rendus quel que soit le montant de la subvention versée.

Les auditions de Stargazer, Ex Machina, (tout comme celle déjà prévue du nouveau directeur du CAC) sont adoptées à l'unanimité.

Prise de position des groupes.

Les Verts sont contents des auditions, ravis de constater que le département est bien géré. Sont saluées en particulier les initiatives qui vont dans le sens de synergies entre institutions, ainsi que, d'autres liens, tels que celui avec Genève Tourisme. Ils resteront attentifs à l'augmentation des postes qui s'avère raisonnable, Les Verts approuveraient le budget.

Pour le Parti libéral-radical, on note que les auditions ont été très complètes et donnent une impression favorable sur la gestion par le magistrat et ses services. Comme ce n'est pas le budget définitif ils ne prendront pas position.

Pour l'Union démocratique du centre, la surprise est agréable quand à la présentation du département, dont il se dégage une ligne de conduite. Elle a apprécié la stratégie 2013 pour repositionner les musées et bibliothèques pour que ce soit plus accessible à la population. Elle rappelle l'article du *Temps* pour les faillites qui ont explosé et regrette la position de déni du département qui maintient les mêmes subventions, voire les en augmente certaines. Ce budget n'étant pas définitif, l'Union démocratique du centre s'abstient et réserve sont vote pour la séance plénière.

Les socialistes sont satisfait du budget, mais prudemment satisfait, parce qu'il y a une grande pression sur le budget. Ils iraient jusqu'à augmenter le centime additionnel pour préserver la culture. C'est le seul domaine ou la Ville de Genève

est l'acteur politique principal. C'est un domaine anticyclique concernant les investissements. Le secteur est celui dans lequel les investissements publics sont les plus rentables pour la Ville de Genève, vu la nécessité de préserver un budget public culturel le plus important possible. Le groupe n'est pas opposé à l'augmentation des postes, ni opposé au maintien d'augmentation des subventions. Les subventions par arrosage de tous les secteurs a bien des défauts, mais il a l'avantage de permettre de garantir un paysage culturel varié, pluraliste et contradictoire. Définir des priorités dans les subventions, c'est revenir à définir des priorités dans le contenu de la politique culturelle, ce que le groupe ne souhaite pas pour la Ville de Genève. Le groupe souhaite qu'elle donne des moyens. Le budget de la culture, sous réserve des modifications, leur convient.

Pour le Parti démocrate-chrétien, le représentant se dit impressionné par la réactivité des collaborateurs du magistrat pour les informations et la qualité des réponses. Impressionné aussi par les jalons posés par le magistrat avec les états généraux des musées, le travail sur les théâtres. Mais ce ne sont que des intentions et quand on regarde le budget, on n'en trouve pas la traduction. C'est un copié collé du budget de l'an passé. Le Parti démocrate-chrétien s'abstient, d'autant plus que le budget n'est pas définitif.

Le Mouvement citoyens genevois est content des réponses rapides des fonctionnaires. C'est du copié collé, mais il y a peu d'augmentations de subventions. Celles qui l'ont été ont été justifiées par le magistrat. Mais beaucoup de documents n'ont pas été reçus. A l'heure actuelle, le Mouvement citoyens genevois attend plus de précisions. Il se réserve aussi la possibilité de faire des amendements pour le budget. Pour l'instant, le Mouvement citoyens genevois s'abstient.

Pour Ensemble à gauche, les représentants estiment que les intentions et chantiers annoncés par le magistrat sont à saluer. C'est de bonne augure pour les années difficile parce que le département essaye d'anticiper en faisant les investissements nécessaires sur les infrastructures trop oubliées. Dans ce sens là, et en l'état, le projet de budget est soutenu.

Le président met aux voix le PB 2013 du département. Celui-ci est approuvé par 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve) et 8 abstentions (2 UDC, 2 MCG, 1 DC, 3 LR).

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2013 du département de la culture et du sport, pour le volet sport.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission des sports s'est réunie sur cet objet le jeudi 27 septembre 2012 sous la présidence de M. Rémy Burri. Elle a travaillé sur le projet de budget par politiques publiques.

Les notes de séance ont été prises par M. Léonard Jeannet Micheli que le rapporteur remercie pour la précision, la qualité et la rapidité de son travail.

Le laps de temps pour rédiger le rapport ayant été très court du fait des délais de reddition, le rapporteur s'excuse par avance des éventuelles imprécisions qui pourraient exister.

Travaux de la commission

Séance du 27 septembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^me^ Carine Bachmann, directrice du département, M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe, M. Daniel Fellay, chef du Service des sports, et M. Gianni Dose, responsable du système de contrôle interne et de gestion

En préambule, M. Kanaan précise, concernant la page 4 du document, que les installations légères concernent la patinoire des Bastions notamment, mais également le golf et fitness urbain, en collaboration avec le département de M^me^ Alder. Il explique également que, pour les manifestations à venir, une compétition intercantonale de sports urbains est envisagée dans le cadre du bicentenaire. M. Kanaan relève encore qu'il est dans l'expectative en ce qui concerne le traitement du dossier «GE-Sport» par la commission des finances du Grand Conseil, et précise qu'une loi cantonale sur le sport est actuellement à l'étude, sans pouvoir apporter de plus amples informations à ce sujet. Il souligne que l'enveloppe de 200 000 francs dans le budget, est actuellement inutilisable, car devant être attribuée à «GE-Sport».

M^me^ Bachmann précise que le dossier «GE-Sport» est en cours de traitement par la commission des finances du Grand Conseil et devrait normalement aboutir en novembre.

Un commissaire demande quel est le sens du terme «relève». Il explique, en effet, que cette relève lui semble actuellement être un soutien apporté aux clubs de sports déjà implantés, et allant dans leur sens, alors que le terme «relève» lui évoque plutôt l'idée d'une meilleure démocratisation de nouveaux sports pour tous.

M. Kanaan explique que la démocratisation du sport hors des clubs est certainement le terrain sur lequel le département de la culture et du sport est le plus expérimenté et le plus actif actuellement. Il souligne, néanmoins, que la Ville n'a pas intérêts à ce que la structure des clubs ne s'affaiblisse trop, ceux-ci effectuant un travail essentiel d'encadrement, largement bénévole, et créant une dynamique sociale positive. M. Kanaan précise également que certaines problématiques, comme la mise en place de programmes sport/étude, font également partie de la relève, en collaboration avec les autorités cantonales.

Un autre commissaire, relevant que la présentation parle de la mise en place de convention de subventionnement pour les sports d'équipes, demande ce qu'il en est des sports individuels.

M. Kanaan explique qu'il est prévu, à terme, d'élargir cette pratique aux sportifs individuels.

M. Fellay précise qu'il a paru judicieux de mettre en place ces conventions pour les subventions importantes dans un premier temps.

Le commissaire demande plus d'information au sujet des partenariats publics-privés donc il est question à la page 6 du document annexé, notamment si ce mode opératoire est envisagé pour la nouvelle patinoire.

M. Kanaan explique que de nombreux partenariats publics-privés existent déjà dans la problématique du sport, prenant l'exemple de la rénovation de la patinoire des Vernets. Il précise que la nouvelle patinoire est prédéfinie comme un partenariat public-privé, mais que rien de plus précis n'a encore été décidé. Il relève enfin que de nombreuses manifestations organisées par la Ville sont sponsorisées par des privés et souligne qu'il est important que ces partenariats soient transparents.

Un autre commissaire est étonné d'entendre M. Kanaan dire qu'il n'a aucune information au sujet de la loi sur le sport mise à l'étude par le Conseil d'Etat et lui demande comment il peut ne pas être mieux informé sur un dossier de ce type.

M. Kanaan explique que cette loi n'est pas encore été rédigée, et qu'il ne peut donc pas en connaitre le contenu. Il donne ensuite la parole à M^me^ Bachmann pour qu'elle commente les pages 7 et suivantes du document annexé.

M^me^ Bachmann précise, concernant la page 8 de la présentation, que les charges du département de la culture et du sport ne se trouvent pas uniquement dans la politique publique «culture et loisirs» mais également dans la politique

publique «enseignement et formation», à hauteur de 400 000 francs, en grande partie pour des subventions à des écoles de musique.

En rapport avec la page 9 de la présentation, elle rappelle que le budget 2012 du département était de 290 000 000 de francs, et les comptes 2012 de 296 000 000 de francs. Elle souligne que la plus grande partie des charges (42%) est attribuée au domaine des arts et de la culture et que les subventions (24%) incluent les prestations en nature. M^me^ Bachmann précise en outre que le budget dévolu aux sports a diminué de 1 300 000 francs par rapport au budget 2012, qu'un correctif prenant en compte l'évolution de différents postes porterait cette diminution à 1 100 000 francs, dont 735 000 francs relèvent des compétences du département de la culture et des sports. Elle précise encore que, sur ces 735 000 francs, une diminution par rapport à l'exercice précédent de 550 000 francs est justifiée par la subvention extraordinaire qui avait été accordé au GSHC, et qui ne sera pas reconduite cette année.

M. Kanaan poursuit en disant qu'il y a une grande volonté de rendre plus visible, dans le projet de budget, les différentes facettes du travail de son département. Il indique donc que différentes enveloppes (décrites à droite de la page 10 de la présentation) ont été crées afin de rendre plus lisibles les différentes politiques de la Ville, en soulignant qu'il ne s'agit que d'un regroupement différent des années précédentes, et que les fonds existants restent les mêmes.

M. Fellay relève qu'il s'agissait de mieux différencier les subventions nominales des subventions ponctuelles, le document précédent (avec les pages jaunes) ne permettant que difficilement cette distinction. Il précise que des critères de subventionnement sont à l'étude, afin de mener à une meilleure égalité de traitement dans ce domaine.

M^me^ Bachmann souligne que le graphique de la page 11 de la présentation ne prend pas en compte les prestations en nature, cela explique les différences avec le graphique en page 9.

M. Kanaan souhaite ensuite procéder à quelques explications au sujet de la problématique des postes vacants, en s'appuyant sur la page 12 de la présentation, et en précisant que ce document est un arrêt sur image au 12 septembre de la situation. Il explique que, parmi les 32,85 postes vacants, 28,3 sont en cours de recrutement, ou recrutés, mais pas encore en fonction. Il précise ensuite qu'un taux de rotation de 3% est habituel au sein de son département, comportant 1040 postes. Après ces quelques éclaircissements, il tient à souligner que son département n'a pas une grande réserve de postes vacants, relevant qu'il considère que ses effectifs sont plutôt sous-évalués que l'inverse.

M^me^ Bachmann précise que le poste de chef de service est actuellement vacant, mais que M^me^ Bonvin a été recrutée pour remplir cette fonction, et entrera en fonction le 1^er^ novembre.

Un commissaire demande s'il serait possible de savoir depuis quand les différents postes sont vacants et quels sont les postes pour lesquels un recrutement est en cours.

M. Kanaan propose de lui transmettre ces informations ultérieurement.

Le commissaire demande encore si le nombre de postes en cours de recrutement est habituel.

M. Kanaan lui indique que ce taux de rotation est normal au sein de son département. M[me] Bachmann lui propose de lui faire parvenir le même graphique, mais avec les informations relatives à l'année 2011.

Un autre commissaire relève qu'il a souvent été allégué, afin de faire voter un investissement, que ce dernier permettrait des économies substantielles sur les charges de personnelles.

Constatant que ces charges ne semblent pas diminuer, il demande si, lors d'un départ à la retraite d'un collaborateur, une réévaluation est faite afin d'analyser la nécessité d'un repourvoiement à l'identique, vu les nouveaux investissements.

M. Kanaan avoue qu'il n'est pas certain que le département ait eu, depuis 30 ans, une gestion prévisionnelle en ressources humaines très dynamique. Il indique cependant qu'un certain travail a été effectué afin de garantir une certaine polyvalence des collaborateur M. Fellay précise qu'un gardien d'installation sportive ne fait pas qu'un entretien de l'installation sportive, mais également un travail d'accueil, de gestion courante, ainsi que d'entretien de l'infrastructure en générale.

M[me] Bachmann précise que le Service des sports travaille à flux tendu, notamment de par certains transferts, et que, s'il est possible de diminuer le temps de travail d'un collaborateur sur un point, ce temps de travail sera automatiquement réaffecté vu les besoins.

Un autre commissaire souhaiterait un arrêt sur image des différents postes vacants portant sur le Service des sports.

M. Kanaan indique qu'il fera parvenir ce document ultérieurement. Continuant ensuite la présentation du projet de budget, il explique qu'un nouveau poste a été ouvert, afin d'avoir une personne s'occupant à temps plein des subventions, les changements dans ce domaine nécessitant un suivi beaucoup plus fin. Il précise également qu'il aurait souhaité, en particulier pour la gestion des conventions de subventionnement, avoir un juriste dans son département, qui est actuellement le seul de la Ville à en être dépourvu, mais que le Conseil administratif n'a pas encore arbitré cette charge supplémentaire, seuls les investissements incontournables ayant déjà été validés.

Un autre commissaire, relevant que le nouveau poste de gestionnaire des subventions a été décrit comme nécessaire par M. Kanaan, demande s'il doit en tirer la conclusion que les subventions étaient mal gérées jusqu'ici.

M. Kanaan explique que les subventions sont actuellement bien gérées d'un point de vue comptable, mais que la nouvelle pratique, passant par des conventions de subventionnement et comportant des conditions et des objectifs, va demander un travail supplémentaire qui justifie l'ouverture de ce poste.

Le commissaire demande alors s'il ne serait pas judicieux de mutualiser les efforts de la Ville et du Canton dans le cadre de ces conventions, notamment afin d'éviter les doublons.

M. Kanaan relève que le financement du sport par la Ville n'est pas comparable à celui du Canton, pour qui il est très nouveau de subventionner les sports, et il indique qu'il n'y a qu'un seul cas de cofinancement par ces deux entités: l'Association Genève Futur Hockey.

M. Fellay signale que toutes les conventions de subventionnement signées sont sur le site internet de la Ville.

Un autre commissaire demande quelle sera la répartition du temps de travail, entre les sports et la culture, d'un juriste qui serait affecté au département de M. Kanaan.

M. Kanaan explique que certaines tâches de ce juriste, notamment au sujet des partenariats avec des privés, concerneront les deux services, et qu'il ne peut donc pas donner d'estimation du temps de travail dévolu aux différents services de son département par ce juriste.

Le commissaire, relevant que M. Kanaan dispose d'une enveloppe servant à l'engagement de personnel temporaire, demande s'il n'a pas été envisagé d'engager un juriste temporaire par ce biais, quitte à le stabiliser par la suite.

M. Kanaan lui répond que ce mode opératoire a été vivement critiqué par la Cour de comptes.

Le commissaire demande alors si les conventions types de subventionnement pour les sports s'apparenteront à celles de la culture, et si elles diffèreront sensiblement suivant les sports.

M. Kanaan explique que ces conventions sont pour l'instant faites avec les associations cantonales pour les différents sports, et que la logique sera la même qu'à la culture, avec des objectifs différents suivant les caractéristiques des différents sports.

Le commissaire demande encore, de manière générale, sur quels critères sont évalués les montants attribués aux différentes entités.

M. Kanaan indique que ces montants sont empreints d'une forte dimension historique.

Un autre commissaire demande si une aventure comme celle de l'année précédente concernant le chef du Service des sports aurait pu être évitée par l'engagement d'un juriste.

M. Kanaan est d'avis que cette aventure aurait effectivement pu être évitée de la sorte.

Un autre commissaire relève que la zone de délimitation entre les sports traditionnels et les sports de rue devient de plus en plus difficile, ayant cru comprendre qu'une association des usagers était en train de se constituer pour le skate-park.

M. Kanaan explique que, si ces sports de rue s'organisent quelque peu, ces sportifs tiennent à garder une certaine autonomie, même s'il concède une certaine institutionnalisation de quelques sports, considérés traditionnellement comme sports de rue.

M. Fellay souligne que, si certains usagers se constituent en associations, les structures sportives de ces sports, à l'échelle internationale et nationale restent quasi-inexistantes.

La commission passe maintenant à une analyse page par page sur la base du budget par politiques publiques, les références aux questions précédentes se rapportant à la présentation du budget effectuée par M. Kanaan et ses services et qui se trouve en annexe 1.

Un commissaire relève que les pages 94 et 95 de ce document ne reflètent pas explicitement la politique de promotion et de développement du sport dans laquelle M. Kanaan a indiqué vouloir diminuer l'empreinte historique. Il signale, en effet, que c'est de par l'histoire du club que des subventions extraordinaires ont été attribuées au Genève-Servette Hockey Club, alors que le hockey sur glace ne lui semble pas être le sport devant nécessiter une telle attention.

M. Kanaan est d'avis que le cinquième paragraphe de la page 95 formule de manière assez explicite la volonté de promouvoir le sport pour tous. Il rappelle, en outre, que cette promotion du sport passe en grande partie par une modernisation des infrastructures, en cours actuellement.

Un autre commissaire demande à quoi est due l'augmentation de 14% de la ligne 312 (eau, énergie, combustibles) du point 31 (biens, services et marchandises) de la page 98 du projet de budget par politique publique, ainsi que la diminution de 20% de la ligne 314 (entretien des immeubles par des tiers) du point 31 (biens, services et marchandises) de cette page. Il demande enfin si la problématique des économies d'énergie est présente lors de la réflexion autour de l'assainissement des différentes installations et infrastructures.

M. Fellay explique que c'est le Service de l'énergie qui est compétent, et que le département de M. Kanaan n'a aucune marge de manoeuvre sur ce point. Pour la seconde question, M. Fellay explique qu'il s'agit d'une estimation faite par le Service des bâtiments.

Mme Koelliker précise encore que les chiffres définitifs ne lui sont parvenus que dans la journée. Pour ce qui est des économies d'énergie, elle précise que tant que ces assainissements ne demandent pas de passer par une autorisation de construire, aucun respect de la nouvelle loi sur l'énergie n'est imposé. Elle relève que cette loi impose des dépenses considérables pour la mise à niveau de bâtiments tels que celui de la Queue d'Arve.

Une autre commissaire demande des explications au sujet de la ligne 469 (autres subventions) de la page 99 du projet de budget par politique publique.

M. Kanaan explique qu'il s'agit, en grande partie, d'une suppression purement comptable, précisant que le même montant a disparu de la ligne des subventions accordées. Il concède néanmoins qu'il y a effectivement eu la perte d'une recette, la société Sport-Toto ayant préféré verser sa subvention directement à des clubs ou autres associations sportives. M. Kanaan précise néanmoins que l'argent versé par Sport-Toto aux clubs ou autres entités associatives, ne sera donc pas demandé à la Ville, qui devrait donc s'y retrouver.

Un autre commissaire, relevant que la ligne 429 (autres revenus), page 98, est vide depuis 2011, demande si la Ville n'a pas d'autres rentrées d'argent que les immeubles du patrimoine administratif, et si aucun partenaire privé ne finance la Ville, notamment lors de l'organisation de divers événements.

M. Kanaan relève que les autres revenus se trouvent au poste 43 (revenus divers), page 99. Il précise, en outre, que les recettes publicitaires tirées de manifestations organisées par la Ville sont rares et permettent en général, au mieux, de couvrir les frais d'organisation.

M. Fellay précise que la seule publicité présente dans une installation de la Ville est à l'intérieure de la patinoire des Vernets, et est au bénéfice du Genève-Servette Hockey Club de par la convention ratifiée. Il signale, en outre, que si un investissement en liquide est difficile à obtenir de la part des partenaires privés, les contreprestations en nature le sont bien moins.

Un autre commissaire demande ce qui justifie l'écart concernant le groupe 30 (charges de personnel) de la page 98 du projet de budget par politique publique.

Mme Bachmann précise qu'une erreur a eu lieu à la Direction des ressources humaines, et que ce chiffre va être corrigé à la hausse, pour en arriver à un écart de 0% environ par rapport à l'exercice précédent. Elle signale que cet équilibre, malgré l'ajout d'un poste de gestionnaire de subventions, est justifié par des mouve-

ments de diminutions, 2,5 postes ayant été transférés, ainsi que par les mécanismes salariaux. Mme Bachmann indique enfin que ces transferts de postes sont liés à des processus de réadaptations, causés par des problèmes de santé ou des conflits au travail et que, lors de ces processus, le service d'origine perd simplement le poste.

Un autre commissaire, relevant que le nouveau document par politique publique comporte également une partie justifiant les écarts, tient à signaler que l'annotation explicitant ce renvoi a malheureusement été oubliée. N'arrivant pas à retrouver dans le projet de budget le poste de juriste dont M. Kanaan a parlé, il lui demande comment procéder.

M. Kanaan explique que ce poste n'est pas prévu au budget, mais pourrait l'être lors d'un amendement par la commission des finances par exemple, suivant la teneure du correctif qui devrait parvenir début octobre.

Un autre commissaire n'arrive pas à lire l'augmentation de 3,2 postes dont il a été question dans la présentation (page 12), dans le projet de budget par politique publique. Il sollicite donc l'assistance des auditionnés dans cette entreprise.

Mme Bachmann indique que le tableau, à la page 101 du projet de budget par politique publique, permet de retrouver cette information en calculant la différence entre le total du projet de budget 2013 et le budget 2012, en bas de page. Elle précise, en outre, que la colonne «nouveaux postes» permet de connaitre le nombre de nouveaux postes attribués aux différents services, la colonne «transferts», le nombre de transferts, et la colonne «variation par DB», la variation par rapport au disponible budgétaire.

Le commissaire aimerait également savoir ce qui justifie l'augmentation sensible du groupe 318 (honoraires et prestations de service), à la page 98 du projet de budget par politique publique. Il demande, en particulier, si la création d'un poste de juriste ne permettrait pas de réduire les dépenses dévolues à ce groupe.

M. Fellay explique que le groupe 318 comporte les dépenses inhérentes à l'organisation d'écoles de sport, les prestations des moniteurs étant des prestations de tiers, ainsi que celles justifiées par le déploiement de forces de sécurité lors de diverses manifestations, mais pas de frais d'avocat. Il précise enfin que l'écart est notamment dû à des réaffectations internes.

Un autre commissaire demande si l'augmentation des coûts liés au déploiement de forces de sécurité est due à une mise aux normes des salaires dans ce secteur.

M. Kanaan répond par l'affirmative, en précisant que la majorité de ces dépenses a fait l'objet d'un appel d'offre public.

Un autre commissaire aimerait connaitre la justification de la diminution impressionnante du groupe 427 (immeubles du patrimoine administratif),

page 98 du projet de budget par politique publique, entre 2011 et 2012, ainsi que la motivation de la relative augmentation lors de l'exercice suivant.

M. Kanaan explique que la diminution de 2012 est due au transfert des bains des Pâquis au département de M^me^ Alder et que l'augmentation postérieure est occasionnée par la revalorisation des entrées des piscines et patinoires.

Une autre commissaire demande combien de personnes s'occupent des ressources humaines dans le département de la culture et du sport, elle souhaiterait aussi savoir de qui dépend le responsable des ressources humaines du département de la culture et du sport ainsi que son adjointe.

M. Kanaan répond que le département emploie un responsable en ressources humaines à temps plein, assisté d'une personne à 80%. Il précise que les administrateurs des grands services, comme M. Fellay dans sa fonction première, font, entre autres, de la gestion en ressources humaines dans la gestion courante. Il signale enfin que le Conseil administratif a validé ce printemps un nouveau dispositif en matière de ressources humaines, avec une direction centrale, et de nombreux relais dans les départements, permettant de mieux appréhender la réalité du terrain métier. Il conclut en disant qu'ils répondent de M^me^ Bachmann, mais obéissent aux mêmes règles communes du nouveau dispositif.

Un autre commissaire demande quel est le taux d'absences non planifiées pour le Service des sports, il relève aussi que l'état major est le service N° 3001 (direction de la culture et du sport), demande s'il est possible de connaître les fonctions attribuées aux 16,3 postes de ce service, d'après les données contenues à la page 101 du projet de budget.

M. Kanaan n'est pas certain de pouvoir apporter une réponse fiable à 100% et propose donc de répondre ultérieurement par écrit. Pour la seconde question, il précise que des transferts portent ces postes à 21,9 au projet de budget 2013.

M^me^ Bachmann distribue un organigramme de la direction du département (projection pour janvier 2013) qu'elle propose de commenter, pour répondre à la question du président et afin d'expliquer les différents transferts. Elle signale, au passage, qu'un organigramme plus précis se trouve sur le site du département et explique donc que le magistrat a deux collaborateurs personnels (les collaborateurs politiques) et que la direction est divisée en quatre unités. Elle précise que l'unité Conseil et support comporte la fonction ressources humaines, le responsable des finances, M. Dose, une personne en charge des infrastructures, M^me^ Payeras, et un conseiller scientifique concernant les subventions, M. Cominoli garant de la méthode de travail dans ce domaine. Elle poursuit, ensuite, en disant que l'unité Administration comprend le secrétariat du magistrat (deux personnes), le secrétariat de la direction (deux personnes) et un documentaliste à 70%. Elle indique également que l'unité Projets transversaux est composée de

3,9 postes (quatre personnes à 80% et une à 70%) qui ont pour fonction de piloter les différents projets transversaux du département. Elle conclut alors son intervention en expliquant que l'unité Sécurité préventive est rattachée à la direction car déployée selon les urgences dans différents services. Elle précise que leur travail est extrêmement utile, ces agents ayant notamment été déployés au Grütli lors d'une période où différents usagers indésirables (jeunes alcoolisés, dealers ou Roms) utilisaient ce lieu de manière peu respectueuse des autres usagers.

Le commissaire avait cru entendre que le taux d'absence non planifiées dans ce département avoisinait les 7 ou 9% et, soulignant le caractère catastrophique d'une telle statistique, demande si diverses actions sont envisagées pour y remédier.

M. Kanaan explique qu'il y a un projet, concerté en Ville de Genève, visant à la réduction des absences non planifiées quelles qu'en soient les causes. Il relève également qu'une étude a démontré que ce taux est plus élevé dans le public que dans le privé en moyenne, les institutions privées pouvant plus facilement se séparer d'un collaborateur absent. Il précise que le projet en question demande une attitude proactive en cas d'absence prolongée, notamment afin de réaffecter la personne, si possible.

Un autre commissaire, relevant que le tableau à la page 101 du projet de budget par politique publique indique que le Service des sports emploie des auxiliaires pour un montant d'environ 1 million de francs, demande à quoi sont affectés ces auxiliaires.

M. Fellay explique que les personnes employées pour s'occuper des piscines en été (10 à 12 personnes) et des patinoires en hiver (12 à 14 personnes) sont des auxiliaires.

Le commissaire demande encore quelle est la cause du recul de ce montant par rapport à l'exercice précédent et aimerait savoir dans quel cadre il faut employer des secouristes.

M. Fellay précise que certains employés réguliers, comme les moniteurs de sport, ou des secouristes, ont été réaffectés au groupe 318 (honoraires et prestations de services). Pour la seconde question, il explique que des conventions avec l'Etat de Genève impose une mise à disposition de secouristes lors des diverses manifestations comme, par exemple, les matchs de hockey pour lesquels il faut six secouristes samaritains, un médecin et un ambulancier.

Un autre commissaire demande si des statistiques, sur dix ans, existent concernant le taux d'absentéisme.

M. Kanaan explique que le projet pilote ne date que de trois ans, qu'il n'a été déployé au Service des sports que depuis un an, et qu'aucune statistique antérieure n'existe.

Un autre commissaire, revenant sur les propos de M^me^ Bachmann au sujet des Roms, demande si les problèmes au Grütli n'étaient pas aussi liés à d'autres groupes ethniques, et si une politique interdépartementale est menée afin d'améliorer la situation des personnes qui en viennent à utiliser les douches des centres sportifs notamment, afin de conserver un minimum d'hygiène.

M. Bachmann explique qu'une des problématiques au Grütli concerne les Roms dormant dans les alentours, qui utilisaient les locaux du Grütli pour se rafraichir le matin, en laissant les lieux dans une situation difficile à supporter pour les autres utilisateurs, mais qu'il ne s'agit clairement pas de l'unique problème dans ce lieu. De manière plus générale, au sujet des Roms, elle signale qu'une collaboration avec le Service social est en place pour aiguiller ces personnes vers les points d'eau mis à la disposition des personnes dans le besoin en général.

M. Kanaan précise que cette problématique comprend également les travailleurs migrants, en particulier au Bout du Monde.

Questions portant sur les subventions, pages 160 et suivantes

Un commissaire demande ce qui justifie diverses diminutions de subventions, évoquant notamment celles aux clubs multisports (-9600 francs), aux clubs d'arts martiaux (supprimée) et aux clubs de marche (-1000 francs).

M. Kanaan précise, tout d'abord, que le budget est stable, en dehors de la subvention extraordinaire qui avait été donnée l'an passé à Genève Futur Hockey, et que l'immense majorité des modifications est dû au regroupement par enveloppe, évoqué précédemment.

M. Fellay explique que les diminutions sont justifiées par le fait que ces subventions étaient non utilisées, ou parce que les bénéficiaires de ces subventions n'avaient pas pour habitude d'envoyer les justificatifs nécessaires à l'obtention de la subvention. Il précise, en outre, que les fonds épargnés via la diminution de ces subventions ordinaires seront redistribués par des subventions extraordinaires si celles-ci sont demandées.

Le commisaire demande ce qu'il en est en particulier des cas des clubs de wakeboard, et des clubs d'arts martiaux.

M. Fellay explique que ces entités n'ont pas fourni les justificatifs nécessaires, et se sont donc vues supprimer les subventions nominales, mais qu'une demande en bonne et due forme durant l'année leur permettra d'obtenir une subvention extraordinaire.

Le même commissaire, ayant constaté une petite diminution du soutien aux clubs de basketball et signalant que les divers organisateurs de manifestations

promouvant ce sport ont besoin d'argent, demande des explications aux auditionnés sur ce point.

M. Fellay signale que la diminution concerne les subventions aux clubs de basketball, et non celles apportées aux manifestations en lien avec ce sport. Il relève, en outre, que la subvention de l'Association cantonale genevoise de basketball amateur (page 161 du projet de budget par politique publique) est restée stable à 123 000 francs.

Le commissaire rappelle que M. Kanaan avait annoncé, l'an passé, une certaine volonté de mieux contrôler les dépenses opérées avec les subventions, et lui demande si cette volonté s'est déjà traduite par des actions. Il aimerait encore savoir si le département a un contrôle sur la manière dont l'argent est dépensé concrètement, afin de savoir si cet argent est utilisé pour couvrir les différents budgets de fonctionnements ou s'il parvient directement aux sportifs.

M. Kanaan explique qu'il y a un certain contrôle des subventionnés, dans la mesure où son département reçoit les comptes et les budgets des entités visées. Il précise, en outre, que ces subventions ne sont pas censées financer les salaires des présidents, ou des jetons de présence, mais plutôt les salaires de moniteurs et autres encadrants quasi-bénévoles. Il relève que les conventions prévues permettront un meilleur contrôle de ces subventions.

M. Kanaan explique que, contrairement à ce qui se produit dans le milieu de la culture, les institutions sportives subventionnées ne reversent, en général, pas de salaires.

M. Fellay relève qu'il peut arriver que de petits montants soient affectés aux frais de fonctionnements, afin de couvrir des loyers, par exemple.

Le commissaire demande encore si le département de M. Kanaan pourrait entrer en matière sur une subvention ayant pour but d'indemniser ces travailleurs bénévoles. Relevant qu'il devient de plus en plus difficile pour les clubs et autres associations sportives de trouver des bénévoles, et que leurs besoins en la matière ne risquent pas de diminuer. M. Kanaan relève qu'il y a une politique générale de bénévolat, mais n'est pas fermement opposé à ce type de subvention. Soulignant néanmoins que les exigences, en termes de compétences et de disponibilité, ont augmenté dans le domaine visé, il explique que divers projets ayant pour but une meilleure reconnaissance du bénévolat sont à l'étude.

Un autre commissaire est d'avis que cette problématique sera relayée par la Fondation GESport, et demande confirmation à M. Kanaan.

M. Kanaan explique que cette entité aura pour mission principale d'organiser de grandes manifestations sportives, mais qu'elle devrait également être un grand centre de compétence, pour le bénévolat notamment.

Le même commissaire demande ce qui justifie la diminution de 9600 francs du soutien aux clubs multisports, à la page 162 du projet de budget par politique publique. Il demande aussi ce qui a motivé l'augmentation de la subvention aux clubs de football, au haut de la page 163 du projet de budget par politique publique.

M. Fellay ne peut répondre immédiatement à cette question et propose donc d'y répondre ultérieurement par écrit.

Pour la seconde question, M. Kanaan indique qu'il s'agit d'un regroupement de diverses subventions nominales concernant le football, mais propose, là-aussi, de fournir de plus amples informations par écrit.

Un autre commissaire est surpris par la hauteur dérisoire de la subvention accordée aux clubs de boxe (page 162) et demande quelques informations à ce sujet. Un second commissaire rappelle que ce montant va à trois clubs particuliers de la ville de Genève et que de nombreux clubs du canton sont exclus. Il indique se battre depuis de nombreuses années afin qu'une association cantonale voie le jour, mais qu'il n'a toujours pas réussi à vaincre l'esprit de clocher ambiant.

M. Fellay signale que les clubs de boxe bénéficient de subventions pour les différents cours organisés. Il précise que ce montant s'élevait à 28 000 francs pour l'Association des clubs de boxe, lors de l'exercice 2011.

Un autre commissaire relève que les divers documents concernant le budget ne semblent pas suivre les mêmes logiques de classement et de regroupement et demande s'il serait possible d'avoir une certaine uniformité, en précisant qu'il serait judicieux de procéder à un regroupement par sport, et d'utiliser les mots clefs (par exemple «boxe» pour «Association genevoise de boxe») pour le classement dans le répertoire alphabétique.

M. Kanaan précise qu'un regroupement par sport sera difficile (ou peu indicatif) pour le budget, son département ne sachant pas, au moment de l'élaboration du budget, quels seront les manifestations soutenues, mais s'engage à procéder de la sorte pour les comptes.

Le commissaire rappelle, concernant la boxe, qu'il n'y a qu'un seul ring en Suisse romande, que celui-ci a été amorti depuis longtemps et n'est même plus aux normes internationales et que, si le Service des sports a assuré longtemps une gratuité pour la mise à disposition de ce ring pour les clubs, celle-ci ne l'est plus. Il demande donc s'il serait possible de retrouver cette gratuité, de nombreux clubs ayant de la peine à joindre les deux bouts.

M. Fellay explique que les clubs doivent payer 20% du prix d'une location normale de ce ring, dans la mesure où ils font payer l'entrée pour assister aux combats.

M. Kanaan reste néanmoins ouvert à une discussion avec les clubs sur ce point.

Un autre commissaire se rappelle que les échecs avaient été transférés à une période au département de Mme Alder et il aimerait savoir si cette activité va rester de manière stable au département de M. Kanaan. Il demande aussi si les problèmes de locaux ont été réglés.

M. Kanaan explique que les échecs sont un sport international inséré dans un réseau qui est donc attribué au département de la culture et du sport, désormais de manière stable. Sur la problématique des locaux, il indique qu'il y a une rude concurrence sur les locaux, mais que plusieurs pistes sont actuellement à l'étude afin de créer une Maison des échecs.

M. Fellay signale que la Fédération genevoise d'échecs travaille beaucoup avec les écoles, ainsi que les associations d'aînés, dans le but de trouver des locaux, pour l'organisation de tournois, mais aussi la formation.

Un autre commissaire, rappelant qu'il lui avait été répondu lors d'une audition précédente de M. Kanaan que les subventions pour les clubs d'échecs étaient justifiées par les différents déplacements à faire pour les diverses compétitions, indique qu'il ne voit pas en quoi les déplacements d'un joueur d'échecs devraient être subventionnés, alors que les déplacements des joueurs de football ou de handball sont à la charge des sportifs, ou de leurs parents pour les juniors. Il signale, en outre, que la subvention pour les échecs est nettement supérieure à celle pour le handball et que, questionné à ce sujet l'an passé, M. Kanaan avait expliqué que les échecs était un des exemples dans lesquels la subvention ne correspondait plus à la réalité.

M. Kanaan explique que les considérations soulevées font que les échecs sont un des secteurs prioritaires pour l'établissement d'une convention de subvention. Revenant sur ses propos de l'an passé, il précise qu'il souhaitait mettre en avant le fait que les subventions nominales n'étaient clairement pas le bon mode opératoire dans ce secteur, vu le développement très divers des différents clubs. Il relève donc qu'il ne s'agissait pas de diminuer le montant attribué aux échecs, mais de mieux le répartir.

M. Fellay signale qu'une subvention de 146 500 francs est attribuée à l'Association genevoise de handball (page 162), et que la contribution de la Ville pour le handball ne se limite pas aux 14 400 francs dont il est question à la page 163 du projet de budget par politique publique.

Un autre commissaire souligne qu'il ne serait pas inintéressant d'avoir, dans le projet de budget, quelques statistiques au sujet du nombre de pratiquants ou de licenciés pour les différents sports, ainsi que les infrastructures à prendre en compte pour ceux-ci.

M. Kanaan explique qu'un tableau de ce type est en train d'être mis en place.

Questions portants sur les gratuités, page 174 et suivantes

Un commissaire rappelle qu'il avait signalé, il y a plusieurs mois, que le billard des Allières s'apparentait plus à un club d'ainés que d'échecs, et demande comment ce club peut encore bénéficier d'une gratuité.

M. Kanaan indique que M[me] Alder a avancé dans son inventaire, vu les besoins, notamment pour le parascolaire, mais n'a pas encore dû se pencher sur ce cas. Il signale qu'il va se renseigner sur ce dossier.

Prises de positions et vote

Après une brève discussion, la commission approuve la proposition PR-980 par 7 oui (3 S, 1 EàG, 1 DC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR,1 UDC).

Annexes:
Présentation du projet de budget par le département de la culture et du sport

Audition du 27 septembre 2012
PB-2013

Commission des sports
Conseil municipal

Déroulement

1. Objectifs politiques de législature
2. Budget du Département de la culture et du sport
3. Variations budgétaires
4. 8ème PFI: répartition par critères et planification

1 Objectifs politiques de législature

1) Renforcer l'ouverture et l'interactivité des institutions patrimoniales sur la Cité

2) Multiplier les activités culturelles et sportives « hors murs »

3) Créer un pôle d'excellence des arts de la scène autour de la Nouvelle Comédie

4) Développer le concept d'économie créative, en coopération avec des partenaires privés et institutionnels

5) Clarifier les conditions de soutien à la relève sportive, de la base à l'élite

6) Faire évoluer les politiques culturelles et sportives en tenant compte d'un territoire en pleine transformation

Objectifs politiques de législature liés au sport

2) Multiplier les activités culturelles et sportives « hors murs » :

- Installations légères
- Sports urbains
- Manifestations

5) Clarifier les conditions de soutien à la relève sportive, de la base à l'élite:

- Concept (4 disciplines)
- Conventions de subventionnement des sports d'équipe
- Infrastructures de la Ville de Genève (entretien et planification)
- Nouvelle Patinoire

6) Faire évoluer les politiques culturelles et sportives en tenant compte d'un territoire en pleine transformation:

- Partenariats publics (travaux de la commission ACG) et PL sport

- Partenariats public-privé et gouvernance

- Concertation culturelle agglomération et métropole lémanique (ouverture des Jeux de GE)

- Image directrice

2. Budget du Département de la culture et du sport (DCS):

a) par politique publique

b) pour le département
- par domaine
- subventions sportives
- ressources humaines

Charges VdG par politique publique (%)

PB 2013: 362.7 millions de francs

(en milliers de francs)

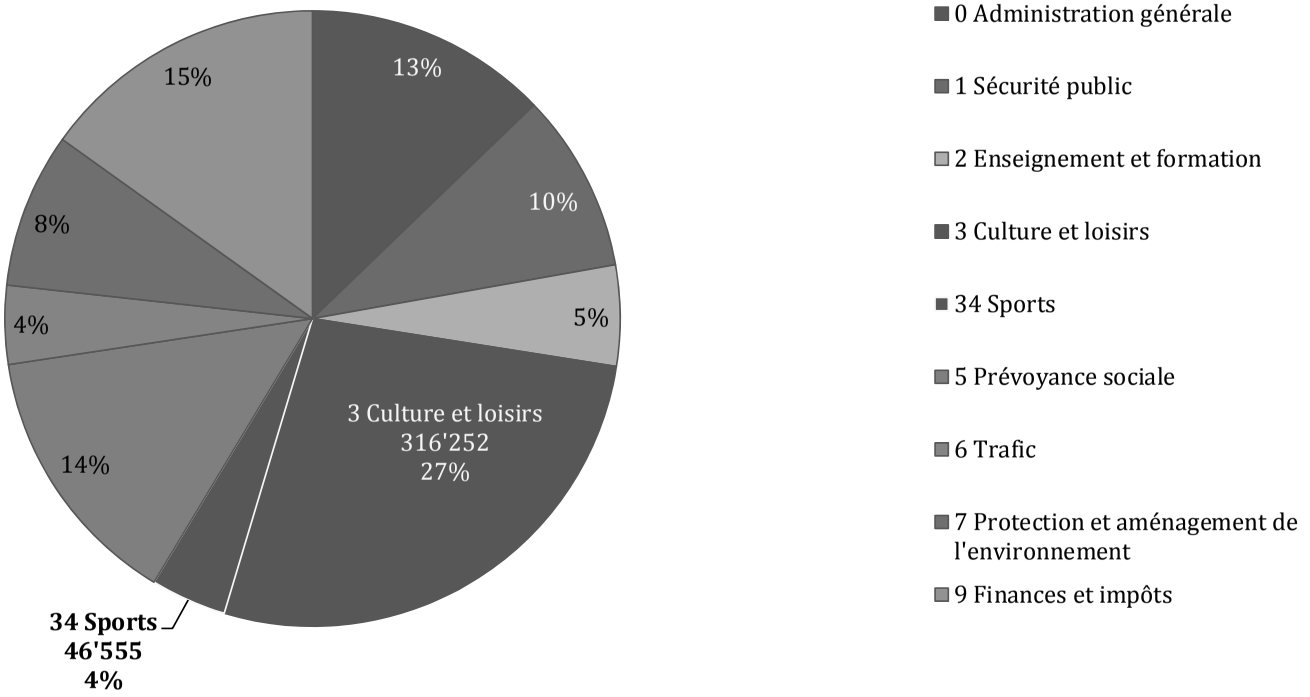

Répartition des charges par domaines et subventions
(PB2013: 295.0 millions de francs)
(en milliers)

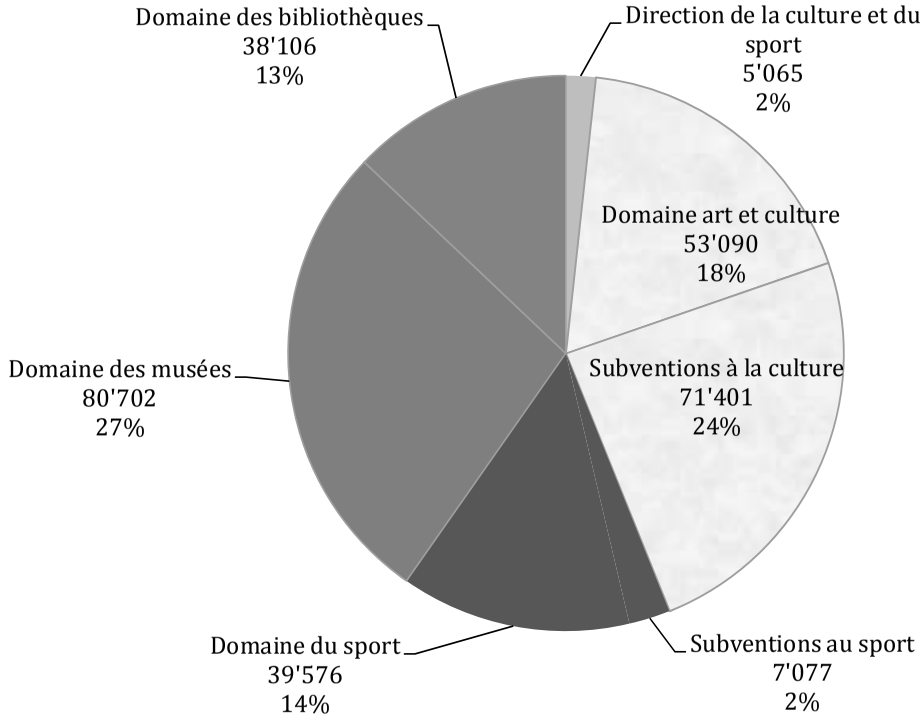

Subventions sportives

B 2012	PB 2013
Subventions aux sociétés sportives (soutiens): 1'566'800.-	Subventions aux sociétés sportives (soutiens): 1'538'100.-
Subventions aux sportives et sportifs individuels: 60'000.-	Subventions aux sportives et sportifs individuels: 0
Manifestations: 987'900.-	Manifestations: 491'100.-
Ecoles, camps, stages de sports, juniors,...: 3'473'700.-	Ecoles, camps, stages de sports, juniors,...: 2'494'200.-
	FONDS PONCTUELS: 715'000.-

- Jeunes talents
- Élite
- Clubs sportifs
- Manifestations/ projets sportifs
- Formation des jeunes
- Sports des aîné-e-s
- Sport handicap

Subventions en francs du Service des sports

PB 2013: 5.538 millions (hors natures)

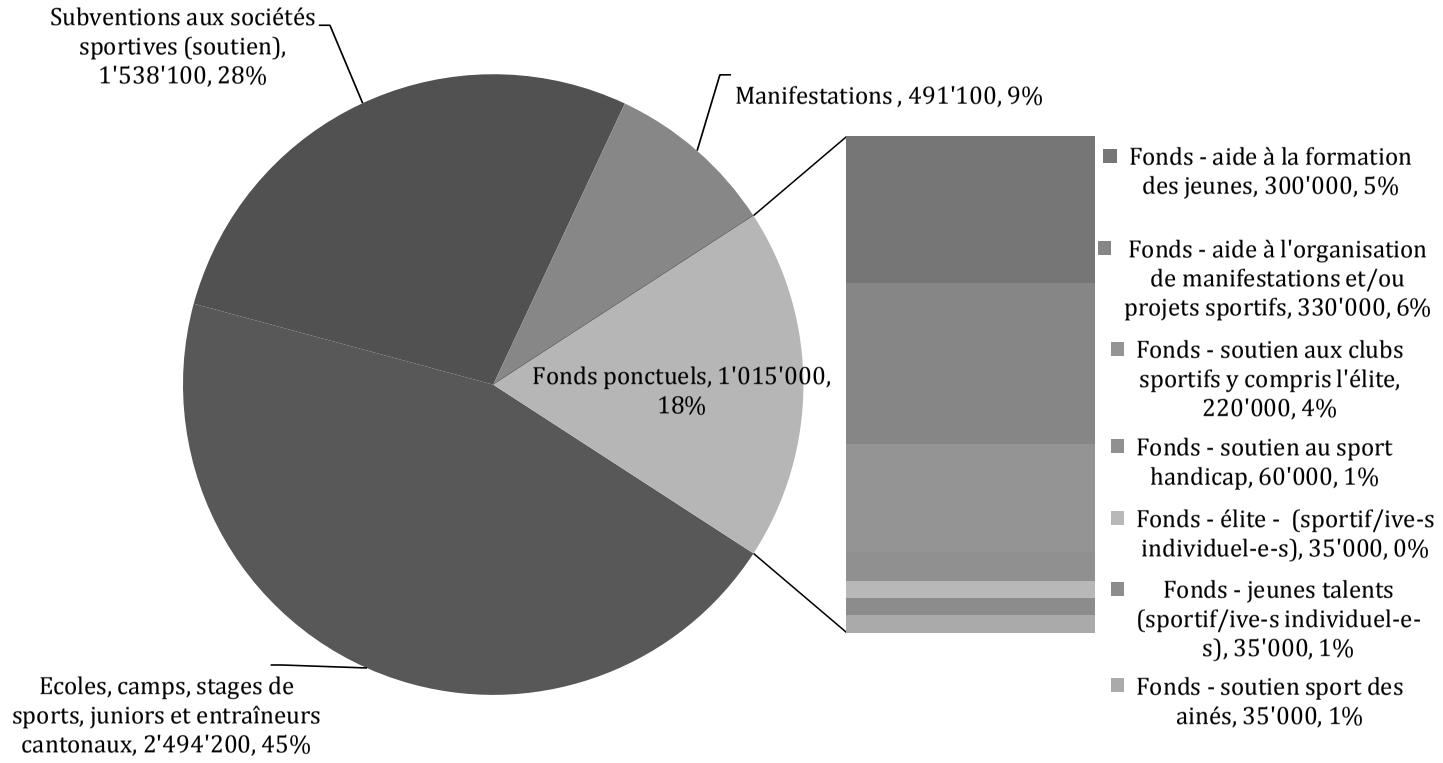

Ressources humaines DCS

- Variation BU 2012: - PB 2013: 3.2 postes (0.3% d'augmentation)
- Postes vacants au 12 sept 2012 (base de données SAP): 32.85
  - Dont postes recrutés ou en cours de recrutement: 28.3 ETP

Etat des postes vacants
(ETP)

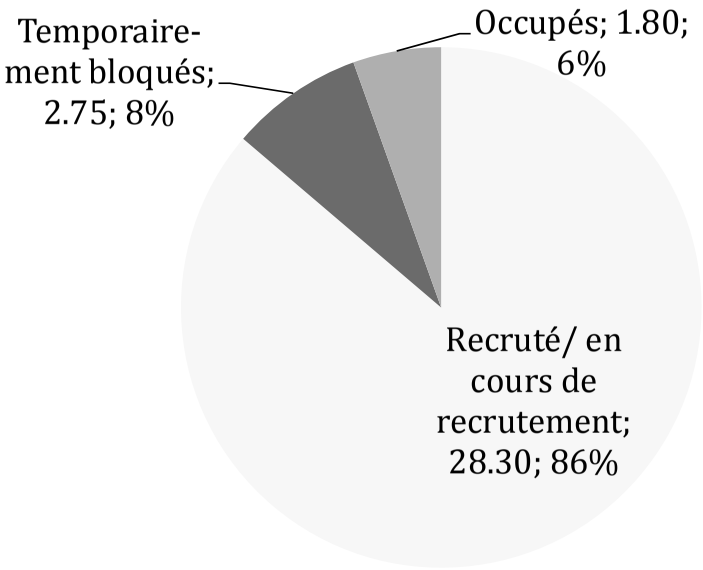

3. Variations budgétaires
3.1 Demandes sportives du DCS pour 2013

Demandes initiales pour 2013 (sport)
Total: 0.68 million
(en millions de francs)

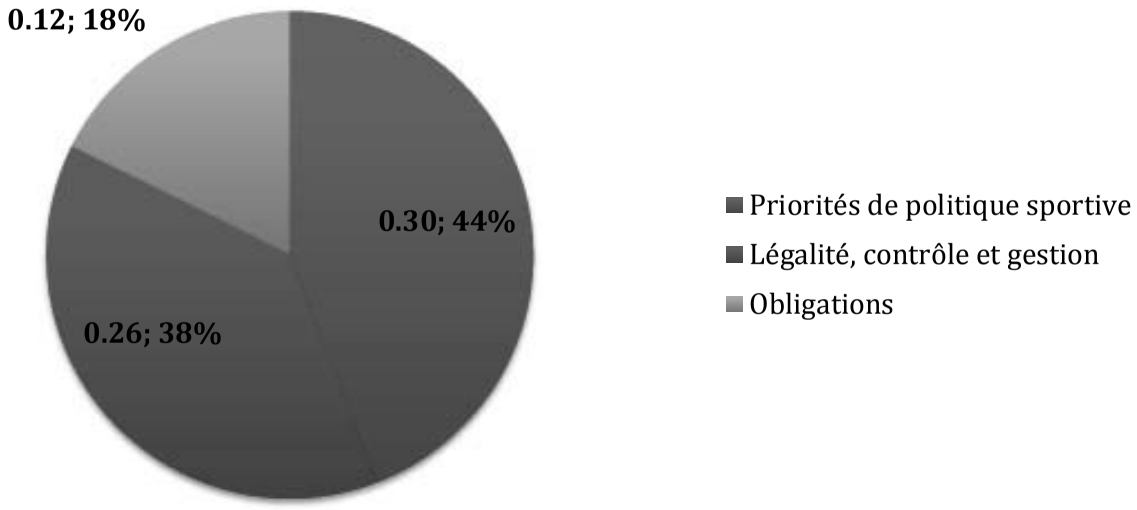

I. Priorités de politique sportive – 2013

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
SPO	Ecoles de sport	300'000		300'000
Sous-total		**300'000**	**0**	**300'000**

II. Légalité, contrôle et gestion - 2013

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
SPO	Poste Subventions	105'637	105'637	
DCS	Poste Juriste	159'882		159'882
Sous-total		**265'519**	**105'637**	**159'882**

III. Obligations de sécurité, entretien et conservation du patrimoine - 2013

Service	Description	Total	Au PB 2013	Non-arbitré
SPO	Matériel entretien	70'000	70'000	
SPO	Entretien football	50'500	50'500	
Sous-total		**120'500**	**120'500**	**0**

3. Variations budgétaires (suite)
3.2 Demandes retenues au PB 2013

Demandes sportives retenues au PB2013
Total: 0.22 million
(en millions de francs)

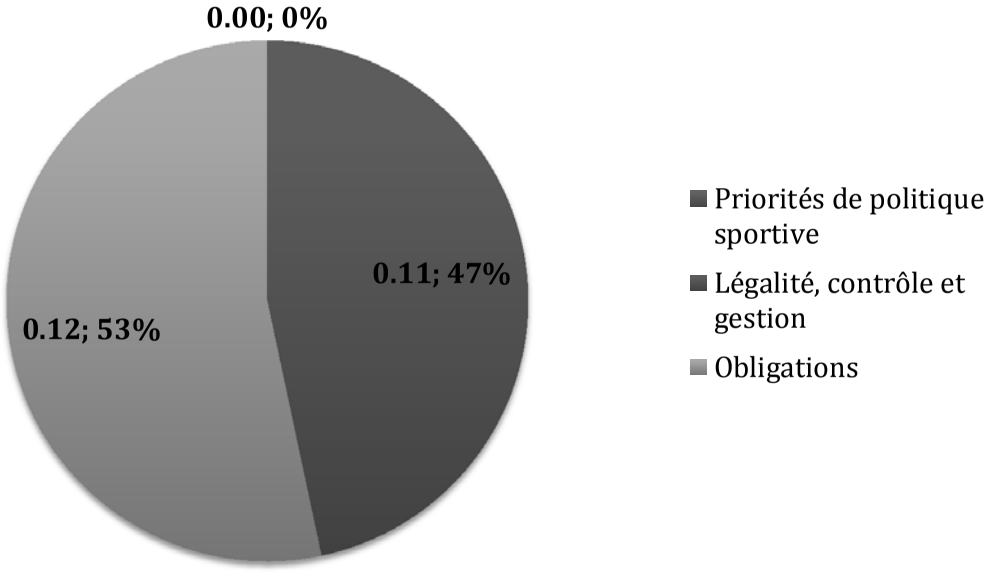

4. 8ème PFI: répartition par critères et planification

Genève et sa Région: évolution démographique. Evolution de la population en France et en Suisse (janvier 1999=100)
Source: Observatoire statistique transfrontalier, *Espace transfrontalier genevois: le renforcement des tendances de fond accroît sa consistance*, OCSTAT-Genève, octobre 2011.

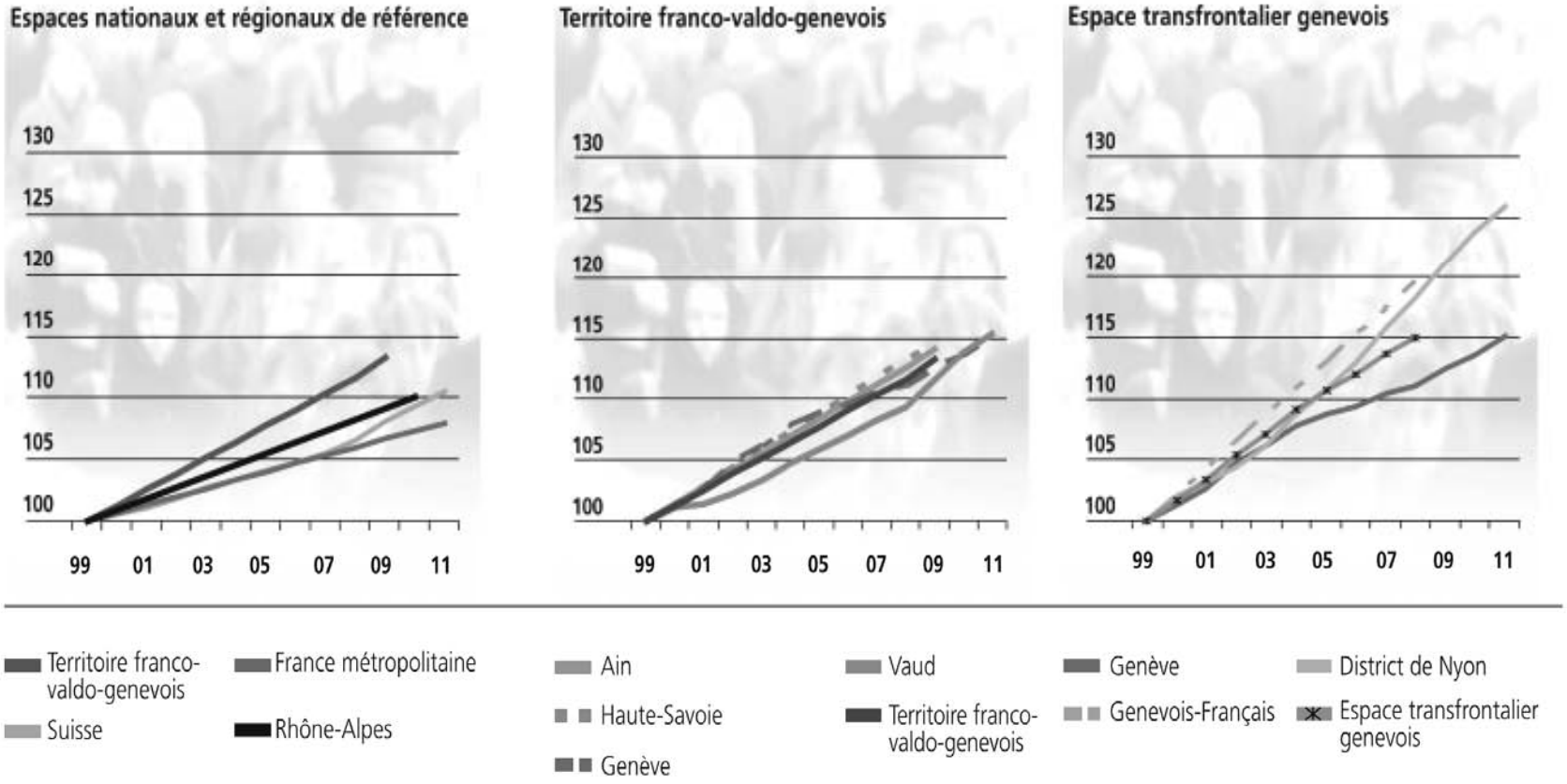

Evolution des investissements 2002-2011 – 8ème PFI, p.15

8 Graphique d'évolution des dépenses nettes d'investissement 1999 - 2011 en millions de francs

2010 : Dépenses brutes = CHF 126 Mio ; dépenses nettes = CHF 104 Mio
2011 : Dépenses brutes = CHF 151 Mio ; dépenses nettes = CHF 129 Mio

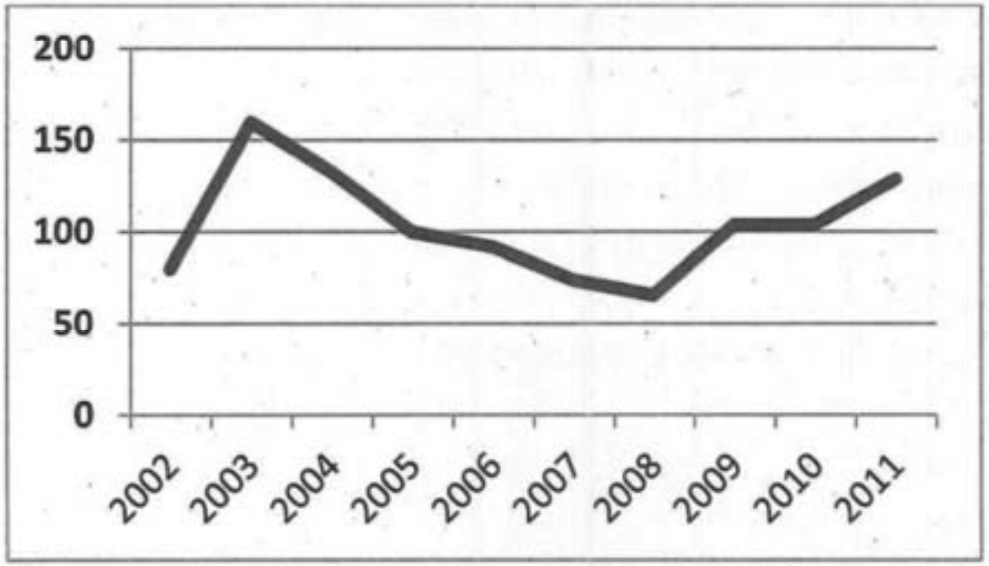

Objets actifs – sport - 8ème PFI

Objets	Montant	Dépôt probable
Déposés		
Centre Bois-des-frères - terrain de foot	fr. 474'000	9.05.2012
Patinoire Bastions	fr. 451'500	25.06.2012
Etude image directrice Qd'A et V.	fr. 200'000	25.06.2012
Etude image directrice BdM et Vessy	fr. 200'000	25.06.2012
Terrains synthétiques Vessy	fr. 2'216'000	9.05.2012
Inventaires et diagnostic	fr. 300'000	25.06.2012
Achat patinoire - Vieusseux	fr. 400'000	2013
Frontenex - stade foot	fr. 24'455'000	2015-2018
Bout du Monde: rénov vest.	fr. 3'500'000	2014
Bout du Monde: terrain de foot	fr. 2'800'000	2013
Trembley: terrain de foot	fr. 2'000'000	2013
Bois des frères parquet et éclairage	fr. 1'000'000	2013
Stade Richemont - étude couverture	fr. 250'000	2013
Piscine Pâquis	fr. 1'500'000	2014
Qd'A sol salle omni	fr. 2'000'000	2016
Qd'A étage intermédiaire	fr. 3'500'000	2016
EV: complexe sport, jeunesse et crèche	fr. 65'100'000	2016
TOTAL	fr. 110'346'500	

Objets actifs – sport - 8ème PFI

Objets	Montant	Rénovation	Construction neuve de remplacement	Construction neuve	Inventaires et images dir.	Normes (sécurité, énergie, patrimoine)	Augmentation du B fonctio
Bois-des-frères - terrain de foot	fr. 474'000	X					
Vessy: terrains	fr. 2'216'000	X					
Frontenex - stade foot	fr. 24'455'000	X				P	
Bout du M: rénov vest.	fr. 3'500'000	X					
Bout du M: terrain de foot	fr. 2'800'000	X					
Trembley: terrain de foot	fr. 2'000'000	X					
Bois des frères parquet et éclairage	fr. 1'000'000	X				S	
Piscine Pâquis	fr. 1'500'000	X					
Qd'A sol salle omni	fr. 2'000'000	X				S	
Patinoire Bastions	fr. 451'500		X			E P	X
Patinoire - Vieusseux	fr. 400'000			X		E	X
Richemont: étude couverture	fr. 250'000			X		E	
Qd'A étage intermédiaire	fr. 3'500'000			X		E	
EV: complexe sport, jeunesse et crèche	fr. 65'100'000			X		E	X
Etude image directrice Qd'A et V.	fr. 200'000				X		
Etude image directrice BdM et Vessy	fr. 200'000				X		
Inventaires et diagnostic	fr. 300'000				X		

Planification des investissements actifs par critères

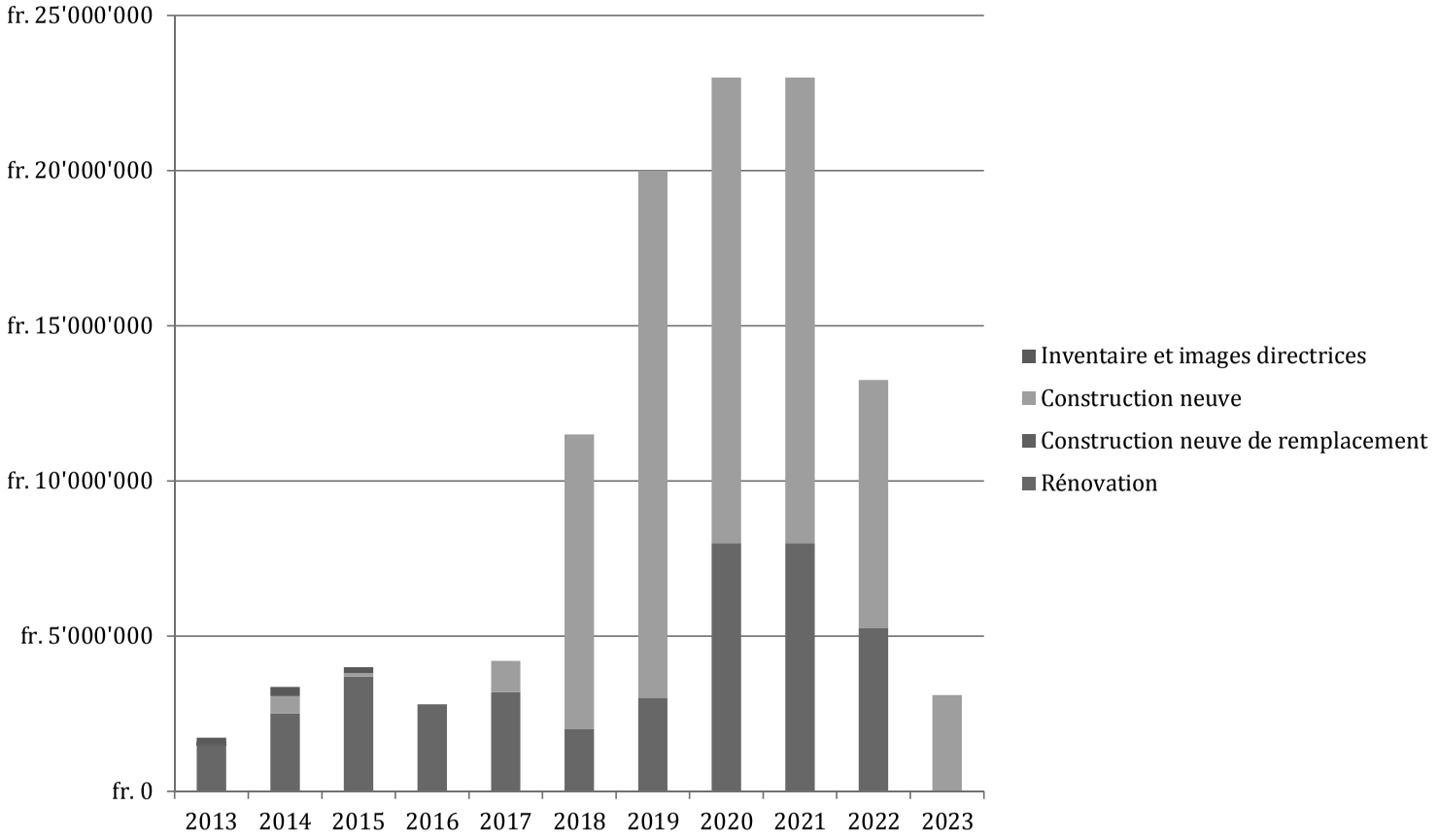

7.5 **Département de l'environnement urbain et de la sécurité**

Séance du 16 octobre 2012

Le président accueille M. Pagani, maire, M. Bertossa, M^me^ Irminger et M^me^ Heurtault-Malherbe, le président rappelle que le département de la sécurité a été auditionné, le rapport ayant été pris par M^me^ Sumi. Il lui passe la parole pour un compte rendu.

Elle remercie également l'aide de M^me^ Irminger pour la transmission des informations nécessaires à la rédaction du rapport.

Elle annonce que l'audition de M. Pagani, en charge *ad interim* du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M^me^ Irminger et M. Bertossa a eu lieu le 20 septembre, afin d'analyser le projet de budget 2013 par politique publique. La rapporteuse annonce que les grandes répartitions par politique publique sont les suivantes:

– 40 millions de francs pour l'administration générale;
– 90 millions de francs pour la sécurité, répartis entre le Service d'incendie et de secours (SIS) et la police municipale, avec une petite partie pour le trafic, (2 millions);
– 43 millions de francs pour la culture et les loisirs, et surtout pour le Service des espaces verts;
– 63 millions de francs pour la protection et l'aménagement de l'environnement, concernant majoritairement la Voirie.

Elle explique que les commissaires ont eu beaucoup de questions sur le fond et peu sur le budget lui même. Les questions budgétaires concernaient surtout l'augmentation du personnel et le transfert des postes. Des questions ont également concerné la raison pour laquelle la Ville continue d'employer des auxiliaires au lieu d'en faire du personnel fixe. La réponse apportée est qu'il n'est pas possible de transformer de l'argent de postes fixes en emplois auxiliaires et que ces derniers ont une raison d'être parce qu'ils concernent des emplois saisonniers ou des personnes d'appoint pour des mission particulières. Concernant les postes vacants, des explications écrites sont jointes au contenu du rapport à ce sujet pour éclaircir la raison de l'absentéisme par répartition (raison statutaire, maladie, etc.). Les commissaires ont exprimé l'importance de rapporter l'insatisfaction de la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) concernant l'absentéisme et son coût pour que la commission des finances se fasse sienne cette problématique, et réfléchisse à la solution à y apporter. Elle indique que les commissaires ont également demandé si des nouveaux contrats externes étaient toujours à la DSIC et il leur a été répondu que ce n'est pas le cas parce que suite à la municipalisation, ils sont devenus des vrais emplois. Des questions ont également été posées sur le SPSG,

c'est-à-dire le corps de pompiers qui va se joindre au projet Convergence puisque les commissaires se sont inquiétés des questions liées au personnel dans le cadre de cette fusion. La commission a reçu des éléments importants concernant les conditions d'insertion dans la caisse de retraite, puisque les dernières difficultés sont en phase d'être résolues. Les commissaires ont aussi voulu savoir pourquoi il y avait 9 postes supplémentaires au SIS alors que le projet ConvergenceS avait été présenté comme une opération blanche. L'explication reçue par écrit indique que ces postes sont liés au cas de personnes qui, partant prochainement à la retraite, doivent être compensés par la relève. Cela représente donc deux postes, dont un seul à terme. Les 9 postes n'ont donc rien à voir avec le projet ConvergenceS.

Le maire souligne que ces derniers ne sont pas des augmentations réelles de postes.

M[me] Sumi poursuit en indiquant que la CSDOMIC a beaucoup parlé de la pénibilité du travail des employés dans les cimetières. Enfin, la commission, inquiète de ne pas trouver les 20 nouveaux postes d'agents de la police municipale, a, lors du vote, fait un amendement et ajouté ces 20 postes d'agents de la police municipale avec les coûts induits.

Suite à cela, M[me] Irminger a immédiatement envoyé les charges budgétaires liées à la création des postes de l'amendement, à la demande de M. Pagani. Pour 2013, les 20 postes d'agents de la police municipale coûteront donc 1 400 000 francs, avec les coûts induits de formation, et étant entendu qu'ils commenceront leur formation en septembre 2013.

La CSDOMIC a par ailleurs effectué la recommandation de lutter transversalement contre le gaspillage et l'absentéisme. En annexe au rapport sont joints les documents suivants: une description des activités de la police municipale pour 2011, les cahiers des charges des agents de la police municipale et les recommandations et soutiens spécifiques psychologiques pour le personnel (65) des cimetières.

Le président remercie la rapporteuse et lui notifie qu'elle devra remplir une formule pour amender le projet de budget en fonction de cela. M. Pagani remercie la gestion du service, M. Bertossa et M[me] Irminger, d'avoir fait en sorte que le département reste à flot suite à sa reprise *ad interim*. Il lui reste encore quelques semaines avant la remise du département au futur titulaire. Du point de vue du fonctionnement, il trouve que le département est bien géré.

Du point de vue des subventions, il explique qu'il a très récemment eu affaire à des gens qui demandaient des sauveteurs auxiliaires pour des sommes envoyées systématiquement avec M. Maudet.

Cependant, il a estimé qu'il ne donnerait rien tant qu'il n'aurait pas reçu de budget ou compte précis permettant de savoir où est passé le solde de l'argent

versé, sa distribution et répartition. Il précise qu'il y a beaucoup d'exemples de ce type.

Par contre, il est vrai que des efforts doivent être faits concernant l'absentéisme, qui est important. Il indique que le département qu'il préside depuis 8 ans a connu une situation similaire au niveau du Service du génie civil. Il a mené des discussions avec ces gens qui ont été quelque peu malmenés suite à des changements de management, leur a offert un emploi dans un cadre sécurisant, en revoyant leur cahier des charges, afin de baisser le taux d'absentéisme. Il ne désespère pas que le DEUS sorte également de ces travers d'absentéisme. Il affirme qu'il y a une équipe de personnes, chauffeurs ou ouvriers de la Voirie, qui sont très performants, mais qui, au fil des années, ont été remplacés par des personnes de l'administration qui ont été placées à la Voirie parce qu'on ne savait pas où d'autre les placer. Il appelle donc à la tolérance des commissaires vis à vis de cette situation dont la Voirie fait les frais.

M[me] Irminger ajoute que la politique de recrutement de la Voirie repose sur un principe simple.

Lorsqu'elle veut engager un employé, elle effectue une annonce et reçoit 500 à 600 postulations. Le critère de tri concerne les personnes au chômage. Cela augmente donc les chances d'engager des gens cabossés par la vie.

Le président reprend l'analyse du projet de budget 2013 par politique publique aux pages 106 et 107.

Il ouvre le tour des questions.

Un commissaire rappelle que M. Pagani avait parlé de l'incertitude des chiffres et il semblerait qu'il y ait des chiffres nouveaux sur les recettes. Il demande ce qu'il en est.

Le maire explique que le Conseil administratif espérait une amélioration des recettes fiscales de 20 millions de francs. Cependant, elles ont été alourdies de 6 millions de francs. Il y a donc un passage de moins 22 millions à moins 28 millions de francs. Des arbitrages sont en cours et il a déjà été passablement coupé pour couvrir les 6 millions de trop.

Un autre commissaire aimerait comprendre la situation des agents municipaux. Il n'est pas au clair sur le nombre d'agents qui sont opérationnels, compte tenus des postes votés l'an passé, dont il s'est laissé dire que certains n'avaient pas été engagés, mais transféré à d'autres postes dans le département par M. Maudet.

Il aimerait qu'un détail des postes lui soit fourni concernant le nombre des agents municipaux. D'autre part, il aimerait la même information concernant les sapeurs pompiers. Dans le rapport de M[me] Sumi, il constate que l'augmentation

permettant le remplacement des sapeurs pompiers qui partent à la retraite a lieu chaque année. Il comprend le chevauchement, mais il se demande pourquoi, une fois que les pompiers concernés seront partis à la retraite, il n'y a pas de diminution.

M. Pagani indique que les sapeurs pompiers, contrairement à d'autres professions, savent précisément quand ils partent à la retraite. Il y a donc une anticipation de ces départs afin de remplacer le poste par un pompier formé. Il faut donc, chaque année, un pompier «volant», qui est résorbé ensuite par le départ à la retraite. Il y a donc un moment où l'on revient au nombre de postes constants votés par le Conseil municipal. Il rappelle en outre que la formation dure plus que six mois.

Pour les agents de police municipale, il rappelle qu'aussitôt que le Conseil administratif a adopté sa position au Conseil municipal, il a lui-même informé la commission du nombre d'agents de la police municipale qui sont en service aujourd'hui et qui le seront encore demain et après-demain, puisqu'ils commencent leur formation en septembre, et qu'ils terminent après six mois de formation, soit l'année suivante.

M[me] Irminger explique qu'il faut 18 mois de formation pour former un pompier professionnel. La structure formatrice s'appelle l'Ecole latine, se situe à Richelien, et forme les corps professionnels de l'ensemble des villes latines: Lugano, Bienne, Neuchâtel, etc. Lors des demandes des différents corps sur le nombre nécessaire de pompiers à former, la Ville a le souci que cette Ecole latine ait une masse critique suffisante pour assurer la formation. On va donc chercher les départs planifiés sur les deux-trois années qui suivent et constitue cette école avec un effectif suffisant pour obtenir une dynamique d'école adéquate. Au terme des 18 mois de formation, c'est-à-dire 8 mois d'école et 10 mois dans les sections d'interventions, les pompiers formés sont alors prêts à prendre la relève des futurs départs à la retraite.

Ces postes peuvent donc constituer des doublons sur un certain temps en raison de la planification des départs. A la question précise posée précédemment elle répond il y a eu une école de formation l'année passée. Les pompiers qui ont suivi cette école ne sont pas encore dans le rang des sections d'intervention.

Elle reconnaît donc que, sur un exercice complet budgétaire, il y a effectivement des postes qui doublonnent. Etant donné que la composition des effectifs repose sur une base légale cantonale, la Ville ne peut pas prendre le risque d'être en dessous du seuil imposé par ladite disposition.

Le commissaire en conclut donc que les postes ajoutés l'an passé sont dédié à des pompiers qui sont toujours en formation, ce qui explique qu'il n'y ait pas eu de diminution.

Mme Irminger confirme et annonce que, le 9 novembre, aura lieu la remise des brevets des années précédentes. Il est alors demandé si une diminution de neuf postes aura lieu le 9 novembre.

M. Bertossa indique qu'il n'y aura pas forcément neuf postes en moins parce que les départs peuvent être planifiés pour plusieurs années. En sus, les chiffres auxquels fait référence le commissaire sont issus du budget, raison pour laquelle ils paraissent gonflés. En revanche, la suppression des postes concernés, sera effectuée aux comptes 2012. Auparavant, il n'y avait pas de nouveaux postes, les dépassements étaient justifiés aux comptes. Il a été procédé de la sorte pour des raisons de transparence.

Au sujet des agents de la police municipale, Mme Irminger complète la réponse de M. Pagani en indiquant que, sur une masse de RH dans un département, une gestion dynamique des postes est privilégiée. En 2010, une école de formation des agents de la police municipale a été ouverte. Il y avait des candidats mais pas les postes suffisants pour remplir cette école. Ainsi, un transfert de quelques postes a été opéré de la Voirie au SEP (Sécurité et Espace public), pour pouvoir engager les aspirants qui avaient passé tous les tests, pour renforcer le corps des agents de la police municipale. Par la suite, des postes d'agents de la police municipale sont venus compléter l'effectif et les postes précédemment transférés ont été restitués à la Voirie, en sachant que cette dernière allait désormais aussi assurer des tâches liées à la sécurité publique et de gestion des déchets – notamment concernant des entreprises qui contreviennent aux dispositions sur la gestion des déchets en disposant leurs déchets sur la voie publique. La Voirie a ainsi créé une Unité de gestion des incivilités liées aux déchets: le commissaire demande s'il peut recevoir une note écrite à ce propos. Il demande si des agents de la police municipale ont été engagés conformément aux postes votés l'an dernier. Mme Irminger confirme.

Le commissaire indique être dubitatif de la justification apportée concernant le transfert préalable des postes et souhaiterait donc qu'un tableau lui soit remis.

Le maire annonce que ce sera fait.

Une commissaire demande si les pompiers en formation bénéficient du même traitement que leurs collègues formés, ou si un traitement différencié est opéré en termes de salaire.

Mme Irminger répond qu'ils sont engagés en tant qu'aspirants, dans une classe de traitement et, une fois le brevet obtenu, ils passent dans une classe de traitement supérieur.

Une autre commissaire demande pourquoi, on ne parvenait pas à avoir plus de 40 agents de la police municipale par jour dans la rue. Y a-t-il un moyen d'augmenter ce nombre, sans augmenter pour autant le nombre d'agents de la police

municipale. Par ailleurs, elle demande si ce sont les agents de la police municipale eux-mêmes qui s'occupent des charges administratives de leurs tâches et, si non qui s'en occupe et combien de personnes cela représente.

M. Pagani rappelle tout d'abord que, du point de vue politique, le département a pris position au Conseil administratif afin de déterminer des priorités, à la suite de quoi le Conseil administratif s'est déterminé sur cinq priorités pour la police de proximité. Sur cette base, un règlement sera édicté et déposé dans deux semaines à la CSDOMIC pour qu'elle valide le règlement et donner des priorités à la police municipale (PM). En ce qui concerne la présence sur la voie publique, beaucoup d'activités sont effectuées par les 180 personnes qui, selon ces priorités, devront être réorientées pour se retrouver sur le domaine public.

M[me] Irmenger complète en indiquant que, actuellement, l'Unité police municipale dispose de 127 postes.

Sur ces derniers, il y a 9 postes qui concernent la section des transmissions, c'est-à-dire des personnes qui reçoivent des appels et donnent suite en fonction de la situation. Il y a aussi 4 postes liés à la formation continue et à l'école de formation. En outre, 6 postes sont occupés par l'état-major, soit un commandant et son équipe qui organisent les tâches de la police municipale. Ensuite, il y a 5 postes prévus pour les personnes qui répondent au guichet, 5 postes de quartier de la police municipale. Ces 24 personnes font partie du corps de la police municipale, mais ne sont pas sur le terrain. Ainsi, les 103 agents de la police municipale restants sont sur le terrain. Elle explique que la principale contrainte est que le service doit être effectué 7 jours sur 7, de 6 h à minuit. Puisque ces gens travaillent 40 h par semaine comme tous les fonctionnaires de la Ville, la couverture de l'horaire nécessite un tournus. En sus, il y a bien sûr des absences liées à des raisons statutaires, maladie, accident, ou autres.

Elle ne peut pas confirmer le chiffre de 40, mais elle annonce qu'elle fournira la confirmation par écrit ultérieurement.

Un commissaire revient sur la formation des pompiers et des agents de la police municipale et aimerait connaître le coût de la formation par personne pour chaque domaine. En outre, il demande comment il est garanti que ces personnes en formation ne partent pas ailleurs, une fois la formation terminée et acquise.

M. Pagani indique que, dans le contrat avec la Ville, il est stipulé que s'ils s'en vont durant la formation, ils doivent payer une pénalité s'élevant, en ordre de grandeur, à 40 000, 20 000 ou 10 000 francs selon qu'ils partent la première, la deuxième ou la troisième année, respectivement.

Concernant le tournus, M. Pagani répond qu'il y a environ 1 ou 2 tournus par an pour la police municipale, parce que les autres communes recrutent ces per-

sonnes, qui réalisent aussi que le terrain est passablement plus compliqué qu'ailleurs à Genève. Pour les pompiers, il indique n'en avoir jamais vu.

Une commissaire demande si, à la sortie de la formation, il y a la garantie d'avoir les 12 agents de la police municipale formés qui travaillent à la Ville de Genève, ou s'il y a des gens qui ne passent pas les examens ou changent de voie, entraînant une diminution du nombre d'agents de la police municipale initialement prévus à l'entrée dans l'école.

M[me] Irminger répond que, l'an passé, il y a eu la situation d'une personne qui n'était pas à l'aise dans ce métier, et il a été procédé à une résiliation de l'engagement en cours de formation.

La même commissaire demande s'il y a des personnes qui n'ont pas assez de compétences à la fin du parcours de formation.

M. Pagani répond qu'il y a beaucoup d'examens pour évaluer les compétences des agents de la police municipale et confirme qu'une personne, en l'occurrence, n'avait pas les réponses adéquates lors des mises en situation.

Il est aussi demandé ce qu'il advient lorsqu'une autre commune «pique» un agents de la police municipale à la Ville. Il imagine qu'il puisse y avoir une rétrocession et demande des détails.

M[me] Irminger répond qu'il y a en effet une rétrocession qui est demandée à la personne, mais qui est payée par la commune.

Un commissaire constate que, dans les activités de la police municipale, en 2011, il y a 114 agents de la police municipale et 132 personnes avec les postes d'état-major et de section de transmission. Il demande si les personnes formées à la section transmission sont des agents de la police municipale, formés à être des agents de la police municipale, ou pas. Il aimerait en outre qu'il lui soit confirmé que, dans les postes de quartier, ce sont bien des civils qui travaillent et non des agents de la police municipale ayant suivi des cours, et qui seraient comptabilisés dans ce chiffre.

M[me] Irminger répond qu'ils figurent en effet dans le chiffre.

Le même commissaire demande si les 114 agents de la police municipale sont des gens qui, selon le rapport de M[me] Sumi, sont uniquement des agents de la police municipale ayant suivi une formation.

M[me] Irmenger répond que, sur le plan des centres de coût, les personnes s'occupant de l'administratif sont rattachées à l'Unité police municipale.

Par ailleurs, elle explique que la section transmission fait partie de l'Unité police municipale, et qu'elle est composée de personne uniformées ou non. Les

non-uniformés ont été recrutés en tant qu'operateurs/trices des transmissions et les personnes uniformées sont des agents de la police municipale qui, pour des raisons de limitations physiques ou d'âge, ne pouvaient plus accomplir leur mission sur le terrain et qui ont été transférés à la section des transmissions en conservant leur uniforme.

Il est demandé combien il y a de collaborateurs administratifs, étant donné les 5 postes existants et les horaires à respecter.

Mme Irminger répond qu'il y a 5 postes pour 5 personnes.

Le commissaire en conclut qu'il y a donc 5 personnes qui travaillent 8 h par jour et demande ce qu'il en est si l'une d'entre elles est malade.

Mme Irminger répond que c'est l'équipe du poste de quartier, soit un agent de la police municipale, qui répond alors.

Un autre commissaire demande qui effectue le travail administratif de ces agents de la police municipale.

Mme Irminger répond que les agents de la police municipale, qui interviennent sur le terrain, doivent systématiquement faire un rapport de leur intervention. Ils s'en occupent mais disposent d'un formel pour que la rédaction du rapport prenne le moins de temps possible. Les rapports sont ensuite relus par les collaborateurs administratifs, qui mettent en forme et corrigent si besoin.

Le président poursuit l'analyse du projet de budget par politique publique aux pp. 109 ss. 280 p. 110, ligne 307: prestation aux pensionnés Une commissaire constate qu'il y a moins 200 000 francs, sur cette ligne et demande pourquoi.

Mme Irminger répond qu'il s'agit de la cessation d'activité des pompiers professionnels qui cessent leur activité à 57 ans. Entre 57 ans et 62 ans, en moyenne, la Ville de Genève verse une indemnité de prévoyance équivalente à la rente de prévoyance qu'ils obtiendraient à l'âge de la retraite. Elle précise que ce chiffre varie en fonction du nombre de pensionnés.

Un commissaire demande, en complément, si ce chiffre serait appelé à croître en cas de l'augmentation de l'âge de la retraite.

M. Pagani confirme que si l'âge de la retraite est porté à 64 ans, la rente versée au corps de pompiers coûterait en effet 14 millions de francs supplémentaires, posant un gros problème à la Ville de Genève. Il indique qu'il entend négocier pour que le corps uniformé accepte de repousser d'autant l'âge de sa retraite, actuellement à 57 ans. Il lui reste 3 semaines ou peut-être un peu plus pour s'en occuper, alors que les négociations auraient dû avoir lieu depuis longtemps.

Page 110, rubrique 10, ligne 365/366: subventions accordées à des institutions privées/à des personnes physiques

Une commissaire demande ce que ces lignes (gratuités) concernent, puisque les sommes sont importantes.

M[me] Heurtault-Malherbe répond que le détail se trouve à la page 176. Elle explique qu'il s'agit de gratuités, triées par typologie, et non de subventions monétaires.

M. Bertossa confirme que c'est ce qu'on avait l'habitude de voir au SEP.

M. Pagani indique que des demandes sont reçues tous les jours et concernent des demandes de placer des banderoles, panneaux, etc., sur le domaine public par des associations sans but lucratif.

M. Bertossa ajoute que l'importance des chiffres concerne l'augmentation des taxes sur les chantiers et des taxes des terrasses, comme cela apparaît aux comptes 2011. En effet, les terrasses ont été octroyées à l'année, et des grands chantiers, comme le TCOB et le début des CFF ont eu lieu. Le chiffre a été maintenu en 2012 en raison des travaux liés au CEVA. Une augmentation a même été budgétée à ce titre pour éviter tout écart aux comptes 2012.

Il est demandé si ces cas concernent des gratuités et la commissaire s'en étonne parce que la Ville de Zurich, par exemple, fait payer les empiètements aux entreprises lors de chantiers importants.

M. Bertossa répond qu'il s'agit en majorité de gratuités, car les chantiers en question sont conduits par l'Etat, mais pas les 100%.

La même commissaire demande s'il existe des critères pour accorder les gratuités et s'ils peuvent lui être transmis.

Le maire confirme que ce sera fait.

Le président en profite pour demander comment cela se passe, étant donné que certains chantiers durent longtemps, sans qu'aucun avancement puisse être constaté.

M. Bertossa rappelle que c'était notamment une recommandation de la Cour des comptes, dans son rapport, que de régler ce genre de problèmes. C'est pourquoi il y a de plus en plus de suivi opéré par le Service de la sécurité et de l'espace public pour taxer ces empiètements.

M[me] Irminger demande ce qui est demandé comme document.

La commissaire confirme vouloir obtenir les critères d'octroi des gratuités.

Page 111, rubrique 11, ligne 318: honoraires et prestations de service

Un commissaire demande pourquoi il y a une augmentation de 8% à cette ligne.

M[me] Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit probablement de transferts, y compris pour la formation continue.

M. Bertossa explique qu'il y a des frais pour l'affranchissement en cas d'envois multiples, pour des sondages effectués, ainsi que pour des honoraires divers. Des honoraires s'ajoutent ainsi au SEP en raison des nouveaux critères de formation, comme le test de français des agents de la police municipale, pour la révision duquel il a été fait appel à un professeur de français. Ce sont donc plusieurs lignes qui se cumulent pour parvenir à 13 000 francs.

Le commissaire indique qu'il aimerait justement obtenir le détail, car 8% est une augmentation importante.

M. Bertossa indique que la variation se trouve à la page 101 du document à 6 positions par politique publique, avec les natures comptables impactées. Si la ligne augmente en effet, on voit qu'il y a eu un ajustement, car la ligne des comptes 2011 et le budget 2012 faisaient état de 5000 francs de frais alors que le montant se situe généralement plutôt autour de 10 000 francs. Cet ajout a, par ailleurs, été compensé dans un autre groupe. Il s'agit donc d'un rééquilibrage, puisqu'il a été demandé que le département rende un budget totalement équilibré. Il annonce qu'il donnera le détail des imputations 2011 pour les honoraires divers.

Page 111, rubrique 14, ligne 309: autre charges du personnel

Le même commissaire demande à quoi correspondent les 927 324 francs.

M[me] Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit des frais de formation pour le personnel uniformé.

Page 116, groupe 72, ligne 318: honoraires et prestations de service

Le même commissaire demande si le montant indiqué correspond à la taxe de la centrale des Cheneviers. M. Bertossa confirme.

Il en déduit qu'il n'y a pas d'augmentation de la tonne des déchets pour 2013, puisqu'il constate une diminution.

M. Bertossa répond que ce montant avait déjà été budgété en 2012 et qu'il n'y a pas d'augmentation prévisible pour 2013.

Le commissaire se rappelle que ce poste avait été diminué en raison du report de l'augmentation l'an dernier, et suite à un amendement de M. Maudet. Il aimerait donc savoir si l'augmentation prévue est contenue dans le montant indiqué à la ligne 318, puisque le montant budgété pour 2013 est moins important que celui budgété en 2012.

M. Pagani indique que la diminution constatée a lieu, car moins de déchets sont incinérés.

M[me] Heurtault-Malherbe répond qu'il apparaît au budget détaillé que le traitement des déchets n'a pas diminué, mais qu'il a même sensiblement augmenté. Ainsi, il y a 5000 francs budgétés en plus pour la destruction des résidus des Cheneviers. C'est sur d'autres éléments du budget liés au traitement des déchets qu'il y a eu des diminutions. Par exemple, elle indique qu'il y a moins 100 000 francs pour l'enlèvement de la ferraille, en lien avec les activités de VVP.

Le commissaire insiste et demande qu'il lui soit confirmé que le montant indiqué au budget 2013 ne comprend pas l'augmentation de la taxe qui, s'il a bien compris, n'a pas encore eu lieu.

M. Bertossa répond que la question de l'augmentation à commencé au budget 2011 avec une prévision d'augmentation au tonnage de 300 ou 330 francs.

Aujourd'hui, l'incinération est à 261 francs et elle passera à 265 francs à la fin de l'année. Dans les budgets 2012 et 2013, il est estimé que l'incinération coûte 300 francs la tonne. Dans projet de budget 2012, soit avant le vote, l'estimation se situait à 330 francs, ce qui explique la réduction opérée par M. Maudet d'un demi millions de francs pour que le prix de la tonne soit budgété à 300 francs, et non pas à 330 francs comme initialement prévu dans le budget 2012.

M. Pagani demande à M. Bertossa de préciser pourquoi le prix de tonne avait été budgété à 300 francs alors qu'elle devrait passer de 261 à 265 francs.

M. Bertossa explique que des informations ont été reçues par l'ancienne présidence du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, qui avait fait part de sa volonté d'augmenter la taxe comme source de financement de la centrale d'incinération des Cheneviers qui est très vieillissante. Aujourd'hui, l'augmentation de 4 francs qui va avoir lieu ressort d'une volonté du Fonds intercommunal des déchets pour financer une nouvelle usine ESREC (Espace de récupération cantonal).

Le président clôt le tour des questions et remercie le magistrat et ses services pour leurs réponses.

Rapport de la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2013 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Rapport de M^me^ Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié la présente proposition lors de ses séances des 20, 27 septembre et 4 octobre 2012.

La rapporteuse remercie M^me^ Laïla Batou et M. Daniel Zaugg pour l'indispensable contribution de leurs notes de séances et de leur célérité qui a permis l'étude du projet de budget 2013 dans d'excellentes conditions.

La commission a travaillé avec deux documents en parallèle: le «Projet de budget 2013» traditionnel, en fait le budget par service, et le nouveau «Projet de budget 2013» par politique publique. Elle s'est également appuyée dans son analyse sur l'excellent projet de budget bien documenté, projet très détaillé élaboré par la Direction des systèmes d'information et de communication.

Cette nouvelle présentation du budget dite «par politique publique» permet de montrer quel service participe à quelle politique publique et à quelle hauteur. En complément du document comptable habituel qui indique comment est dépensé l'argent, cette formulation se concentre sur le pourquoi des dépenses. La volonté du Conseil administratif définit et exprime dorénavant ses priorités parmi les politiques publiques à travers cette nouvelle présentation.

Séance du 20 septembre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé ad interim du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^me^ Simone Irminger, directrice du département, et de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion

Le maire rappelle aux commissaires d'avoir à l'esprit que les amendements ne seront connus que dès le mois d'octobre, lorsque la commission des finances les aura directement formulés. Il souligne, au demeurant, qu'un déficit de 22 millions de francs, au regard d'un budget de fonctionnement de 1 200 000 000 de francs, ne doit pas susciter d'inquiétudes démesurées.

Une augmentation des charges est prévue à hauteur de 2,8% et une diminution des recettes de l'ordre de 0,7%. Les services compétents représentant

78,6% de coûts et les imputations internes 1,6% ou environ deux millions, la marge de manœuvre réelle n'atteint même pas un cinquième du total des charges.

Ventilation par services compétents (par groupes de natures comptables)	PB 2013	BU 2012	Ecart	%
ASS-Assurances (318-19)	272,5	268,6	+ 3,9	+ 1,4
BAT-Bâtimants (311-14-18)	1 926,0	2 056,9	- 130,9	- 6,3
CGE-Comptabilité (331)	14 653,6	12 475,9	+ 2177,7	+ 17,4
DRH-Ressources humaines (30x-317)	160 266,6	156 335,3	+ 3931,3	+ 2,5
DSIC-Informatique (310-11-14-15-16-18)	5 545,9	5 832,8	- 286,9	- 4,9
ENE-Energie (312-14)	3 628,8	3 099,4	+ 529,4	+ 17,1
GIM-Gérance Immobilière (312)	161,7	161,7	–	–
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	1 240,8	1 222,3	+ 18,5	+ 1,5
Total	187 695,9	181 452,9	+ 6 243,0	+ 3,4

Principales augmentations

Désignation	PB2013	B2012	Ecart
Charges de personnel	*162'638.8*	*158'634.4*	*+4'004.4*
Amortissement	*15'060.1*	*12'882.4*	*+2'177.7*
Subventions	*6'689.0*	*6'327.4*	*+361.6*
Revenus des biens	*25'812.7*	*25'144.3*	*+668.4*
Dédommagement de collectivités publiques	*11'226.1*	*12'200.0*	*-973.9*

Nouveaux postes + 854.0
Transfert poste & décision CA + 250.0
Allocations enfants + 1'000.0
Mécanismes salariaux + 1'800.0

Richelien : + 400.0
Pavillons glaciers :– 220.0
Polycom : - 1'000.0
Rénovation WC publics : + 560.0
Nouveaux véhicules VVP : + 1'200.0
Parc Ancien-palais : + 1'200.00

Utilisation domaine public + 215.0
Genève ville et champs + 129.3

Location abris PC +300.0
Utilisation domaine public + 370.0

Fin de la compensation de l'Etat suite au transfert des activités de contrôle du stationnement – 1'000.0

Répartition par politique publique

	Direction	SIS	SEEP	DSIC	LOM	VVP	SEVE	**Total général**
Administration générale	**2'994.3**	**500.0**		**22'641.3**	**14'475.6**			**40'611.3**
Administration générale	2'951.9			22'641.3	14'475.6			40'068.9
Immeuble du patrimoine admin.	42.4							42.4
Divers		500.0						500.0
Sécurité publique		**51'957.6**	**38'339.9**					**90'297.5**
Protections juridique			5'115.0					5'115.0
Sécurité municipale			33'224.9					33'224.9
Incendie et secours		48'432.9						48'432.9
Protection civile		3'524.7						3'524.7
Culture et loisirs		**7.7**	**1.5**		**4'511.4**		**38'605.8**	**43'126.4**
Encouragement à la culture		7.7	1.5		4'511.4		1'092.3	5'612.9
Parcs et promenades							37'464.4	37'464.4
Sports							19.0	19.0
Autres loisirs							30.0	30.0
Trafic		**130.0**	**35.0**		**25.0**	**1'735.0**	**20.0**	**1'945.0**
Routes communales		130.0	35.0		25.0	1'735.0	20.0	1'945.0
Protection et aménagement de l'environnement	**70.0**	**11.0**	**2.0**		**469.8**	**61'892.3**	**458.5**	**62'903.6**
Approv. en eau, prot. et corr. des eaux					469.8			469.8
Traitement des déchets		11.0	2.0			61'892.3	385.0	62'290.3
Autres tâches de protection de l'env.	70.0						73.5	143.5
Total général	**3'064.3**	**52'606.3**	**38'378.4**	**22'641.3**	**19'481.9**	**63'627.3**	**39'084.2**	**238'883.7**

Questions transversales

Chiffrages et arbitrages	
Reconduction des dépenses selon les sommes prévues pour l'année en cours et modulation «automatique»? sans réflexion adéquation moyens-besoins?	Certes pour les comptes compétents valorisés dans un autre département, la ventilation sur la base du réel de l'exercice précédent s'accompagne d'une modulation en fonction des objectifs définis par chacun des services concernés. Certaines rocades sont ainsi intervenues pour rééquilibrer le budget en fonction des nouveaux objectifs. Mais pour l'ensemble du budget, il s'agit d'un vrai travail de réflexion de fond exigeant au niveau des directions des services et du département avec le Conseil administratif. Le département a instauré un dialogue de gestion permettant d'établir trimestriellement l'état de la «consommation de budget» de chaque service, de façon à établir le projet de l'année à venir au plus près de la réalité.

Le personnel	
Augmentation de personnel et transfert de postes?	Les charges de personnel sont encore susceptibles de varier d'ici le mois d'octobre: des postes supplémentaires ont ainsi d'ores et déjà été demandés par la DSIC ainsi que vingt du côté des APM. L'augmentation indiquée dans les documents actuels comprend neuf pompiers supplémentaires, les postes de police municipale, les résultats des mouvements de transferts de postes, la création d'un poste de gestion des ressources humaines dans chaque département. Le budget n'étant pas extensible, les transferts de postes sont le principal instrument de rééquilibrage imposé par la mise en place de nouveaux projets.
Nouveau statut du personnel: augmentation des licenciements?	Non, du reste le personnel semble ainsi mieux protégé qu'il ne l'était même auparavant, car il n'y avait alors pas de procédure administrative à mettre en œuvre en cas de besoins.
25 auxiliaires: pourquoi pas des postes fixes?	Les auxiliaires sont composés de personnel lié à des activités saisonnières ou à des remplacements de personnes en absence de longue-durée: maladie, maternité par exemple. On compte également, au niveau de la direction de chaque département, des personnes ressources attachées à la magistrature dont le contrat est lié à la durée de la législature. Il y a aussi un contrat d'auxiliaire pour un-e chargé-e de projet pour l'année de mairie. Ces postes sont couverts par des enveloppes budgétaires votées par le Conseil municipal. Il n'est pas possible de troquer ces sommes pour des emplois fondamentalement limités dans leur durée contre des postes fixes. Le maire, M. Rémy Pagani, se montre particulièrement attentif à l'emploi du statut des auxiliaires qui sont systématiquement encouragé-e-s à faire acte de candidature dès qu'un poste est mis au concours. Il précise encore qu'il ne signe aucun contrat d'auxiliaire sans recevoir des explications circonstanciées justifiant le recours à ce statut.
Postes vacants au 30 septembre 2012?	DIRECTION - 200% Conseiller-ère de direction 100% démission au 23.08.2012 Assistant-e de direction 100% nomination au 01.11.2012 DSIC - 100% Administrateur-trice informatique 100% nomination au 01.11.2012 LOM - 200% Ouvrier-ère 100% recrutement en cours Contremaître-esse 100% nomination au 01.10.2012 SEEP - 2600% Appointé-e 100% poste vacant Agents-es de police municipale (25) 100% nominations au 01.11.2012 (école de formation) SEVE - 100% Adjoint-e technique 100% nomination en suspens SIS - 700% Formateur-trice 100% recrutement en cours Aide de cuisine 100% recrutement en cours Ouvrier-ère spécialisé-e 100% recrutement en cours Chef-fe de l'Unité recrutement et formation 100% recrutement en cours Sapeur-euse pompier professionnel-le 100% recrutement en cours Magasinier-ère logisticien-ne 100% recrutement en cours Segent-e major 100% recrutement en cours VVP - 300% Chauffeur-euse poids lourds 100% poste vacant Ouvriers-ères (2) 100% postes vacants Nombre total de postes: 4200%

	À l'exception de la DSIC qui affiche un taux d'absentéisme particulièrement bas, le pourcentage enregistré avoisine les 7%. Les services les plus concernés sont ceux qui supposent des activités à l'extérieur, comportant davantage de risques, tels que la VVP ou le SEVE. SIS 4,7% SEEP 9,1% DSIC 3% LOM 6,9% VVP 9,2% SEVE 8,1%
Absentéisme: répartition entre absences non-planifiées et statutaires? coût? sanctions?	Un système de gestion des absences, en partenariat avec ISMAT, a été mis en place il y a environ deux ans sous la forme d'un protocole devant être observé par l'ensemble des équipes. Par exemple, un collaborateur ou une collaboratrice malade a désormais l'obligation de contacter directement sa hiérarchie pour annoncer son absence. Un message transmis par un-e collègue n'est pas satisfaisant. Un entretien de retour même de courte durée est au demeurant obligatoire, avec l'objectif de responsabiliser la personne concernée. Après un cumul de 4 absences en un an, un entretien de bilan visant à déterminer si ses absences sont liées au climat de travail est organisé.
Recommandation relative au stress au travail?	Les coûts indirects des absences peuvent multiplier les coûts directs salariaux par un facteur 2, 3 ou 4 selon la durée: salaire afférent à l'éventuel remplacement, heures supplémentaires effectuées par les collègues, aménagement du poste de travail, etc. En règle générale, l'estimation du coût des absences se fonde sur un salaire horaire moyen de 50 francs, charges sociales comprises, soit un salaire annuel moyen de 100 000 francs. Un calcul du coût global pourrait être effectué, mais non sans engager d'importants moyens car ce calcul devrait se fonder non pas sur les taux, dont nous disposons, mais sur des données relatives aux absences réelles. Voici les réponses du DEUS avec l'aide de la DRH: 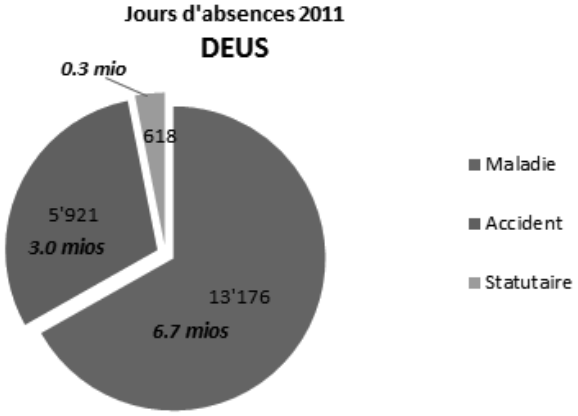 Les absences statutaires suivantes ont été prises en considération: • congés parental et paternité; • décès d'un proche; • déménagement; • maladie d'un proche; • mariage et naissance; • participation assemblée. Les absences telles que maternité, protection civile, militaire, accouchement, n'ont pas été comptées car étant réglementées par une base légale. Le programme de gestion des absences mis en place n'a pas pour objectif de juger les motifs d'absence, mais de cibler les éventuelles défaillances des services.

Insatisfaction de la commission eu égard à la réponse du DEUS sur l'absentéisme	Lors de la séance du 4 octobre, le président et plusieurs commissaires ont exprimé leur insatisfaction quant à cette réponse pour le moins lacunaire. La commission en a toutefois pris acte mais a chargé la rapporteuse et le président de la faire figurer au rapport, de façon à ce qu'elle soit reprise par la commission des finances.
Apprentissages? Jobs d'été?	Le nombre d'apprenti-e-s est stable au sein de l'administration municipale et la bourse aux emplois des jeunes en été s'effectue par tirage au sort. Cette gestion est centralisée au DFL.

Questions par politique publique

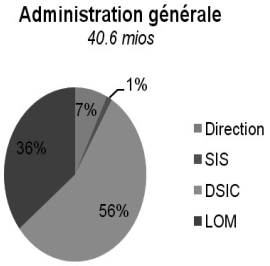	DSIC	
	Contradiction entre un budget réduit de 5% à la DSIC et le souhait de développement du projet «Management des services et de la sécurité des systèmes d'information»?	En fait, la DSIC preste pour de nombreux services, ce qui a pour effet de ventiler son budget à d'autres services. En l'espèce, la diminution concerne une refonte du management à l'interne, sans impact sur les projets cités. La DSIC mettra également moins de moyens pour l'ensemble de l'administration. La prudence s'impose toutefois dès lors qu'on examine la DSIC au vu de ce fonctionnement transversal qui rend la lisibilité de son budget délicate. On projette qu'à l'avenir l'entier du budget et du dépensé de la DSIC figurera sur le poste correspondant. Cette diminution s'explique aussi par la baisse des amortissements Polycom. On observe en revanche que le poids de la DSIC sur l'ensemble de la Ville augmente de 15%.
	Municipalisation des contrats externes, votée le soir du budget de l'année dernière: réalisée?	Les contrats de location de services, destinés à pallier le manque de moyens de la DSIC, ont été remplacés par une intégration des quatre personnes concernées.
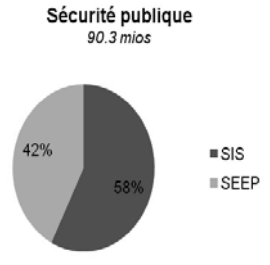	Convergences	
	Coût?	Synergie nécessaire: opération blanche dans la première phase. La facture annuelle à l'aéroport s'élèvera à environ 16 millions.
	Recommandation du Conseil municipal de ne pas limiter les éventuels engagements supplémentaires de pompiers urbains?	Les pompiers semblent être rassérénés par la volonté affichée par le Conseil administratif de faire en sorte que le résultat de la fusion fonctionne. La synergie générera vraisemblablement à moyen ou long terme des engagements supplémentaires, ne serait-ce que parce qu'elle permettra de lisser certains coûts.

	Désaccords du personnel? Inquiétudes?	Le personnel de l'aéroport a désormais accepté les conditions salariales proposées, sous réserve encore toutefois d'éléments de prévoyance professionnelle qui sont encore en discussion. Principalement, la position de la Ville de Genève consiste à dire que: seul le personnel du SSA âgé: - de moins de 52 ans ou - de moins de 55 ans - à des conditions adaptées à ces deux populations pourrait bénéficier de la cessation d'activité à 57 ans. A ce jour il y a: - six SAS âgés entre 52 et 55 ans - et deux de plus de 55 ans. Du reste, certaines personnes n'aspirent pas forcément à cesser leur activité aussi tôt, notamment en raison de l'incidence sur leur prévoyance professionnelle.
	Pourquoi neuf postes supplémentaires au SIS?	Ces neuf postes ne sont pas des nouveaux postes. Ils sont destinés à remplacer les départs à la retraite au sein du SIS prévus: - à fin 2014 et - courant 2015 Les neuf aspirant-e-s qui seront engagé-e-s commenceront l'école de formation le 1er avril 2013. Au terme de la formation de 18 mois, certifiée par l'obtention d'un «Brevet fédéral de sapeur-pompier professionnel», ils remplaceront les personnes qui prendront leur retraite. Les postes des retraités seront supprimés. Cette façon de procéder, justifiée par la nécessité de disposer des effectifs réglementaires pour garantir les opérations de secours sur le territoire cantonal, se pratique depuis plusieurs années. Il faut souligner que ces postes, dont il est question ici, ne sont aucunement liés au projet Convergences.

	APM	
	Période du 1er janvier au 31 août 2012 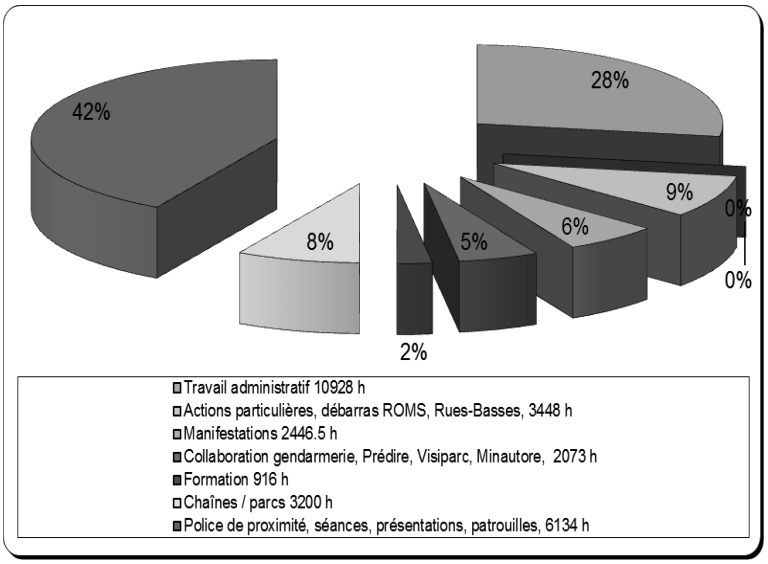	
	Processus d'embauche des APM revu?	Certains verrous au dépôt de candidatures ont été supprimés (limite d'âge, taille minimale, etc.), selon l'idée que le corps des agents de police municipale devait être le reflet de la population dans son ensemble. Le niveau CFC reste exigé mais son absence n'est pas d'emblée éliminatoire. La dictée a été remplacée par une consigne de description d'une situation. Enfin, on mesure davantage l'effort physique fourni que le résultat obtenu.
	Compétences en langues étrangères valorisées?	Par contre le panel de sélection cantonale lui n'a pas été modifié. S'agissant des compétences linguistiques nombre de candidat-e-s sont titulaires d'un permis C, et donc d'origine étrangère; il n'y a toutefois aucune recherche ciblée de compétences linguistiques étrangères. Font toutefois défaut de façon particulièrement manifeste des compétences en anglais.

	Dégradation lors d'une mutation d'un APM après maladie?	C'est inexact: ce n'est jamais le service concerné qui décide si un-e APM est apte ou non à réintégrer sa fonction. C'est suite à la procédure qui inclut des rapports médicaux et une visite chez le médecin-conseil de la Ville de Genève, qu'une recherche de solution est ensuite effectuée à l'intérieur du service, de façon à replacer la personne dans une unité plus sédentaire. Dans le cas d'espèce, la personne était titulaire d'un grade qui n'existait pas dans la structure de sa nouvelle unité, et qui l'aurait placée au-dessus de son propre responsable. Ce genre de situations ne va pas sans poser des problèmes managériaux importants. Le fonctionnement type grade n'est pas toujours aisé au sein d'une administration et peut se révéler complexe dans ce genre de situation où grade et fonction ne sont pas au même niveau. Ce cas s'est finalement réglé à satisfaction pour la personne concernée.
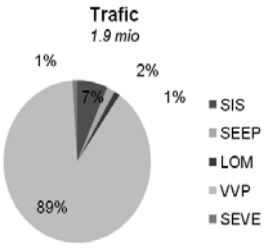	SIS - SEEP - LOM - VVP - SEVE	
	Routes communales?	SIS 130 000 francs entretien bornes hydrantes. SEEP 35 000 francs signalisation routière. LOM 25 000 francs entretien bornes amovibles. VVP 1 735 000 francs mandats entreprises sociales nettoyage des zones spécifiques telles qu'enrochements autour de la rade, passages sous-voies par exemple. SEVE 20 000 francs cheminements dans les parcs.

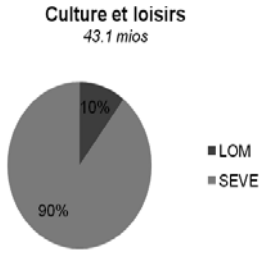	Subvention unique	
	Genève «Villes et champs»?	Reprise et adaptation à Genève de la formule de «Lausanne jardins». Mise en valeur de la ville à travers des interventions artistiques et paysagères sur un parcours allant du Bois de la Bâtie au Signal de Bernex. Coordination Etat, Ville de Genève et plusieurs communes: Bernex, Confignon, Onex et Lancy.
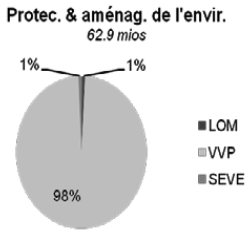	VVP	
	L'entretien sentiers et de la propreté des parcs a-t-il abouti?	Le transfert du nettoiement des espaces verts de la rive gauche, à l'exception de celui des grands parcs, a été effectué le 1er juin 2012; le nettoiement des espaces verts de la rive droite a suivi le 1er septembre. Dans les grands parcs, où le SEVE a une équipe à demeure, il n'est en revanche pas logique de faire venir d'autres agents de service public, de sorte que le SEVE conserve le nettoiement. Le transfert a presque abouti, sous réserve de l'attribution de locaux à la voirie et de transferts de postes - et non pas de personnes - du SEVE à VVP.
	Où est l'amortissement des véhicules votés par le Conseil municipal en 2012?	Le projet de budget 2013 n'est pas encore concerné car l'étape actuelle est celle de la préparation des marchés publics. La question des taux d'amortissement est très clairement établie par la LAC.
	Cimetières	
	Pénibilité du travail des employé-e-s des cimetières et soutien professionnel ?	Deux services sont touchés par cette problématique: celui qui gère l'accueil des familles et celui qui creuse les tombes: 32 personnes, chargées de creuser des tombes et de procéder à des exhumations, ont été transférées au DEUS. Des mesures concrètes n'ont pas encore été prises mais le problème a été identifié, de même que son caractère d'urgence.

Séance du 27 septembre 2012

Entièrement occupé à l'examen du 8e PFI lors de cette séance la commission a repoussé ses travaux, propositions d'éventuels amendements et vote à une séance ultérieure.

Séance du 4 octobre 2012

Suite des travaux, amendements, discussion et prises de position

	+ 20 nouveaux postes APM avec les répercussions budgétaires induites: cet amendement est accepté à l'unanimité. Par contre la question de commissariats supplémentaires sera prise en compte non pas lors de l'examen du projet de budget 2013 mais lors de l'étude du 8e PFI
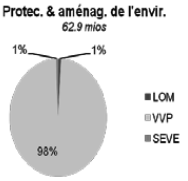	La gestion des subventions octroyées et autres gratuités du LOM se lit difficilement, les commissaires s'en plaignent et regrettent le manque de transparence. Un commissaire MCG est de plus très étonné du faible montant des sommes indiquées car il lui semble que de nombreuses grandes manifestations bénéficient de sommes beaucoup plus importantes. Ces deux questionnements seront relayés à la commission des finances.
Lutte contre le gaspillage et l'absentéisme	Les Vert-e-s souhaitent faire de la lutte contre le gaspillage et l'absentéisme une priorité non seulement au DEUS mais dans tous les départements. Cette recommandation est acceptée par 12 oui (3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (EàG).

La CSDOMIC est relativement homogène sur la plupart des points du budget et la commission accepte à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Le projet de budget 2013 avec l'amendement + 20 APM et coûts induits et la recommandation de lutte transversale contre le gaspillage et l'absentéisme.

Annexes

- Activités de la police municipale en 2011
- Cahier des charges de la police municipale
- Soutien psychologique au personnel des cimetières – réponse du SEVE
- Information gestion du stress professionnel pour le personnel des Pompes funèbres

ACTIVITES DE LA POLICE MUNICIPALE 2011

«La police municipale assure la sécurité, la tranquillité et le bien-être de la population présente à Genève; elle travaille dans une logique de proximité et de visibilité en faisant appliquer la loi avec discernement».

Actuellement, les agents de la police municipale (APM) sont appelés à travailler sur un grand nombre de missions additionnelles de plus en plus fréquentes, lesquelles se greffent régulièrement à leur mission de base, soit, la police de proximité (îlotage).

1. Généralités sur l'année

En sus des tâches d'îlotage courantes qui font partie intégrante du métier d'APM, d'autres missions, ainsi que certaines actions en collaboration avec la gendarmerie se greffent à l'activité journalière des APM.

Missions et travail courant des APM en sus de l'îlotage	Missions de collaboration avec la gendarmerie
Traitement de tout ce qui est dévolu aux APM par la Loi et le Règlement d'application Ouvertures et fermetures des chaînes Ouvertures et fermetures des parcs Enlèv. de vhc sur les marchés à 0600 Surveillance des écoles Surveillance des parcs et promenades Surveillance des centres sportifs Surveillance de Vessy Surveillance des Evaux Surveillance PC Vollande Surveillance du square Hugo Rendez-vous techniques organisés par le DP Fêtes de quartier *(La Rue est à vous, le Bonhomme hiver,etc)* Rdv avec VVP pour constats sur place Vérification des autor. délivrées par le DP Ramassages des épaves vélos Contrôle tags Services spéciaux *(1er août, les cortèges décentralisés de l'Escalade dans les écoles)* Formations diverses *(TTI, gestion absences, management, cours VG, etc)* Séances îlotage *(réunions de quartier et associations)* Cas sensibles à long terme *(parc des Délices, rues Basses, place de Cornavin, contrôle circulation Pont-de-l'Ile, rues marchandes, ctr quais et pourtour de la Rade, etc)* Traitement des doléances reçues	Remises à la gendarmerie issues de divers constats *(joueurs de Bento, conducteur sous retrait permis ou emprise de l'alcool, etc)* Réquisitions quotidiennes par la CECAL *(exemple: demande d'une patrouille APM pour 1 chien enfermé dans un véhicule, un problème de stationnement, etc)* Plantons de circulation Opération MINOTAURE Opération FIGARO Action PREDIRE Matchs à risques au CSV du GSHC et briefings Services spéciaux *(matchs de football au stade de la Praille, les briefings qui en découlent, le Marathon, le Triathlon, les Fêtes de Genève, la Fête de l'Espoir, la course et la Fête de l'Escalade, les Fêtes des écoles, les prestations de serment diverses, le salon de l'automobile, la Fête de la musique, la Lake parade, etc)* Ramassages affaires Roms/mendiants Cortèges divers *(PRO VELO, fanfares, etc)*

2. Réception et traitement des doléances/actions particulières

De manière générale, les doléances reçues émanent de sources externes (citoyens, services extérieurs, commerçants, régies) et n'impliquent pas obligatoirement d'actions particulières puisque les cas peuvent être réglés par le contact de proximité et/ou des contrôles réguliers adaptés à la durée nécessaire.

3. Effectif APM

L'effectif de terrain à la fin de l'école 2012/2013, soit le 26 avril 2013, sera de 114 APM. Avec les postes d'état-major et de la section des transmissions, le corps comptera 132 personnes.

4. Conversion en heures des missions, des tâches courantes et des réquisitions reçues lors du pool en avril 2010

Travail administratif estimé moyen pour chaque APM *(moyenne de 1 heure par jour)*	1125
Doléances diverses et réquisitions de la CECAL lors du pool *(temps passé sur place)*	1050
Formation *(TTI, cours management et gestion des absences non planifiées)*	688
Ouvertures et fermetures des chaînes	200
Fermetures des parcs La Grange, Botanique et la Paix	180
Enlèvements des véhicules sur les marchés à 0600	96
Surveillance square Hugo	96
Rendez-vous techniques DP et séances îlotage	52
Contrôles rues Basses *(samedi)*	38
Surveillance PC Vollandes *(100 heures un mois normal)*	36
Ouverture du parc La Grange	20
TOTAL	**3581**

5. Conversion en heures des missions de collaboration avec la gendarmerie en avril 2010

Opération FIGARO	310
Matchs à risques du GSHC au centre sportif des Vernets	175
Action PREDIRE	156
Planton de circulation Pont du Mont-Blanc quai des Bergues *(3 semaines)*	56
Contrôle circul. des rues marchandes	27
Débarras affaires campements Roms	20
Course des Ponts	6
TOTAL	**750**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Service de la sécurité et de l'espace publics – SEEP

Cahier des charges

1. Fonction et poste

Titulaire		**:**
intitulé de fonction:		**Agent-e de la police municipale**
classe	**:**	F de l'échelle de traitement
statut	**:**	employé-e
n° fonction SAP	**:**	
intitulé de poste:		**Agent-e de la police municipale**
département	**:**	de l'environnement urbain et de la sécurité
service	**:**	de la sécurité et de l'espace publics - SEEP
n° poste SAP	**:**	
taux d'activité	**:**	**100%**
supérieur-e direct-e	**:**	caporal-e chef-fe de groupe
subordonné-e-s	**:**	aucun
remplace	**:**	Agent-e de la police municipale
est remplacé-e par	**:**	Agent-e de la police municipale

2. Mission générale

1. Faire respecter les règlements de droit cantonal et municipal
2. Appliquer les prescriptions cantonales de police et certaines prescriptions fédérales en matière de circulation routière, par le biais d'actes d'autorité
3. Surveiller le territoire municipal (domaine public, parcs et promenades)
4. Créer des liens privilégiés avec les différents acteurs du quartier afin d'assurer un service de proximité
5. Participer activement au développement de l'îlotage
6. Veiller à ce que les autorisations émanant du domaine public soient respectées
7. A la demande du CA ou du Conseiller administratif délégué, effectuer des missions ponctuelles en relation avec la fonction

3. Activités principales et responsabilités

Selon la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07) et le règlement sur les agents de la police municipale (F 1 07.01), annexés, les APM doivent:

Faire respecter:

1. loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, articles 392, 394 à 396
2. loi pénale genevoise, du 17 novembre 2006, article 11A
3. règlement concernant la tranquillité publique, du 8 août 1956
4. règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, du 17 juin 1955
5. loi sur les procédés de réclame, du 9 juin 2000, et son règlement d'application

6. règlement sur les bains publics, du 12 avril 1929
7. loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et son règlement d'exécution
8. règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air, du 9 février 1989
9. règlement de la fourrière des véhicules, du 29 septembre 1986
10. loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 1987, et son règlement d'application
11. loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques, du 22 janvier 2004
12. loi sur les spectacles et les divertissements, du 4 décembre 1992, et son règlement d'application
13. loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, du 22 janvier 2009, et son règlement d'application
14. règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations, du 12 février 2003
15. loi sur la gestion des déchets, du 20 mai 1999, et son règlement d'application
16. loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986
17. règlement sur la police rurale, du 20 décembre 1955
18. règlement d'application de la loi fédérale sur les épizooties, du 30 mai 1969
19. loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens, du 1er octobre 2003, et son règlement d'application, règlement d'exécution sur l'interdiction des chiens dangereux, du 23 avril 2008, et règlement de la fourrière cantonale, du 2 mai 1990

Appliquer les prescriptions cantonales de police et certaines prescriptions fédérales en matière de circulation routière, par le biais d'actes d'autorité

1. Contrôler le stationnement et sanctionner les infractions en matière de circulation sur le territoire de la Ville de Genève, selon le Droit sur la circulation routière (DCR)
2. Assurer la circulation aux abords des carrefours en cas de nécessité, en collaboration avec la gendarmerie
3. Fournir une aide à la police cantonale lors d'événements d'envergure

Surveiller le territoire municipal (domaine public, parcs et promenades)

1. Exercer la surveillance des parcs et promenades sous l'angle de la sécurité et de la salubrité publiques
2. Fermer et ouvrir les parcs de la Ville
3. Sécuriser le territoire municipal lors d'accidents, catastrophes, incendies, etc., en collaboration avec le SIS et/ou la police cantonale

Participer activement au développement de l'îlotage

1. Participer à des rendez-vous techniques pour diverses manifestations, chantiers, fêtes de quartier, etc.
2. Participer aux nombreuses séances des diverses associations
3. Renforcer les liens de proximités avec la population
4. Rédiger les rapports de renseignements destinés aux Services compétents.
5. Répondre aux doléances téléphoniques et écrites de la population
6. Assurer une présence aux abords des écoles
7. Assurer le service d'accueil dans les postes de quartier

Veiller à ce que les autorisations émanant du domaine public soient respectées

1. Procéder au contrôle des diverses occupations accrues du domaine public (terrasses, chantiers, procédés de réclame, empiétements divers, etc)

A la demande du Conseil administratif ou du conseiller administratif délégué, effectuer des missions ponctuelles en relation avec la fonction

1 Assurer une présence lors de manifestations sportives, culturelles ou récréatives
2 Effectuer des actions ponctuelles

Effectuer toutes tâches en relation avec la fonction

Tâches secondaires

1. Effectuer le travail administratif lié à la fonction
2. Rédiger divers rapports

Contacts

1. Avec tous les services de l'administration municipale
2. Avec les associations de commerçants, de parents d'élèves, du troisième âge, de quartiers, sportives, culturelles, écoles, etc…
3. La police cantonale
4. Certains services de l'Etat

Remarques

Les prestations des APM sont assurées 365 jours par année selon les horaires suivants:

Du lundi au dimanche de 6 h à 24 h

Cet horaire peut-être étendu ponctuellement à la demande du Conseiller administratif délégué et pour une mission d'intérêt général.

5. Champ de compétences

1 Droit de signature: Aucun

2 Compétences financières: Aucune

3 Représentation: Service de la sécurité et de l'espace publics

5. Conditions particulières d'exercice

Le/la titulaire est soumis à l'horaire planifié

Le présent cahier des charges doit être considéré comme un document évolutif. Dès lors il est susceptible en tout temps, d'être modifié ou adapté au gré des missions du service, en fonction des décisions adoptées par la direction du département ou le Conseil administratif de la Ville de Genève.

6. Approbation

Document lu et approuvé par:

	Prénom et nom	Signature	Date
Le/la titulaire			
Le Chef du service	Antonio Pizzoferrato		
La Directrice du département	Simone Irminger		

Soutien psychologique au personnel des cimetières : réponse du Service des espaces verts (SEVE)

Monsieur le Maire,

Le Service des pompes funèbres (SPF) a mandaté l'institut « *Ouverture, développement, formation* » (ODeF) pour apporter un soutien psychologique au personnel des cimetières, actif dans une fonction pénible. Il s'agit d'une cellule de gestion du stress professionnel qui offre une plate-forme de conseils et d'accompagnement. Un dépliant réalisé spécifiquement pour le personnel concerné et comprenant le détail des prestations est joint en annexe.

L'intervention d'ODeF a été précédée d'un audit du personnel concerné, lequel a été interrogé sur les types de situations causant du stress.

Le 16 septembre 2011, tous les membres du personnel concernés ont été rassemblés à la Villa La Concorde pour une séance d'information. Le rapport d'audit a été détaillé et les prestations offertes par ODeF exposées. Les dépliants ont été distribués et affichés sur les panneaux à cet effet. Le personnel est donc informé de cette aide mise à sa disposition. La soussignée a tenu des séances d'information complémentaires pour les personnes concernées absentes ce jour-là.

Les premières semaines qui ont suivi le lancement du programme, les membres du personnel ont eu l'opportunité de s'inscrire directement auprès des psychologues qui se sont déplacées à St-Georges pour y tenir une permanence. A présent, les psychologues se tiennent à disposition sur appel et garantissent un rendez-vous dans les trois jours ouvrables.

Pour mémoire, le personnel des cimetières - fossoyeurs et ouvriers d'entretien - a rejoint le Service des espaces verts (SEVE) le 1er septembre 2011. Le constat ci-après concerne uniquement ce personnel (environ 40 personnes), à l'exclusion des employées et employés du SPF.

En une année, un seul des membres du personnel concernés a fait appel, une seule fois, au soutien apporté par ODeF. De manière générale, le personnel des cimetières indique qu'il a recours à d'autres ressources pour faire face à la pénibilité d'ordre psychologique liée à la nature de leur travail. Sont citées principalement les relations avec les amis et la famille, ainsi que les activités sportives et de détente.

Les membres du personnel actifs dans les cimetières doivent néanmoins continuer de faire l'objet d'une vigilance accrue par rapport à cette pénibilité, tant de la part de la ligne hiérarchique que de la Direction du SEVE. Nous maintenons d'une part la collaboration avec ODeF en cas de besoin. Par ailleurs, l'Unité de psychologie du travail (au sein de la Direction des Ressources humaines) est également disponible pour une première prise en charge des collaborateurs, le cas échéant.

Voici quelques pistes concrètes d'interventions supplémentaires auprès de ce personnel :

- renforcer la formation des encadrants, par la mise sur pied d'une sensibilisation spécifique aux signaux de stress ;
- définir un protocole de gestion de crise, afin d'organiser rapidement des séances de debriefing de groupe, menées par des spécialistes ;
- en amont à toute crise, organiser une réflexion sur le thème de la mort au sein de ces équipes, menée par un-e professionnel-le en la matière.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Patricia Armand
Adjointe de direction

PRENDRE SOIN DE SOI, C'EST ETRE PROFESSIONNEL!

STRESS!

CELLULE DE GESTION DU STRESS PROFESSIONNEL

Etre employé-e des Pompes funèbres, c'est exercer un métier qui expose inévitablement au stress.

La cellule de soutien professionnel est une plate-forme de conseil et d'accompagnement confidentiels qui permet de :

- prendre du recul et réfléchir.
- améliorer sa capacité à gérer stress et émotions.
- prendre soin de soi en s'appuyant sur ses ressources propres et son réseau de soutien.

VILLE DE GENÈVE

EN CAS DE BESOIN
APPELEZ VOTRE CELLULE DE SOUTIEN

078 635 73 67

vous obtiendrez un rendez-vous dans un délai de 3 jours ouvrables
auprès de l'une des trois personnes ressources
Christine Meinhardt, Sahar Hasan Staehelin, Caroline Verdesca

ETRE PROFESSIONNEL, C'EST AUSSI PRENDRE SOIN DE SOI

STRESS!

institutodef

7.6 **Département de la cohésion sociale et de la jeunesse**

Séance du 26 septembre 2012

Présentation à la commission des finances par M^me^ Esther Alder

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet de budget 2013 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

J'aimerais avant tout vous présenter les collaboratrices et collaborateurs du département de la cohésion sociale et de la solidarité qui m'accompagnent ce soir:
– Frédéric Vallat, directeur du département;
– Francine Koch, directrice adjointe;
– Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires;
– Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance;
– Laure Da-Broi, cheffe du Service de l'état civil;
– Claudio Deuel, chef du Service de la jeunesse;
– Véronique Pürro, cheffe du Service social;
– Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Comme vous le savez, j'ai été auditionné jeudi dernier par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. J'ai pu exposer à cette occasion les priorités de mon département pour l'année à venir.

Aujourd'hui, je vous propose de préciser les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce projet de budget 2013, avant de préciser les implications sur le projet de budget 2013.

Je vous avais exposé il y a un an de cela les priorités que j'avais fixées à mon département.

Depuis lors, ces priorités ont été toutes reprises dans la feuille de route du Conseil administratif, ce dont je me félicite. L'administration de mon département travaille aujourd'hui en mode projet, pour faire traduire mes intentions politiques en politiques publiques.

Le moment venu, je reviendrai devant le Conseil administratif, puis devant le Conseil municipal pour valider ces projets. Les uns nécessitent en effet une adaptation de règlements du Conseil municipal, les autres impliquent des conséquences financières importantes.

Je vais donner trois exemples.

Le premier exemple concerne les aides financières individuelles, j'ai demandé à ce que le Service social procède à une refonte du dispositif, afin de mieux

répondre aux besoins des familles. Ce projet devrait aboutir en fin d'année, par une série de propositions que je ferais au Conseil administratif. Je présenterai ensuite des mesures concrètes au Conseil municipal, à qui il reviendra de voter le nouveau règlement et d'accepter ses implications financières.

Le deuxième exemple que je veux prendre a trait aux mesures d'urgence en matière de logement. Vous n'ignorez pas que je travaille actuellement avec mes collègues Sandrine Salerno et Rémy Pagani à une série de mesures que nous présenterons le moment venu à votre Conseil. Les unes tendent à aider financièrement les personnes qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer; les autres visent à proposer des logements relais à destination des jeunes travailleurs et des personnes en situation précaire.

A ce propos, je remercie votre Conseil d'avoir voté l'acquisition de l'immeuble sis au 45, rue de Saint-Jean, qui vise précisément à proposer des logements temporaires à des jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle.

Le troisième exemple concerne le projet de développement des «Points info services»: le Service social travaille aujourd'hui à un projet pilote, qui vise à créer quatre de ces «Points info services», qui sont destinés à accueillir, informer, orienter et accompagner les habitantes et les habitants de notre ville dans le dédale des prestations sociales, publiques ou associatives.

Pour l'heure, le Service social travaille à coût constant; si demain, il devient nécessaire d'engager des dépenses supplémentaires, je saisirai alors le Conseil administratif puis le Conseil municipal de cette question.

Dans ces trois cas, l'administration municipale travaille de manière transversale en associant les départements concernés, en discutant en amont avec les associations qui participent à l'élaboration du dispositif retenu.

Telle est ma conception de la conduite des affaires publiques: travailler en amont, en associant les partenaires concernés; porter ensuite le projet au Conseil administratif puis au Conseil municipal, quitte à le voir évoluer, en fonction des opinions des uns et des autres.

Ce ne sont pas là les seuls projets que j'aurai à vous présenter.

Les services de l'administration municipale travaillent actuellement au projet d'extension du service public au domaine de la petite enfance: là encore, ce projet pourrait avoir des conséquences sociales et financières importantes à l'avenir, et il me semble important que nous prenions le temps d'en discuter.

De même, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance travaille à anticiper la rentrée scolaire de 2014, avec l'instauration de l'accueil continu et la mise en place du mercredi matin. Il y aura des conséquences financières pour

2014, mais il est prématuré de les évoquer aujourd'hui, tant les incertitudes sont nombreuses.

Voilà pour les grands projets qui vont mobiliser les énergies dans les prochains mois. Ils ont effectivement peu de conséquences financières sur le projet de budget 2013 de mon département.

Pour 2013, j'ai demandé aux services de mon département de limiter au maximum les dépenses supplémentaires; de même, j'entends que les services travaillent à augmenter les recettes collectées, dans la mesure de ce qui est possible.

Le projet de budget 2013 présente ainsi une augmentation modérée des dépenses (+2%). Pour l'essentiel, il s'agit là de dépenses sur lesquelles nous avons peu de prise.

Certaines dépenses sont liées à des obligations légales, contractuelles ou statutaires; il s'agit par exemple de l'augmentation de la masse salariale, liée à l'application des mécanismes statutaires, tant pour les employés de la Ville que pour ceux des maisons de quartier ou des institutions de la petite enfance. Ainsi, la subvention que la Ville octroie à la FASe augmentera de 230 000 francs, celle accordées aux IPE de 1,9 million de francs. La cotisation du GIAP augmente pour sa part de 392 000 francs.

D'autres augmentations de dépenses découlent de décisions passées, comme la création de places en crèche (+ 600 000 francs) ou, dans un autre registre, les amortissements comptables (+ 706 000 francs), ces amortissements reflétant la mise à la disposition de la population de nouveaux équipements publics.

De même, certains postes de frais généraux comme l'eau augmentent, comme l'électricité ou le chauffage; la hausse des frais d'entretien, imputés par les services compétents, attient ainsi 1,6 million de francs pour l'ensemble du département.

Au-delà, quelques augmentations de budget sont demandées, comme par exemple une somme de 142 000 francs pour financer la location de pavillons provisoires destinés à accueillir les élèves de l'école de Trembley, ou encore une somme de 75 000 francs pour assurer la pérennité des ateliers sports et animation qui sont organisés dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le département demande la création d'un poste de cadre supérieur afin de renforcer le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui fait face à de nombreux défis liés à l'accueil para et péri scolaire.

J'aimerais dire un mot sur le budget des subventions: ainsi que je l'ai expliqué, les seules augmentations concernent donc les IPE, la FASe et le GIAP. Pour le reste, les subventions restent globalement stables: trois organisations voient

leur subvention supprimée et trois augmentée, je m'en suis expliqué jeudi devant la commission de la cohésion sociale.

Vous aurez noté, avec satisfaction j'espère, que j'ai demandé à ce que les différentes enveloppes de subventions ponctuelles soient regroupées, et leur nombre réduit. Mes services ont produit un tableau récapitulant ces transferts de lignes budgétaires, étant entendu que, sur le fond, les mêmes types de projets continueront à être financés par la Ville.

Pour le reste, j'ai demandé aux services de veiller à compenser les augmentations de dépenses par des diminutions de mêmes montants, afin de contenir l'évolution de nos charges.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Audition de M^me^ Esther Alder, conseillère administrative, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la rapporteuse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse: M^me^ Sivia Machado

M. le président accueil M^me^ Esther Alder, accompagnée de membres de ses différents services (à savoir: M. Alexandre Breda (SPF), M^me^ Sandra Capeder (SDPE), M^me^ Laure Da-Broi (CIV), M. Claudio Deuel (SDEJ), M^me^ Francine Koch (SJS), M^me^ Véronique Pürro (SOC) et M^me^ Isabelle Widmer (ECO), ainsi que du directeur de ce département, M. Frédéric Vallat. Il accueille également M^me^ Heurtault-Malherbe, qui assiste les commissaires durant les séances dévolues au budget, afin de les familiariser à la nouvelle présentation par politique publique. Il excuse ensuite M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio qui n'a pu se libérer pour l'occasion, et donne la parole à M^me^ Sivia Machado, rapporteuse pour le projet de budget 2013 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^me^ Machado remercie tout d'abord la procès-verbaliste pour la qualité et la rapidité de son travail, dans une période particulièrement intense. Elle remercie ensuite M. Vallat et son département pour la rapidité des réponses écrites répondant aux questions posées lors de la séance de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Relevant ensuite qu'une nouvelle présentation par politique publique a été mise à disposition cette année, M^me^ Machado indique que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse aurait souhaité bénéficier d'une formation afin d'être familiarisée à ce document.

Elle signale ensuite que la commission salue les acrobaties opérées par le département de M^me^ Alder afin de maintenir les subventions importantes, vu les objectifs de ce département. M^me^ Machado termine son intervention en signalant que le résultat du vote indicatif sur ce projet de budget par la commission la cohé-

sion sociale et de la jeunesse a été de 7 abstentions, 6 votes favorables et aucun défavorable.

M. le président libère ensuite M^me^ Machado. Il donne ensuite la parole à M^me^ Alder afin qu'elle présente le projet de budget 2013 de son département.

Un commissaires relève que la politique des logements relais semble avoir évolué avec le changement de magistrat, il demande si une évaluation générale de cette problématique a été faite, en collaboration avec les autres services de l'Etat. Il aimerait également savoir comment s'opère la sélection des gens pouvant bénéficier de cette structure, et si un tableau de bord avec évaluation des coûts a été établi.

Un autre commissaire relève qu'il y a de multiples plaintes de jeunes se trouvant dans la rue le soir. Elle demande donc s'il existe des espaces pour les jeunes adultes avec une prise en charge quelconque dans les quartiers. Elle demande également si une structure existe pour les familles de classe moyenne inférieure se trouvant à la rue, ou dans un logement trop exigüe.

Il est aussi demandé plus de précisions sur les Points info service, relevant qu'il y a déjà les CAS et les UAC dans les quartiers, et que ces Points info service pourraient faire doublons avec ces structures.

M^me^ Alder répond qu'il y a une réelle collaboration à l'échelle cantonale sur la problématique du logement, et que les statistiques révèlent qu'environ 600 logements supplémentaires seraient nécessaires, pour les jeunes ou les femmes victimes de violences conjugales notamment. Elle précise que la Ville devrait pouvoir proposer rapidement environ 300 de ces 600 places nécessaires de manière urgente. M^me^ Alder indique ensuite que la problématique des logements relais ne se trouve actuellement pas dans le plan d'investissement, ce projet en étant au stade des études de faisabilité et de coût. M^me^ Alder termine enfin sa réponse en signalant que le travail sur ce point est fait en collaboration avec les autorités cantonales.

Il est demandé si les personnes pouvant bénéficier de ces logements sont nécessairement des résidants de la Ville ou non.

M^me^ Alder indique que les critères d'attribution seront les mêmes que ceux de la Gérance immobilière municipale (ci-après, la GIM). M^me^ Alder relève qu'elle a été sensibilisée à la problématique de ces jeunes usant de l'espace public de manière accrue lors de leurs soirées, et que son département travaille afin de pouvoir mettre à leur disposition des espaces polyvalents qu'ils pourraient gérer et occuper lors de leur temps libre.

Il est demandé des précisions concernant les plaintes. Emanent-elles des jeunes qui souhaiteraient avoir un lieu à disposition, ou d'autres citoyens gênés

par les nuisances inhérentes à l'usage accru du domaine public par ces jeunes adultes?

Les deux types de plaintes sont malheureusement d'actualité. M. Deuel explique que le jeune adulte (entre 18 et 28 ans) a la particularité de réclamer des espaces de liberté, et non un encadrement spécial. Il relève donc que toutes les activités du type «maison de quartier» sont systématiquement refusées par ces jeunes adultes. M. Deuel signale donc qu'il s'agit de mettre à leur disposition des espaces de liberté contrôlée, ou accompagnée, comme l'ouverture des salles de gymnastique entre 18 h et minuit, ou la mise à disposition de locaux de musique. Il rappelle que les espaces à disposition sont très limités et que les mises à dispositions précitées posent souvent quelques difficultés logistiques. M. Deuel termine son intervention en soulignant que la problématique des jeunes de 16 à 18 ans lui semble particulièrement importante également et en précisant que ce problème ne se limite pas au canton de Genève.

A une question M. Deuel relève que, si des groupes de réflexion se penchent sur cette problématique, aucune action ne peut être entreprise actuellement, faute de moyens.

Au sujet des familles, M^me^ Alder souligne que la plupart des établissements d'aide d'urgence sont pleins et qu'il pourrait être intéressant de poser la même question à M^me^ Salerno, qui traite cette problématique via la GIM. Elle précise en outre qu'il est important de pouvoir loger ces familles de la façon la plus pérenne possible et que les aides d'urgence ne vont pas dans ce sens. M^me^ Alder propose à la commissaire de lui faire parvenir les différentes statistiques dont dispose l'Unité logement temporaire. Elle explique ensuite que les Points info service ne sont pas des doublons dans la mesure où ils permettraient une centralisation des différentes informations afin d'aguiller les citoyens.

Un autre commissaire demande quelles vont être les implications financières des choix décrits à la page 125 du projet de budget par politique publique dans le budget 2013. Il signale également que les nombreux écarts contenus dans les différents projets de budget restent souvent mystérieux pour lui et nuisent grandement à la lisibilité des différents budgets, en particulier dans l'optique d'une étude comparative. Il demande enfin plus de précision sur le point 4 de la page 124, à savoir «L'action socio-sanitaire communautaire dans tous les quartiers, ainsi que le soutien aux personnes en difficulté, notamment les personnes âgées».

Il est demandé aussi une réponse claire au sujet des abris de la protection civile mis à la disposition des personnes vivant dans la rue. Il explique, en effet, que deux réponses différentes lui ont été données, dans la mesure où M^me^ Alder lui a indiqué que le but était de ne laisser personne dehors, mais qu'il avait été expliqué que ces abris ne sont pas ouverts aux personnes accompagnées par des

animaux de compagnie. Il est demandé encore s'il serait possible d'obtenir la liste des mesures d'économies envisageables pour le département de Mme Alder dans un délai plus raisonnable que lors de l'exercice précédent, afin de pouvoir travailler ce projet de budget dans les meilleures conditions possibles.

Mme Alder précise que les implications financières des priorités et perspectives du département seront communiquées dès que les chiffres seront connus. Elle précise également que les dépenses inhérentes à la mise en place des Points info service devraient être absorbées par le Service social et que l'avancée de la réflexion sur les logements relais ne permet pas de donner une estimation pertinente du coût de cette politique.

M. Vallat souligne qu'il n'y a pas d'enveloppe cachée dans le budget qui permettrait de mener à bien ces projets et explique que les implications financières seront contenues dans le projet définitif qui sera soumis au Conseil municipal.

Mme Pürro précise que l'action communautaire en Ville de Genève est justifiée par une volonté commune du Canton et de la Ville de clarifier les tâches de ces entités et d'éviter les doublons. Elle précise également que la nouvelle loi sur les CAS propose aux communes de développer une action de type communautaire, ce qui signifie qu'elles ne suivent plus les personnes au dossier mais que les communes suivent désormais les projets en travaillant non plus pour les habitants, mais avec eux, en collaboration avec les Unités d'action communautaire. Elle invite enfin les membres souhaitant avoir plus d'informations au sujet des Unités d'action communautaire à consulter la page pertinente du site de la Ville.

Afin de répondre à la question concernant les animaux de compagnie, Mme Pürro indique que, même s'il n'y a pas de publicité faite sur ce point, la présence des compagnons à quatre pattes est tolérée dans les abris de protection civile, et leurs maîtres ne sont donc pas laissés à la rue. Mme Alder précise néanmoins que la présence de divers animaux peut parfois poser quelques problèmes d'hygiène.

Un commissaire, relevant que cela pourrait modifier son appréhension du budget, demande si Mme Alder va venir avec un correctif du projet de budget 2013 durant l'année 2013.

Une commissaire remercie d'abord le Service à la jeunesse d'avoir augmenté la subvention pour la FASe, qui la rend conforme aux comptes. Elle souligne ensuite qu'il y a eu, ces dernières semaines, l'inauguration de la Maison des étudiants vers la passerelle de Sécheron, ainsi que l'ouverture d'une réalisation dans laquelle les apprentis ne pouvant bénéficier des structures pour les universitaires pourront loger. La magistrate précise ensuite que le Conseil administratif a la volonté de maintenir la structure d'accueil présente dans les anciens locaux de Merck Serono.

Mme Alder explique que la localisation géographique des Points info service est actuellement à l'étude et donne la parole à Mme Pürro afin qu'elle apporte de plus amples informations.

Mme Pürro précise qu'une collaboration avec d'autres entités est envisagée et qu'il serait privilégié d'utiliser des locaux déjà existants, afin de ne pas rajouter des couches à un réseau déjà très dense. Mme Pürro signale, d'autre part, qu'il serait possible que les différents Points info service soient en quelque sorte différents projets pilotes, afin de voir lesquels fonctionnent le mieux.

Mme Alder explique ensuite que le projet pilote concernant des médiateurs de nuit va s'étendre à d'autres quartiers prochainement.

M. Deuel explique qu'il ne s'agit pas d'une médiation et que ces travailleurs sont donc appelés des «répondants» de nuit. Il précise qu'un projet devrait commencer prochainement dans le quartier des Allobroges et qu'il s'agit dans un premier temps de procéder à divers projets tests en déployant des travailleurs sociaux hors murs mais que le système définitif ne fera pas appel à ces travailleurs.

Il signale également que le département de la culture et du sport s'intéresse aussi à cette problématique.

Mme Alder relève qu'il n'est pas inenvisageable de voir le mandat et la formation des travailleurs sociaux hors murs évoluer afin qu'ils soient déployés pour lutter contre les diverses nuisances. Elle signale enfin que les ateliers sport et animation se font en partenariat entre la Ville et le Canton et propose à Mme Widmer d'apporter plus de précisions sur ce point.

Mme Widmer explique que ces ateliers se sont développés, au départ, suite à une déclaration ratifiée par le Canton et les communes genevoises portant sur des mesures visant à lutter contre les inégalités scolaires en renforçant le lien entre les partenaires publics autour des écoles. Elle précise que ces ateliers se sont développés dans le cadre du GIAP afin d'avoir une meilleure couverture au niveau des assurances et de la prise en charge des enfants avec le tissu associatif des quartiers.

Un commissaire relève tout d'abord que les subventions accordées aux crèches sont passées en 20 ans de 13 à 84 millions, et constate qu'il s'agit là de coûts exorbitants, pour des prestations qui ne semblent actuellement pas satisfaisantes. Il demande en outre si les mamans de jour ne pourraient pas constituer un palliatif à des coupes dans les subventions des crèches. Le même commissaire relève enfin qu'il lui semblerait judicieux de réhabiliter les institutions appelées à l'époque «épiceries sociales» afin de permettre aux nécessiteux de se nourrir convenablement, et de créer un certain lien social. Il demande donc si le département de Mme Alder a une réflexion à ce sujet.

Mme Alder précise que son département avait la volonté d'intégrer les mamans de jour aux dispositifs de la petite enfance, volonté qui a abouti à une revalorisation de cette profession et à une intégration de ces mamans de jour au dispositif de la petite enfance avec deux volets. Mme Alder explique en effet que ces mamans de jour peuvent être dépendantes d'une institution de la petite enfance, ou indépendantes, et que les parents ayant besoin de quelqu'un pour s'occuper de leur enfant pourront, via le Bureau d'information petite enfance, choisir de placer leur enfant dans une crèche ou de faire appel à une maman de jour. Mme Alder relève encore qu'une expérience pilote a vu le jour aux Charmilles, afin de créer une synergie entre les enfants du quartier, la crèche et les mamans de jour. Au sujet de l'idée des «épiceries sociales», Mme Alder indique que le département subventionne l'association «Partage», qui redistribue les surplus alimentaires à diverses associations. Elle précise en outre que l'association «Caritas», subventionnée par le Canton, a également mis en place des «épiceries sociales».

Le commissaire estime que la magistrate n'a pas répondu à sa question en évoquant «Caritas» ou «Partage» qui a peut-être une activité proche de celle des «épiceries sociales» dont il parlait, mais qui ont comme caractéristique d'imposer un certain contrôle qu'il ne voit pas d'un très bon œil.

A l'opposé, une commissaire demande si l'institutionnalisation des mamans de jour ne sera pas un oreiller de paresse pour le département, afin d'éviter de mettre plus de places de crèche à disposition. Elle demande en outre si ces mamans de jour auraient une formation imposée, si des contrôles concernant cette formation ou l'hygiène seront opérés, et si les salaires de ces travailleuses vont évoluer. Cette commissaire est d'avis que la politique des mamans de jour mise en place pourrait être un arrangement de dupe, dans la mesure où un lourd travail va être demandé à ces mamans de jour, qui n'auront en définitive que peu de droits.

Mme Alder précise que l'institutionnalisation des mamans de jour ne va pas péjorer la situation des places en crèche, celles-ci étant prévues dans le plan financier d'investissement (ci-après PFI).

Elle relève également que les mamans de jour ont toujours existé et que l'institutionnalisation de cette profession provient d'une loi cantonale qui leur permet d'être dépendantes car rattachées à une organisation, ou indépendantes. Mme Alder explique ensuite que ces mamans de jour répondent à une demande de certaines familles et que de ne pas légiférer dans ce domaine se rapprocherait fortement de la politique de l'autruche, qu'elle juge inopportune. Elle précise en outre que le contrôle de ces mamans de jour passera par la mise en place d'un système d'autorisation à l'échelle cantonale. Mme Alder précise enfin qu'il semble néanmoins nécessaire de créer une synergie entre ces mamans de jours et les diverses institutions de la petite enfance afin d'avoir un meilleur soutien et une meilleure formation.

La même commissaire demande s'il existe en Ville de Genève une structure qui s'occupe des enfants des gens qui travaillent de nuit.

Mme Koch indique que le complexe de la petite enfance devant voir le jour prochainement sur l'ancien site d'Artamis, «le carré vert», devrait comporter une structure de ce type. Elle précise néanmoins que ce projet est relativement nouveau et pose de nombreuses questions à l'étude actuellement, en collaboration avec le Canton, ce dernier ayant règlementé ce domaine.

M. le président propose ensuite de passer à l'étude page par page du projet de budget par politique publique et commence par la page 124.

Un commissaire demande, à la page 126, ce qui justifie l'augmentation de 11% de la rubrique 30 (charges de personnel) de l'administration générale. Il souligne en outre que l'administration générale est le seul service comportant une augmentation de ce type.

M. Vallat explique que, sous la rubrique «administration générale», figurent essentiellement les dépenses de la direction du département, à l'exclusion de l'unité vie associative, et que cette augmentation est doublement justifiée. Il précise en effet qu'en dehors des différents mécanismes salariaux, qui augmentent ce montant chaque année, un collaborateur (architecte conseil) a été transféré à la direction en provenance du Service des écoles et institutions pour l'enfance durant l'année 2012 et qu'un poste de responsable des ressources humaines départemental a été créé durant la même année.

Le même commissaire, qui précise que ce pourcentage devrait se retrouver dans les autres services, aimerait connaître le pourcentage d'augmentation exacte dû aux mécanismes salariaux.

Mme Heurtault-Malherbe signale que les mécanismes salariaux ne sont pas linéaires, car en partie fonction des annuités, qui varient elles-mêmes suivant les classes. Elle relève donc qu'il n'est pas facile de retrouver un pourcentage équivalent dans les différents services.

Il est fait remarquer qu'un écart de 286 940 francs peut aisément être justifié par la charge financière supplémentaire induite par les deux nouveaux postes dans cette administration générale.

Un commissaire ne comprend pas la présence de lignes budgétaires concernant le maintien de la propreté en Ville de Genève, dans le groupe 314 de la page 129 du projet de budget à six positions. Il considère en effet que ces lignes budgétaires devraient plutôt aller à la Voirie.

Mme Heurtault-Malherbe explique qu'il s'agit d'effacement des tags sur les bâtiments, sur un compte compétent bâtiment, et concède que le nom du compte n'est pas des plus opportuns. Elle précise que la pertinence de ces lignes dans le

projet de budget du département est fortement discutée et que des modifications pourraient être envisagées. Mme Heurtault-Malherbe signale enfin qu'il est possible d'identifier les comptes compétents bâtiments, ceux-ci comportant le préfixe C-BAT.

Un autre commissaire signale que, lorsqu'il a questionné M. Pagani au sujet d'une suppression de poste dans son département, ce dernier a indiqué que ce poste avait été transféré au département de Mme Alder. Relevant que M. Vallat a parlé de l'ajout de deux postes, mais n'a pas fait référence à ce transfert, il demande s'il pourrait avoir plus de précision sur la suppression de poste, qu'il juge à la limite de la légalité, au sein du département de M. Pagani.

Mme Heurtault-Malherbe explique que M. Pagani s'est trompé et que ce poste a en réalité été transféré au département de Mme Salerno, et précise que ce transfert est lié à la création du poste de gestionnaire des risques.

Une autre commissaire se dit étonnée parce qu'elle avait cru comprendre, lors de l'audition de Mme Salerno, accompagnée du Service des ressources humaines, qu'il n'y avait pas de responsable en ressources humaines dans les services, mais que les propositions de nouveau poste étaient faites par les directeurs de services qui s'adressaient a une structure centralisée de ressources humaines. Elle ne comprend donc pas l'ajout d'un poste de responsable en ressources humaines dans le département de Mme Alder, qui lui semble faire double emploi avec la structure centralisée.

Mme Alder explique que le système de ressources humaines de la Ville de Genève comporte une entité centrale, mais également un responsable en ressources humaines par département depuis peu, vu l'importance des besoins en la matière dans les divers départements.

A la page 128, un commissaire demande ce qui justifie l'augmentation de 5% du poste 318, en soulignant que ce même poste augment de 8% à la page 131, de 12% à la page 132 et de 24% à la page 134.

M. Vallat explique que le poste 318 recouvre des dépenses très variées. Il précise que ce poste peut concerner les ateliers sport et animation dans le service «enseignement et formation», ou une augmentation des frais imputés par le Service des bâtiments, pour l'entretien des locaux du Service social dans le service «prévoyance sociale». Il relève enfin que, pour l'aide sociale, le détail des augmentations se trouve à la page 141 du projet de budget à 6 positions, et que la majeure partie de ces augmentations correspond à des diminutions sur d'autres postes. M. Vallat souligne en effet que l'acquisition de pavillons pour accueillir les enfants de l'école de Trembley (142 000 francs) et les montants versés à titre d'acquisition de prestation de service pour les ateliers sport et animation (75 000 francs) sont les deux seules augmentations non compensées.

Un commissaire observe une nette augmentation (412%) à la ligne 46 (subventions acquises) de la page 132 (recette) et demande à M^me^ Alder quels en sont les motifs.

La magistrate explique que cette augmentation est due aux apports de 640 000 francs par le fonds intercommunal et de 540 000 francs par la Confédération, afin de financer de nouvelles places de crèche. M. Vallat précise que ces subventions sont ponctuelles et ne seront versées que sur deux ans.

Un commissaire pose une question au sujet de la ligne 74 (cimetières et crématoires) de la page 133. Il précise qu'il a posé cette question à M. Pagani lors d'une séance de la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication, qui l'a invité à la poser lors de la présente séance. Il rappelle qu'il y a eu certains dérapages de quelques fonctionnaires au Service des cimetières et, soulignant que ces employés ont un travail particulièrement difficile, il demande si un encadrement spécial leur est offert et si cette affaire a fait évoluer la situation de ces employés.

La magistrate remercie le commissaire pour la pertinence de sa question, au cœur de la problématique des métiers pénibles abordée suite à cet incident notamment. Elle précise que cette problématique ne concerne pas que les employés des cimetières, les travailleurs sociaux ayant également souvent un métier difficile, et donne la parole à M. Breda afin qu'il apporte de plus amples informations sur le dispositif de soutien mis en place.

M. Breda précise que ce dispositif de soutien a été initié par l'ancien magistrat et que ce travail a continué sous la direction de la nouvelle magistrate. Il explique qu'une des premières mesures a été le déménagement dans les locaux de la Concorde, les anciens locaux des Eaux-Vives étant assez peu adaptés à l'accueil des familles par les collaborateurs en charge d'organiser les obsèques.

Concernant la pénibilité au travail, M. Breda indique que deux axes permettent de mieux soutenir et valoriser ces collaborateurs. Il relève en effet qu'un nouvel appui, via une cellule de soutien professionnel répondant aux demandes ponctuelles des collaborateurs, a été mis en place depuis une année et demie, et a augmenté les dépenses liées à la ligne 318 pour le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires. Il explique ensuite que des rendez-vous réguliers ont été mis en place, engageant des personnes externes à l'administration chargées d'écouter et de soutenir les collaborateurs. M. Breda relève en outre que l'administration reconnaît la pénibilité au travail de toute une partie des collaborateurs qui touchent des points de nuisances en plus de leur salaire, et indique que son service fait partie des métiers à la pénibilité reconnue. Il précise que la Direction des ressources humaines travaille actuellement à l'établissement de la liste exhaustive mise à jour des métiers considérés comme pénibles.

Un autre commissaire relève que la commission des finances a auditionné l'unité psychologie du travail la veille et demande si le département de Mme Alder collabore avec cette unité.

La magistrate explique que son département essaye de faire appel aux ressources de l'administration tant que possible, mais fait remarquer que le service des pompes funèbres peut poser quelques problématiques très particulières demandant des aménagements particuliers.

M. Breda précise que la cellule de la Direction des ressources humaines s'occupe du règlement des conflits internes, ou des particularités qui sont liées à la vie de l'administration, alors que la cellule de soutien professionnelle dont il a parlé précédemment traite des problématiques extérieures à celles de l'administration, à savoir la thématique des pompes funèbres.

Un commissaire demande, à la page 167 du projet du budget par politique publique, plus d'information sur les 555 000 francs de subvention à l'Armée du salut pour les années 2012 et 2013, soulignant que ce montant était de 149 500 francs aux comptes 2011. Il relève en outre que le montant de 125 000 francs budgété au poste «AVS paiement de cotisation» lui semble surfait, dans la mesure où 25 119 francs ont été suffisants dans les comptes 2011.

Mme Alder explique que l'Armée du salut était sous dotée jusqu'en 2012 pour l'accomplissement de certaines missions, notamment pour l'accueil de nuit.

Mme Pürro explique qu'il y a un important retard concernant l'AVS et que l'échéance de divers paiements à ce sujet est imprévisible, car fonction de procédures cantonales, ce qui impose une évaluation large de ce poste budgétaire. Elle souligne en outre que les retards de paiement lui semblent si importants qu'il serait fortement probable que les 125 000 francs budgétés ne soient pas suffisants.

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2013 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Rapport de M^me^ Silvia Machado.

La commission, sous la présidence de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, a étudié la présente proposition lors de sa séance du 20 septembre 2012

La rapporteuse remercie vivement M^me^ Dannaé Frangoulis pour la qualité de ses notes de séance.

La commission a travaillé avec deux documents, soit: le «Projet de budget 2013 par politique publique» et le «Projet de budget 2013 par service».

Séance du 20 septembre 2012

Audition de M^me^ Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Fréderic Vallat, directeur du département, et de ses collaboratrices et collaborateurs chef-fe-s de service

En introduction, M^me^ Esther Alder évoque les priorités de son département, qui ont été reprises et intégrées dans la feuille de route du Conseil administratif.

Urgence sociale et logement

La Ville de Genève développe une politique active en matière d'inclusion sociale; la crise du logement frappe toujours aussi durement les classes populaires et c'est la raison pour laquelle l'administration municipale travaille aujourd'hui au projet du développement de logements relais, et à la mise en place de mesures à prendre visant à prévenir la perte du logement. Le Conseil administratif souhaite mettre en œuvre une politique plus offensive en la matière; dans ce sens M^me^ Alder remercie le Conseil municipal d'avoir validé, à sa grande majorité, le crédit d'étude pour le 45, rue de Saint-Jean, car ce projet de logement temporaire fait partie des mesures pour les jeunes adultes en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou à faible revenu.

Aides financière individuelles

Le Service social réfléchit actuellement à une refonte du dispositif des allocations sociales. S'il n'est pas question de toucher aux prestations complémentaires versées aux personnes âgées, il est souhaitable de revoir les formes de soutien

apporté aux familles, par exemple. Un projet de règlement devrait aboutir en fin d'année pour être présente au Conseil municipal au printemps 2013.

Projet de points info services

Ce projet devrait connaître une avancée importante au premier trimestre 2013 avec l'ouverture de quatre points info services, à titre pilote, avec pour objectif de créer dans les quartiers une structure d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement social des habitants.

M[me] Alder insiste sur ce point: ces projets n'ont pas de conséquences financières directes sur le projet 2013. S'ils devaient induire une augmentation des dépenses, le Conseil administratif sollicitera l'autorisation le moment venu.

Le Service social est directement impliqué dans ces projets et, parallèlement, poursuit la réorganisation de l'action communautaire, qui n'aura pas d'incidence budgétaire en 2013.

En ce qui concerne l'aide apportée aux personnes en grande précarité, M[me] Alder attire l'attention de la commission sur le fait que le projet de budget qui est présenté permet le financement d'un seul abri hivernal. Le Conseil administratif estime nécessaire l'ouverture d'un deuxième abri, et la question sera discuté prochainement en séance plénière du Conseil municipal.

Extension et diversification de l'accueil de la petite enfance

Il est essentiel de poursuivre l'effort dans ce domaine, tendant à ouvrir de nouvelles institutions, afin de répondre aux attentes des parents. Pour 2013, il est ainsi prévu d'ouvrir des places supplémentaires, dont 60 places à la Servette, 64 places à Plainpalais, 28 à Champel et 40 aux Pâquis. Il existe encore une incertitude concernant l'avenir de la crèche de Merck Serono (52 places) que la Ville espère maintenir en fonction. Il y a une garantie jusqu'à juillet 2013 et la Ville explore tout ce qui est possible pour pouvoir garder ce dispositif.

Parallèlement à cela, M[me] Alder évoque la nécessité de travailler pour la diversité. Des mamans de jours ont été intégrées au dispositif d'accueil. La Ville engagera une société fiduciaire pour faciliter les démarches administratives des accueillantes familiales indépendantes. Par ailleurs, un projet pilote verra le secteur des Charmilles engager une dizaine d'accueillantes familiales de jour en 2013, afin d'évaluer une organisation de l'accueil que d'autres communes ont déjà mise en place.

Activités para et périscolaires

Il y a des défis important à relever aujourd'hui pour assurer les prises en charge des enfants en dehors des horaires scolaires. Les services concernés travaillent à renforcer et améliorer l'accueil para et périscolaire. L'enjeu majeur est

lié à la mise en place de la loi sur l'accueil continu et l'introduction du mercredi matin, prévu pour la rentrée 2014. L'estimation des conséquences financières de cette réforme devront être revues.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est dans l'attente de la décision du Conseil municipal concernant la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel et la construction de l'école de Chandieu. Ces deux projets nécessitent de trouver des solutions temporaires pour accueillir les élèves durant les travaux.

Concernant la gestion des restaurants scolaires, une remise à plat s'impose du fait de la constante augmentation d'enfants inscrits au parascolaire. De plus en plus des familles sollicitent l'accueil en restaurants scolaires, ce qui entraîne l'adaptation d'infrastructures existantes et l'ouverture de nouvelles structures. La Ville réfléchit à une simplification de la gestion et à une amélioration de l'accueil des enfants dans les restaurants scolaires.

Aussi, dans les objectifs prioritaires de favoriser le bien-être des enfants, une attention particulière est portée aux places de jeux, qui font actuellement l'objet d'une analyse détaillée. Les normes européennes ne peuvent pas être dérogées et, le cas échéant, des investissements seront nécessaires pour une remise aux normes de certains jeux.

Dans ce contexte, et compte tenu des enjeux dans ce secteur, M[me] Alder propose la création d'un poste supplémentaire au Service des écoles et institutions pour l'enfance afin d'appuyer la direction du service dans la conduite de ces projets.

Jeunesse

Le Service de la jeunesse travaillera prioritairement sur trois axes, à savoir:

– la poursuite de projets-pilotes autour des médiateurs de nuit, afin de prévenir les incivilités dans les quartiers;
– le développement des initiatives autour des sports urbains et des activités physiques de proximité;
– l'évaluation des conventions tripartites, signées avec la FASe et les maisons de quartier.

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires et Service de l'état civil

Leur budget reste stable, alors même que les services sont engagés dans des projets importants.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires travaille à améliorer l'accueil des familles en deuil, en offrant un espace plus adéquat, avec l'idée de développer une dimension socioculturelle à travers des conférences autour des différents cycles de la vie. Ce projet suscite beaucoup d'intérêt de la part des habitants.

Le Service de l'état civil est impliqué dans un immense projet de numérisation des registres de l'état civil.

Suite à la présentation de ses priorités politiques, M^me^ Alder présente à la commission la traduction chiffrée de ces ambitions. Le projet de budget présenté reflète une série des choix. En premier lieu, M^me^ Alder a décidé d'inscrire au budget les augmentations de dépenses découlant d'obligations légales, contractuelles ou statutaires, ce qui inclut les mécanismes salariaux. Ensuite, procéder à des ajustements budgétaires qui permettaient d'absorber des nouveaux projets avec le disponible ou avec des transferts à l'interne.

Dans des rares cas il n'a pas été possible de financer ces nouvelles activités. C'est ainsi que seule la création d'un nouveau poste a été demandé dans le cadre de ce projet de budget, celui d'adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

En définitive, le budget soumis a une croissance des dépenses de +2%, ce qui représente une augmentation de 5 millions de francs pour un total de dépenses de 254 millions de francs. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à l'accroissement des subventions versées à des institutions de la petite enfance (+2,7 millions de francs) afin de financer, d'une part, des nouvelles créations de places en crèche, et, d'autre part, de financer l'augmentation de la masse salariale liée à l'application des conventions collectives de travail. La subvention octroyée à la FASe augmente de 270 000 francs pour financer également les mécanismes salariaux.

Concernant l'achat de biens et de prestations de service de la rubrique 31 de 1,9 millions de francs, la majeure partie de la hausse, soit 1,6 millions de francs, correspond à des frais imputés par les services compétents en matière de gestion des bâtiments (énergie, entretien, etc.). Le solde de 0,3 million de francs correspond à des dépenses initiées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance pour financer principalement la location de pavillons provisoires destinés à accueillir les élèves de l'école de Trembley (142 000 francs) et les ateliers sports et animation organisés dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (75 000 francs).

Les amortissements augmentent de près de 706 000 francs du fait, principalement, de la mise en service de l'espace Sécheron, d'une part, et de la rénovation des clubs des aînés, d'autre part.

L'augmentation de la masse salariale du département, représente 433 000 francs et tient compte de l'adaptation des mécanismes salariaux ainsi que de la demande de création d'un nouveau poste au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M^me^ Alder tient à relever l'augmentation de la cotisation du GIAP, qui représente plus de 392 000 francs (compte 352) qui s'explique par l'augmentation constante du nombre d'enfants inscrits au parascolaire.

Concernant les recettes, elles augmentent de +7% cette année, grâce à des financements ponctuels, reçus de l'OFAS et du Fonds intercommunal pour financer l'ouverture des nouvelles places en crèche.

Au total, les recettes collectées par le département atteignent 17,7 millions de francs.

Examen du projet de budget par politique publique

Pages	Questions de la commission	Réponses du département
Page 124-25	Ce qui est prévu pour les personnes âgées.	Aucune catégorie de personnes n'est moins ou plus importante qu'un autre. Campagne d'information sur les prestations complémentaires et projets intergénérationnels des UAC pour éviter l'isolement des personnes âgées. Soutien au club des aînés, Cité Seniors, etc.
Page 124-25	Extension du service public: places en crèche, taux d'encadrement et pourcentage de personnel formé.	Compensations des places en crèche: la fermeture de la crèche du Lac en 2010 (112 places) a été partiellement compensée par l'ouverture d'un espace de vie enfantine (EVE) à Sécheron (88 places), auquel il faut ajouter les 17 places attribuées à la Ville de Genève dans la crèche cogérée avec la société Merck-Serono. Plusieurs projets verront le jour prochainement dans le quartier, dont la création d'une EVE rue Rothschild (+40 places), le projet de surélévation de l'EVE Châteaubriand (+62 places) le projet de création d'un EVE cogéré avec Japan Tabacco Iinternational (25 places attribuées à la Ville). Taux d'encadrement: 2/3 d'éducatrices et 1/3 de personnel différent, dont les porteurs du certificat d'assistant socio-éducatif et projet de loi cantonal en commission d'enseignement prévoit 50% d'éducateurs, 30% d'assistants sociaux éducatifs et 20% d'autre type.
Page 124-25	Demande de détails sur le personnel et les locaux de Merck-Serono.	La convention établie entre la Ville et Merck-Serono prévoit l'exploitation de la crèche jusqu'à juillet 2013, Merck-Serono subventionnant 35 places sur un total de 52 (67%).
Page 124-25	Bâtiments scolaires et amiante.	Il n'y a plus d'amiante faiblement agglomérés dans les bâtiments scolaires. Restent certains lieux avec de l'amiante fortement agglomérée dans les façades et/ou chaufferies qui se feront au fur et à mesure des rénovations.
	Places de jeux.	Remise aux normes de places de jeux ainsi que des pataugeoires. Une résolution avec demande de crédit sera déposée. Accessibilité pour personnes handicapés doit être aussi prévue.
	Si municipalisation de crèches, quid des associations de parents? Des comités?	Si la Ville devient employeur unique, les associations cesseront d'exercer leur activité actuelle, et pourront continuer avec d'autres missions: lien avec le quartier, œil critique sur la qualité des prestations.
Page 125	Où seront installés les 4 points d'info services pilotes?	L'idée est de n'est pas rajouter des acteurs mais d'utiliser des lieux existants. Dans la phase pilote, il s'agit de tester des lieux comme les CAS (antennes de l'Hospice général), maisons de quartier, Unités d'action communautaire, bibliothèques municipales ou autres associations.

	Nouveau règlement sur les prestations: à propos de l'effet de seuil.	Agir sur l'effet de seuil n'est pas facile. Application des barèmes cantonaux, où mettre le curseur pour définir à partir de quand et pour qui la Ville peut entrer en matière pour une aide financière? Il y a une réflexion en cours. Des aides ponctuels pour des événements spécifiques sont plus facilement gérables (rentré scolaire, soins dentaire inattendu, etc.).
	Soutien à la parentalité avec personnes allophones.	Soutenir l'accessibilité des prestations de la Ville à toutes les communautés est un objectif. Développement du partenariat avec le Bureau de l'intégration. Les différents services du département élaborent des documents en plusieurs langues, font appel à des interprètes et comptent parmi leurs collaborateurs du personnel parlant d'autres langues.
Page 125	Politique de soutien à la vie associative.	Elaboration des projets de convention avec comme but d'avoir une meilleur visibilité du fonctionnement des associations, des besoins en formation pour acquisition des compétences dans les domaines de la gestion de projets, par exemple. Un grand travail doit se faire pour vérifier l'utilisation des subventions en nature et gratuité et mis à disposition de locaux. Parfois, le département doit suspendre l'octroi de locaux car il n'y a pas conformité avec l'affectation défini au départ avec l'association. Assurer l'égalité de traitement entre associations.
	Quelle collaboration existe-t-il pour centraliser et coordonner les informations avec le Canton?	La collaboration n'est pas toujours facile à cause des entraves d'ordre plutôt politique. Il y a un intérêt à collaborer et la situation de blocage devrait être dépassée.
Page 124-25	Incidence d'HARMOS dans la petite enfance. Y a-t-il des chiffres?	HARMOS influence sur les places en crèche mais cela dépend aussi du taux de natalité. Chaque année il y a environ 200 enfants de 4-5 ans qui restent inscrits en crèche, ce qui représente environ 130 places (on compte en moyenne 1,5 enfant par place en crèche).
Page 125	Logement relais, logement sociaux ordinaires: quel lien entre la GIM et la FLSVG?	Création d'un comité de pilotage transversale avec les départements des finances et du logement et des constructions et de l'aménagement. Campagnes d'informations pour prévenir les évacuations, conjointement avec le rassemblement pour une politique du logement, le tribunal des baux et loyers, l'Asloca. Politique d'acquisition de terrains.
Page 164/ L. 35	Organisation d'activités jeunesse.	Transfert de la ligne sous jeunesse et enfance, montant identique (cf. tableau).

	15 000 francs du ludobus?	Passent sur ludothèques, montant inchangé.
	Salles de spectacle de maisons de quartier.	Cette subvention concerne les salles de spectacle des maisons de Quartier (Jonction et Pâquis-La Traverse).
Page 166/ point 58-365	595 000 francs Diverses actions sociales ponctuelles.	Regroupe activités jeunesse enfance, activités socioculturelles et activités physique ludique. Les lignes ont été centralisées et gérées par la vie associative. Il s'agit des mêmes montants simplement mis ensemble.
	Augmentation à l'Association du Carré, pourquoi?	L'association s'est trouvée sans directeur. Ce poste était précédemment subventionné par l'église mais, dès le départ à la retraite de son ancien directeur, l'église ne prend plus en charge ce poste. L'activité de cette association auprès des personnes en situation de grande précarité justifie le soutien financier de la Ville.
	Fonds formation pour les jeunes requérant d'asile supprimé en 2012. Plus de demandes?	Il y a un projet en cours pour faire revivre ce fonds qui devra être validé par la présentation d'une proposition en début 2013.
Page 182	Diminutions pour les deux EMS (Fort Barreau et Tilleuls).	La réponse sera donnée par écrit.
Page 91/ 50 5001	Total des charges, augmentation?	Non, il s'agit de la centralisation des subventions gérées par l'unité vie associative.
Page 95/ 5006000 – 318	A quoi corresponde l'augmentation?	Amélioration de la compatibilité analytique. Augmentation consentie pour les activités socioculturelles et conférence à la villa La Concorde.
Page 97/5007000 - 310	Augmentation de 40% du matériel de bureau?	Consignes compensés par des diminutions ailleurs. Deux projets: réédition de plaquettes de quartier qui recensent les prestations sur les quartiers. Projet point information service. Souci d'améliorer la communication sur les prestations financières.
Point 304 dans tous les services	Augmentation des charges pour caisses de pension et de prévoyance.	Réponse du RH: Il s'agit de rattrapages de cotisations.
Page 115/détail subventions	Association Trialogue: augmentation?	Demande soutenu de l'association depuis deux ans pour engagement d'un juriste.
	Association Le Bateau Genève: augmentation de la subvention?	La subvention allouée au Bateau Genève reste inchangée; toutefois, l'association a reçu en septembre 2012 un soutien ponctuel de 50 000 francs de la Ville.
	Village alternatif et association pour le développement durable?	Le Village alternatif n'a pas eu lieu, enveloppe transféré sous jeunesse et enfance.

	Bateau Lavoir?	Soutenu par le Fonds chômage.
Page 116	Forum international Média Nord Sud?	Transféré au département des finances et du logement.
	Allocations et subventions diverses?	Figure désormais à la rubrique vie dans les quartiers.
	Sports de proximité: 70 000 francs.	Relève de l'environnement activités socioculturelles et activités physiques ludiques (page114).
Page 117/50030 00-366	Personnes physiques: course scolaires, aides aux parents?	Le Service des écoles et institutions pour l'enfance participe financièrement pour les camps. C'est une subvention aux écoles et des subventions individuelles pour les familles qui en font la demande.
	Restaurants scolaires.	Couverture de déficit lors des petits montants non recouvrables.
Page 117/50070 00-366	Différence AVS budget 2013 et comptes 2011.	La loi oblige à suppléer si les personnes ne sont pas en mesure de le faire, au versement obligatoire à la cotisation AVS. Le montant est imprévisible. Ce différentiel est dû à un retard conséquent de l'administration cantonale. Actuellement, il s'agit de rattraper un rétroactif d'environ 4-5 ans.
Point 366	Action communautaire: budget pas adapté aux comptes 2011.	Différentiel expliqué par les projets en cours.
Page 135	Prestations en nature: Pomme d'Api.	Institution qui se trouve dans l'école de Saint-Jean, déplacée pendant les travaux. Elle bénéficie d'une gratuité maintenant.

Suite à l'examen des documents une série de questions non liées directement au budget mais davantage aux priorités politiques du département ont été encore évoquées.

Processus participatifs dans les quartiers: les contrats de quartier suscitent de l'intérêt. La Délégation à la politique de la Ville et des quartiers du Conseil administratif a mandaté un consultant de Lausanne pour évaluer l'extension des ces processus participatifs. Le rapport sera rendu en octobre 2012. Le coût de l'étude a été pris en charge sur le budget 2012.

Egalité hommes et femmes: actions en cours et aussi en lien avec la petite enfance. Un album publié en collaboration avec le département des finances et du logement, «Et pourquoi pas toi». Aussi un projet mené avec le Service de la promotion de l'égalité autour d'une recherche sur la manière dont on approche, en tant que professionnel, l'enfant, qu'il soit garçon ou fille.

Eveil des langues étrangères, état des projets: deux valises circulent dans les institutions. Subvention du Bureau pour l'intégration des étrangers pour faire un kit pour les institutions. Livres en plusieurs langues et parties théoriques adressés aux professionnels.

Prises de position et vote

Aucun amendement n'est proposé.

L'Union démocratique du centre reconnaît les efforts fournis par le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour ne pas dépasser outre mesure le budget et reconnaît le bon travail de l'administration. L'effort attendu est rempli. L'appréciation politique attendra la consultation avec leur groupe.

Le Mouvement citoyens genevois trouve que le déficit est important, et bien qu'il salue les efforts du département de M^me^ Esther Alder, il ne peut pas soutenir l'augmentation générale des subventions figurant dans ce budget vu le déficit de 3o millions qui se dégage de ce projet de budget 2013. Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra pour le moment. La position du groupe sera plus précise après l'examen en commission de finances et caucus du groupe.

Le Parti libéral-radical trouve que le nouveau document «Projet de budget 2013 par politique publique» rend la lecture difficile et les transferts ne sont pas clairs. Les priorités politiques exprimées par le département ne relèvent pas de la philosophie politique du Parti libéral-radical.

Les augmentations sont une conséquence de la municipalisation de la petite enfance et les conséquences fortes se font sentir aujourd'hui. Par contre, dans l'attribution de subventions, la discipline est maintenue et c'est pour saluer cet effort que la partie sociale du Parti libéral-radical s'abstiendra sur la partie sociale du budget, mais ne préjugeant pas de la décision du groupe dans son entier.

Le groupe d'Ensemble à gauche relève que les prestations qui sont proposées et leur développement sont satisfaisants. La politique pour la petite enfance s'inscrit dans une nécessité. La recherche des solutions à la crise du logement aussi. Le groupe approuve la volonté manifeste d'améliorer l'information par rapport aux prestations sociales de la Ville. Enfin, le groupe d'Ensemble à gauche trouve la présentation cohérente par rapport aux objectifs de maintiens des prestations existantes et soutiendra ce projet de budget.

Le groupe des Verts est en accord avec le Parti libéral-radical concernant la lecture de ce nouveau document un peu indigeste. Autrement, très satisfait de la présentation, le groupe salue les priorités choisies, avec le souci du bien et la responsabilité sur les deniers publics.

Le Parti socialiste partage l'avis des ses collègues de l'Alternative. Concernant le nouveau document par politique publique, il s'agit d'un exercice nouveau qui nécessiterais d'une formation préalable. Le groupe ne s'aventure pas dans une critique négative, mais admet les difficultés de lecture. Le groupe salue les efforts des services du département pour le maintien de prestations de qualité, notamment le maintien de subventions aux associations, qui présentent même une

réduction de 90 000 francs. C'est un véritable effort par rapport aux demandes effectués, et le dépassement de 5 000 000 de francs lié aux charges et non pas aux subventions est justifié. Les socialistes soutiendront ce projet de budget.

Tous les groupes ayant pris position, sauf le Parti démocrate-chrétien absent lors de cette séance, la présidente procède à un vote indicatif sur le projet de budget 2013 présenté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Le projet est accepté par 6 oui (2 S, 2 Ve, 2 EàG) et 7 abstentions (3 LR, 2 MCG, 2 UDC).

Annexe: Tableau des subventions explicatif

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ)
Madame Nicole VALIQUER GRECUCIO
Présidente
Conseillère municipale

Genève, le 24 septembre 2012

Objet **PR 980 - Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013**

FV/vl

Madame la Présidente,
Chère Madame,

A la suite de l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité le 20 septembre dernier, je reviens vers vous pour vous communiquer les réponses aux questions posées par la Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Les numéros de page font ici référence à la brochure intitulée « Projet de budget 2013 par politique publique » (ci-après PB 2013).

-oOo-

Page 166 - Restaurants scolaires : pourquoi la subvention n'a-t-elle pas augmenté ?

La subvention intitulée « Restaurants scolaires » permet de financer le déficit des associations de Restaurants scolaires. Le Service des écoles et des institutions pour l'enfance évalue actuellement la nécessité d'augmenter ce budget compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires.

Une demande complémentaire pourrait être adressée au Conseil administratif au mois d'octobre et présentée le cas échéant au Conseil municipal pour arbitrage.

-oOo-

Page 179 - Comment expliquer la baisse de la gratuité accordée à l'Association des restaurants scolaires de Champel ?

L'association des restaurants scolaires de Champel dispose d'un local administratif de 43m^2 dans l'école des Crest-de-Champel. (Pour rappel, il n'y a actuellement pas de restaurant scolaire dans cette école, néanmoins l'association gère les restaurants scolaires de l'école de Peschier et de celui localisé à la Cité Universitaire).

En prévision des travaux de rénovation de l'école des Crest-de-Champel, qui devaient démarrer pendant l'été 2013, la convention de mise à disposition des locaux

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

qui liait le service à cette association n'a pas été renouvelée. L'association sera relogée dans le cadre du déménagement de l'école, si le crédit de réalisation est voté.

La subvention en nature a donc été ajustée en conséquence.

-oOo-

Page 182 - Comment expliquer la baisse des gratuités accordées à l'EMS Résidence Fort-Barreau et à l'EMS Résidence les Tilleuls ?

Les EMS dont il s'agit dépendent tous deux de la FAHPA (Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées).

Par le passé, la Ville de Genève mettait gratuitement à la disposition de ces deux EMS les locaux sis Rue du Fort-Barreau 19 et Rue Moillebeau 1. Depuis 2011, la FAHPA s'est déclarée en mesure de pouvoir payer un loyer à la Ville de Genève.

L'introduction subite de ce loyer conduisant à une augmentation significative du prix de pension, il fut décidé une mise en place échelonnée.

De fait, les loyers facturés à ces deux établissements vont augmenter progressivement entre 2012 et 2014, date à laquelle la FAHPA acquittera la totalité du loyer pour les deux établissements. Pour cette même raison, les gratuités octroyées à ces deux établissements vont diminuer progressivement entre 2012 et 2014, jusqu'à disparaître totalement.

Si les revenus de loyer figurent sous la rubrique 42 dans les comptes de la GIM, les gratuités accordées à la FAHPA figurent dans le budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

-oOo-

Concernant les subventions, je vous fais donc parvenir deux tableaux :

- le premier retrace la constitution des nouvelles enveloppes de subventions ponctuelles
- le second présente les augmentations et diminutions de subvention accordées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

-oOo-

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je profite de l'occasion pour vous confirmer que le département de la cohésion sociale et de la solidarité vous transmettra son analyse de la situation des deux associations suivantes.

- Le Bateau Genève
- Association l'atelier d'art

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Chère Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric VALLAT
Directeur

Annexe : Tableaux relatifs aux subventions

Copies : Madame Esther ALDER, Conseillère administrative
Madame Silvia MACHADO, Conseillère municipale, Rapportrice de la Commission

Evolution des enveloppes de subventions ponctuelles

Service	Libellé 2012	Budget 2012	Transfert	PB 2013
SJS	**Actions sociales ponctuelles (Page 114)**	-	+ 595'000.0	**595'000.0**
SOC	Diverses actions sociales ponctuelles (Page 117)	535'000.0	- 535'000.0	
SJS	Projets culturels de proximité (CHF 60 000 sur un total de CHF 220 000) (Page 116)	60'000.0	- 60'000.0	
SJS	**Activités : jeunesse et enfance (Page 114)**	-	+ 598'800.0	**598'800.0**
SJS	Associations pour le développement durable (Page 115)	14'900.0	- 14'900.0	
DEJ	Diverses organisations - activité de jeunesse (Page 118)	400'000.0	- 400'000.0	
DEJ	Jeunesse et citoyenneté (Page 118)	120'000.0	- 120'000.0	
ECO	Ecole et nature (Page 117)	63'900.0	- 63'900.0	
SJS	**Activités socio culturelles et activités physiques ludiques (Page 114)**	-	+ 140'000.0	**140'000.0**
SJS	Projets culturels de proximité (CHF 100 000 sur un total de CHF 220 000) (Page 116)	100'000.0	- 100'000.0	
SJS	Sports de proximité (CHF 40 000 sur un total de CHF 70 000) (Page 116)	40'000.0	-40'000.0	
SJS	**Vie dans les quartiers (anciennement proximité et vie assoc.) (Page 116)**	**227'200.0**	+ 50'000.0	**277'200.0**
SJS	Subventions et allocations diverses (Page 116)	50'000.0	- 50'000.0	
ECO	**Ecoles de cirque (Page 117)**	-	+ 30'000.0	**30'000.0**
SJS	Sports de proximité (CHF 30 000 sur un total de CHF 70 000) (Page 116)	30'000.0	- 30'000.0	
DEJ	**Salles de spectacle des Maisons de quartier (page 118)**	-	+ 60'000.0	**60'000.0**
SJS	Projets culturels de proximité (CHF 60 000 sur un total de CHF 220 000) (Page 116)	60'000.0	- 60'000.0	
	Total de contrôle	1'701'000.0	-	1'701'000.0

Augmentation / Diminution de subventions monétaires (département) pp. 114ss		PB 2013
SJS	Association Boite à Boulot (augmentation) - p. 114	+ 5'000.0
SJS	Association le Caré (augmentation) - p.115	+ 75'600.0
SJS	Clubs d'ainés et fédération (augmentation) - p. 115	+ 7'000.0
SJS	Association Village alternatif (Diminution) - p. 115	- 30'900.0
SJS	Fondation forum international media nord sud (Diminution) - p. 116	- 30'900.0
DEJ	Association l'atelier d'art (AAA) p. 118	- 25'800.0
	Solde entre les augmentations et les diminutuions	**0**

8. **Débats, amendements et votes finals**

8.1 *Débat et prise de position des groupes*

Présentations et discussion des 6 et 7 novembre 2012

Audition du Conseil administratif, en présence de M^mes^ Sandrine Salerno, Nathalie Böhler, Esther Alder, Sophie Heurtault-Malherbe, Valentina Wenger et MM. Sami Kanaan, Rémy Pagani et Philippe Krebs

Le président ouvre la séance et passe la parole à M^me^ Salerno.

M^me^ Salerno soumet au Conseil municipal la présentation PowerPoint avec les amendements du Conseil administratif au projet de budget 2013. Elle ajoute qu'une deuxième présentation se fera en cours de séance sur la manière d'arbitrer les investissements, qui est en cours d'élaboration.

Elle rappelle que le Conseil administratif a déposé fin août/début septembre un projet de budget qui accusait un déficit de 23 millions. Elle rappelle également qu'il s'agit d'un processus et que le Conseil administratif a reçu de la part du Département cantonal des finances l'annonce de l'augmentation des recettes pour la mi-octobre et les dernières estimations fiscales qui lui permettent de travailler son budget. Elle dit vouloir se montrer particulièrement attentive aux demandes des groupes, se basant notamment sur les échanges formels hors cadre qui ont mis en évidence leurs attentes sur le budget et les politiques qui leurs tiennent à cœur. Elle relève enfin qu'un travail d'amendement du budget va être fait qui ne va pas améliorer la proposition budgétaire mais, au contraire, la détériorer de près de 3 millions, le déficit passant de 23 à 27 millions.

Concernant la proposition déposée ce soir, M^me^ Salerno relève que le Conseil administratif a vraiment essayé de faire un budget 2013 qui respecte les revendications des groupes dans leurs diversités – que ce soit entre eux ou au sein même des groupes – qui n'entame pas les prestations et réduise les charges. Elle relève toutefois qu'entre 2012 et 2013, il y a une augmentation des charges de 0,5 %. Elle ajoute qu'il y a eu un gros travail sur les postes vacants du groupe 30 et des réductions linéaires sur le groupe 31 (Biens, services et marchandises). Elle souligne que la copie présentée se veut la plus équilibrée possible pour l'ensemble des groupes et qu'il existe un enjeu véritable à discuter de manière sereine autour du budget au sein du Conseil administratif, au vu notamment des difficultés que connaît le Canton à débattre de ses propres enjeux budgétaires, et de la période difficile dans laquelle se trouve Genève. Elle souligne enfin que l'ensemble des conseillers administratifs a décidé de considérer la Ville comme un tout, et pas simplement par département, de voir les prestations de service publique qui peuvent être préservées dans un contexte budgétaire complexe et chaotique. Elle relève un certain nombre de points qu'il s'agira de surmonter, notamment la question de la suppression de la taxe professionnelle, le projet de loi du Conseil d'Etat

de revoir la péréquation intercommunale, ainsi que la volonté du Conseil d'Etat d'un taux unique à 13% de fiscalité pour les entreprises. Elle souhaite des discussions politiques d'un bon niveau, ajoutant que le support de réflexion présenté illustre l'effort financier de la Ville par politique publique, et qu'il a permis d'améliorer la qualité des échanges et des débats du Conseil administratif. Elle souligne la volonté du Conseil administratif de rester soudé face au budget élaboré, tout en restant ouvert à la discussion. Elle relève qu'une marge de manœuvre est laissée au Conseil municipal et que le Conseil administratif est prêt à prendre en compte les amendements qui seront proposés par la commission des finances.

M. Krebs – présentation PowerPoint – Projet de budget 2013 version «rectifié».

Page 5: les prévisions du groupe de perspective économique (GPE) ont été revus fortement à la baisse.

Pages 6-7: M. Krebs relève sur les impôts «Personnes physiques» (PP) du projet de budget amendé une baisse de 1,3 million de francs.

Pages 8-9: Sur les impôts «Personnes morales» (PM), il relève une baisse de 3,1 millions de francs.

Pages 10-11: ce qui donne une baisse de 4,3 millions de francs (PP + PM) pour les prévisions fiscales 2013.

Il rappelle que toutes ces prévisions, nouveaux ajustements et arbitrages, se font sur un budget global de 82 millions de francs. Il rappelle également l'intention du Conseil administratif de déposer, comme l'année dernière, une proposition visant à passer des amortissements complémentaires sur 2012 et que les effets de cette proposition qui va être présentée au Conseil municipal représentent 2 millions d'amélioration du résultat pour 2013. Ils relève que les charges en moins s'élèvent à 4,3 millions de francs, soulignant deux effets à ce niveau du projet de budget 2013 provisoire:

1) la révision des hypothèses en matière de taux d'intérêt (les taux restent bas);
2) les arbitrages à venir ont eu un effet sur la réduction de l'endettement qui entraîne une réduction à la marge des intérêts. Il souligne que le Conseil administratif a également fait de nouveaux arbitrages, dont les 10 nouveaux postes d'agents de la police municipale qui ont été créés en 2012, sur la base de la proposition PR-962, avec effet sur budget 2013, ainsi que les nouveaux postes d'agents de la police municipale, dont 6 postes liés à des transferts internes. Il précise qu'il s'agit donc de bien de la création de 25 postes d'agents de la police municipale supplémentaire au 1er septembre 2013.

Une commissaire demande si cela signifie que l'amendement qui avait été proposé par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information

et de la communication à la commission des finances de cinq postes supplémentaires est dorénavant intégré dans le projet de budget. M^me^ Salerno répond que l'engagement est rempli, au même titre que le quota budgétaire de 25 postes supplémentaires par an. Elle précise que les 6 postes transférés correspondent à la brigade spéciale incivilité validée par le Conseil municipal. En effet, il s'agissait de rester dans la logique du Conseil municipal. Le Conseil administratif a donc utilisé les postes vacants pour les transformer en agents de la police municipale. Enfin, elle ajoute que M. Barazzone a été mis au courant cet après-midi. Un commissaire voudrait savoir si ces 6 postes transférés suivront la formation ad hoc. M. Pagani confirme que les 25 nouveaux sont déjà inscrits aux cours.

Un autre commissaire voudrait savoir si les dix agents de la police municipale, selon la proposition PR-962, sont aussi des postes supplémentaires. M^me^ Salerno répond par la positive, se basant sur la proposition de M. Maudet qui a été validée avant l'été et dont le premier projet de budget n'avait pas tenu compte, mais le projet de budget rectifié oui. Le maire précise que les dix agents de la police municipale, selon la proposition PR-962, font partis du quota 2012. Il s'agit donc bien de 25 nouveaux postes complets pour 2013. Il relève, par ailleurs, que pour être fidèle aux engagements pris, le Conseil administratif est à bout touchant pour signer un contrat de location (budget location 2013) pour le nouveau poste agents de la police municipale/aux Acacias (dans l'ancien magasin de DVD) et qu'il vient de signer une promesse d'achat au 11, rue des Alpes, pour un poste de police aux Pâquis (acquisition 2013 – proposition spécifique).

M. Krebs poursuit sa présentation des nouveaux arbitrages.

Page 13 – Résultat PB2013 provisoire: 21.6 millions de francs.

Page 15 – Concernant le Fonds chômage, M. Krebs relève que la participation est réduite à 1 franc. Il précise que cela ne remet pas en cause l'alimentation de ce fonds. La ligne est réduite et sera remontée une fois que le montant disponible au bilan ne suffira plus pour les projets en cours. Il relève ensuite que la réduction de 3 millions pour le chapitre 31 avait été demandée au département au pro rata de ses charges hors compétent. La diminution de 2 millions pour l'entretien des routes correspond à l'augmentation qui avait été portée au projet de budget 2013, rappelant que ce poste avait en effet connu une augmentation substantielle en 2012. Les frais d'incinération des Cheneviers ont été ramenés aux frais constatés aux comptes. Il relève à cet égard que seule une légère hausse des tarifs a eu lieu, qui ne correspond pas à l'augmentation des tarifs qui avait été portée au budget initial. Le même raisonnement a été appliqué pour les compétents énergie pour lesquels les hypothèses ont été adaptées au prix du pétrole et le Grand Conseil a voté une modification des tarifs de l'électricité, les compétents assurances, DSIC et CMAI. La subvention petite enfance a été réduite de 200 000 francs, ajustement au montant dont le Conseil administratif pense avoir effectivement besoin pour 2013, la location du pavillon de l'école Trembley remplacé par la réha-

bilitation de pavillons existants, et des solutions alternatives ont également été trouvées pour le transport à école de Champel. Enfin, quatre postes ont été retirés au projet de budget 2013, ce qui ramène le projet de budget 2013 rectifié à –5,9 millions.

En partant du montant de 23,2 millions, M. Krebs récapitule: si l'on prend en compte la nouvelle prévision fiscale, les ajustements au niveau des intérêts et des amortissements, les nouvelles charges, les revenus en plus et les charges en moins, on arrive à un total de - 6 millions. Il précise qu'un retour à l'équilibre est prévu dans le cadre d'un plan quadriennal.

Le président passe la parole aux commissaires.

Une commissaire voudrait savoir comment M[me] Alder justifie la baisse de 200 000 francs de la subvention à la petite enfance. M[me] Alder répond que tous les efforts ont été fait pour aller au plus près des comptes, dans la mesure où cette ligne avait été surévaluée les années précédentes. Elle relève, par ailleurs, que de nouvelles places vont être créées dans différentes institutions de la Ville, pour lesquelles il n'a pas été nécessaire de prévoir un budget supplémentaire puisqu'elles seront absorbées dans le cadre du budget actuel.

Un autre commissaire voudrait connaître les indexations des salaires de la petite enfance, dans la mesure où le taux est en principe de 0,6%. En ce qui concerne la taxe professionnelle qui a été revalorisée, il voudrait avoir plus d'indications à ce sujet, au vu des difficultés économiques actuelles et du fait que la taxe est en année de révision des banques et instituts financiers, qui représentent 57% des recettes de la taxe.

Il ajoute qu'il est satisfait concernant la méthode appliquée pour le Fonds chômage, mais regrette la réduction de 2 millions pour l'entretien des routes. M[me] Salerno répond que le Conseil administratif a modifié sa copie concernant le Fonds chômage et que les réserves vont d'abord être épuisées avant que la ligne ne soit remontée. Elle relève que l'indexation pèse 1,6 million pour le personnel Ville de Genève et 400 000 francs pour la petite enfance et précise que le Conseil administratif n'a pas touché aux mécanismes salariaux. Elle souligne que l'allocation pour enfant correspond aux engagements pris auprès des partenaires sociaux.

Concernant la réévaluation et l'augmentation de 5 millions de la taxe professionnelle, M[me] Salerno propose d'écouter l'explication technique de M[me] Böhler.

M[me] Böhler relève qu'une analyse sur la taxe a été faite sur les dix dernières années. Elle précise que cette analyse porte sur les écarts entres les comptes et les budgets et sur la taxe par période fiscale, au vu des reliquats d'une année à l'autres qui polluent toujours un peu les résultats. Elle précise que l'analyse des

indicateurs économiques a été menée selon les groupes professionnels pour évaluer au mieux la taxe pour 2013. Elle fait remarquer que, pour le groupe 15 – banques et sociétés financières – on s'attend à une baisse, et que pour le groupe des assurances, il s'agit de rattrapages conséquents. Elle rappelle à cet effet la procédure gagnée devant la Cour de justice qui a permis au Conseil administratif de s'aligner sur la pratique de l'AFC. Elle précise que la pratique de rattrapage consiste à taxer les agences qui ont une activité professionnelle sur le territoire de la Ville, même si selon l'argument de ces dernières leurs activités sont centrée dans d'autres communes ou cantons de Suisse. Elle ajoute qu'il faut également prendre en considération le rattrapage qui résulte de la taxation d'un certain nombre de hedges funds qui n'ont pas encore été finalisés, et qui vont amener des revenus. Elle conclue en disant que l'analyse faite à 120 millions est une estimation raisonnable pour la taxe pour 2013.

M. Kanaan fait remarquer que l'indexation du Grand Théâtre (98 574 francs) n'équivaut pas seulement à une indexation due au renchérissement, mais concerne aussi tous les mécanismes salariaux pour la partie personnel fondation (salaires, annuités, indexation à 0,6%, etc.), comme c'est le cas par analogie pour personnel de la Ville de Genève. Il se réfère à l'engagement de principe pris il y a quelques temps avec la fondation et précise que, si la partie renchérissement ne devait pas être dû, pour la simple raison qu'il n'y aurait pas eu de renchérissement, il ne faut pas réduire pour autant la subvention au Grand Théâtre. Sur demande de la commission, il fournira par écrit le montant de l'indexation dû au renchérissement seul.

M[me] Alder revient sur la remarque d'un commissaire concernant la réduction de 200 000 francs de la subvention à la petite enfance. Elle précise que le montant de l'indexation se situe à 0 et non plus 0,5 % et que cet élément figure sur des grilles de calcul qui seront fournies à la commission des finances. Elle ajoute que malgré l'augmentation des prestations à la petite enfance (36 places IPE en plus en 2012 et 59 places IPE en plus en 2013), il n'y a pas eu de demande de subvention supplémentaire par rapport à l'augmentation de 370 000 francs, parce qu'elle a demandé que les services ajustent les prévisions en fonction du dépensé et du non-dépensé.

M. Pagani relève que, en ce qui concerne l'entretien des routes, l'augmentation est de 2 millions par an, soit le passage à 4 millions en 2012, 6 millions en 2013, 8 millions en 2014 et ainsi de suite. Il précise que le nouveau responsable du Service du génie civil a pris ses fonctions dans le cadre d'un programme qui s'étale sur vingt ans, et implique un certain nombre de blocages périodiques de la circulation. Il souligne l'effort qui a été fait pour enlever ces 2 millions, soit de passer à 5,3 millions, et qui doit permettre au département de poursuivre malgré tout le travail en cours correctement sur la base des stratégies qui ont été mises en place.

Un commissaire demande tout d'abord, concernant la coopération décentralisée, à quel type de financement correspondent les rectifications apportées, soit à quel type de pourcentage des 0,7% on va arriver avec cette augmentation. Ensuite, il voudrait savoir pourquoi le Conseil administratif s'est arrêté pour ainsi dire en si bon chemin. Il relève que l'on est passé d'un déficit d'environ 2% à un déficit d'environ 0,5% du budget, et qu'il manque 6 millions pour arriver à l'équilibre. Il rappelle que Mme Salerno a fait une déclaration en disant que le maximum a été fait pour éviter des débats sans fin et permettre l'acceptation de ce budget par autant de groupes que possibles, or une majorité du municipal a dit qu'il ne voulait pas de budget déficitaire.

Mme Salerno répond que l'arbitrage qui a été fait ne visait pas l'équilibre parfait du budget et que le projet de budget rectifié reflète la volonté du Conseil administratif d'en rester à 6 millions de déficit, pour laisser aux commissaires aux finances la possibilité d'avoir une marge de manœuvre intéressante. Elle rappelle que le Conseil administratif est arrivé, pendant de nombreuses années, à la commission des finances avec des résultats qui frisaient l'équilibre, ce qui avait le don d'agacer les commissaires aux finances, parce que cela leur laissait peu de marge de manœuvre.

Elle ajoute que, pour répondre à un commissaire, le niveau d'indexation est plus élevé que l'indexation à laquelle on peut s'attendre vraisemblablement en fin d'année, et que l'arbitrage peut-être fait par la commission des finances sur le projet de budget rectifié et par le Conseil administratif le 8 décembre.

Concernant la coopération internationale, l'objectif du Conseil administratif, tel qu'il a été décliné à la fin de la législature précédente, est d'avoir une augmentation régulière de la ligne, validée par le Conseil municipal dans le cadre des 13 engagements d'Aalborg. Elle rappelle que ces engagements ont été voté de manière unanime par le Conseil municipal, et que le 13e engagement qui concerne la coopération internationale, vise à une augmentation d'un ½ million par an.

Or, ce montant n'avait pas été inclus à fin août, parce que le Conseil administratif voulait voir jusqu'à quel point les dernières estimations fiscales étaient positives ou, a contrario, détérioraient le budget. Elle relève qu'il a été intégré à la copie amendée, notamment pour respecter la volonté politique du Conseil municipal et par rapport à la politique de Genève ville internationale, qui doit également contribuer à un effort collectif de partage des richesses, de soutien des associations, des écoles et des projets de solidarité avec le Sud. Le Conseil administratif a donc décidé d'augmenter la dotation telle que voulue par le Conseil municipal. Enfin, elle relève que la plupart des groupes, excepté le Parti libéral-radical, mais notamment dans les rangs des Verts et du Parti démocrate-chrétien, se sont plaint que la coopération internationale n'avait pas été augmentée.

Mme Böhler relève qu'au niveau du calcul pour 2011, on se situait à environ 0,5%. Elle souligne que les calculs en cours doivent permettre de voir quelles sont les charges que l'on peut inclure dans le ratio, mais que l'on devrait se situer probablement autour de 0,55 et 0,6%, au vu de l'augmentation des charges.

La question de savoir s'il est nécessaire ou pas de faire apparaitre au niveau du budget les gratuités, soit les subventions qui ne sont pas monétaires mais valorisées au niveau comptable. Elle ajoute que ce débat aura lieu de manière plus approfondie avec son département à partir du projet de budget 2014. La magistrate précise que M. Fiumelli interpelle régulièrement son département pour dire qu'il n'y a aucune raison de faire apparaître les gratuités, du moment qu'elles ont un impact nul, et qu'elles doivent être équilibrées en charges et en revenus. Elle souligne qu'au niveau opérationnel, cette démarche n'est pas intéressante, mais que le débat est légitime. Elle rappelle que, dans les années 1990, le Conseil municipal a, dans un souci de transparence, demandé au Conseil administratif de valoriser numérairement les gratuités, ce qui a pris beaucoup de temps.

Elle rappelle également que ces gratuités ont augmenté dans le cadre d'un gros travail de conventionnement avec les associations et à l'intérieur de l'administration. Elle souligne encore une fois que le Conseil administratif s'est engagé, sur la base de l'interpellation de M. Fiumelli, et à partir du projet de budget 2014, de s'interroger sur la pertinence de faire apparaître ces gratuités au budget.

Mme Böhler précise que les recettes se trouvent dans les revenus de la GIM.

M. Kanaan relève que, pour son département qui a beaucoup de subventionnés, les gratuités sont un cas classique, notamment la mise à disposition de locaux de la Ville de Genève et gérés par la GIM, pour lesquels l'entité subventionnée ne paie pas de loyer. Cette prestation est comptabilisée dans son département comme subvention en nature et comme recette équivalente de la GIM dans le département de Mme Salerno.

Un autre commissaire remercie tout d'abord Mme Salerno et le Conseil administratif pour le travail de réflexion qui a été mené.

Il voudrait, par ailleurs, savoir si le surplus d'équipe dont elle a disposé dans le cadre du budget précédent, et qui était sensé être limité à un an, est encore pertinent, dans la mesure où cette charge du personnel représente 1,2 millions, soit près de 50% de plus qu'en 2011. Il ajoute que, si ces postes ne sont pas supprimés, ils devraient peut-être figurer dans la rubrique 318 sous forme d'honoraires.

Mme Alder répond qu'elle donnera les précisions par écrit avant 14 h demain quant au pourcentage de l'augmentation des charges du personnel.

Mme Salerno rappelle qu'elle souhaite qu'un débat courtois soit de mise. Elle relève que l'adjonction de 5 millions à la taxe professionnelle n'est pas le fruit

d'un tour de passe-passe, et rappelle le très long débat lors duquel M. Pagani avait rajouté quelques 960 000 francs à la taxe professionnelle.

Elle souligne que, à ce stade, en termes d'amendements et de processus budgétaire, le rajout de 5 millions est le fruit d'une réévaluation menée par M[mes] Böhler et Schubert par rapport à ce qui pouvait être encaissé à travers la taxe professionnelle. Elle précise qu'un travail de reconstitution de la taxe par période fiscale taxe a également été fait et présente les chiffres sur les trois dernières années. En 2009, la taxe professionnelle a pesé effectivement 137 millions, en 2010, 127 millions et en 2011, 124 millions. Elle relève qu'on constate un fléchissement de la taxe et qu'entre ce qui a été budgété et reconstitué, il existe une certaine marge de manœuvre. Elle dit qu'il peut y avoir des raisons de se plaindre lorsque l'on arrive à la dernière minute avec des modifications de ce type, mais elle souligne qu'une partie des sociétés auxiliaires sont encore en cours de taxation et qu'il ne s'agit définitivement pas d'un tour de passe-passe. Elle rappelle qu'elle n'est pas partisane de ce genre de ficelles, et que, si elle avait l'impression que c'était le cas, elle n'aurait pas proposé cette révision de la taxe professionnelle.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien revient sur la remarque d'un commissaire libéral-radical dont il dit partager le sentiment, dans la mesure où ce n'est à son avis pas aux commissaires d'arbitrer le déficit de 6 millions qui subsiste encore. Il souligne que les rubriques ne seront probablement pas examinées dans le détail, mais qu'il s'agira d'options purement politiques. Il pose la question de savoir ce qui se passe lorsque l'on s'attaque, par exemple, aux charges de fonctionnement. Il regrette la méthode choisie et avoue qu'il aurait préféré travaillé à partir d'un budget équilibré. Enfin, il adhère aux propos de la magistrate en ce qui concerne la courtoisie des débats.

M. Kanaan voudrait insister sur le chemin parcouru dans l'examen du budget par le Conseil administratif depuis la première phase d'arbitrage qui correspond au budget déposé. Il relève tout d'abord que, pour un département comme le sien qui par nature a toujours tendance à demander plus – ce qui est en soi une bonne chose puisque c'est le reflet très positif d'une agglomération qui est très créative et qui grandit – il a dû procéder à la fois à des assainissements nécessaires et à d'autres qui relèvent déjà plus de l'ordre du sacrifice. Il relève ensuite que le volume des demandes introduites par les départements au premier arbitrage dépassait largement les 20 millions, et que les arbitrages menés ont permis de renoncer à un certain nombre d'entre eux, soit à la partie la plus motivante de leur travail. Il ajoute que le travail d'assainissement a ensuite consisté à se contenter d'ajouter 7 millions de charges. Il donne l'exemple d'assainissements nécessaires comme les 640 000 francs pour les MAH ou les 120 000 francs pour les Bibliothèques municipales, qui consiste à éliminer le système des postes de fonctionnaires occupés à la même tâche. Pour les sacrifices, il fait allusion aux deux

postes RH au département de M^me^ Salerno, et au poste de gestionnaire de la subvention sport, dont il a pourtant vraiment besoin. En définitive, il signale l'effort qui a été fait de réduire la voilure dans les ambitions et de faire des économies. Il ajoute que, pour la beauté du geste, un budget à zéro aurait été bien, mais qu'un budget ficelé n'est pas forcément une bonne chose non plus, et qu'il vaut mieux conserver une marge de manœuvre.

Il ajoute encore que les coupes dans les 31, soit les 660 000 francs dans son département, ont été ventilés de manière non-linéaire.

M^me^ Alder a vérifié la question du différentiel d'un million entre le budget 2011 et le budget 2013.

Elle relève qu'elle s'était déjà expliquée sur la question de l'augmentation des postes lors des commissions spécialisées, et rappelle qu'elle est due aux mécanismes salariaux et aux annuités. Elle ajoute que les rubriques concernant les frais de personnel sont calculés par la direction des RH, sachant que le budget tient également compte des transferts de poste qui ne figuraient pas au budget 2011, en l'occurrence un collaborateur du Service des écoles et institutions pour l'enfance et un responsable RH départemental. Elle souligne aussi que le montant important de rattrapage de cotisations a un rôle à jouer et ajoute que des compléments par écrits suivront sur les honoraires des tiers. Elle précise que ça, au vu de l'ampleur des projets, notamment le règlement des prestations municipales.

Elle relève enfin le décalage entre le moment où ces postes sont budgétisés et où les personnes entrent en fonction.

Un commissaire voudrait connaître, dans le projet de budget rectifié 2013, le solde qui sera attribué à l'entretien des routes.

M. Pagani répond 5,87 millions de francs. M^me^ Heurtault-Malherbe précise que ce chiffre figure à la page 12 du projet de budget rectifié, mais que le montant consacré à l'entretien des routes est compris dans un total général.

Un autre commissaire salue l'effort du Conseil administratif d'avoir fait un sérieux effort et su passer de - 23 millions à - 6 millions. Il regrette cependant que le Conseil administratif ait réduit la voilure à seulement -3 millions au niveau des 31,et relève qu'au vu des statistiques sur les augmentations opérées ces dernière années, il existe encore de la marge. Il fait notamment référence à l'indexation d'un montant de 2,8% et à quelques autres surprises que l'on pourra à son avis aisément couper, et notamment une sorte d'indexation-rattrapage en plus des indexations des rentes de la CAP qui n'a, selon lui, plus sa raison d'être. Il ajoute qu'il n'est jamais agréable d'opérer une coupe linéaire et que seul le Conseil administratif peut faire une coupe de manière sélective, pas le Conseil municipal. Il voudrait par ailleurs connaître le numéro des rubriques des 4 postes supprimés.

Mme Salerno répond que, pour l'effort supplémentaire du Conseil administratif sur les groupes 31, la réponse est peut-être, mais que, en l'occurrence, la commission des finances est saisi du PB 2013, et que les PB2014, puis 2015 suivront en temps voulu. Elle relève que, dans un contexte chahuté, il est important d'avancer pas à pas.

Elle ajoute que, dans une réflexion particulièrement bienveillante, le Conseil administratif pourrait aller dans le sens de la remarque du commissaire, mais qu'il s'agit avant tout de ne pas précipiter les choses, d'autant qu'il est compliqué pour le Conseil administratif d'être particulièrement incisif dans les coupes, avant l'entrée en fonction de M. Barazzone.

M. Kanaan relève que l'effort cumulé sur les 31 dépasse largement les 3 millions, ce qui n'est pas anodin. Il fait référence aux économies faites sur les énergies, les assurances, et ainsi de suite. Il rappelle que, dans les années 96, 97 qui ont aussi été des années difficiles sur le plan budgétaire, les 31 étaient des cibles logiques.

Concernant le règlement de la police municipale auquel un commissaire semble faire allusion, il ne peut pas être adopté par le Conseil municipal mais par le Conseil administratif. Il annonce qu'il proposera à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication de voter une résolution sur la base du règlement qui remontera au Conseil administratif quand M. Barazzone sera entré en fonction, et auquel il pourra apporter les modifications qu'il jugera nécessaires.

Un autre commissaire se demande si, dans une administration publique, on peut travailler comme dans une administration privée et regrette qu'il n'y ait pas un bilan prévisionnel en corrélation avec chaque poste figurant au projet de budget, ainsi qu'un plan de trésorerie, qui viennent expliciter la question du déficit et inclue la réévaluation des actifs du patrimoine administratif avec réévaluation des immeubles de la Ville au niveau de la valeur vénale.

Il précise que cela permettrait de dégager non pas des recettes (argent cash) mais des produits (argent fictif). Il voudrait savoir s'il est possible d'avoir une première esquisse d'un bilan prévisionnel, ainsi que des indications au niveau des flux de trésorerie. Mme Salerno lui répond que le document vient d'être distribué. Il en prend acte et dit cependant regretter qu'il n'y ait pas une approche globale sur tous les outils financiers qui constituent une entité économique comme la Ville de Genève, qui, rappelle-t-il, propose des prestations et ne vend pas de produits. Il voudrait donc savoir si une réflexion est menée à ce sujet et si non pourquoi.

Mme Böhler relève tout d'abord qu'en ce qui concerne la réévaluation des immeubles, la Ville n'est pas autorisée à le faire. Elle précise que, selon les

normes comptables internationales, la réévaluation des actifs passe par les fonds propres, ce qui ne change rien au compte de fonctionnement en tant que tel.

Elle relève ensuite que le plan de trésorerie a été distribué et les éléments du bilan prévisionnel, qui sont importants pour l'analyse budgétaire, y figurent également. Elle relève enfin que même s'il n'existe pas de bilan prévisionnel, cela n'empêche pas de procéder à toutes les opérations qui s'avèrent nécessaires, comme la projection sur les investissements, l'adaptation des amortissements, l'évaluation du niveau de la dette, particulièrement importante pour les intérêts. Elle souligne que, pour elle qui vient du privé, l'établissement d'un bilan prévisionnel n'est pas une pratique courante, parce que cela s'avère en général peu probant.

Un commissaire fait ensuite part d'un problème de méthode concernant les amendements qui devront être revotés en plénière, et il souhaite que l'on puisse inclure dans les amendements du Conseil administratif tous les amendements de la commission des finances. L'Entente souhaite en effet prendre le pas sur la nouvelle méthode et permettre un seul vote global pour faciliter les débats.

M^me^ Salerno répond que, si la commission des finances travaille sereinement à ses amendements, le Conseil administratif les incorporera et les présentera en bloc le 8 décembre.

Le maire indique que la surveillance des communes émet un doute sur la validité de ce règlement et que, si il devait être adopté, il n'entrerait en vigueur que le 1^er^ janvier 2013.

Un commissaire voudrait rappeler que, par souci de clarification, la proposition de modification du règlement, qui a été votée à l'unanimité par la commission des finances, permet que les amendements votés en commission des finances soient adoptés directement par le Conseil administratif. Il ne voit pas pourquoi on appliquerait pas cette méthode, que le règlement soit adopté ou pas, puisque rien ne l'interdit. (Réf. Avis de droit du Professeur T. Tanquerel).

Le président se dit en faveur de tout ce qui peut alléger le travail et faire avancer le vote final. Il dit comprendre cette interrogation qui a empêché la validation de cette modification. Il ajoute qu'il s'agit d'une question technique et rappelle que l'avis de droit du professeur Tanquerel a été émis et permet d'aller de l'avant, avec le règlement actuel. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que, en début de séance, on soumette au vote un amendement général qui prenne en compte le résultat des travaux de la commission, et lui permette de partir en plénière sur cette base. Il souligne qu'il s'agit d'éviter la multiplicité des amendements.

A plusieurs remarques d'un commissaire, M. Krebs répond, sur la colonne 2012, que les 72 millions de francs d'amortissement règlementaires qui apparaissent au compte de fonctionnement n'impactent pas la trésorerie, puisqu'il

s'agit de charges non-monétaires. Il poursuit son raisonnement: à cela vient s'ajouter un excédent de fonctionnement supposé de 2012, arrondi à 9 millions de francs. En additionnant cela on obtient un auto-financement théorique sur 2012 de 81 millions de francs. A cela on additionne 160 millions de francs qui sont la trésorerie existante au 31.12.2011. A cela s'ajoute un remboursement à l'Etat de 7 millions de francs, intervenu au 1.4.2012 et qui est le solde du compte courant de l'Etat de Genève consécutif aux comptes 2011. On y rajoute l'emprunt de 119 millions de francs qui figurait au budget 2012 et on obtient un total d'encaissement de 353 millions de francs. A cela vient se déduire un remboursement d'un emprunt à 200 millions, des investissements pour 150 millions de francs, ce qui donne des décaissements à 350 millions de francs. Et 3 millions qui se retrouvent en 2013. Il conclue en disant que, en 2013, on recommence l'exercice jusqu'à ce qu'il n'y a plus de trésorerie qui circule d'une année à l'autre. M. Krebs précise que l'excédent de fonctionnement contient des amortissements non-monétaires qui viennent simplement s'ajouter sans grever la trésorerie, et M^me^ Böhler précise que, pour faire le lien entre le compte de fonctionnement et un plan de trésorerie, on enlève ce qui est non-monétaire pour ne garder que ce qui est monétaire. Elle précise qu'on prend sur la première ligne des amortissements et que la deuxième ligne correspond à l'excédent de fonctionnement et que c'est là où figurent les recettes fiscales.

A une question M. Pagani répond qu'il y aura une proposition pour le vote du budget et les amortissements complémentaires.

Le président propose à M. Sormanni de présenter la motion M-1047.

C'est la motion du 9 octobre 2012 de M^mes^ Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «Vite, une nouvelle convention sur le subventionnement des artères municipales».

M. Sormanni remet en question l'accord qui a été signé l'an dernier et continue, selon lui, de prétériter la Ville. Il rappelle que cette affaire, qui dure depuis 1936, mériterait d'être réglée une bonne fois pout toute. Il relève tout d'abord ce qu'il nomme « l'astuce » que Berne cautionne, soit la ristourne sur les carburants. En effet, la Ville envoie une facture à l'Etat (15 millions de francs) que l'Etat inclut à son tour dans sa facture globale à Berne (157 millions de francs) et c'est sur cette base, en fonction de la quantité de carburant vendue pendant l'année et le montant des taxes fixées par Berne qu'il y a une ristourne au Canton, selon une clef de répartition qui se situe entre 9 et 10% et qui représente moins d'un million. Il relève ensuite qu'il n'y a pas d'artères cantonales en Ville de Genève et que, en l'occurrence, l'Etat ne paie rien pour l'entretien des routes communales, même s'il admet qu'il existe des routes communales d'importance cantonale. Il

rappelle que la Ville a généreusement contribué à l'aménagement des lignes de TPG à hauteur de 170 millions de francs. Il est donc d'avis que du moment que la Ville met la main à la poche, l'Etat doit jouer le jeu. Il rappelle que la loi sur les routes stipule que l'Etat subventionne la commune pour l'entretien de ses routes communales d'importante cantonale.

Or, ce n'est pas le cas, puisque non seulement l'Etat inclut la facture de la Ville à sa propre facture qu'il envoie à Berne et sur laquelle il touche une ristourne, mais encore facture à la Ville 15 millions de frais de police. Il précise que cette facture n'a aucune base juridique et que la Ville est la seule commune à recevoir ce genre de facture. Il relève que ce qui le dérange c'est que les choses ne soient pas équilibrées, et ce d'autant moins que l'on s'achemine vers la suppression de la taxe professionnelle (- 120 millions) dans le cadre du nouveau projet de péréquation intercommunale, sans parler du taux unique d'imposition des entreprises qui représenterait une perte de 60 millions de francs. Il se demande comment, dans ce contexte, la Ville pourra encore financer quoi que ce soit. Il ajoute que l'Etat a toujours voulu réduire le pouvoir de la commune la plus importante du canton, et que l'on assiste à une sorte de guerre Ville-Etat, qui, à son avis, ne sera en aucun cas solutionnée par affaiblissement aussi conséquent de la Ville.

Il ajoute que le fait que l'Etat veuille mettre en avant certaines prérogatives, notamment dans le domaine du sport ou de la culture, ne lui semble pas crédible au niveau des implications financières que cela entraînerait, sachant que l'Etat connaît encore plus de difficultés financières du point de vue budgétaire que la Ville de Genève. Il ajoute encore que la Ville de Genève a un patrimoine financier qui équilibre un peu sa dette. Il relève enfin que la convention qui a été signée doit être négociable en tout temps, et qu'il s'agit de mettre la pression sur le Conseil d'Etat pour rouvrir la discussion et l'inciter à renoncer à tous ces projets fiscaux. Il rappelle que M. le maire a dû annuler la dette de 135 millions de l'Etat qui avaient été mis en pied de bilan. Il estime que la question de savoir si la Ville doit aller devant les tribunaux pour régler cette histoire est légitime. A ce titre, il fait référence à deux avis de droit qui ont été émis un par Me Claude Rouiller, docteur en droit, ancien président du Tribunal fédéral suisse, qui donne raison àla Ville de Genève, et par Me Olivier Jornot, actuel procureur général, plus nuancé, mais toujours en faveur de la Ville. Il conclue en disant que le meilleur moyen pour obliger l'Etat à renégocier cet accord inéquitable, c'est en votant cette motion et en votant les amendements au budget.

Le président donne la parole à M. Pagani et rappelle que la réponse à M. Sormanni au sujet de la motion est incluse dans l'audition du Conseil administratif pour le budget.

M. Pagani trouve que la description est juste à deux exceptions près. La première concerne le fait que, selon la loi, tous les aménagements à partir des trot-

toirs doivent être pris en charge par les communes sur lesquelles le tram passe. Il rappelle avoir été généreux et, en même temps, avoir serré les boulons concernant les coûts d'aménagement du tram. La deuxième concerne le patrimoine de la Ville.

Il relève ensuite que, au moment de prendre ses fonctions, il s'est fait la même réflexion que le commissaire, d'autant que les routes sont dans un état pas possible. Il se souvient s'être engagé dans la bataille et, après une année de négociation, rue par rue, avoir pu obtenir 6 millions de francs. Il précise toutefois que la négociation ne s'est pas arrêtée là et que, finalement, l'Etat a revu sa proposition à la baisse, soit à 2 millions par année. Il pense qu'il s'agit là, somme toute, d'une bonne négociation qui est, selon lui, de loin préférable à un procès qui peut durer 10 ans, et qui ne donne aucune garantie d'en sortir gagnant. Il souligne que le jour où le Canton voudra enlever du pouvoir à la Ville, celle-ci aura de quoi se défendre, parce que c'est elle qui est propriétaire des ponts, qui détient les pompiers, le Grand Théâtre et 22 théâtres, et se trouve être une entité incontournable et incompressible. Par conséquent, il trouve que l'idée de M. Sormanni est une bonne idée, mais trouve préférable d'attendre les 8 millions plein pot dans deux ans, de pouvoir faire les travaux et remettre ensuite l'affaire sur le tapis, plutôt que de compromettre ce qui a été déjà négocié.

Un commissaire défend l'adage « un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès », mais, d'un point de vue stratégique il se dit enclin à soutenir la position du Mouvement citoyens genevois. Il ajoute qu'une invite évoquant la possibilité d'un volet judiciaire, quitte à commencer par un arbitrage en bonne et dûe forme, pourrait augmenter la capacité de l'Etat à revenir à de meilleurs sentiments et un peu plus de bonne foi dans ce dossier.

Un autre commissaire relève que la démonstration de M. Sormanni met en évidence la question des artères municipales d'importance cantonale qui sont en principe à charge du Canton. Il voudrait savoir si l'on est bien d'accord sur ces artères et s'il est possible de faire une liste détaillée à l'attention de la commission. Il se demande enfin s'il n'est pas possible, une fois que l'Etat aura payé le montant négocié, de revenir sur ce qu'il doit à la Ville pour les années précédentes et, au moins, arriver à un accord sur les dix dernières années. Il souligne que, dans les cadres des négociations que M. Pagani a menées avec l'Etat, il serait bien d'envisager avoir un échange, par exemple au niveau des frais de police.

Un avis différent est émis par un autre commissaire qui dit comprendre le problème de fond, mais pas le fait de faire une motion et de la lier au débat budgétaire. Il pense que ce n'est pas une bonne idée d'ajouter 11 millions de revenus au budget, car ces revenus ne se basant sur rien. Il faudrait soit les provisionner, soit considérer qu'on va les toucher, auquel cas la gauche les dépenserait. Il suggère donc de proposer une résolution qui soit plus claire qu'une motion ou même un

projet de loi au Grand Conseil pour régler définitivement cette question. Concernant les factures des frais de police et l'inégalité de traitement par rapport aux autres communes que stipule M. Sormanni, il souligne que ce n'est pas un argument judicieux, dans la mesure où 9/10 des infractions, dont s'occupe la police cantonale, ont lieu sur le territoire de la Ville.

M. Pagani indique que la liste des artères qui a été établie par un groupe de travail Etat-Ville sur ces questions est disponible et que M. Krebs la fournira à la commission. Il ajoute que la question de savoir quel est le périmètre de ces artères est une question délicate. Concernant la deuxième question, il relève que, si la Ville saisissait un tribunal maintenant, celui-ci se baserait sur la convention telle qu'elle a été négociée et n'entrerait pas en matière. Il précise que la seule manière de revenir sur cette convention est d'attendre et de demander le cas échéant une révision de la convention, si l'Etat devait ne pas respecter les termes de celle-ci.

M. Sormanni relève enfin que le Canton a payé quasiment toutes les infrastructures dans les autres communes et termine en citant l'article 20 de la loi sur les routes, selon lequel l'Etat verse une subvention annuelle à la Ville de Genève pour l'entretien de la voie publique.

Une commissaire voudrait que M. Pagani lui confirme le contenu de l'accord, soit l'octroi de 2 millions par an pendant 4 ans et l'effacement du pied de bilan de la facture. Le maire confirme que le reliquat a été effacé. M^me^ Heurtault-Malherbe précise qu'il est clairement marqué dans l'avenant de la convention qu'il y a bien une compensation égale entre les frais de police et l'entretien des routes (les fameux 15 millions). Elle ajoute que, à moins de remettre en cause la signature de cet avenant, on ne peut pas recommencer à inscrire ces montants en créances dues, soit de les mettre en pied de bilan.

Le président reporte le vote de cette motion à une séance ultérieure et passe à la PRD-51, projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs».

M. Fiumelli relève que ce qui le dérange au niveau des retraites des magistrats, c'est qu'on ne respecte pas le principe d'échéance et de séparation des exercices. Il cite l'exemple du budget 2013 dans lequel apparaît le financement de la retraite de magistrats qui sont partis depuis des années. Il pense qu'il faudrait pour cela créer un capital de retraite dans une caisse spécifique, ce qui n'est pas le cas. Il relève, par ailleurs, qu'en regardant le règlement, le prélèvement qui est fait sur le salaire des conseillers administratif pour financer leur retraite est extrêmement faible en comparaison du montant des retraites en tant que tel et par rapport à d'autres collectivités publiques genevoises ou suisses. Il précise que le Conseil d'Etat s'était fait la même réflexion, il y a quelques années, et avait décidé d'augmenter son taux de prélèvement pour passer de 4,5% à 7,3%. Par

souci d'égalité de traitement, et avant de revoir le règlement de fond en comble, M. Fiumelli propose d'augmenter le taux de prélèvement de 4,5 à 7,3%.

Mme Salerno relève que le Conseil municipal à le pouvoir de modifier ce règlement et que, le cas échéant, il ne devrait pas seulement se pencher sur l'article en question, mais de manière plus large sur une révision de fond. Elle relève aussi qu'il n'est pas indiqué de comparer les salaires des différents fonctionnaires et des magistrats, et qu'il s'avère en définitive très compliqué d'évaluer la charge de travail.

M. Fiumelli répond à Mme Salerno, et dit bien vouloir réviser l'ensemble du règlement qui contient un certain nombre de choses désuètes, mais que, en tant que conseiller municipal de milice, il n'estime pas avoir l'ensemble des compétences requises pour le faire et qu'il s'agit plutôt à son avis d'un travail dévolu au Conseil administratif. Il relève que, dans la proposition qui a été faite le 21 juin 1989 par le Conseil administratif, il a été clairement dit que l'objectif de la révision était une harmonisation des modalités de prévoyance avec celles en vigueur à l'Etat, et établir une égalité de traitement hommes-femmes assurant le mandat de conseiller administratif. Il ajoute que, puisque l'Etat a évolué dans un certain sens et puisque ces règlements sont publiques, il lui semble normal de mettre le sujet la table. Il précise qu'il s'agit de la seule collectivité publique au monde où l'on a le droit à une rente à vie après seulement un mandat. Il rappelle que le prédécesseur de M. Pagani, M. Maudet, était venu parler de l'augmentation des salaires des conseillers, et c'est le Conseil administratif qui a décidé de ne pas l'accorder, alors même que le Conseil municipal était disposé à ce moment-là à entrer en matière.

Mme Salerno relève que, quand elle disait que c'était de la responsabilité du Conseil municipal de réviser le règlement, c'est parce qu'il s'agit effectivement d'un règlement du Conseil municipal.

Si le Conseil municipal veut ouvrir le débat, c'est possible, et encourage le cas échéant une révision un peu plus en profondeur, notamment le texte LAI/AVS qu'elle juge obsolète. Elle relève, à cet égard, que l'on reconnaît par exemple des droits au conjoint s'il est marié, mais pas s'il est pacsé ou en concubinage. Elle rappelle que cela avait été fait à la CAP.

Un autre commissaire voudrait donner quelques éléments sur cette problématique de caisse de retraite. Il relève qu'il n'y a effectivement pas de capitalisation sur le versement dit symbolique (salaire indirect) qui est versé et qui fait partie du poste. Il ajoute que la seule à chose à retenir ce sont les niveaux salariaux effectifs et les conditions de retraite, respectivement au Conseil d'Etat et au Conseil administratif. Il s'agit selon lui d'un problème strict de salaire, du moment que la proposition vise à baisser d'un peu plus de 3% le salaire net des conseillers admi-

nistratifs. Le reste n'est selon lui que de l'emballage. Il relève, par ailleurs, que l'on peut défendre l'idée qu'il faut baisser les salaires des conseiller, mais que, si c'est ça la proposition, il faut d'abord poser sur la table un tableau comparatif des salaires effectifs, salaires bruts, salaires nets, et conditions de retraite respectives pour pouvoir juger de la pertinence de la proposition, y compris peut être les salaires de certaines régies publiques (SIG, TPG). Pour lui, la simple comparaison du taux de retenue entre les deux, c'est pour le moins un peut léger.

Un autre commissaire relève qu'il s'agit d'un débat nouveau pour lui. Les pourcentages ne lui disent pas grand-chose, mais ce qui lui parle ce sont les propos de M. Pagani. Il aimerait donc avoir quelques chiffres concernant les montants de la pension après quatre ans de législature. Il est signalé que ces chiffres existent et qu'il s'agit de maximum 68% du traitement. M. Krebs répond que le montant total annuel de toutes les rentes versées s'élève à 1,455 millions de francs (politique publique 09, nature comptable 307 670 pension du Conseil administratif).

Le même commissaire demande quel serait le nouveau montant si l'on augmentait le taux de cotisation à 7,3%. M. Krebs répond que l'incidence serait de 35 000 francs, ce qui représente une baisse de 7000 francs par conseiller, par an.

Il est relevé ensuite, par un autre commissaire, qu'il ne pense pas qu'il y ait de couverture des retraites par le biais de cette retenue. On pourrait, d'après lui, supprimer cette retenue et la Ville continuerait à payer les salaires indirects aux anciens magistrats. Il relève qu'il est important de créer des conditions de travail et de salaire intéressantes pour attirer des gens de qualité à ces postes. Il ajoute qu'il réitère sa demande de renseignements sur les salaires effectifs bruts et nets des conseillers d'Etat et administratifs, avant et après déduction, pour pouvoir porter un jugement sur la question.

Un commissaire relève qu'il ne connaît pas le statut exact du Conseil administratif du point de vue des assurances sociales et il faudrait l'éclaircir. Un autre élément qui compte, selon lui, c'est qu'il n'existe pas de caisse de retraite, ce dont il n'était pas au courant. Il affirme que, en l'état et au vu de la confusion qui règne sur le sujet, il ne peut pas souscrire à une telle proposition.

Il relève qu'il s'agit, à même titre que la problématique autour de la taxe professionnelle, d'une motion idéologique qui n'ira probablement pas plus loin puisque cela demande une étude assez approfondie du statut juridique des assurances sociales.

M. Pagani répond que le statut des conseillers administratifs est un statut d'indépendant, que les rentes ne sont pas indexées, et qu'il n'y a pas de caisse de retraite prévue à cet effet. Il affirme que la pension s'élève 70% de son dernier salaire après douze ans de mandat. Il dit vouloir s'adresser au Conseil municipal

comme à son employeur et relève qu'en tant que syndicaliste, il se retrouve à un poste qui l'amène à maltraiter ses pairs et demande comment le Conseil municipal imagine qu'il retrouvera du travail après son mandat, au vu de l'interdiction professionnelle qu'il aura de fait, sans compter qu'il ne pourra même pas se présenter au chômage étant donné qu'en tant qu'indépendant il n'y a pas droit.

Pour répondre à un commissaire qui traitait la motion de mesquine et, suite aux propos de M. Pagani qui mettent en évidence les problèmes liés à la fonction même, un autre commissaire pense qu'il est important d'aller au fond du traitement de cet objet. Il souligne que les réactions des uns et des autres le prouvent,

M. Fiumelli voudrait poser deux questions précises. La première s'adresse à M. Pagani: sous quelle rubrique figure la recette du prélèvement de ce taux de 4,5%, dans la mesure où M. Moret lui a fourni une indication erronée? M. Krebs répond: sous 307 670 (1,4 million). La deuxième concerne une demande de renseignement qu'il voudrait obtenir sur l'évolution du différentiel entre les pensions versées et les recettes prélevées sur les salaires sur les dix dernières années. Les services prennent acte de cette demande dont la réponse sera envoyée demain.

Le président annonce que les débats de la motion M-1047 auront lieu le lendemain et propose de revenir sur le projet de budget 2013 rectifié.

Reprise des travaux sur la proposition PR-980 du 11 septembre 2012 – rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013

Le président annonce la présentation page par page du document projet de budget 2013 rectifié par politique publique. M[me] Salerno précise le modus operandi et indique que le projet de budget 2013 rectifié comporte un tableau sur lequel sont indiqués les changements par code de couleur. Certains commissaires remettent en question cette démarche, car ils n'ont pas eu le temps de prendre connaissance du document qui leur a été distribué en début de séance seulement.

Présentation de M[me] Böhler de la méthode d'arbitrage des investissements demandée par le Conseil administratif, selon sa décision du 30 juillet 2012

M[me] Böhler rappelle qu'une commission des investissements (COMIN) a été créée avec un représentant par département, la direction financière et la personne responsable du PFI au département de M. Pagani (DCA) et présidée par le directeur général de l'administration. Elle relève que le mandat de cette commission est de fournir un outil de pilotage et d'arbitrage des investissements, de priorisation des objets qui se trouvent dans le PFI et une analyse un peu plus poussée de

la politique des investissements en Ville de Genève. Au niveau du périmètre des analyses, elle relève que la commission a commencé par revoir où se trouvait la situation des dépenses d'investissements pour 2012, soit à environ 100 millions de francs, sachant qu'il y a eu une accélération sur la fin de l'année, avec une réception massive des factures. Elle relève ensuite qu'au niveau des crédits qui ont été votés mais dont les travaux n'ont pas encore démarré et des crédits qui ont été déposés au Conseil municipal, la commission s'attaquera d'abord, dans le PFI, aux projets qui sont supérieurs à 10 millions de francs.

Elle précise qu'après cela, le seuil sera baissé à 5 millions de francs. En page 5 de la présentation figure l'agenda des analyses, en page 6, la liste des critères d'analyse utilisés pour l'arbitrage et le possible report de certains investissements. Elle relève que, lorsque ce travail sera fait, il s'agira de bien séparer les investissements en fonction des politiques publiques, et d'affiner la méthode des critères pour la rendre systématique et comparable pour tous les objets figurant dans le PFI.

Elle ajoute qu'une note de proposition d'arbitrage sera déposée au Conseil administratif. Le point de situation, qui a eu lieu ce jour, permet de déterminer une enveloppe d'arbitrages pour les deux prochaines années à 150 millions, l'étape d'après, sera de proposer un scénario avec des reports ou des objets à enlever du PFI pour 25 millions supplémentaires. Elle termine en disant que tout cela devra, au final, être validé par le Conseil administratif.

M. Pagani complète les propos de M^me^ Böhler en disant que cette machine fonctionne très bien, et que des freins aux dépenses ont été mis en place. Il souligne qu'on lui a même reproché d'avoir débloqué des dossiers (Alhambra, MEG) pour arriver à 130 millions d'investissements aux comptes 2011, et que ce montant s'est vu augmenter à 160 millions aux comptes 2012. Il ajoute que le Conseil administratif arrive à contenir ses dépenses sur ce montant, à revenir l'année prochaine à 150 millions et à 120-125 millions d'investissements les années suivantes. Il estime que ce serait de la mauvaise politique de revenir à 100 millions, parce que l'absence d'entretien du patrimoine est préjudiciable à la valeur de ce patrimoine. Il se dit très content du travail mené par la COMIN pour maîtriser les dépenses.

Un commissaire se demande, à la page 8 du projet de budget 2013 rectifié, au niveau de l'impact du chiffrage des crédits de réalisation, ce qui se passe lorsqu'un crédit de réalisation est reporté ou n'est pas maintenu. Il se demande également, au vu des nombreux projets, combien de crédits de réalisation liés à l'entretien classique du patrimoine figurent au PFI.

Un autre commissaire relève tout d'abord la qualité du résumé de la méthode élaborée, telle que présentée de M^me^ Böhler. Il voudrait ensuite savoir, lorsque

l'on établit une liste de critères comme celle de la COMIN, comment il est possible de gérer des paramètres tels que la concordance des feuilles de route du Conseil administratif, d'une part, et l'objectif d'affiner la méthode quantitative et la pondération des critères, d'autre part.

Le maire rappelle que des arbitrages vont devoir être fait et qu'il s'agit d'une question éminemment politique d'abandonner des projets. Il cite l'abandon potentiel de Péclôt 13 et de la passerelle du Mont-Blanc et demande au Conseil municipal de laisser au Conseil administratif le soin d'apprécier la manière dont il mènera ces arbitrages.

Concernant la question très précise au sujet de la pondération et des feuilles de route, il répond que cela doit encore être évalué.

Un commissaire salue le travail qui a été fait par la COMIN. Il voudrait savoir si les plans d'arbitrages que le Conseil administratif va faire sur des projets qui auront été votés par le Conseil municipal vont être soumis à ce dernier. Il relève que, ce qui l'inquiète, est l'augmentation vertigineuse de la dette (passage de 1,29 milliard en 2010 à 1,6 milliard en 2016). Il rappelle l'étranglement subi après des folies d'investissements comme il y en a eu dans les années 1990, qui ont mis à mal les moyens mis à disposition pour l'entretien du patrimoine dont parlait le maire. Selon lui, la limitation doit être plus forte et le scénario idéal se situe pour lui à 100 millions d'investissements environ.

M. Pagani indique que ces arbitrages seront inscrits dans le PFI dans une rubrique qui sera créée à cet effet, et que le Conseil municipal aura son mot à dire. Il ajoute que la voilure ne peut pas être changée pour le budget 2013, notamment en ce qui concerne la liste des petits crédits d'étude qui sera disponible d'ici une ou deux semaines. En revanche, il relève que le Conseil municipal a donné au Conseil administratif une autorisation de dépense, et qu'il y aura des décisions de changements en ce qui concerne les dépenses effectives, dont le Conseil municipal pourra tout naturellement prendre connaissance et auxquelles il pourra participer.

Concernant l'établissement d'une liste de critères, M^me^ Böhler relève qu'elle a d'abord fait une comparaison par rapport à ce qui se fait dans d'autres administrations en Suisse romande, et sur laquelle repose la proposition de critères qui est ensuite faite à la COMIN. Elle précise qu'il s'agit de faire une séparation des investissements par politique publique et d'avoir un lien avec la feuille de route du Conseil administratif pour essayer d'avoir une approche globale pondérée, étant donné que certains départements sont plus demandeurs que d'autres en termes d'investissements.

Un commissaire relève qu'on nous présente une nouvelle méthode dans un emballage cadeau, mais que l'on ne trouve rien à l'intérieur et qu'il s'agit à pro-

prement parler d'une coquille vide. Il ajoute que cette méthode, qui est sensée consolider les 150 millions d'investissement et que prône M. Pagani pour les deux prochaines années, ne dit rien sur comment ces investissements vont être répartis.

Une commissaire dit comprendre les étonnements qui se manifestent autour de la table, surtout lorsque l'on n'est pas aguerri aux investissements. Elle dit avoir compris qu'il y a un PFI sur plusieurs années, que le Conseil administratif va faire des arbitrages sur cinq ans, avec une rubrique dans le PFI pour laisser une marge de manœuvre au Conseil municipal pour bouger des projets et voudrait savoir dans quelle mesure cet outil servira pour des investissements que la Conseil municipal a déjà voté ou pas.

M. Böhler répond et dit qu'il semblait important au Conseil administratif de faire en préambule un point de situation sur l'avancée des travaux. Elle précise que la présentation et le chiffrage des travaux obtenu par la méthode se fera dans une quinzaine de jours. Elle relève ensuite que la première catégorie d'investissements sur laquelle s'est penché la commission sont les crédits votés dont les travaux n'ont pas démarré, et dont un report ou une suspension n'engendreraient pas de coûts supplémentaires. Par conséquent, la réponse est oui, cet outil servira pour des investissements que le Conseil municipal a déjà votés.

En complément, M^me^ Salerno relève que, si le Conseil administratif était venu avec une liste de crédits arbitrés et postposés, cela n'aurait pas non plus satisfait la commission. Elle ajoute que la première des vertus est de comprendre qu'une volonté d'arbitrer existe sans exclure totalement l'opportunité politique, et qu'il s'agit d'un critère, mais pas du seul. Elle souligne que la grille d'analyse élaborée s'inspire de pratiques mises en œuvre dans diverses administrations cantonales, vaudoises et fribourgeoises notamment, et qu'il ne s'agit pas d'une perspective uniquement genevoise.

Elle précise que cela prend du temps aux services des différents départements de se mettre d'accord sur une pratique et de la tester. Elle ajoute que le niveau d'investissement a fait débat au Conseil administratif, mais que la barre a finalement été fixée à 150 millions pour les deux prochaines années. Elle fait remarquer que, si la pesée des intérêts politiques du Conseil municipal est différente à ce sujet, il le fera savoir au Conseil administratif. De même, si le Conseil municipal veut affiner cet outil, M^me^ Salerno lui suggère de faire des propositions qui vont dans cette direction, et qu'elle ne manquera pas de soumettre aux services.

M. Pagani observe qu'il s'agit de situer les choses dans une perspective à long terme. Il rappelle que, contrairement à ce qui se fait à l'Etat, le Conseil municipal vote une enveloppe dans le budget puis, mois après mois, reconfirme les enveloppes votées, ce qui donne un contrôle supplémentaire au Conseil municipal.

M. Pagani souligne que l'on remarque que, depuis quelques temps, le Conseil municipal ne manque pas d'en faire usage. Il ajoute que la présentation des arbitrages qui aura lieu dans deux semaines ne vise pas à abandonner des projets, mais à les repousser dans le temps. Il cite notamment l'exemple de la décision prise sans état d'âme de ne finalement pas faire la rénovation de Cité Jonction à la suite des Minoteries.

Une commissaire remercie le Conseil administratif et les services pour ce document. Elle rappelle que la commission des finances en est à l'étude du 8e PFI qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été suffisamment clair et n'indiquait pas suffisamment les priorisations des années à venir. Elle relève que le Conseil municipal avait demandé de disposer d'un outil qui permette de mieux comprendre comment le Conseil administratif fait ces priorisations. Or, le Conseil administratif a présenté cet outil aujourd'hui et il est perfectible, souligne-t-elle. Elle remercie également le Conseil administratif d'avoir tenu compte des demandes du Conseil municipal d'inclure dans la réflexion des investissements et des arbitrages les charges induites sur les frais de fonctionnement, et juge qu'un travail sérieux a été mené.

Le président relève que, dans le cadre des investissements proposés, une étude systématique est faite qui aboutit en principe à retenir 10% des projets.

Un commissaire voudrait savoir quelle est l'utilité et la valeur juridique de voter, dans le budget, ce montant sur les investissements. M. Pagani lui répond aucune. Il poursuit en disant que ces 150 millions concernent les investissements à venir, et qu'il y aura ensuite un double contrôle puisque le Conseil municipal pourra voter les propositions qui arrivent. Mais il relève que, si ces 150 millions sont liées aux propositions qui ont déjà été votées, il n'y a pas de double contrôle, et, par conséquent, le Conseil administratif fera les décaissements et le Conseil municipal n'aura pas le choix.

M. Pagani rétorque que ce n'est pas le cas. Il relève qu'une motion a été votée pour savoir, en fonction des votes de propositions, quand les chantiers commencent. Il relève que, dans le cas de l'investissement du chantier d'Artamis, une année de retard a été prise. Il ajoute que, dans ce cas, les propositions ont été examinées et que le Conseil administratif proposera soit de commencer directement les travaux (politique publique priorisée), soit de repousser pendant encore une année ou deux. Dans le cas du MEG, M. Pagani souligne que les travaux ne seront en aucun cas arrêtés ou suspendus. Il ajoute également que la seule possibilité est de réduire la voilure, non pas en 2012, mais pour 2013.

Le président relève que le Conseil administratif ne fait que se servir dans le stock des 150 millions, et que la seule chose que le Conseil municipal peut faire est, soit refuser un crédit en plénière, soit de limiter l'amplitude des investissements.

Il est relevé par un commissaire qu'il a bien compris cela, mais qu'il faut retirer l'article sur les investissements dans le budget, parce qu'il ne sert à rien, selon lui, de se battre sur ce montant global.

M. Pagani lui répond qu'on est obligé de l'indiquer et que cela fait partie des opérations comptables de la Ville. Il ne s'agit pas, formellement, d'une autorisation de dépense, mais ne pas l'indiquer serait aller contre l'orthodoxie comptable.

Une commissaire s'inquiète que le travail qui aura été fait en commission n'empêche pas le Conseil administratif de suspendre ou d'arrêter des travaux en fonction des arbitrages qui se font, apparemment en aval du vote des propositions. Elle voudrait donc savoir si le Conseil municipal ne dispose pas d'un outil pour obliger le Conseil administratif à aller au bout des projets.

M. Pagani rappelle qu'on est dans le bâtiment, soit dans un domaine aléatoire qui dépend de toute une série d'autres décisions (plans localisés de quartier, recours et embûches en tous genre, etc.). Il prend, à cet égard, l'exemple de la Nouvelle Comédie pour mettre en évidence cela. Il relève enfin que, ce que le Conseil administratif propose, c'est de donner la garantie de contenir.

M[me] Böhler relève que, lorsque l'on regarde l'estimation des investissements pour cette année, sans faire de priorisations pour l'année prochaine, la priorité de la commission des investissements était de regarder les crédits là où les travaux n'ont pas commencé. Elle souligne qu'il ne s'agit pas de les enlever, mais de les repousser pour déjà, dans un premier temps, contenir la machine à 150, et que cela représente des arbitrages douloureux pour certains départements. Elle ajoute que, dans un deuxième temps, d'autres arbitrages pourront avoir lieu pour arriver à 125, mais qu'il faut être conscient qu'il s'agit d'une lutte pour arriver à ces chiffres.

Un commissaire s'adresse à M[me] Salerno et fait remarquer que, si l'on augmente les investissements, on augmente la dette. M[me] Salerno répond que oui, pour autant que cela ne soit pas auto-financé. Le même commissaire ajoute que le Conseil administratif a expliqué que nous allions vers des années difficiles et qu'il a présenté un outil qui est sensé permettre de mieux prévoir, voire de freiner les investissements. Il se demande donc comment interpréter les propos de M. Pagani qui prône 150 millions pour les deux prochaines années, du moment qu'il s'agira d'économiser les deux années suivantes. Il dit penser à ses enfants, à la famille. M[me] Salerno relève que le Conseil administratif est en train d'évaluer des scénarios à 150 et qu'il s'agit, selon elle, d'une jauge élevée, des scénarios à 125, voire à 100, ces derniers lui paraissant quasi impossibles et ne font partis des scénarios traditionnels de la Ville de Genève. Elle confirme que la majorité du Conseil administratif est en faveur du scénario de 150 sur deux ans et de 125 sur les deux années suivantes. Elle ajoute qu'il s'agira de vérifier la capacité de

financer ces investissements sur le moyen et long termes, et rappelle qu'elle a toujours incité ses collègues à la prudence. Elle relève que le Conseil municipal doit aujourd'hui aussi accepter sa part de responsabilité par rapport aux crédits votés. Elle relève également qu'il existe, tant pour le Conseil municipal que pour le Conseil administratif, d'une nécessité de se questionner et qu'il s'agit de passer une étape pour que la machine puisse fonctionner de manière cohérente. Elle souligne que ces discussions n'ont jamais eu lieu et qu'elles ont lieu aujourd'hui.

Arbitrage des investissements

Fonctionnement de la commission des investissements « COMIN »

Commission des finances 6 novembre 2012

Création de la Comin

- Selon décision CA du 30 juillet 2012

- Composition: 1 représentant-e par département + DFIN + Personne responsable du PFI, présidée par le Directeur général

Création de la Comin

- Mandat:
  - Mise en place d'un processus de pilotage et d'arbitrage des investissements (critères)
  - Propositions de priorisation dans le PFI actuel, afin d'obtenir une réduction importante des volumes de dépenses (scénarios à 100, 125 et 150 millions /an)
  - Analyses plus poussées de la politique d'investissements et de gestion du patrimoine de la Ville (coûts et impacts) afin d'améliorer les outils de pilotage

Premières analyses

- Dépenses d'investissements 2012
- Crédits votés
- Crédits déposés
- Objets au PFI supérieurs à CHF 10 mios

Périmètre de l'analyse

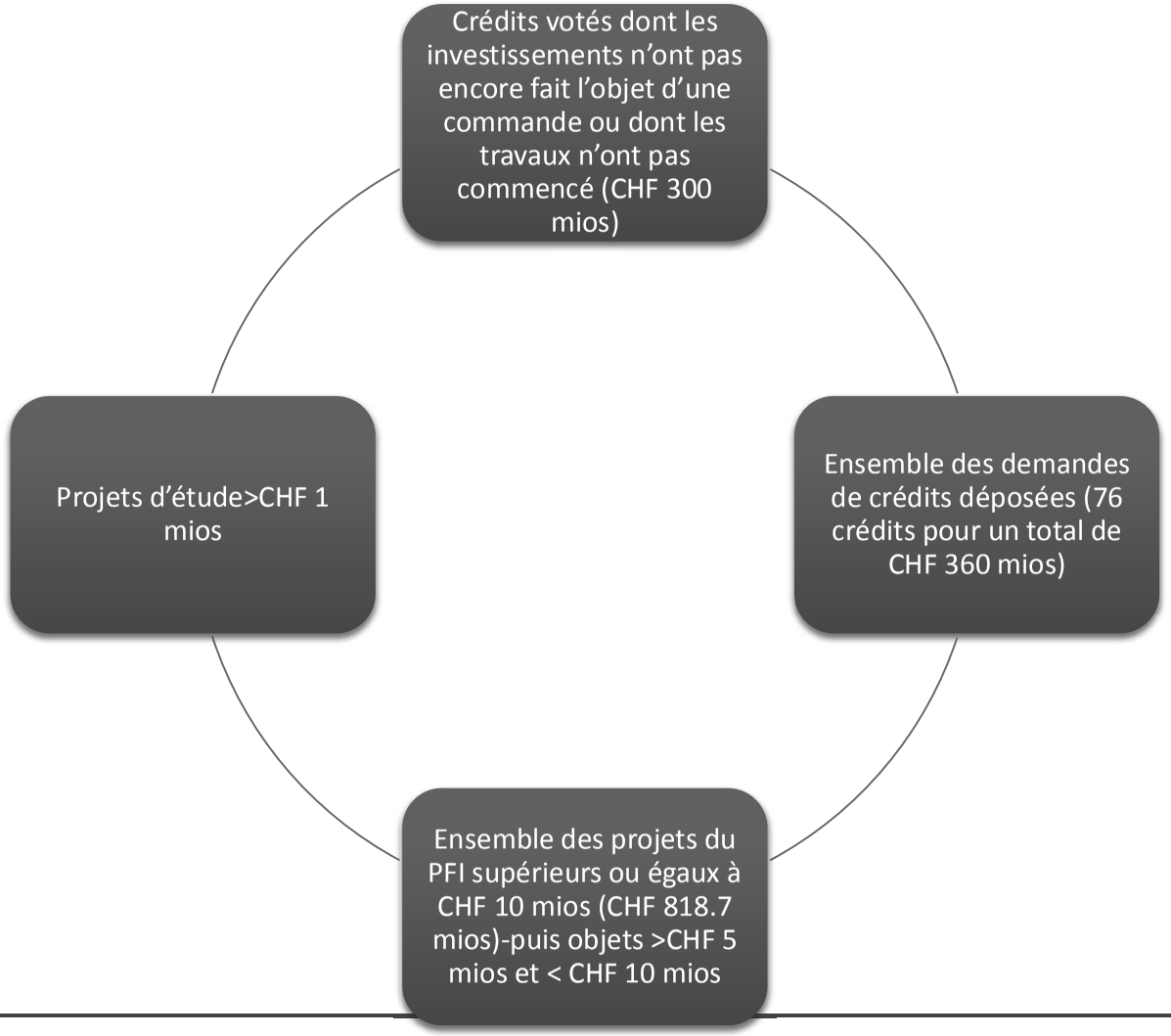

Critères d'analyse

1.	Efficacité financière (yc impact sur le budget de fonctionnement)
2.	Utilité pour le public
3.	Utilité pour l'administration
4.	Efficience environnementale
5.	Obligations
6.	Risque technique
7.	Mode de financement
8.	Concordance avec la feuille de route du CA

Critères supplémentaires

- Répartition des investissements par politique publique

- Affiner la méthode de quantification et de pondération des critères

Point de situation

- La COMIN s'est réunie à 5 reprises: 25/9; 9/10; 16/10; 30/10; 6/11

- Analyse terminée pour:
  - Crédits de réalisations votés
  - Crédits de réalisation déposés

- Chiffrage de l'impact des crédits de réalisations reportés ou non maintenus par la COMIN suivra

Enveloppe

Le CA a demandé à la COMIN de proposer des arbitrages visant une enveloppe à:

- CHF 100 mios
- CHF 125 mios
- CHF 150 mios

Impact sur le fonctionnement

- Amortissements
- Intérêts de la dette
- Augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux investissements

Autres analyses prévues

- Examen des coût des investissements, notamment l'impact des normes (patrimoine, sécurité, énergie)
- Analyse du rendement du patrimoine financier
- Analyse de l'impact économique des investissements

8.2 *Vote du PB 2013 rectifié*

Mis aux voix, le projet de budget 2013 rectifié est accepté à l'unanimité par 15 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC).

8.3 *Vote des amendements des commissions spécialisées*

Amendements par commission (2)

Amendement 1 – commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication – 20 postes d'agents de la police municipale supplémentaires

Page 83, département environnement urbain et sécurité
Politique publique 07
Groupe de compte 301

Ancien montant:	38 378 410 francs
Montant supplémentaire:	+ 1 356 130 francs
Nouveau montant:	39 731 540 francs

M[me] Sumi annonce que l'amendement est retiré suite à la présentation de M[me] Salerno lors de la séance précédente qui montrait que les vingt postes d'agents de la police municipale (14 nouveaux postes et 6 postes transférés) avaient déjà été intégrés dans le projet de budget rectifié.

Un commissaire voudrait savoir si le montant des frais de formation et d'équipement sont compris pour l'ensemble des 20 postes supplémentaires. Une commissaire rappelle que c'est la remarque qu'elle a fait lors de la séance précédente, à savoir que les 14 nouveaux postes étaient couverts, mais pas les 6 postes transférés, ce dont le Conseil administratif a pris acte. M[me] Heurtault-Malherbe relève que tous les ajustements de budget par rapport aux nouveaux postes ont été fait pour les 14 postes et que des amendements ont dès lors été préparés par le Conseil administratif pour le 8 décembre pour les 6 postes restants.

Elle précise que cela représente, en charges supplémentaire, 24 600 francs pour les équipements, et 9000 francs pour les fournitures. Ces montants ont été budgétés au prorata temporis et que les uniformes sont achetés en une fois.

Amendement 2 – commission des arts et de la culture – Stargazer

Page 160 du projet de budget (PP), département de la culture et du sport
Position 30
Groupe de compte 365

Ancien montant:	10 300 francs
Montant supplémentaire:	+ 39 700 francs
Nouveau montant:	50 000 francs

Exposé des motifs: la commission propose d'aider l'Association Stargazer en lui octroyant 50 000 francs. Elle rappelle que l'association est active depuis 2006 dans le domaine de l'art contemporain.

L'association a realisé plus de 120 expositions. Elle était logée auparavant à Artamis et a été déménagée. Depuis 2008 elle recevait une subvention à l'essai de 10 300 francs. Des preuves ont été fournies, et la commission des arts et de la culture propose d'augmenter la subvention de l'association à 50 000 francs pour lui permettre de rayonner dans le quartier (Jonction) et pouvoir soutenir les artistes qui exposent et qui, pour la plupart, sont genevois. S'il fallait retirer ce montant ailleurs, la commission des arts et de la culture propose de le retirer au Centre d'art contemporain, parce qu'il serait dommage que des petites structures soient contraintes de fermer alors que le Centre d'art contemporain dispose de subventions conséquentes.

Mis aux voix, l'amendement 2 de la commission des arts et de la culture pour aider l'Association Stargazer est refusé par 10 non (2 Ve, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 UDC) et 5 abstentions (2 EàG, 3 S).

8.4 *Vote des amendements de la commissions des finances*

Amendements par partis

1. Amendements de l'Entente (PLR-PDC) (5)
2. Amendements du MCG (8)
3. Amendement du MCG/PLR (entretien des routes) (1)
4. Amendements de l'UDC (2)

1. <u>Amendements de l'Entente (PLR/PDC) (1 à 3) – suppression des nouveaux postes demandés (7,5)</u>

L'Entente présente trois amendements distincts qui visent la suppression de l'ensemble des nouveaux postes demandés, à l'exception des agents de la police municipale et des pompiers. Ils concernent les quatre nouveaux postes au département des constructions et de l'aménagement, les deux postes et demi au département de la culture et du sport, et le nouveau poste au département de la cohésion sociale et de la solidarité. Il s'agit donc de la suppression de sept postes et demi à laquelle correspond un amendement par département concerné.

<u>Amendement 1 de l'Entente – suppression 1 poste au département de la cohésion sociale et de la solidarité, poste d'adjoint</u>

Pages 23-24 du projet de budget 2013 rectifié, département de la cohésion sociale et de la solidarité
Groupe de compte 30x

Modification apportée: – 159 882 francs

M. Fiumelli précise que l'Entente présente trois amendements distincts qui visent la suppression de postes.

Le président soumet l'amendement au vote, il est refusé par 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

Amendement 2 de l'Entente – suppression de 4 postes au département des constructions et de l'aménagement

Département des constructions et de l'aménagement
Groupe de compte: 30x

Modification apportée: – 586 287 francs

Le président soumet l'amendement au vote, qui est accepté par 10 oui (2 MCG, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 non (2 EàG, 3 S).

Amendement 3 de l'Entente – suppression de 2,5 postes au département de la culture et du sport

Page 38 – département de la culture et du sport
Groupe de compte 30x

Modification apportée: – 294 218 francs

Proposition de sous-amendement de l'UDC

Le président propose de passer au vote de cet amendement, soit de procéder à 2 votes consécutifs:

– vote 1: Amendement 3: suppression totale (– 294 218 francs)
– vote 2: Sous-amendement: suppression partielle (– 147 109 francs)

1. Vote de l'amendement 3 de l'Entente – la suppression de 2,5 postes au département de la culture et du sport (suppression totale)

L'amendement est refusé par 10 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 MCG, 1 DC, 3 LR).

2. Vote du sous-amendement 3 de l'Entente sur la base d'une modification de – 147 109 francs au lieu de – 294 218 francs (suppression partielle)

Le sous-amendement est accepté par 13 oui (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR 2 UDC) et 2 abstentions(EàG).

Amendement 4 – PLR-PDC – réduction des charges de personnel

Page 27 – Département cohésion sociale et solidarité
Groupe 30

Modification apportée: – 200 000 francs

Le président soumet au vote l'amendement PDC/PLR – réduction des charges du personnel (– 200 000 francs) amendé par l'UDC à – 260 000 francs, qui est accepté par 8 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

Amendement 5 – MCG – Subvention OSEO

Page 7 du projet de budget rectifié – Département de la cohésion sociale et de la solidarité
politique publique 58
Groupe de compte 365

Ancient montant:	154 600 francs
Modification apportée:	+ 50 000 francs
Nouveau montant:	204 600 francs

Le président soumet au vote l'amendement MCG, qui est refusé par 6 non (1 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 2 S, 1 MCG, 1 DC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Amendement 6 – MCG – indexations des salaires du GTG

Page 15 – PB2013 rectifié – département de la culture et du sport
Politique publique 30
Groupe de compte 365

Modification apportée:	– 46 545 francs

Le président soumet au vote l'amendement qui est accepté par 13 oui (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (EàG).

Amendement 7 – MCG – indexation des salaires de la Ville

Page 21 – département: tous
Politique publique 30
Groupe de compte

Ancien montant:	466 310 000 francs
Montant enlevé:	– 1 600 000 francs
(hors charges)	
Soit (charges comprises)	1 959 912 francs
Nouveau montant:	464 350 088 francs

M[me] Heurtault-Malherbe précise que le chiffrage DRH charge comprise s'élève à 1 959 912 francs.

Le président soumet au vote l'amendement qui est accepté par 11 oui (2 Ve, 2 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) et 3 abstentions (2 EàG, 1 S).

Amendement 8 – MCG – suppression allocation par enfant

Page 21 – départements: tous
Groupe 30

Modification apportée:	– 2 600 000 francs
Soit	1 924 050 francs

(après vérification des services)

Exposés des motifs: il est rappellé qu'il s'agit de la partie que le Conseil municipal avait déjà réduite en 2012 dans le cadre du précédent débat sur le budget: il s'agit des 50% supplémentaires sur l'allocation familiale.

Mme Heurtault-Malherbe précise que le montant après modification s'élève à 1 924 050 francs.

Le président soumet au vote l'amendement qui est accepté par 10 oui (2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 non (2 EàG, 3 S).

Mme Heurtault-Malherbe donne l'état des lieux du résultat avec les amendements acceptés: – 1 092 870 francs

Amendement 9 – MCG – suppression indexation de rattrapage rentes CAP

Page 6 du projet de budget 2013 rectifié – département finance et logement
Politique publique 30
Groupe de compte 307
(prestations aux pensionnés)

Ancien montant	6 575 000 francs
Modification apportée:	– 2 000 000 francs
Nouveau montant:	4 575 000 francs

Exposés des motifs: Il est rappellé qu'il existe une indexation de rattrapage complémentaire aux rentes annuelles pour les retraités de la CAP à la charge de la Ville. Il relève que ce montant n'a plus sa raison d'être, dans la mesure où il s'agissait, à l'époque, d'une indexation de rattrapage dont le montant venait s'ajouter à l'indexation générale, et qui se justifiait alors au vu des chiffres de l'inflation.

Il précise que, aujourd'hui il ne s'agit plus d'un montant indexé, mais d'un montant fixe qui est facturé tel quel chaque année à la Ville par la CAP.

Le président soumet au vote l'amendement qui est accepté par 10 oui (2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 5 abstentions (2 EàG, 3 S).

Amendement 10 – MCG – convention sur les routes (M-1047)

Page 13 – département aménagement et construction
Politique publique 62
Groupe 461

Ancient montant:	4,9 millions
Modification apportée:	+ 11 millions
Nouveau montant:	15,9 millions

Exposé des motifs: Il est expliqué qu'il s'agit de la convention sur les routes qui règle les frais de route et les frais de police. Il relève que le facture de la Ville s'élève à 15 millions pour les frais d'entretiens des routes, et la facture de l'Etat à 15 millions pour les frais de police. Considérant le résumé du département qui montre que ces frais de police n'ont aucun sens, que la Ville touche, à ce titre, 4 millions de francs et qu'il manque 11 millions pour arriver au 15 millions, il propose de les rajouter au budget.

Le président passe au vote de l'amendement qui est refusé par 6 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (3 S, 2 MCG) et 4 abstentions (2 Ve, 2 EàG).

Amendement 10 bis – PS – 11 millions inscrits en pertes sur créances.

Le Parti libéral-radical manifeste son désaccord, dans la mesure où ce vote double le premier et qu'il n'est, en principe, pas possible de voter deux fois le même amendement.

Le président soumet au vote le sous-amendement qui est refusé par 6 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (3 S, 2 MCG) et 4 abstentions (2 Ve, 2 EàG).

Amendement 11 – MCG – suppression indexation salaires délégation petite enfance

Page 30 – Département cohésion sociale et solidarité
Politique publique 54
Groupe de compte 365

Ancien montant:	84 550 944 francs
Modification apportée:	– 400 000 francs
Nouveau montant:	84 150 944 francs

Exposé des motifs: indexation des salaires conformément aux chiffres reçus aujourd'hui par le département.

Le président passe au vote de l'amendement qui est accepté par 12 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 S, 2 Ve) et 3 abstentions (2 EàG, 1 S).

M. Krebs relève que le montant de l'indexation est bien de 400 000 francs pour la petite enfance sur une masse salariale de 80 millions de francs, mais qu'il doit y avoir, selon lui, une confusion en ce qui concerne la FASe qui est indépendante de la délégation à la petite enfance.

Amendement 12 – Entente PLR PDC – suppression de l'annuité 2013

Départements: tous
Rubrique 30

Modification apportée: – 4 100 000 francs

Exposé des motifs: l'Entente relève que l'on est en train d'arriver à un budget équilibré. Il rappelle que le budget doit être doublement équilibré, (équilibre du compte de fonctionnement et équilibre du compte de financement).

Le président passe au vote de l'amendement qui est refusé par 11 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 UDC) contre 4 oui (1 DC, 3 LR).

M[me] Heurtault-Malherbe annonce le résultat provisoire des amendements. Résultat positif: 1 307 130 francs.

Amendement 13 – UDC – baisse linéaire de 1% des subventions

Projet de budget – Page155ss
Subventions 363-364-365-366-367
Hors subventions Communes, Canton et Confédération.

Ancien montant:	194 000 000 francs
Modification apportée:	– 1 941 000 francs
baisse linéaire de 1%	
Nouveau montant:	192 059 000 francs

Exposé des motifs: l'Union démocratique du centre pense qu'il faut donner un signal clair, non seulement aux magistrats, mais aussi aux subventionnés. Il assure que cette baisse est tout à fait symbolique et qu'il s'agit d'un effort demandé à tous le monde pour parvenir à un budget équilbré.

Le président procède au vote de l'amendement qui est refusé par 9 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG) contre 6 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC).

Amendement 14 – UDC – Coopération décentralisée

Page 156 du projet de budget 2013 – département finances
Politique publique 58
Groupe de compte 367

Ancien montant: 2 955 000 francs
dans PB initial
Revisité à: 3 455 000 francs
dans le projet de budget rectifié
Modification apportée: – 500 000francs
Nouveau montant: 2 955 000 francs

Exposé des motifs: l'Union démocratique du centre relève que M^me^ Salerno a revisité le montant de 2 955 000 de francs à hauteur d'un demi-million, et ce sans véritables explications de sa part.

Le président passe au vote de l'amendement qui est refusé par 9 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG) contre 6 oui (1 DC, 3 LR , 2 UDC).

Amendement 15 – MCG/PLR – entretien des routes

Département aménagement et construction

Montant supplémentaire demandé: + 1 300 000 francs

M^me^ Heutault-Malherbe rappelle que le boni se situe toujours à 1 307 130 francs.

Le président explique qu'il s'agit, selon l'amendement proposé, d'affecter le boni actuel à l'entretien des routes.

Le président soumet au vote l'amendement qui est accepté par 8 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 6 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S) et 1 abstention (S).

Amendement 16 – MCG – budget des investissements

Page 152 du projet de budget 2013 – PA 90 millions / PF 20 millions.

M. Krebs rappelle que le Conseil municipal vote des crédits d'investissement qui sont assorties d'autorisations d'emprunts à court terme, et, en vertu de l'article 48 de la LAC, le Conseil administratif est chargé de l'exécution de ces crédits d'investissements.

Le président passe au vote de l'amendement qui est accepté par 8 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 6 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S) et 1 abstention (S).

8.5 *Vote final*

Le président soumet les délibérations au vote.

La délibération I est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC).

La délibération II est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC).

La délibération III est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC).

Le budget est voté à l'unanimité.

9. **Position des groupes**

Le président passe aux déclarations par groupe

Un commissaire PLR annonce que le Parti libéral-radical va voter le budget ce soir. Il se dit satisfait de voir que la comptabilité joue. Il précise que l'on a passé d'un déficit de 23 millions à 0, voire un boni de 7000 francs, ce qui est satisfaisant du point de vue comptable. En revanche, il se dit moins satisfait lorsqu'il s'agit de regarder comment cette opération a été faite dans le détail. Il relève notamment qu'il n'est pas très convaincu par les arguments sur la taxe professionnels (+ 5 millions), ni par la suppression du Fonds chômage qui ne représente, selon lui, pas une vraie économie, puisque ces 5 millions vont quand même être dépensés en 2013. Idem pour la suppression d'amortissements pour 2 millions qui vont être intégrés dans les comptes 2012, pour les coupes dans les compétents énergie, assurances, etc., et pour la diminution des intérêts de la dette. Par conséquent, le Parti libéral-radical trouve que l'effort concret du Conseil administratif pour arriver à l'équilibre n'est pas suffisamment visible, ce qui l'amènera à revenir en plénière sur un certain nombre de points.

Il rappelle que le souci majeur du Parti libéral-radical se situe au niveau de l'augmentation de la dette. Il rappelle également que l'administration genevoise peut être considérée, à plus d'un titre, comme pléthorique avec des statuts du personnel très (trop?) généreux. Il conclu en disant que le Parti libéral-radical va voter le budget sans être convaincu.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que Conseil administratif a été à l'écoute des priorités énoncées lors de la campagne électorale. En qualité de nouveau parti gouvernemental, il se dit très satisfait d'avoir été écouté au niveau de la sécurité et des postes dégagés par le Conseil administratif pour la police municipale. Concernant les autres diminutions, il rejoint les propos de son collègue de l'Entente. Il souhaite que le débat sur le budget soit un débat aussi serein que celui qui s'est déroulé ce soir. Il ajoute que cela dépendra de l'attitude de l'ensemble des groupe, relevant que certaines positions stratégiques s'avèrent parfois stériles, mais que le Parti démocrate-chrétien entrera dans le jeu, en se

mettant sur la défensive. Il relève enfin qu'il s'agit d'un budget de responsabilité, tant au niveau du Conseil administratif que de la commission des finances, et il espère que cela continue sur cette voie en plénière.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois voudrait tout d'abord remercier son collègue de parti pour son travail et sa maîtrise budgétaire qui ont permis de passer d'un déficit de 6 millions à un boni de 1,3 million qui a pu être réaffecté. Il pense que Genève en ressortira gagnante et que cela montre, qu'au-delà des querelles partisans, l'on peut être raisonnable dans le cadre de la bonne gestions de la chose publique. Il relève que le Mouvement citoyens genevois a eu son os à ronger avec la question des gardes municipaux, et que l'insatisfaction latente ne devrait pas l'emporter. Il se dit très satisfait que le Mouvement citoyens genevois et Daniel Sormanni aient pu être la cheville ouvrière de la finalisation de ce budget. Il relève que M. Pagani est peut-être le «grand perdant», mais que, au final, chaque conseiller administratif a les moyens de travailler, en dépit des suppression de postes. Il souligne que ce qui compte pour le Mouvement citoyens genevois c'est la bonne gouvernance et qu'il soutiendra et défendra ce budget de compromis qui reste pour lui une satisfaction.

Un commissaire socialiste commence par saluer le fait que l'on s'achemine vers un budget qui sera voté à une majorité que la commission des finances n'a jamais connue sous les législature précédentes. Il pense que c'est suffisamment rare pour être souligné, ce d'autant plus que d'autres forces politiques sont beaucoup plus enclines à jouer au pompier pyromane.

Le Parti socialiste regrette évidemment les coupes qui viennent d'être faite sur les quatre nouveaux postes du département 2, et celles sur le départements 5, mais au vu des sacrifices consentis par le Conseil administratif il ne voit le motif suffisant pour renoncer ou s'abstenir de voter sur le budget. Il regrette également que le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien ne soient pas contents, malgré l'augmentation des agents de la police municipale et des postes de pompiers. Il ajoute que, malgré les chiffres noirs en termes d'exercice, il semblerait que le Parti libéral-radical ne peut pas être complètement content tant que les coupes ne font pas mal, soit dans le subventionnement des associations ou directement dans les mécanismes salariaux de la fonction publique (l'annuité) ou encore au niveau des 500 000 francs de l'aide au développement. Il relève que le regret est d'autant plus vif que ce sont les seuls points où le point de vue du Parti libéral-radical ne s'est pas imposé, et souligne que c'est, au contraire, l'équilibre des sacrifices qui devrait l'emporter.

Une commissaire des Verts relève le travail relativement serein qui a été fait pour l'étude de ce projet de budget 2013. Il n'y a pas eu d'échanges verbaux vitriolés, ce qui l'a rassurée sur l'ambiance de travail d'un niveau digne du Conseil municipal. Les Verts saluent, sur la base de la présentation du Conseil

administratif du 6 novembre 2012, le travail et les sacrifices que le Conseil administratif a consenti à faire pour réduire le déficit à – 6 millions.

Elle souligne que, au regard des objectifs de son parti, il existe des satisfactions et des frustrations, mais que l'approche pragmatique qui a prévalu visait une maîtrise de charges, ce qui a été démontré par le Conseil administratif. Elle relève que, pour arriver à l'équilibre, une des frustrations se situe au niveau de la diminution de la masse budgétaire souhaitée et obtenu par la droite (Entente + Mouvement citoyens genevois et Union démocratique du centre). Elle rappelle que le département 5 est un département important par ces temps perturbés, et les sacrifices consentis par M[me] Alder ont été suffisamment difficiles pour ne pas être encore augmenté d'avantage. Les Verts regrettent également que les partis n'aient pas suivi la proposition socialiste de prévoir un budget d'investissement à 125 millions au lieu de 110 millions. Elle souligne que Les Verts restent en souci par rapport aux investissements qui doivent être fait, et qui ne l'ont pas été depuis une trentaine d'années. Elle pense qu'il est vraiment dommage de ne pas risquer un endettement, dans la mesure où cela entraîne la péjoration du patrimoine administratif et financier. Elle conclue en relevant la satisfaction des Verts de voter ce budget à une très large majorité, et de donner, par là-même, un signal positif aux habitants dans un contexte difficile qui engendre beaucoup d'insécurité pour la population.

Ensemble à gauche se réjouis du vote de ce budget, en l'état. Il ne fera pas de grande déclaration et relève simplement la questions des postes et celle des 0,7%, questions sur lesquelles son parti reviendra le cas échant en plénière.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève, tout d'abord, qu'à l'image du Parti libéral-radical, il faudra se contenter de ce budget, qui représente un équilibre entre les recettes à disposition et les signaux politiques que l'on veut émettre. Il remarque que les 25 agents de la police municipale font partie de ces signaux politiques, de même que le refus de l'indexation, qui représente un effort du côté des employés de la commune. Il souligne que cet équilibre est nécessaire, mais déplore qu'il ne laisse pas de marge de manœuvre au Conseil administratif, dans la mesure où la part d'un budget positif serait immédiatement capté par l'un ou l'autre des membres du Conseil administratif. Il relève ensuite qu'au niveau des revenus (1 milliard 141 millions pour 2013 et 1 milliard 186 millions pour 2011) on a 45 millions de différences entre le budget 2013 et la réalité comptable 2011. Il ajoute qu'on remarque aussi une évaluation des revenus supérieure de 64 millions, ce qui lui semble un peu paradoxal et démontre, selon lui, la volatilité des recettes fiscales. Il précise que, entre 2011 et 2013, on se situe dans une fourchette à 109 millions et il relève que les millions peuvent basculer de part et d'autre, sans que l'on puisse contrôler quoi que ce soit. Il pense qu'un budget à l'équilibre est un vœu pieux.

Il ajoute que, pour les comptes 2013, l'Union démocratique du centre aurait souhaité avoir une marge de manœuvre un peu plus importante qui lui permette, notamment, de donner des signaux un peu plus forts à la population, fragilisée par le taux élevé de chômage, la concurrence et les problèmes d'insécurité. Il conclut en disant qu'il apprécierait d'arriver à l'unanimité et qu'il s'agirait d'une bonne opération gagnée dans le signal que l'on veut donner à la population. Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre votera le budget,

Le président se réjouit de la qualité du travail et des débats. Il remercie M[me] Sophie Heurtault-Malherbe et M. Philippe Krebs pour leur travail et leur soutien, ainsi que M. Fiumelli, le rapporteur général M. Sormanni et la commission dans son ensemble pour leurs investissement et qui à accompli ce travail, qui est loin d'être évident, avec courage et volonté.

Un commissaire démocrate-chrétien voudrait revenir sur la déclaration du commissaire socialiste concernant les postes d'agents de la police municipale.

Il rappelle que s'il a salué précédemment l'ouverture du Conseil administratif, il tient à rappeler également que c'est suite aux réactions dans la presse et aux manifestations qui ont eu lieu que M. Pagani, qui n'avait prévu que 5 postes supplémentaires d'agents municipaux, en est arrivé là où on en est aujourd'hui. Il pense aussi qu'il s'agit d'un budget politique qui est affecté par les décisions en cours, notamment en ce qui concerne la révision du règlement de la police, de même qu'il est scandaleux de prévoir le démantèlement du département de M. Maudet avec l'arrivée de M. Barazzone.

Un commissaire libéral-radical précise que le mécontentement du Parti libéral-radical est dû au fait que le citoyen genevois paie plus d'impôts que ses concitoyens bâlois et zurichois. A cet égard, il se base sur une publication qui se trouve sur le site de la Confédération à propos des charges fiscales des Cantons. Une commissaire d'Ensemble à gauche lui rappelle qu'une des raisons à cela est que la répartition n'est pas la même.

Le rapporteur général remercie le président pour la manière dont il a mené les débats. Il relève que, du moment qu'il n'y a pas d'inflation, et avec un peu d'attention et d'écoute et de justice, les partis, sans prétériter le personnel et les subventionnés ont réussi à équilibrer le budget, à limiter les investissements pour préserver l'avenir, ce qui a permis d'en arriver à un vote à l'unanimité.

Il rappelle qu'il ne s'agit jamais de punir qui que ce soit, et qu'il faut éviter de comparer la Ville de Genève, une commune, à d'autres cantons, villes ou communes de Suisse, parce que les prestations et les pouvoirs de communes, des villes et des Cantons ne sont tout simplement pas les mêmes. Enfin il remercie tous les membres de la commission pour leur collaboration, ainsi que tous les fonctionnaires pour leur engagement.

10. **Déclaration du rapporteur général**

Après une présentation par le Conseil administratif d'un budget 2013, pas fini, sans arbitrage, avec un déficit de 23 millions, l'exécutif est revenu devant la commission des finances avec un nouveau budget, plus abouti, avec de nombreuses corrections à la hausse et à la baisse, pour se fixer à un déficit de 6 millions.

L'effort est méritoire, mais insuffisant. Dans ces temps économique difficile, il est impératif de présenter un budget, au minimum, équilibré.

La commission des finances a effectué un important travail et a trouvé les éléments pour corriger le projet de budget du Conseil administratif.

Ce sont pas moins de 7,3 millions qui ont pu être économisé, indexation des salaires du personnel de la Ville de Genève, de la Petite enfance et du Grand Théâtre (indice négatif à ce jour), rente enfant complémentaire, rente de rattrapage d'indexation des pensionnés de la CAP, nouveaux postes refusés aux départements des constructions et de l'aménagement, de la culture et du sport et de la cohésion sociale et de la solidarité.

L'entretien des routes, dans un état lamentable à Genève, a bénéficié d'un supplément de 1,3 million.

Finalement, simple et sans douleurs, les prestations sont maintenues, le personnel n'est pas pénalisé, et on arrive à un équilibre, sans véritable effort, presque trop facile et trop simple.

Une évidence aussi, maîtriser l'investissement et revenir à des montants qui préservent l'avenir, à savoir 110 millions.

Cet équilibre peut être fragile, car si tous les partis ont voté à la commission des finances ce projet de budget 2013 équilibré, avec des investissements qui préservent l'avenir, une première à Genève depuis 21 ans, il ne faudra pas toucher à ce compromis.

Mais ne soyons pas dupes, il y a encore des potentiels d'économies et le Conseil administratif serait bien inspiré de les activer car, autrement, ce sera fait par le Conseil municipal.

Le rapporteur général adresse ses remerciements au Service du Conseil municipal, et notamment à M. Jean-Daniel Hercod, ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'a M^{me} Loredana De Ciocchis Gonzalez, pour l'aide qui lui a été apporté pour rédiger et ordonnancer le présent rapport.

La commission des finances remercie le département des finances et du logement pour le soutien qu'il a apporté à l'étude et la compréhension du projet de budget 2013.

11. **Projets de délibérations rectifiés**

PROJETS DE DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

décide

Délibération I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à ……	**1'141'100'700**	francs
sous déduction des imputations internes de……	**37'111'488**	francs
soit un total des charges nettes de ……	**1'103'989'212**	francs
et les revenus à ……	**1'141'107'830**	francs
sous déduction des imputations internes de ……	**37'111'488**	francs
soit un total des revenus nets de ……	**1'103'996'342**	francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 7'130 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif

dépenses ……	90'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	90'000'000

b) patrimoine financier

dépenses ……	20'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	20'000'000

c) total

dépenses ……	110'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	110'000'000

d) Le plan d'engagement des investissements pour 2013, est présenté au CM pour approbation, dans les limites du budget voté, au plus tard à fin janvier 2013.

Un plan de trésorerie, pour le même financement des investissements, est présenté pour approbation au CM, en même temps que le plan d'engagement.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif

investissements nets ……		90'000'000
amortissements ordinaires ……	76'799'549	
amortissements complémentaires ……	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 7'130	
autofinancement ……		76'806'679
Insuffisance de financement ……		13'193'321

b)	patrimoine financier		
	investissements nets		20'000'000
	amortissements (autofinancement)		3'303'500
	Insuffisance de financement		16'696'500
c)	total		
	investissements nets		110'000'000
	amortissements ordinaires	80'103'049	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 7'130	
	autofinancement		80'110'179
	Insuffisance de financement		29'889'821

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 7'130 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Délibération II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2013, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2013.

Délibération III. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2013 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 29'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2013, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Tableau N° 1.1

Présentation générale

Budget 2012		Projet de budget 2013 déposé			Projet de budget 2013 amendé	
Compte administratif						
CHF		CHF			CHF	
Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Fonctionnement**	**Charges**	**Revenus**
	1'096'785'259		1'103'072'342	Revenus		**1'103'996'342**
1'024'541'894		1'043'781'637		Charges	**1'023'886'163**	
72'243'365		82'484'026		Amortissements	**80'103'049**	
0		0		Amortissements complémentaires	**0**	
1'096'785'259	**1'096'785'259**	**1'126'265'663**	**1'103'072'342**	Total net des charges et revenus	**1'103'989'212**	**1'103'996'342**
44'101'969	44'101'969	39'111'488	39'111'488	Imputations internes	**37'111'488**	**37'111'488**
1'140'887'228	**1'140'887'228**	**1'165'377'151**	**1'142'183'830**	Total brut des charges et revenus	**1'141'100'700**	**1'141'107'830**
0			23'193'321 *	**Excédent de revenus (*Excédent de charges)**	7'130	
1'140'887'228	**1'140'887'228**	**1'165'377'151**	**1'165'377'151**		**1'141'107'830**	**1'141'107'830**
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
78'000'000		120'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**90'000'000**	
				Préfinancement sur patrimoine administratif		
22'000'000		30'000'000		Investissements du patrimoine financier	**20'000'000**	
				Préfinancement sur patrimoine financier		
	100'000'000		150'000'000	Investissements nets		**110'000'000**
100'000'000	**100'000'000**	**150'000'000**	**150'000'000**		**110'000'000**	**110'000'000**
Financement des investissements						
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**		**Dépenses**	**Recettes**
78'000'000		120'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**90'000'000**	
22'000'000		30'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**20'000'000**	
	69'157'285		79'180'526	Amortissements du patrimoine administratif		**76'799'549**
	3'086'080		3'303'500	Amortissements du patrimoine financier		**3'303'500**
	0		-23'193'321	Excédent de revenus de fonctionnement		**7'130**
	72'243'365		**59'290'705**	**Autofinancement**		80'110'179
	27'756'635		90'709'295	**Insuffisance de financement**		29'889'821
100'000'000	**100'000'000**	**150'000'000**	**150'000'000**		**110'000'000**	**110'000'000**
Variation de fortune						
	8'842'715		40'819'474	Augmentation du patrimoine administratif		**13'200'451**
	18'913'920		26'696'500	Augmentation du patrimoine financier		**16'696'500**
	-27'756'635		-90'709'295	Insuffisance de financement		**-29'889'821**
0		-23'193'321 *		Augmentation de la fortune (*Diminution)	**7'130**	
0	**0**	**-23'193'321**	**-23'193'321**		**7'130**	**7'130**

En tenant compte des résultats des budgets 2012 et 2013, la fortune au 31 décembre 2013 est estimée à CHF 984'149'602

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Pour : 5 OCT. 2012
Adressé par :
Copies :

Monsieur Alberto Velasco
Président
Commission des finances

Genève, le 5 octobre 2012

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le projet de budget 2013

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 29 septembre dernier et vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

1. Question formulée par M. Olivier Fiumelli, sur les retraites des magistrat-e-s

Question :
M. Fiumelli demande où se trouvent les données relatives aux prélèvements pour les retraites des Conseillers administratifs.

Réponse:
Il s'agit de l'imputation comptable : A0105699 307670 "Pension du CA"

2. Question formulée par M. Olivier Fiumelli, sur les prélèvements pour les retraites des Magistrat-e-s

Question :
M. Fiumelli demande le pourcentage de ces prélèvements.

Réponse:
Le pourcentage s'élève à 4,5%

3. Question posée par M. Simon Brandt sur les bénéficiaires de certaines subventions

Question :
M. Brandt aimerait avoir la liste des bénéficiaires des subventions suivantes :

a) *Divers projets de la Genève internationale* (CHF 70 000.- , groupe 365)

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Réponse :
Voir en annexe deux documents récapitulatifs
- SUBVENTIONS SRE 2011.xlsx - SUBVENTIONS SRE 2012.xlsx

b) *Subventions et allocations diverses et imprévues* (CHF 220 000.- , groupe 365)

Réponse :
Voir en annexe deux documents récapitulatifs
- SUBVENTIONS 2011.xlsx - SUBVENTIONS 2012.xlsx

c) *Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques* (CHF 250 000.- , groupe 367)

Réponse :
Voir en annexe deux documents récapitulatifs
- SUBVENTIONS S570025 2011.xlsx - SUBVENTIONS S570025 2012.xlsx

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexes : ment.

SUBVENTIONS 2012

date du document : 25.09.2012

A004000 Relations extérieures	CHF
Budget groupe 365 Divers projets pour la Genève Internationale	**70'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2012	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Compagnie William Forsythe PROJET : Humain Writes	20'000.00
BENEFICIAIRE : RTS PROJET : Métiers coopération internationale	50'000.00
TOTAL	**70'000.00**

Disponible	**0.00**

SUBVENTIONS 2011

date du document : 25.09.2012

A004000 Relations extérieures	CHF
Budget groupe 365 Divers projets pour la Genève Internationale	**70'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2011	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Fondation Eduki PROJET : Projet pédagogique	10'000.00
BENEFICIAIRE : Peace Brigades PROJET : Séminaire international sur les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains	5'000.00
BENEFICIAIRE : DFAE PROJET : Conférence ministérielle de la Déclaration de Genève - atelier villes contre la violence armée	22'500.00
BENEFICIAIRE : Ambassade de Suisse en Grèce PROJET : Colloque sur Fred Boissonas à Corfou	4'500.00
BENEFICIAIRE : RTS PROJET : Métiers coopération internationale	25'000.00
BENEFICIAIRE : Fondation Carl Lutz PROJET : Exposition de Carl Lutz	3'000.00
TOTAL	**70'000.00**

Disponible	**0.00**

SUBVENTIONS 2011

date du document : 25.09.2012

A800010 Conseil administratif	CHF
Budget groupe 365 Subventions diverses et imprévues	**220'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2011	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Nez Rouge - Genève c/o M. Alexandre Zanetta rue François-Grast 18 1208 Genève PROJET : Subvention 2010 abandonnée en 2011	-1'500.00
BENEFICIAIRE : Association Sirocco FESTIVAL BLACK MOVIE Rue du Général-Dufour 16 Genève 1204 PROJET : Festival des films Blackmovie, coctail, 10.02.2011	4'000.00
BENEFICIAIRE : Salon International des Inventions PROJET : Salon des Inventions, 06-10.04.2011	2'500.00
BENEFICIAIRE : Association "Rencontres et cultures du monde arabe" c/o Lyzamir Rue des Corps-Saints 3 1201 Genève PROJET : Organisation du concert LeBAM, 17.04.2011	50'000.00
BENEFICIAIRE : Association Pacifique 9 bis rue de Veyrier 1227 Carouge PROJET : 50%- Projets de navigation 2011 du voilier Fleur de Passion	25'000.00
BENEFICIAIRE : Association Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH) PROJET : FIFDH, réception, 04.03.2011	6'000.00
BENEFICIAIRE : Southeast European Integration Perspectives PROJET : Débat public avec Carla del Ponte à la Comédie, réception, 04.04.2011	3'500.00
BENEFICIAIRE : UNIGE/DSR Restaurant UNIBAR PROJET : Criminalité organisée et lutte antimafia, réception, 18.01.2011	2'323.90
BENEFICIAIRE : Lift Conférence 18, Quai du Seujet 1201 Genève PROJET : 6ème Conférence LIFT, 20 bourses+ réception	15'600.00
BENEFICIAIRE : Association cinématou Case postale 5524 1211 Genève 11 PROJET : Festival International du Film d'animation d'Annecy, apéritif, 08.06.2011	5'000.00
BENEFICIAIRE : Fondation Concours de Genève Rue Bovy-Lysberg 8 1204 Genève PROJET : Tournée Genève-Paris-Munich 4-7.05.2011	10'000.00

DETAILS DES SUBVENTIONS 2011	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Fondation Eduki Ch. William Rappard 31 C/o Mandat International 1293 Bellevue PROJET : Programme pédagogique de la Fondation Eduki - 50%	10'000.00
BENEFICIAIRE : Association STOP Suicide C/ Maison des Associations Rue des Savoises 15 1205 Genève +41223105567 info@stopsuicide.ch www.stopsuicide.ch PROJET : Journée mondiale de prévention du suicide, 10.09.2011	10'000.00
BENEFICIAIRE : Association Parents d'Homos p.a. Roudy Grob 85d, route de Thonon 1222 Vésenaz PROJET : Publication d'une brochure de Parents d'homos	2'000.00
BENEFICIAIRE : Office du Tourisme Genève C.P. 1602 1211 Genève PROJET : Fête de GE 2011, réception, 04.08.2011	8'000.00
BENEFICIAIRE : Fondation pour l'histoire des Suisses dans le Monde 18 chemin de l'Impératrice 1292 Pregny-Chambésy Email : fondation@penthes.ch PROJET : Exposition "Une lumière dans les ténèbres"	5'000.00
BENEFICIAIRE : Terre des Hommes Suisse PROJET : Marche de l'Espoir, 09.10.2011	5'000.00
BENEFICIAIRE : Chambre des médiateurs de Genève CP 3112 1211 Genève 3 PROJET : Pool des médiateurs 2011	5'000.00
BENEFICIAIRE : Association Pride 2011 Genève Case postale 69 1211 Genève 11 PROJET : Location de tentes et LOM du Pride 2011	10'000.00
BENEFICIAIRE : Comité local WEC 2011 Geneva c/o Kuoni Traqvel Ltd PROJET : 4 édition de la WEC, coctail, 04.09.2011	5'000.00
BENEFICIAIRE : Association PALC Chemin des Ouches 14 1203 Genève PROJET : ForuMMedia-HABITAT Participatif 2011	3'000.00
BENEFICIAIRE : Association Noé21 Qual Charles Page 19 1205 Genève PROJET : Projet sensibilisation "Changements climatiques"	1'000.00

DETAILS DES SUBVENTIONS 2011	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Commission internationale catholique pour les migrations 1 rue de Varembé Case postale 96 1211 Genève 20 PROJET : Journées de la société civile, vins d'honneurs, 29.11.2011	2'000.00
BENEFICIAIRE : Association du Prix "Femme exilée, femme engagée" PROJET : Femme exilée, femme engagé, remise de prix, 01.04.2011	2'700.00
BENEFICIAIRE : Commission internationale de juristes Case postale 91 Rue des Bains 33 1211 Genève 8 PROJET : 2e Forum de Genève du Centre pour l'indépendance des magistrats et avocats, 5-6.12.2011	4'000.00
BENEFICIAIRE : Association La Coordination Climat et Justice Sociale c/o Marylène Guého 37, rue Louis-Favre 1201 Genève PROJET : Forum transfrontalier, 03.12.2011	2'000.00
BENEFICIAIRE : Association Course de l'Escalade PROJET : Course de l'Escalade, réception, 04.12.2011	8'000.00
BENEFICIAIRE : Association Place des Affaires PROJET : Place des affaires - année 2011, 5 tranche sur 5	5'000.00
TOTAL	**210'123.90**

Disponible	**9'876.10**

SUBVENTIONS 2012

date du document : 25.09.2012

A800010 Conseil administratif	CHF
Budget groupe 365 Subventions diverses et imprévues	**220'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2012	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Union Internationale des travilleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôttellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) Rampe du Pont-Rouge, 8, CH-1213, Petit-Lancy PROJET : 26ème CICG, vin d'honneur, 15.05.2012	10'000.00
BENEFICIAIRE : Lift Conférence 18, Quai du Seujet 1201 Genève PROJET : 6ème Conférence LIFT, 22-24.02.2012	13'000.00
BENEFICIAIRE : Association 125e Ecole d'horticulture c/o Centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier Route de Présinge 150 1254 Jussy PROJET : 125 Anniversaire de l'Ecole d'horticulture Lullier, 21-23.09.2012	5'000.00
BENEFICIAIRE : Association Sirocco FESTIVAL BLACK MOVIE Rue du Général-Dufour 16 Genève 1204 PROJET : Festival films ... Blackmovie, 16.02.2012	4'000.00
BENEFICIAIRE : Association Journées d'études 2012 C/O Etude de Me Philippe Currat Maître Philippe Currat, Avocat Rue Rodolphe-Toepffer 11bis 1206 Genève PROJET : Journées d'études du Barreau pénal international, 29-31.03.2012	8'000.00
BENEFICIAIRE : Société Suisse de Sauvetage Genève Mme Perez Camille Avenue du Bois-de-la-Chapelle 73 1213 Onex PROJET : Assemblée des délégués de SSS, Apéritif, 28.04.2012	500.00
BENEFICIAIRE : Association SWISSAID GENEVE, Rue du Valais 9, 1202 Genève, PROJET : Journée Mondiale de l'Eau 2012 Tables rondes 20-21.03.2012	4'000.00
BENEFICIAIRE : Hôpital cantonal Département de médecine interne Service des maladies infectieuces Unité VIH Rue Gabrielle-Perret 4 1211 Genève 14 PROJET : 6ème. conférence francophone VIH SIDA 2012, concert à la cathédrale, 28.03.2012	10'000.00
BENEFICIAIRE : Association Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH) PROJET : FIFDH, réception, 02.03.2012	4'000.00

DETAILS DES SUBVENTIONS 2012	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Société météorologique de France 73, avenue de Paris 94165 Saint-Mandé Cedex PROJET : 9 Forum international de la météo et du climat, Genève, 22-24.03.2012	3'000.00
BENEFICIAIRE : Salon International des Inventions PROJET : Salon des inventions, 22.04.2012	2'500.00
BENEFICIAIRE : Association des Etudiants en Médecine de Genève (AEMG) Faculté de Médecine Secrétariat des étudiants - CMU Rue Michel-Servet 1 1211 Genève 4 PROJET : 6ème édition l'Hopital des Nounours, 14-17.03.2012	2'000.00
BENEFICIAIRE : Association Geneva Health Forum PROJET : L'organisation du forum Geneva Health Forum, 18-20.04.2012	5'000.00
BENEFICIAIRE : Association du "Collectif Independent WHO" 15 chemin du Passeur 1219 Aïre PROJET : Forum scientifique et citoyen sur la radioprotection, 12.05.2012	25'000.00
BENEFICIAIRE : Association Cinématou 1211 Genève PROJET : 7ème Festival Animatou, apéritif, 06.10.2012	2'000.00
BENEFICIAIRE : Office de promotion des produits agricoles de Genève Route de Soral 93 1233 Bernex PROJET : Lancement d'un film de promotion des produits agricoles de Genève	2'000.00
BENEFICIAIRE : Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève 9-11 rue de Varembé, case postale 194 1211 Genève 20 PROJET : Journée de l'environnement, 02.06.2012	22'500.00
BENEFICIAIRE : Transports publics genevois PROJET : Promotion TPG 2012 abonnements	22'500.00
BENEFICIAIRE : Le Bureau Suisse de la Human Rights House Foundation (HRHF Genève) 1, rue de Varembé PO Box 35 1211 Genève 20 PROJET : Conférence des droits humains au Belarus à Genève, 12.06.2012.	10'000.00
BENEFICIAIRE : Elisa - Asile Assistance juridique aux requérants et requérantes d'asile Case postale 110 1211 Genève 7 PROJET : Inauguration de la 3ème permanence d'accueil des requérant-e-s d'asile à la rue de la Maladière-frais de buffet ou de musique 16.06.2012	1'000.00
BENEFICIAIRE : Genève Tourisme et Congrès rue du Mont-Blanc 18 1201 Genève PROJET : Fête de GE 2012, réception, 02.08.2012	8'000.00

DETAILS DES SUBVENTIONS 2012	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Association "Société Henry Dunant" 47, chemin des Hutins 1232 Confignon PROJET : 150 anniversaire d'un souvenir de Solferino, réception, 02.11.2012	400.00
BENEFICIAIRE : UPR Info Avenue du Mail 14 1205 Genève, Suisse PROJET : Pré-sessions à l'Examen Périodique Universel – août ou novembre 2012	10'000.00
BENEFICIAIRE : Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer - (ARFEC) Vallonette 17 1012 Lausanne PROJET : Alge générale 2012 ARFEC	2'000.00
BENEFICIAIRE : Association Noé 21 Quai Charles Page 19 1205 Genève PROJET : Projet de sensibilisation : Changements climatiques	1'000.00
BENEFICIAIRE : Chambre des médiateurs de Genève Case postale 3112 1211 Genève 3 PROJET : Pool des Médiateurs - Fêtes de Genève 2012	4'000.00
BENEFICIAIRE : Fondation Terre des hommes Suisse PROJET : Marche de l'espoir de Terre des Hommes, 14.10.2012	5'000.00
BENEFICIAIRE : UN Geneva General Fund (Nations Unis) PROJET : Soutien pour la journée portes ouvertes de l'ONU, 15.09.2012	10'000.00
BENEFICIAIRE : Association contre l'exploitation et l'esclavage sexuels (ACEES) p.a. Madame Corinne WalkerWeibel Petit-Veyrier 37 1255 Veyrier PROJET : Concert contre le trafic des êtres humains, 18.10.2012	3'000.00
TOTAL	**199'400.00**
Disponible	**20'600.00**

SUBVENTIONS 2011

date du document : 25.09.2012

A800010 Conseil administratif	CHF
Budget groupe 367 Fds municipal d'aide humanitaire	**250'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2011	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Croix Rouge Suisse PROJET : Aide aux victimes de la violence en Libye	100'000.00
BENEFICIAIRE : Croix Rouge Suisse PROJET : Inondations en Amérique centrale	25'000.00
BENEFICIAIRE : CARITAS Suisse PROJET : Pour les victimes de la catastrophe au Japon	20'000.00
BENEFICIAIRE : CARITAS Suisse PROJET : Aide victimes-sécheresse en Afrique de l'Est	20'000.00
BENEFICIAIRE : Croix Rouge Suisse PROJET : Famine en Afrique de l'Est	20'000.00
BENEFICIAIRE : Médecins Sans Frontières Suisse PROJET : Malnutrition en Dadaab/Kenya	20'000.00
BENEFICIAIRE : Association d'amitié Genève-Shinagawa PROJET : Soutien à la ville Shinagawa victime du tsunami	3'500.00
TOTAL	**208'500.00**

Disponible	**41'500.00**

SUBVENTIONS 2012

date du document : 25.09.2012

A800010 Conseil administratif	CHF
Budget groupe 367 Fds municipal d'aide humanitaire	**250'000.00**

DETAILS DES SUBVENTIONS 2012	Montant alloué
BENEFICIAIRE : Croix Rouge Suisse PROJET : Programme d'aide d'urgence au Soudan	50'000.00
BENEFICIAIRE : Association Luklass PROJET : Dégâts causés par le tremblement de terre de mi-septembre 2011 aux écoles de Lukla et Chaurikharta au Népa	50'000.00
TOTAL	**100'000.00**

Disponible	**150'000.00**

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Alberto Velasco
Président de la commission des finances

Genève, le 7 novembre 2012

Objet **Réponses concernant le salaire et les pensions du Conseil administratif**

Rémy Pagani

022 418 20 20
remy.pagani@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Comme convenu hier soir lors de l'audition du Conseil administratif relative au PRD-51, vous trouverez ci-dessous et ci-joint les réponses aux questions posées.

Conformément aux propos tenus par Monsieur Pierre Maudet, Maire, devant votre commission et confirmés par courrier le 14 février 2012, le salaire annuel brut des Conseillers et Conseillères administratives s'élève à CHF 255'398. A ce chiffre, il s'agit de déduire les cotisations AVS (5,15%), l'assurance chômage (1,1%), la cotisation complémentaire accident (0,5%), l'assurance maternité (0,045%), l'assurance accident non professionnel (0,1%) et la retenue pour retraite de 4,5%.

Vous trouverez ci-jointe, l'évolution depuis 2004 de la ligne contenant les pensions des anciens membres du Conseil administratif ou de leurs ayant-droits. Contrairement à ce que nous vous indiquions hier soir, elles sont indexées.

Comme annoncé hier soir, le Conseil administratif se tient à votre disposition pour discuter plus longuement de sa rémunération ainsi que du régime de ses pensions.

Enfin, certains commissaires ayant émis le souhait de supprimer l'allocation complémentaire aux retraités d'un montant de CHF 2 mios (PP 09, DRH 307690 rentes complémentaires), nous portons à votre connaissance qu'elle se base sur un règlement de 1991 et qu'en cas d'acceptation par le Conseil municipal, il vous faudra songer à l'abroger en début d'année prochaine. Cas échéant, le Conseil administratif préparera les documents nécessaires.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

Annexe mentionnée

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

MM. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
M. Kanaan

M. Moret

Dossiers

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Olivier Fiumelli
Président de la Commission des finances
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 14 février 2012

Traitement des Conseillères administratives et des Conseillers administratifs

Monsieur le Président,

A la suite de l'audition devant la Commission des finances à la fin du mois passé et dans un souci de transparence dont nous sommes convenus en marge du débat sur les retraites des élus à l'Exécutif municipal, je me permets au nom du Conseil administratif de vous confirmer les éléments qui suivent, relatifs au traitement des magistrats de la Ville de Genève.

En 1976, le Conseil municipal a décidé par voie d'arrêté de fixer le traitement des magistrats en prenant pour référence le salaire des cadres supérieurs de l'administration municipale et pour base la grille salariale spécifique du SIS (depuis 1994), majoré d'un certain pourcentage; il a ainsi été décidé de se baser sur la catégorie de l'échelle de traitements la plus élevée, soit la 24 à l'époque, à son maximum, augmentée de deux annuités.

Par la suite, une classe supplémentaire, la classe 25, a été introduite et a permis à un nombre restreint de cadres supérieurs de bénéficier d'une rémunération de base plus élevée. Le traitement des magistrat-e-s n'a cependant pas été revu à cette occasion, comme cela aurait dû être le cas pour rester dans l'esprit de l'arrêté de 1976.

Il en est allé de même pour l'introduction ultérieure des annuités extraordinaires, laquelle a fait progresser significativement la rémunération des fonctionnaires dont le salaire avait atteint le seuil maximal, sans pour autant que le traitement des magistrats ne soit ajusté de quelque façon. En effet, pour rester en accord avec l'esprit de l'arrêté de 1976, le traitement des magistrats aurait logiquement dû être porté au plafond (super-maximum) de l'ancienne classe 24, alors qu'il est resté situé, à la suite de cette omission, au stade intermédiaire.

L'augmentation soutenue du coût de la vie de ces dernières années, comme les exigences nouvelles de la charge d'élu auraient sans doute commandé de réparer de tels "oublis" en procédant aux ajustements nécessaires pour se conformer *mutatis mutandis* à l'esprit de l'arrêté de 1976. Le Conseil administratif s'en était d'ailleurs ouvert aux chefs de groupe du Conseil municipal, réunis en juin et novembre de l'année passée au Palais Eynard.

Cela étant, après discussion, le Conseil a décidé unanimement de renoncer au bénéfice potentiel de la classe plus élevée, soit la catégorie V (ancienneté 25) et a pris acte que ses membres resteront classés en classe U (ancienneté 24) prise à son seul plafond actuel (soit le super-maximum de l'ancienne grille salariale) augmenté de l'équivalent de deux annuités, en pleine conformité avec la lettre de l'arrêté municipal voté 36 ans plus tôt.

En vous laissant le soin de transmettre ces informations et précisions à la Commission, et en restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général:

Jacques Moret

Le Maire:

Pierre Maudet

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Alberto Velasco
Président de la Commission des finances

Genève, le 8 novembre 2012

Objet **Audition - Commission des finances du 17 octobre 2012**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la séance citée sous rubrique, je vous fais parvenir les réponses aux questions, conformément à la demande de la Commission.

D – 65

Annexe 1 - Le taux d'absentéisme depuis la mise en place du bilan social, par département, ainsi que les permis G par département au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2012 ;
Annexe 2 - Les auxiliaires cadres intermédiaires et supérieur-e-s par département avec indication des fonctions au 31 décembre 2011 ;
Annexe 3 - La formation (Le taux de participation, les coûts moyens, la répartition des coûts par département et par types de formation ;
Annexe 4 - Le nombre de sessions par type de formation en 2011 (749 sessions).

Par ailleurs, je précise que depuis 2011 une cellule professionnelle externe a été mise en place au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF). Elle est composée de spécialistes du débriefing en situation de crise qui travaillent notamment pour la Croix-Rouge. Ainsi, les collaborateurs et collaboratrices bénéficient de ce soutien qui n'est aucunement en lien avec l'Unité psychologie du travail de la Direction des ressources humaines.

D – 54

Annexe 5 - Relation entre la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) et la Fédération genevoise de coopération (FGC) ;

Annexe 6 - Liste des projets refusés en 2011.

En vous souhaitant bonne réception de mon envoi, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Annexe 1

1. Taux d'absentéisme depuis la mise en place du bilan social

Ville de Genève

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'absentéisme	6,5%	6,8%	7,3%	6,9%	6,9 %	6,6%	6,0%	6,4%

Il est à noter que le système ne nous permet pas de remonter facilement auparavant, car SAP a été lancé le 1er janvier 2004.

2. Taux d'absentéisme par département

Ville de Genève
De janvier à décembre 2011

	Effectifs	Taux
Unité structurelle		
Ville de Genève	3'834	6.40%
AUT - Autorités	228	1.87%
DFL - Dépt. des finances et du logement	349	5.12%
DCA - Dépt. constructions et aménagement	256	5.78%
DCS - Dépt. de la culture et du sport	1'320	6.05%
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	1'228	7.32%
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	453	8.64%

3. Liste des permis G par département au 31 décembre 2011

	Nombre de personne
Unité structurelle	
Ville de Genève	149
AUT - Autorités	3
DFL - Dépt. des finances et du logement	5
DCA - Dépt. constructions et aménagement	20
DCS - Dépt. de la culture et du sport	78
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	30
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	13

3. Liste des permis G par département au 30 septembre 2012

	Nombre de personne
Unité structurelle	
Ville de Genève	152
AUT - Autorités	4
DFL - Dépt. des finances et du logement	7
DCA - Dépt. constructions et aménagement	24
DCS - Dépt. de la culture et du sport	81
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	31
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	5

Annexe 2

4 Auxiliaires cadres intermédiaires et supérieur-e-s par département avec indication des fonctions au 31.12.2011

Il convient de relever que ce tableau englobe les 78 auxiliaires avec une classe de traitement supérieur ou égale à I, compte tenu de l'extrait CA attribuant la qualité de cadre intermédiaire dès ce niveau de traitement.

Parmi les 116 auxiliaires au total, 38 n'ont pas de classe de traitement car ils sont payé-e-s à la prestation ou par des fonds de externes (fonds de recherche) et par conséquent leur qualité de cadre ou non ne peut être définie.

Parmi les 78 auxiliaires mentionné-e-s ci-dessous, seulement deux ont le statut de cadre supérieur-e, les autres étant des cadres intermédiaires.

Unité structurelle	Nombre de personne
Ville de Genève	**78**
AUT - Autorités	**4**
Collaboratrice scientifique	2
Rédacteur	1
Rédactrice	1
DFL - Dépt. des finances et du logement	**9**
Adjoint de direction	1
Administrateur fonds municipal GVS	1
Chargée de projets	1
Cheffe de projet	1
Collaborateur scientifique	1
Collaboratrice scientifique	1
Conseillère de direction	1
Gestionnaire salaires	1
Juriste	1
DCA - Dépt. constructions et aménagement	**11**
Adjoint de direction	1
Architecte	5
Assistant	1
Chargé de mission	1
Collaborateur scientifique	1
Ingénieur en transports	1
Technicienne	1
DCS - Dépt. de la culture et du sport	**36**
Adjoint scientifique	1
Adjointe scientifique	1
Archiviste	1
Assistant conservateur	2
Bibliothécaire chargé de secteur	1
Bibliothécaire responsable	1
Chargé d'étude des productions	1
Chef de service accessoires de scène	1
Collaborateur scientifique	8
Collaboratrice scientifique	9
Conservateur responsable	1
Conservatrice en chef	1
Guide-conférencier	1
Guide-conférencière	4
Programmateur	1
Restauratrice	2
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	**5**
Administrateur télécoms	2
Architecte-paysagiste	1
Conseillère de direction	1
Informaticien de gestion	1
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	**13**
Adjointe de direction	2
Chargée de projets	1
Conseillère en action communautaire	3
Educateur	3
Travailleur social	1
Travailleur social hors murs	1
Travailleuse sociale	2

Annexe 3

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

NOTE DE SYNTHESE à l'attention de la commission des finances
Direction des ressources humaines – FORMATION 2011

1. Participation

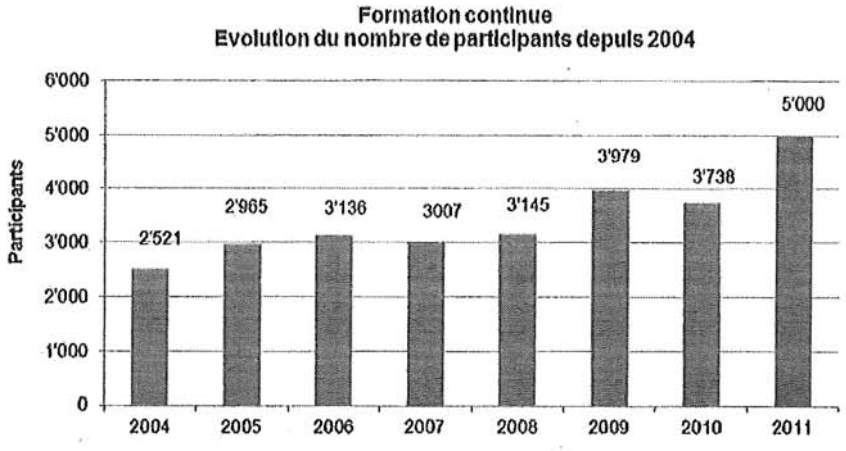

Depuis 2004, on relève une augmentation de 103% de la participation, toutes formations confondues.

2322 différentes personnes se sont formées en 2011, dont les employé-e-s de la Police municipale et le SIS. En effet, hormis les formations proposées dans le cadre de leurs écoles « métier » internes, ces services bénéficient du programme de formation de la Ville (informatique, management, communication écrite et orale, gestion de projets, formations externes générales, formations santé sécurité, formations sur mesure, permis de conduire (OACP-formation continue obligatoire des chauffeurs poids lourds) ou d'utilisation de petits engins (élévateurs, palans, arrimage....).
Il en va de même pour les apprenti-e-s qui en dehors des cours interentreprises obligatoires organisés par les associations professionnelles suivent des cours du programme de la Ville spécialement organisés pour eux.

En 2011, la progression de la participation est significative. Elle s'explique par les nouvelles dispositions statutaires garantissant un droit à la formation identique pour les personnes à plein temps et à temps partiel, par la migration à Office 2010 qui a nécessité la mise en place de formations spécifiques pour les employé-e-s de la Ville, par la visibilité de l'offre de formation (exigence de la certification EduQua), par la mise en production du nouvel Intranet formation et les inscriptions en ligne, par une demande accrue des services en matière de formation sur mesure (la spécificité des diverses entités et des projets nécessite une formation ciblée et pragmatique intégrant les problématiques, les contextes particuliers, les nouvelles formes d'organisation du travail et la mise à niveau des compétences collectives).

Annexe 3

2. Coûts moyens

Tous types de formations confondus (programme Ville / Intranet, formation externe et sur mesure hors coaching/accompagnement)
Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : ..... **230.70 CHF**

Formations du programme Ville (programme Ville / Intranet) :
Coût moyen d'un jour de formation (pour 9,5 personnes en moyenne) ..... **1'479.30 CHF**
Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : ..... **155.85 CHF**

Formations externes (HES, UNI, IFAGE, UOG, institutions spécialisées,...) :
Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : ..... **271.00 CHF**

Formations sur mesure :
Coût moyen d'un jour de formation (fourchette de 5 à 14 personnes) : ..... **3'453.40 CHF**
Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : ..... **350.05 CHF**

Formation coaching :
Coût moyen d'un jour de coaching (une ou plusieurs personnes) ..... **2'197.80 CHF**

3. Répartition 2011 des coûts par département et type de formation

Département	Total	Guide / programme annuel Ville	Sur Mesure, Coaching & Accomp.	Externes
1 - DFL	334'156*	196'374*	77'173	60'609
2 - DCA	87'061	35'302	19'183	32'576
3 - DCS	380'386	116'943	135'591	127'851
4 - DEUS	701'188	134'570	394'595	172'023*
5 - CSS	166'117	58'628	79'264	28'225
Autorités	56'674	13'655	13'608	29'412
	1'725'583	555'473	719'413	450'697

La rubrique « Total » ne prend pas en compte les cours interentreprises des apprenti-e-s dispensés par les associations professionnelles, les frais de repas, de matériel de cours et la plateforme de formation SAP utilisée pour des raisons de confidentialité des données.
Ce « Total» est ensuite réparti entre les différents types de formation (Guide, Sur Mesure, Coaching & accompagnement et formations externes).
La formation GANP (management des absences non planifiées) et la formation des cadres (CAS HESGE) sont comptabilisées dans la rubrique « Sur mesure ».

* = Attention, dans le total du DFL sont imputés les frais relatifs aux communes et autres clients externes (SIG, Fondation Grand Théâtre, Etat GE, Fondation des Evaux). Ces prestations sont refacturées (**91'050 CHF** en 2011).

* = A noter que dans le département DEUS, les perfectionnements informatiques de la DSIC et la formation continue du SIS sont inclues dans cette somme.

Annexe : nombre de sessions par type de formation en 2011

Annexe 4

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Nombre de sessions par type de formation en 2011 (749 sessions)

1. Formations externes (perfectionnements HES, UNIGE, IFAGE, UOG, ...)

En général pour une personne, plus rarement pour tout un groupe

Bibliothéconomie, médiation documentaire et muséale

Autour De L'oralité 1
Cartes et plans en bibliothèque : identifier, décrire, valoriser et conserver un fonds cartographiq1ue
Cinéma et jeunes publics en bibliothèque 1
Comment présenter des romans à des jeunes et à des adultes 1
Comment raconter une histoire ou la magie du conte 1
Formation Concerto 1
L'animation Multimédia En Bibliothèque Pour La Jeunesse, Module 3 1
Le marquage des oeuvres, principes et méthodes 1
Le Polar Nordique 1
Les Adolescents Et Internet 1
Les documentaires : quelle place pour les ouvrages documentaires dans la construction des sa1voirs à l'heure d'Internet ?
Les périodiques électroniques: Introduction générale et enjeux 1
Les Romans, Niveau Repères: Accompagner Les Parcours De Lecture Des Jeunes 1
Lire à haute voix 1
Littérature orale et lutte contre l'illetrisme 1
Livre ancien et moderne: voc., description, repérage, identification 1
Spécialiste en information documentaire - Bilingue français/allemand 1
Utilisation de Facebook dans une bibliothèque de lecture publique 1
Violence, Adolescence Et Littérature (Mangas,Romans, BD...) 1
Evaluation de projets muséaux 1
Les adolescents au Musée 1
Promouvoir une institution culturelle 1

Finances, juridique

22ème Journée de droit du travail 1
4ème Journée Romande de la location immobilière 1
6ème Colloque ASDPO - Droits fondamentaux dans la fonction publique 1
Audit Interne - Eclairages sur quelques thématiques d'actualité 1
Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité 1
Certificat de formation continue en contrôle de gestion 1
Comptabilité II / Renforcement 1
Conférence techniques de business analyse 1
Demi-journée marathon de formation continue - Ordre des Avocats 1
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling (2010 - 2012) 1
Droit du travail session 4 1
How to difine and formalize winning purchasing strategies 1
Introduction à l'économie immobilière 1
Journée de droit du travail 1
Journées suisses du droit de la construction 2
La responsabilité de l'Etat - Journée de droit administratif 2011 1
Le procès en responsabilité civil 1
Les litiges en droit des biens culturels 1
Les servitudes et les cédules hypothécaires à la lumière des nouvelles dispositions du Code civ1il
Les sprints de l'Immobilier 2011 1
Marché publics 2011 1
Propriété intellectuelle et contrats 2
Protection Des Données : Questions Pratiques Et La Rédaction Des Contrats 1
Réseaux sociaux et univers virtuels: Quels risques juridiques pour les entreprises ? 1

Annexe 4

SLA et contrats de service 1
Swiss GAAP RPC/RPC 21 1
Systèmes de Contrôles Internes 1
XIème Marathon de formation continue de l'Ordre des Avocats de Genève 1
XIIème demi-journée Marathon de formation continue de l'Ordre des avocats, Genève 1
XIIème demi-journée Marathon de form. continue de l'ordre des avocats de GE 1

Langues

Allemand conversation (B1/B2) 1
Allemand GZ B2 1
Anglais conversation B1 (petit groupe) 1
Anglais intensif Upper-Intermediate 1 1
Anglais niveau Li / Lii 1
Cours d'allemand spécialisé 1
Cours d'anglais débutant 1
Cours de français 1
Français des affaires I 1

Management, Ressources humaines

Accréditation au test compmetrica tact 1
Assurances sociales 1
Brevet fédéral de formateur d'adultes BFFA 1
Certificat d'assistante en gestion du personnel 1
Certificat et brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines 1
Coaching d'équipe 1
Conduite de projets (Goal direct project management) 1
Conférence espace cadres sups - Piloter dans la complexité 1
Conférence espace cadres sups - Promouvoir une culture d'innovation : le rôle des leaders 1
Congrès RH sur la diversité 1
Cours préparatoires pour l'obtention du brevet fédéral de Spécialiste en gestion de la prévoyance en 1 faveur du personnel
Ethique et mobilisation du personnel en période de changement durable 1
Exécutif en management et action publique (CEMAP) 1
Formation aux processus de groupes et au coaching d'équipe 1
Les réformes de la fonction publique 1
Management de la performance humaine 2
Management des risques 2
Manager une équipe d'auditeurs-trices internes au cours d'une mission 1
Réussir les écrits de la mission d'audit interne 1
Sécurité Sociale 1

Nature, environnement, développement durable

17ème journée techniques JBF 1
Adaptation et sélection des espèces aux conditions difficiles ou particulières 1
Administration des objets AD-DS et gestion de l'environnement utilisateur 1
Animaux sauvages 1
Construire en bois pour réduire les émissions de CO2 1
Cours de perfectionnement, animaux de compagnie 1
Cours Permis De Traiter 1
Diagnostique d'architecture et regard sur la taille 1
La désacidification de masse: une technique de base pour le préservation 1
La taille de formation de jeunes arbres 1
Le sol, un milieu vivant 1
Les champignons lignivores sur les arbres d'ornement 1
Mise à jour pour titulaires de permis pour l'utilisation de produits phytos 1
Protection Biologique Intégrée 1
Protection des arbres pendant les chantiers (conférence) 1
The conservation of feathers 1

Annexe 4

Permis divers engins et machines, OACP

Arrimage des charges 2
Cours de base SDR/ADR Transport de marchandises dangereuses 1
Cours de recyclage SDR/ ADR 1
Cours de recyclage SDR/ADR Transport de marchandises dangereuses 1
Cours Véhicules à Gaz 1
CV 6 machiniste élingueur (machiniste 1), validation d'un permis fraçais / Formation accélérée 1
CV1 Utilisation d'un palan 1 (pont roulant) - cours de base 1
CV3 Obtention du permis de cariste débutant-e (chariot élévateur) 4
CV4 Obtention du permis de carriste expérimenté 1
CV5 Engins de terrassement - permis machiniste 2 1
Permis utilisation pour nacelle 1

Santé au travail 6

Addiction au féminin 1
Analyser les fonctions et les enjeux de la médiation 1
International trauma life support - ITLS 1
Lumière naturelle dans des locaux de travail 1
Prehospital trauma life support - PHTLS 1
Prévention des lombalgies chez les soignants : du constat à l'action 1

Sécurité au travail

Advanced life support - ALS, histoire de coeur 1
Advanced life support - ALS, Pédiatrie (Thème 2010, Date Supplémentaire) 1
Advanced medical life support - AMLS 2
Assistant de Sécurité 3
Cefoca Module 1 1
Cefoca Module 2-3 1
Conduite d'entretien dans le cadre de la sécurité au travail 1
Cours au GESIP (groupe d'études et de sécurité pour l'industrie pétrolière et chimique) 1
Cours de soudure 2
Cours de soudure (MIG, TIG, MAG) 2
Délégué Bpa à la sécurité 1
Diagnostique Amiante 1
Formation de base pour assistant de sécurité 1
IRATA level 1 1
Journée de la SSST 1
Journée De Présentation De Cas du GRMHST 1
Journées d'information pour électriciens d'exploitation 1
L'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes 1
La gestion du patient agressif 1
Sécurité incendie par la construction 1
Travaux en hauteur 1
Utilisation de la tronçonneuse 1

Social

CAS De Praticien Formateur - Santé social 1
CAS HES SO De Praticien Formateur Genève - Santé sociale 1
EECERA - Education Dès La Naissance, etc 2
Journée De Supervision Aux Groupes D'écoute De Parole Et De Lien 1
L'animation de groupes d'écoute, de parole et de lien 1
Médiations de conflits-spécialisation dans le champ familial 1
Relations interculturelles module 3 1
Service des prestations complémentaires 1

Systèmes d'information et de communication

Active directory domain service 2008 environnement and mnaging OU with GPO 1
Adobe Acrobat Professionnel 1
Adobe Illustrator 1
Assistance FME - ArcGIS 1
Autocad 2011 (pour 3 à 5 collaborateurs) 1

Annexe 4

Autocad 2D Initiation 1
Autocad 3d 1
Autodesk Revit 2011 1
Bien Préparer Un Brief Aux Graphistes 1
Certification Typo3 1
Communiquer efficacement avec les médias 1
Formation Arcgis Desktop - Niveau 1 1
Formation eclipse RCP 1
Formation Lotus - Thématiques Web services 1
In Design - Mise en page 1
Installing and configuring Windows 7 1
Invitation à la suite Adobe (photoshop CS4 lu désign) 1
ITIL Foundations V3 + Certification 1
La journée de la veille technologique 3D 1
Les réseaux sociaux (facebook, twitter,...), un nouveau support de communication 1
Macintosh initiation et pratique 2
MCAFEE E-POLICY ORCHESTRATOR V4.6 EXPERT 1
Photoshop 1
Pré-Triage nouvelle directives sur les fiches SAP 1
Premier pas avec MAX / MSP 1
Premiers pas avec Max / MSP 1
Réussir son référencement sur le web 1
RH436 Red Hat Entreprise Clustering and Storage Management 1
RH437 Red Hat Entreprise Clustering and Storage Management + EX436 1
Scripts de géotraitement ArcGIS avec Python 1
Séminaire Média: Interviews pour la radio et la télévision 1
Service-now - Advanced admin training 1
Services de fichiers et d'impression sur Windows 2008 R2 1
Spécialiste en médias sociaux et communauté en ligne 1
Spécialiste en médias sociaux et communautés en ligne 1
Théorie & technique de la communication écrite 1
Vsphere: Install, configure & manage V5.0 1
XPages sous Domino 8.5 1

Développement professionnel

Bilan de compétences (bon pour suivi - complément au premier module) 1
Cellule d'entraide 1
Certification Cia 1
Certification Hermes Swiss Project Team Professional 2
Concours Et Mandat D'étude Parallèle 1
"Savoir répondre" par mail 1

Techniques de travail

Achat et Approvisionnement 1
ADB Warp level 2 1
Automates programmables Niveau 1 1
Bordelais 1
Brevet Fédéral d'officier de l'état civil 1
Brevet Fédéral d'officier de l'état civil - Examens 1
CFC Ebéniste 1
Clay Paky: Alpha profile 1500 2
Construction routière et technologie des enrobés bitumineux 1
Cours avolyte 1
Cours de base CLP 1
Cours de base Tadelak béton cire 1
Cours hydraulique - Installations Scéniques GTG 1
Cours standards Crb - Bases - pratique 1
Cours standards Crb - Pratique 1
Eclairage en vidéo 1
Emploi et usage de la colle Funori en restauration 1
EPS Vision 1
Formation continue pour les concierges d'immeubles 1
La manipulation des biens culturels 1

Annexe 4

Lösungsmittel in der Papierrestaurierung 1
Modelage académique d'après modèle (plâtre) approche 3D taille directe 1
Modélisation Des Réseaux D'assainissement, D'eaux Pluviales Avec Mike Urban 1
Outil D'évaluation Economique Des Mesures De Lutte Contre Le Bruit 1
Outil du formateur occasionnel 1
Prise de vues photographiques 1
Processus et procédures 1
Pyrothechnie d'intérieure 1
Rédaction d'écrits professionnels 2
RH442 Red hat enterprise system monitoring and performance tuning 1
RH443 Red hat enterprise system monitoring and performance tuning + Ex442 1
Saia Pcd: "Automatisation du bâtiment" et "technologie S-Web" 1
Sikjm-Tagung 2011 1
Solutions D'éclairage Avec Led 1
Stage de formation coupe brushing 1
Stage de reliure - Atelier Delphine Dejean 1
Suivi énergétique 1
Techniques de prise de notes et rédaction de procès verbaux 1
Trucs et astuces pour améliorer les compétences métiers des guides conférence 1
Xiith IADA Congress Berne 2011 1
Achat et entretien de machines de chantier avec filtres à particules 1

2. Programme de formation Ville de Genève (Intranet /guide formation)

Ces séminaires sont tous interdépartementaux, certains sont destinés aux apprenti-e-s (hors cours interentreprises obligatoires organisés par les associations professionnelles)

Communication écrite et orale - Négociation

Bien communiquer dans le cadre professionnel 5
Communiquer autrement I 4
Communiquer autrement II 3
Ecrire avec plaisir - Atelier pratique avec PC 2
Ecrire pour le web 3
Initiation à la médiation urbaine 2
L'accueil, un état d'esprit 2
Mieux communiquer avec le public 2
Mieux rédiger et enrichir son vocabulaire 4
Outils pratiques pour faire face adéquatement aux incivilités 1
Parler en public 2
Prévention et gestion de la violence en situation professionnelle 1
Procès-verbal et compte-rendu de réunion 2
Savoir conduire une négociation 1
Sensibilisation à la médiation 1

Développement durable

100 % d'énergies renouvelables en 2050 2
AIMP III - Achats durables et AIMP 1
Compétences achat et AIMP en Ville de Genève 1
Eco-nettoyage 2
Ecogestes 3
En ville à vélo - Cours de conduite cycliste 1
Le B.A.-BA des Engagements d'Aalborg 2
Vélo à assistance électrique (VAE) 1

Développement personnel et professionnel

Bien préparer sa retraite et la vivre pleinement 6
Bilan de compétences : première approche 2
Cellule d'entraide 1
Intelligence émotionnelle au travail 3
Maîtrise de son entretien périodique, une opportunité d'être reconnu-e et valorisé-e 1

Annexe 4

Piloter ma carrière à 45 ans et + 2
Prendre du recul 3
Préparer son entretien statutaire 1

Formations SIS

Management et commandement niveau 1 - Spécial SIS 2
Management et commandement niveau 2 - Spécial SIS 5
Management et commandement niveau 3 - Spécial SIS 1
Management et commandement niveau 4 - Spécial SIS 1

Informatique

Migration - Conférence sur les nouveautés Office 2010 15
Migration - Conférence sur les nouveautés Office 2010 - Groupe pilote 2
Excel - bases de données 4
Excel - consolidation 2
Excel - cours de base 5
Excel - fonctions avancées 2
Excel - graphiques 2
Excel - macros 3
Excel base et avancé - Apprenti-e-s 2011 1
Internet / Intranet 2
Lotus Notes V8.5 - Cours de base 7
Migration MS-Office 2010 et ses nouveautés 3
Nouveautés MS-Office 2010 par la pratique 79
Nouveautés MS-Office 2010 par la pratique - Groupe pilote 6
Photoshop CS3 vs Eléments - cours avancé 1
Photoshop CS3 vs Eléments - cours de base 1
PowerPoint - Cours de base 5
SAP I - Introduction à SAP en Ville de Genève 6
SAP II – Utilisation des rapports et notions élémentaires de comptabilité financière et budgétaire6
SAP III – Les achats dans SAP (fournisseurs) 3
SAP IV – Gestion des ventes (clients) 3
SAP V – Ressources humaines 3
SAP VI – Contrôle de gestion en Ville de Genève 2
Windows XP ou Windows 7 - cours de base 2
Word - cours de base 2
Word - gestion de longs documents et publication 2
Word - publipostage 2
Word - tableaux 2
Word base et avancé - Apprenti-e-s 2011 1

La Ville, son organisation, ses valeurs

AIMP I - Introduction aux marchés publics 1
AIMP II - Atelier de perfectionnement 2
Aménagements urbains 1
Budget et comptabilité en Ville de Genève 1
Fonctionnement politique et valeurs de la Ville de Genève 2
Le contrôle de gestion en Ville de Genève 2
Le contrôle interne en Ville de Genève 2
Les rencontres de la DRH 1
Les rencontres de la DSIC 3

Management

Conduite de l'entretien périodique, un acte de management de la performance humaine 2
Conduite de l'entretien statutaire 2
Droits, devoirs et responsabilités des cadres 2
Evolutions, mutations, comment porter les transformations ? 1
Fixation d'objectifs et délégation 1
La communication comportementale, pilier du management - niveau II 1
Manager son temps et ses priorités 1
Piloter un entretien de recrutement 2
Prendre en main son organisation 1

Annexe 4

Recrutement en Ville de Genève 2
Techniques de management 4
Unité et diversité 1

Planification, organisation, techniques de travail

Améliorer ses méthodes de travail 2
Développer ses capacités d'apprentissage 1
Examens sans trac 2
Formation de base en gestion de projet 3
Gestion du temps et efficacité personnelle 3
Introduction à HERMES 3
Lecture rapide 1
Les aspects humains de la gestion de projet 1
Organiser et piloter une séance de travail 2
Portail RH : Gestion documentaire des dossiers du personnel 8

Santé et sécurité au travail

Energie et vitalité à sa place de travail 3
Gérer les problèmes d'alcool dans notre administration 1
Harcèlement moral 1
Les risques psycho-sociaux : des risques "presque" comme les autres ! 2
Premiers secours 5
Réanimation cardio-pulmonaire 2
Sensibilisation sur le thème de l'alcool 1
Travailler en santé ! 1
Une approche ergonomique du travail 1
Utilisation des extincteurs 10
Vers une maîtrise de son stress 3

3. Formations sur mesure

Séminaires destinés à des équipes constituées, pour répondre de manière ciblée aux besoins spécifiques des services, avec analyse des besoins préalable

BGE 2011 - Mieux communiquer avec les usagers-ères 2
BMU 2010 - Ecrire pour les blogs 2
BMU 2011 - Savoir Répondre: Lecture publique 1
CM 2011- Introduction à Windows 7, utilisation du portable et sécurité (y compris introduction à 3Intr@cm)
CM 2011 - Messagerie (Web iNotes, Outlook) 3
CM 2011 - Microsoft Excel 2010 3
CM 2011 - Microsoft Word 2010 3
DC 2009 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 2
DC 2009 – GANP - Gestion des absences - 2ème volet 2
DCS 2011 - Conférence concernant le projet de numérisation à la Ville de Genève 1
DEUS 2010 – GANP - Gestion des absences - 2ème volet 2
DEUS 2011 - Formation de base en gestion de projet 3
DEUS 2011 - Séminaire départemental 1
DFL 2011 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 3
DFL 2011 - Mise en place du contrôle interne à la Ville de Genève Modules 1 et 2 1
DRH 2011- SAP - Navigation avancée 1
DRH 2011- SAP - Navigation de base 2
DRH 2011 - Réflexion sur les processus de travail 1
DRH 2011 - TDC Sécurité (formation initiale) 1
DRH 2011 - TDC Sécurité (utilisateurs) 1
DRH 2011 - Visio 1
ECO 2010 - Gestion du stress et des situations conflictuelles pour patrouilleuses scolaires 7
ECO 2011 - Excel base 6
ECO 2011 - Initiation à Windows 4
ECO 2011 - Lotus Notes 5

Annexe 4

ECO 2011 - RBS - Communiquer en public 5
ECO 2011 - Word base 4
GIM 2011 - Faire face aux incivilités 4
GTG 2011 - EOS Perfectionnement 2
GTG 2011 - Formation travaux en hauteur pour le personnel technique 1
GTG 2011 - Les dangers de l'électricité 1
MHN 2011 - Accueil du public pour surveillant-e-s temporaires 2
SEEP 2011 - Communiquer avec son équipe - Police municipale - Cadres 6
SEEP 2011 - Interagir avec un public jeune - Police municipale - APM 8
SEEP 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique - 1ère journée 3
SEEP 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique - 2ème journée 3
SEEP 2011 - Savoir vendre les prestations de la police municipale 1
SEVE 2011 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 7
SEVE 2011 - La gestion raisonnée des arbustes 1
SIS 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique 3
SJS 2011 - Nouveautés MS-Office 2010 2
SOC 2011 - Renforcement des techniques de négociation et pose d'objectifs ULT 1
SPO 2011 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 3
SPO 2011 - Premiers secours et Utilisation d'un défibrillateur 10
SPO 2011 - Sécurité électrique en milieu humide 10
VVP 2011 - Excel base 2
VVP 2011 - Initiation à Windows 2
VVP 2011 - Lotus Notes 2
VVP 2011 - Sécurité contrôleur du domaine public (Self-défense) 1
VVP 2011 - Techniques de rédaction 2
VVP 2011 - Word base 2

Management HESGE (sur mesure)
Formation certifiante des cadres (Certificat d'advanced studies)

Cursus interdépartemental

Leadership organisationnel - Transformer - Edition 3 1
Leadership organisationnel (CAS) - Inspirer - Edition 2 1
Management de proximité - Encadrer - Edition 4 1
Management de proximité (CAS) - Optimiser - Edition 2 1

4. Coaching – Accompagnement (pour une ou plusieurs personnes)

Ces coachings sont individuels ou collectifs

ARC 2011 – Coaching xxx 1
DFL 2011 - Accompagnement xxx 1
FUN 2011 - Accompagnement xxx 1
GTG 2011 - Coaching Mme xxx 1
LOM 2011-Coaching M. xxx 1
MAH 2011 - Coaching organisationnel xxx 1
SIS 2011 - Accompagnement Convergences 1
SIS / CECOFOR - Accompagnement xxx" 1
LOM 2011 - Accompagnement xxx 1

Annexe 5

COMMISSION DES FINANCES

Rapport d'activités 2011 – Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS)

Département : Département des finances et du logement

Rubrique ***D-54***

Question **:**

Un-e commissaire souhaite savoir quelle est la relation entre le Secrétariat de la Délégation Genève Ville Solidaire et la Fédération genevoise de coopération (FGC) et quelle est la pertinence de déléguer une partie des fonds de la Ville de Genève à la Fédération.

Réponse **:**

La vocation solidaire de la Ville de Genève date de 1967. Sur proposition de 5 de ses membres, le Conseil municipal a créé une nouvelle ligne budgétaire qui consacrait 0.1% du budget total de la Ville à l'aide au développement. La même année, la Ville a commencé à soutenir la FGC pour des projets ponctuels au Sud et pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, les relations entre la Délégation Genève Ville Solidaire et la Fédération genevoise de coopération (FGC) sont définies dans :

- un Règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale, adopté par le Conseil administratif le 2 mai 2012 ;
- un accord-cadre (initié en 2004) entre la Ville de Genève et la FGC 2012-2015, validé par le Conseil administratif le 8 février 2012.

Le Règlement précise que la FGC est reconnue pour être un partenaire prioritaire, privilégié, ainsi qu'un centre de compétence.

Le « label FGC » est une garantie, ainsi qu'une marque de qualité opérationnelle et financière pour l'analyse des projets de développement à grand impact, largement reconnu. Depuis 1966, la FGC développe des compétences et une expérience importante, principalement dans les domaines suivants : culture, développement rural, développement urbain, éducation et formation, emploi, environnement, renforcement des organisations de la société civile et santé.

La FGC est ancrée dans le tissu associatif genevois grâce aux 63 associations (9 nouvelles associations en 2012) qui la composent. Ces dernières agissent sur le public genevois et les autorités publiques en alimentant le débat sur les problématiques Nord/Sud.

Les frais de fonctionnement de la FGC sont faibles, basés essentiellement sur le bénévolat estimé à quelques 7'000 heures par année. Elle emploie 7 personnes à temps partiel, représentant 5,5 postes à temps complet.

En 2011, la DGVS a versé à la FGC un montant de CHF 1'865'000 qui représente 54% du budget de la DGVS contre 41% en 2012 (CHF 2'200'00). La participation de la Ville de Genève correspond à 20% des contributions reçues par la FGC.

L'accord-cadre précise que le montant accordé à la FGC par la Ville de Genève est adapté chaque année. La Ville de Genève peut exercer un contrôle financier et un droit de visite sur les projets qu'elle soutient financièrement. Le Secrétariat de la DGVS est en charge du suivi et du contrôle de cet accord.

La délégation d'une partie des fonds de la DGVS à la FGC est voulue pour des raisons à la fois de compétence et d'efficacité économique. La Ville de Genève peut, au travers de la FGC, profiter d'un service mutualisé avec d'autres communes et le Canton, tout en conservant son indépendance et la capacité de mettre en avant ses thèmes prioritaires tels que la coopération décentralisée et les droits humains.

D'autre part, elle permet de réduire la charge de travail du Secrétariat de la DGVS et par là les ressources tant humaines que financières.

Annexe 6

COMMISSION DES FINANCES

Rapport d'activités 2011 – Délégation Genève Ville solidaire (DGVS)

Département : Département des finances et du logement

Rubrique : D-54

Question **:**

Un-e commissaire souhaite obtenir la liste des projets refusés par la délégation Genève Ville solidaire.

Réponse **:**

Liste des projets refusés par nature

Dossiers incomplets, demandes de compléments restées sans réponse

Amicale Tuniso-Suisse – 1. Prise en charge des frais de transport de livres offerts par Payot – 2. Achat d'un minibus neuf ou d'occasion pour le transport d'élèves d'écoles primaires de zones reculées de Tunisie.

Association Solidarité avec les Villages du Bénin – 1. Construction de latrines dans les marchés de la commune de Bantè – 2. Achèvement de la construction d'une porcherie dans la commune d'Allada (avec la collaboration de Jatur).

Association Suisse Niger - Construction d'une bibliothèque au sein d'un complexe scolaire à Niamey

Fondation l'Hymne aux Enfants - Demande générale de soutien.

Citoyens Solidaires - Aide en faveur de personnes nécessiteuses en Tunisie.

Compagnie des sapeurs - pompiers de Collex-Bossy - Projet de soutien au Kosovo.

Assemba – Association des amis du Centre médical de Banock, Cameroun - Construction d'une maternité dans un centre de santé existant.

Association Aide en Raid - Demande de gratuité de la Salle Pittoëff pour un dîner de gala en vue de récolter des fonds pour des projets au Maroc.

Association Campagne suisse contre les mines antipersonnel - Projet complémentaire de suivi.

Association Kala Geneva International - Soutien à des orphelinats au Burundi.

Association PEU-LA - Financement de l'école de médecine traditionnelle tibétaine

ECLOF International - Recherche générale de fonds pour divers projets d'aide humanitaire en Afrique et en Inde.

GRAC-Groupe de réflexion sur l'Afrique et le Congo RDC - Appui post-conflit au rééquipement en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour l'amélioration de l'enseignement, de la recherche et de l'intervention communautaire de l'institut supérieur du développement rural (ISDR) de Bukavu.

Institut Global pour l'eau, l'environnement et la santé (GIWEH) - Projet d'appui à la santé communautaire et au développement durable à travers la construction et la gestion durable de 5 puits d'eau potable dans le Département de la Mefou et Afamba au Cameroun.

Fondation Alkarama pour les droits de l'Homme - Projet en Algérie, au Yemen, puis au Maroc.

Association MONGAADO – Villages Togo - Construction d'une citerne de récupération d'eau de pluie avec système de filtration et de traitement par rayonnement UV pour le nouveau collège d'enseignement général de Bagré.

UCZ Mwandi High School Housing - Construction d'un appartement pour professeurs d'un collège secondaire.

Associations « Ride in The World » et « Pour un sourire d'Enfant » - Projet commun de sport urbain au Cambodge, avec la création d'un Skate Parc à Phnom Penh.

Association RESO – relais pour l'émergence d'une jeunesse sociale organisée, édition de supports pédagogiques.

SEVA Association caritative en faveur des enfants d'Inde du Sud.

SOS Enfants des Rues du Vietnam - Réfection de la cours de l'école du village Na So.

Solidarité sans frontières - Recherche de matériel auprès des SIS en faveur de victimes des inondations à St Louis, Sénégal.

Padhai-Suisse – Organisation d'un concert au Victoria Hall, soirée de récolte de fonds.

Union Mondiale ORT - Programme de formation pour handicapés en Casamance.

Association Radeau de l'espoir, Sénégal - Achat d'un local pour réparer le matériel pour handicapés.

Administration centrale VGe – Archives - Collaboration décentralisée dans le cadre des activités menées au sein du Conseil International des Archives.

Mairie de Matam, Sénégal. Demande de soutien dans des domaines divers.

Organisations requérantes n'ayant pas de siège à Genève (préférence pour organisation genevoise dans l'ancienne pratique, obligation d'avoir un siège ou bureau opérationnel à Genève dès 2012) ou organisations lucratives ou initiatives personnelles, sans association.

Collège Sismondi - Financement du déplacement à Cuba de jeunes élèves membres d'un Jury de festival de films (participation à un festival à Cuba).

East Jerusalem YMCA - Minibus pour transport de handicapés.

Fondation Père Alif Osseiran - Foyer la Providence, Fanar, Liban.

Fondation Vivamos Mejor Berne - Alimentation saine à Palacaguina – Sécurité alimentaire pour toute la région – Nicaragua.

Stiftung Vivamos mejor, Berne - Divers projets en Amérique centrale.

Association Nouvelle Planète - Adduction eau potable, voyage solidaire d'élèves, Madagascar.

PHsoluces - Création d'une entreprise d'Ingénieur Conseil à Genève - Ingéniérie environnementale et soluces écologiques, Cameroun.

Projets Jardes Togo - Divers projets : construction d'un jardin d'enfants, sensibilisation et formation d'éducateur-trice-s pour la lutte contre le sida, distribution de fournitures scolaires, échange culturel, creusement de puits, latrines scolaires.

Recherche de fonds pour un voyage d'études en Nouvelle Zélande.

Rivkine Project's Engineering, Rwanda.

Faculté de droit, Université de Genève - Demande de soutien financier pour un projet universitaire à Ouagadougou.

RDC Congo - Programme ECOS 2020 du Groupe Ecosystème de Bukavu, en RDC.

Acheminement de matériel, sans lien avec un projet soutenu par la DGVS

Association Chacun pour tous (RDC) - Acheminement de matériel.

Association Suisse – Haïti Carrefour - Envoi d'un container d'équipements médicaux.

Association Unis avec le Togo - Acheminement de matériel informatique.

Dossiers refusés par la DGVS, puis par le CA

Association "Campagne suisse contre les mines antipersonnel" - Programme Genre et Action anti-mines, atelier de formation et information portant sur une approche Genre dans l'action anti-mines.

Association Fandresema - Construction d'un dispensaire communautaire à Madagascar.

Fondation Aide aux enfants – Foyers Bambi Colombie – Refonte du site internet.

Forum Civique européen. Ville de Genève, coordinatrice d'une campagne de villes européennes contre l'implantation d'une mine à Falea – Mali.

Association Les Amis du Tibet - Programme de santé et d'agriculture au Cachemire.

Fondation suisse de déminage (FSD) - Opération de déminage humanitaire en Colombie.

ERA – Expérience rurale alternative - Extension d'un programme « murets pour l'agriculture » déjà soutenu - Formation de 40 animatrices, Bamako.

Heart of India Foundation - Aide aux enfants en Inde - Soutien nutritionnel aux enfants d'écoles.

Association Jequitiba , Brésil - Sécurité et radios communautaires dans les favelas.

Institut de Hautes études internationales et du développement, IHEID - Achat de documentation sur les questions de développement.

4

Médecins du Monde Suisse - Reconstruction d'un hôpital en Haïti.

Service social International – Centre de médiation familiale internationale à Genève.

Tierra Incognita – Promotion de l'eau potable en Haïti.

Associations membres de la Fédération genevoise de coopération (dépôt du dossier à la FGC)

Association E-Changer - Projet en faveur des sans toits au Brésil.

ASTM – CDD Association Songi Ti Malgi – Contribuer au développement durable.

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Taxes 2010 par groupe professionnel (état au 6.9.2012)

N° Groupe	Libellé	Taxes 2010		%
15	Banques, sociétés financières et gérants de fortunes	SFr.	72'445'297	56.948%
150B	Sociétés de base	SFr.	14'606'380	11.482%
14	Avocats, huissiers, notaires et conseillers juridiques	SFr.	4'323'270	3.398%
79	Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie (fabrication et gros)	SFr.	3'752'815	2.950%
100	Médecins et professions assimilées	SFr.	3'233'125	2.542%
150A	Sociétés de services, bureaux de liaison	SFr.	2'597'170	2.042%
157	Téléphonie : fixe et mobile	SFr.	2'099'300	1.650%
11	Assurances	SFr.	1'617'330	1.271%
76	Habillement	SFr.	1'600'075	1.258%
46	Comptables et fiduciaires	SFr.	1'525'170	1.199%
81	Hôtels	SFr.	1'238'760	0.974%
66	Produits alimentaires	SFr.	1'128'710	0.887%
143	Renseignements, conseils commerciaux et autres services	SFr.	1'089'600	0.857%
140	Régies et agences immobilières (sur commissions de régie et honoraires)	SFr.	1'058'320	0.832%
131	Produits chimiques, médicaments, droguerie	SFr.	966'320	0.760%
78	Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie (détail)	SFr.	864'305	0.679%
97	Matériel informatique & prestations de services	SFr.	814'450	0.640%
30	Cafés, restaurants	SFr.	750'995	0.590%
117	Parfums, produits cosmétiques et d'hygiène corporelle	SFr.	733'370	0.576%
95	Magasins d'assortiments et grands magasins	SFr.	665'880	0.523%
12	Automobiles	SFr.	606'750	0.477%
63	Electricité	SFr.	495'150	0.389%
27	Bureaux de placement	SFr.	484'340	0.381%
3	Agences de voyages	SFr.	452'530	0.356%
8	Architectes et géomètres	SFr.	412'315	0.324%
136	Publicité	SFr.	376'040	0.296%
1	Location de locaux meublés, sous-location et affermage de locaux (meublés et non meublés)	SFr.	364'570	0.287%
93	Location mobilière et de matériel de transport	SFr.	358'480	0.282%
122	Pharmacies	SFr.	355'990	0.280%
159	Organisation de spectacles et manifestations	SFr.	353'380	0.278%
125	Pierres précieuses en gros	SFr.	345'520	0.272%
38	Chaussures, maroquinerie, sellerie (réparation et vente)	SFr.	341'310	0.268%
47	Commissaires-priseurs	SFr.	290'080	0.228%
43	Cliniques	SFr.	283'180	0.223%
87	Ingénieurs, agents de brevets, bureaux techniques et géologues	SFr.	235'015	0.185%
59	Droits d'auteur	SFr.	226'570	0.178%
64	Entrepreneurs	SFr.	208'805	0.164%
138	Appareils et supports audio et visuels	SFr.	179'080	0.141%
105	Nettoyage, imprégnation de sols et désinfection	SFr.	175'410	0.138%
134	Professions paramédicales	SFr.	174'080	0.137%
101	Meubles (fabrication et vente)	SFr.	172'280	0.135%
154	Kiosques, tabacs-journaux	SFr.	157'840	0.124%
62	Editions, livres, journaux (fabrication et vente)	SFr.	149'380	0.117%
61	Ecoles privées	SFr.	144'300	0.113%
108	Antiquaires, galeries de tableaux et d'objets d'art	SFr.	142'545	0.112%
144	Achats et ventes à l'étranger	SFr.	138'160	0.109%
111	Opticiens, acousticiens	SFr.	131'280	0.103%
132	Produits pétroliers	SFr.	122'480	0.096%
113	Outillage, fournitures industrielles et peintures, quincailleries	SFr.	115'490	0.091%
146	Salons de coiffure et instituts de beauté	SFr.	115'080	0.090%
40	Laboratoires d'analyses	SFr.	111'300	0.087%
148	Sociétés d'exploitation de brevets ou de licences (s/royalties encaissées)	SFr.	105'430	0.083%
89	Instituts d'éducation physique, saunas	SFr.	99'710	0.078%
16	Bars, dancings et discothèques	SFr.	92'490	0.073%
28	Bureaux de change	SFr.	79'980	0.063%
7	Appareils et fournitures médicales	SFr.	77'460	0.061%
163	Transports internationaux	SFr.	77'400	0.061%
164	Travaux du bois (menuiserie, charpenterie, ébénisterie)	SFr.	73'000	0.057%
31	Transports locaux	SFr.	72'920	0.057%
135	Psychologues et professions assimilées	SFr.	64'150	0.050%
155	Tapissiers, décorateurs d'intérieur, pose de papiers peints, de moquette et de revêtements de sols	SFr.	62'190	0.049%
37	Chauffage et climatisation	SFr.	60'320	0.047%
68	Ferblanterie et installations sanitaires	SFr.	60'250	0.047%

N° Groupe	Libellé	Taxes 2010		%
112	Optique (fabriques et commerce de gros)	SFr.	59'360	0.047%
91	Jouets, articles de bazars	SFr.	56'395	0.044%
69	Films (producteurs et distributeurs)	SFr.	53'830	0.042%
147	Serrureries et constructions métalliques	SFr.	52'030	0.041%
65	Entreprises de garde et de police	SFr.	43'600	0.034%
85	Imprimerie, arts graphiques et divers	SFr.	42'050	0.033%
104	Musique (instruments, partitions, accordage et studio d'enregistrement)	SFr.	39'435	0.031%
42	Cinémas	SFr.	37'460	0.029%
98	Matériaux de construction (fabriques et vente en gros)	SFr.	34'890	0.027%
86	Industries métallurgiques	SFr.	31'150	0.024%
99	Techniciens-dentistes, prothèses dentaires	SFr.	31'090	0.024%
94	Machines de bureaux (vente et entretien)	SFr.	30'540	0.024%
55	Denrées coloniales, produits exotiques et matieres premières (commerce de gros)	SFr.	29'310	0.023%
44	Combustibles solides et liquides, essence (détail)	SFr.	25'400	0.020%
169	Vitrerie, miroiterie et encadrements	SFr.	25'040	0.020%
52	Cycles et motos	SFr.	22'590	0.018%
114	Papeteries	SFr.	22'380	0.018%
123	Photographie	SFr.	21'760	0.017%
151	Sport (articles de sport)	SFr.	21'700	0.017%
20	Blanchisseries, teintureries et salons-lavoirs	SFr.	20'520	0.016%
162	Transports aériens	SFr.	19'360	0.015%
160	Timbres-poste et monnaies	SFr.	18'020	0.014%
102	Meubles et objets d'occasion, entreprises de récupération	SFr.	15'910	0.013%
96	Marbriers, tailleurs de pierres	SFr.	15'490	0.012%
139	Ramoneurs	SFr.	14'940	0.012%
53	Dactylographie, multicopies, traductions et bureaux d'adresses	SFr.	14'755	0.012%
49	Coutelleries, articles de ménage	SFr.	14'370	0.011%
70	Fleuristes (fleurs naturelles et artificielles)	SFr.	14'300	0.011%
158	Tapis	SFr.	11'500	0.009%
145	Sables et graviers (en gros)	SFr.	10'120	0.008%
17	Bateaux, matériel lacustre et chantiers navals	SFr.	9'730	0.008%
34	Carrosseries	SFr.	9'700	0.008%
80	Horticulteurs, jardiniers-paysagistes, pépiniéristes	SFr.	9'580	0.008%
71	Fourrures	SFr.	8'440	0.007%
165	Treillageurs, stores et clôtures	SFr.	7'560	0.006%
119	Peintres en lettres et étalagistes	SFr.	7'140	0.006%
128	Pompes funèbres	SFr.	6'690	0.005%
124	Photographie d'art et industrielle, reporters-photographes	SFr.	6'180	0.005%
90	Jeux automatiques, salons de jeux	SFr.	5'800	0.005%
22	Broderie, mercerie, tissus	SFr.	5'200	0.004%
115	Papiers et cartonnage (fabriques et commerce de gros)	SFr.	5'100	0.004%
32	Caoutchouc, matière plastique (fabrication et commerce de gros)	SFr.	4'980	0.004%
50	Couvreurs	SFr.	4'860	0.004%
5	Agences de presse	SFr.	4'760	0.004%
51	Cuirs et peaux (fabrication d'articles et vente en gros)	SFr.	3'960	0.003%
110	Vente d'animaux et produits y relatifs	SFr.	2'830	0.002%
9	Armuriers, articles de chasse et de pêche	SFr.	1'430	0.001%
126	Pierres artificielles et industrielles	SFr.	1'380	0.001%
10	Artistes, journalistes, écrivains	SFr.	1'180	0.001%
120	Pensions et campings	SFr.	1'030	0.001%
153	Tabac (grossistes et manufactures)	SFr.	520	0.000%
39	Chenils, pensions pour animaux, zoos	SFr.	-	0.000%
103	Minoteries	SFr.	-	0.000%
	Total des taxes 2010	**SFr.**	**127'212'017**	**100.000%**
	Taxes 2010 hors groupes 11, 14, 15, 43, 79, 100, 132 et 150	**SFr.**	**24'230'970**	**19.048%**

Estimation de la part des communes genevoises
à la compensation financière versée
aux communes frontalières françaises
(répartition en fonction de la dernière compensation)

	Communes	Part des communes à la compensation 2011	Part des communes à la compensation 2013
1	Aire-la-Ville	5'595.60	6'116
2	Anières	44'040.75	48'136
3	Avully	11'410.77	12'472
4	Avusy	12'005.77	13'122
5	Bardonnex	46'348.01	50'658
6	Bellevue	384'066.92	419'779
7	Bernex	318'455.41	348'066
8	Carouge	4'021'043.76	4'394'934
9	Cartigny	25'737.04	28'130
10	Céligny	4'894.02	5'349
11	Chancy	6'670.10	7'290
12	Chêne-Bougeries	485'003.27	530'100
13	Chêne-Bourg	524'298.04	573'049
14	Choulex	14'170.92	15'489
15	Collex-Bossy	14'554.90	15'908
16	Collonge-Bellerive	806'828.39	881'850
17	Cologny	248'669.93	271'792
18	Confignon	66'468.55	72'649
19	Corsier	26'781.95	29'272
20	Dardagny	207'696.02	227'008
21	Genève	29'166'366.47	31'878'353
22	Genthod	119'701.10	130'831
23	Grand-Saconnex	1'925'941.65	2'105'022
24	Gy	7'770.11	8'493
25	Hermance	19'486.07	21'298
26	Jussy	34'143.03	37'318
27	Laconnex	9'356.52	10'227
28	Lancy	3'505'989.76	3'831'988
29	Meinier	104'114.73	113'796
30	Meyrin	5'398'436.37	5'900'401
31	Onex	256'176.92	279'997
32	Perly-Certoux	428'273.27	468'096
33	Plan-les-Ouates	3'836'516.67	4'193'249
34	Pregny-Chambésy	134'476.37	146'980
35	Presinge	27'911.12	30'506
36	Puplinge	81'361.49	88'927
37	Russin	4'870.73	5'324
38	Satigny	1'702'216.61	1'860'494
39	Soral	16'089.42	17'585
40	Thônex	1'482'964.23	1'620'855
41	Troinex	35'151.66	38'420
42	Vandœuvres	69'061.87	75'483
43	Vernier	2'811'142.38	3'072'532
44	Versoix	264'479.77	289'072
45	Veyrier	240'587.95	262'959
	TOTAUX	58'957'326.39	64'439'375

Avenant

à la convention du 4 mars 1936 entre le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la subvention de l'Etat pour les artères municipales de la Ville et la contribution de la Ville aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal

entre

La République et canton de Genève
représentée par M. Mark MULLER, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

d'une part

et

La Ville de Genève
représentée par M. Rémy PAGANI, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement,

A. PREAMBULE

Vu le statut juridique particulier du réseau routier entièrement communal situé sur le territoire de la Ville de Genève et afin d'obtenir en faveur du canton de Genève une répartition plus équitable du produit des droits fédéraux d'entrée sur les carburants, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont conclu le 4 mars 1936 une convention, aux termes de laquelle l'Etat verserait, par compensation, chaque année à la Ville une subvention pour ses artères municipales à caractère cantonal.

Le principe en est inscrit à l'article 20 de la loi sur les routes.

Aux termes de la même convention, il est stipulé que cette subvention est subordonnée au versement, par compensation, par la Ville à l'Etat d'une contribution d'égal montant, à titre de participation aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal, étant relevé que la Ville de Genève était la seule des grandes villes de Suisse qui n'assumait pas la dépense résultant des services de police urbaine.

Rapport Ville - Etat

sur la question des

Frais d'entretien des routes

Janvier 2007

Table des matières

Historique....3
Chronologie....3
Négociation avec l'Etat....4
Evaluation de la Ville de Genève....5
1 - Etablissement du réseau communal à vocation cantonale....5
1.1 - Méthodologie....5
1.1.1 - Démarche technique....5
1.1.2 - Critères d'identification des voies du réseau routier concernées....5
1.2 - Description du réseau routier concerné selon la Ville de Genève....5
1.2.1 - La hiérarchie du réseau routier....5
1.2.2 - Le plan de charge....6
1.3 - Caractéristiques du réseau routier défini....7
2 - Calcul du coût effectif de l'entretien de ce réseau....8
2.1 - Méthodologie....8
2.2 - Détail des coûts globaux....8
Conclusions....9
Références....10
Annexes....10

Historique

Par une convention signée le 4 mars 1936, l'Etat de Genève s'engageait à verser à la Ville de Genève un montant destiné à assurer l'entretien des artères principales situées sur le territoire communal. En contrepartie, la Ville de Genève s'engageait à un paiement compensatoire d'un montant équivalent au titre de « contribution aux dépenses effectuées par l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal ». Le but de cette convention était d'établir une situation formelle permettant d'obtenir des subventions fédérales. Depuis cette lointaine époque, la situation a considérablement évolué.

Le service de voirie, autrefois sous compétence cantonale, a notamment été intégré à la Ville de Genève et le Parlement cantonal a voté en 1977 le principe d'une subvention cantonale versée à la Ville pour l'entretien de son réseau routier. La raison de ce vote tenait au fait que toutes les routes sises sur le territoire de la Ville de Genève ne sont que des routes communales selon la carte annexée à la loi sur les routes votée en 1967. Fort logiquement, les routes communales à vocation cantonale devaient être traitées de manière équivalente aux routes cantonales définies selon cette annexe.

S'agissant de la participation de la Ville aux dépenses dites de police, autrefois contrepartie conventionnelle, elle ne trouve aucun ancrage légal et ne connaît pas d'équivalence dans les autres communes du Canton. De plus, la police municipale s'est considérablement développée depuis.

Chronologie

La chronologie de l'évolution de cette convention peut se résumer comme suit :

1936	Signature de la convention « frais de routes – frais de police ».
1964 et 1965	Deux avenants ont modifié les montants des subventions réciproques, et ce, toujours d'un montant équivalent.
1977	Le montant des frais de police est « réduit de la part proportionnelle revenant à la Ville de Genève des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes ». Cette différence, d'un montant compris entre 500'000 et 1'000'000 de francs, est versée à la Ville de Genève dès cette année et jusqu'à ce jour.
24 juin 1993	le Conseil administratif dénonce ladite convention avec effet au 31 décembre 1993. Cette dénonciation est confirmée en 1994. La subvention municipale en faveur du canton sous le couvert des «frais de police» est alors retirée des projets de budget.
5 décembre 1996	Monsieur Claude Haegi, Conseiller d'Etat, informe le Conseil administratif qu'une renonciation à payer les frais de police « entraîne ipso facto la suppression de la subvention pour l'entretien des routes ». Dans ce cas de figure, la part proportionnelle des droits sur les carburants ne serait alors plus versée. Devant ce choix, le Conseil administratif décide de réintégrer la subvention « frais de police » dans son budget.
12 juillet 2001	le Conseil administratif mandate le Pr. Claude Rouiller pour rédiger un avis de droit sur la question. Ce dernier est sans ambiguïté, la convention de 1936 est valablement dénoncée, les frais de police n'ont aucune raison d'être, alors que la subvention pour l'entretien des routes reste valable, notamment sous l'angle de l'article 20 LRoutes.

Négociation avec l'Etat

Fort de cet avis autorisé, le Conseil administratif décide d'adapter le projet de budget 2002 en conséquence en ne prévoyant pas de participation aux frais de police. Dans un courrier daté du 8 août 2001, l'Etat confirme sa position de 1996. Le 29 août 2001, le Conseil administratif réitère ses arguments et suggère d'organiser une rencontre pour aborder cette question. Ces démarches n'aboutissent pas.

Le Conseil administratif décide le 17 décembre 2003 d'entrer en négociation avec l'Etat de Genève pour déterminer le montant de la subvention cantonale prévue à l'art. 20 LRoutes. Un groupe de travail composé de représentants de l'Etat et de la Ville est alors constitué.

Ce groupe de travail s'est attelé à la délimitation de deux points d'achoppement :

1) le périmètre des routes concernées par la loi, soit la définition des routes communales à vocation cantonale ;
2) l'estimation des frais d'entretien de ce périmètre supportés par la Ville.

Après plusieurs séances de travail, les divergences de point de vue étaient si importantes, aussi bien sur le réseau concerné que sur les méthodes d'évaluation des coûts d'entretien de ce réseau, qu'un rapport commun n'a pu être établi. Les représentants de l'Etat considèrent que le réseau concerné par la subvention cantonale n'est que le prolongement des routes cantonales existantes, soit les grands axes traversant la Ville de Genève. Ils estiment également que la base de calcul des coûts effectifs doit être les coûts constatés par l'Etat sur le réseau des routes cantonales dont ils ont la charge. La position des représentants de la Ville de Genève était de se baser sur les coûts effectifs supportés par la Ville de Genève. Les caractéristiques du réseau cantonal, composé principalement de routes en rase campagne sont en effet fort éloignées des artères sises en Ville de Genève.

A ce jour, bien que l'Etat persiste dans la contestation des prétentions de la Ville, il est a relever que le décompte effectué par les services cantonaux pour établir, sur la base de la convention dénoncée, le montant des subsides fédéraux liés aux carburants revenant à la Ville en 2005 est effectué avec les coûts annoncés par la Ville pour l'entretien des routes communales à vocation cantonale. Il s'agit d'une somme entre 15 et 20 millions de francs que l'Etat compense, à tort, par une participation de la Ville aux frais de police, ne laissant qu'un solde positif oscillant entre un demi million et un million de francs par an.

Dans ce contexte, les représentants de la Ville de Genève dans ce groupe ont décidé de présenter au Conseil administratif la méthode d'évaluation qu'ils ont exposé aux représentants de l'Etat.

En parallèle, au niveau budgétaire, le montant auquel la Ville de Genève prétend en application de la loi sur les routes n'est plus budgété. En effet, une telle budgétisation de revenus, s'ils ne sont pas encaissés, déséquilibrerait le résultat de fonctionnement.

Par contre, la comptabilisation tient compte de ce revenu. En l'absence de perception, ce revenu est provisionné. Cette mécanique fait gonfler à la fois les charges et les revenus d'environ 20 millions de francs chaque année, sans effets sur le résultat de fonctionnement.

Evaluation de la Ville de Genève

L'article 20 de la Loi sur les routes (LRoutes - L 1 10) du 28 avril 1967 prévoit une participation de l'Etat aux frais des travaux d'entretien des voies publiques de la Ville de Genève.

> Art. 20 Répartition des dépenses d'entretien - L 1 10
>
> *« L'Etat verse une subvention annuelle à la Ville de Genève pour l'entretien de ses voies publiques. »*

1 - Etablissement du réseau communal à vocation cantonale

1.1 - Méthodologie

1.1.1 - Démarche technique

Les longueurs des différents axes constituant le réseau routier ont été déterminées soit à partir du graphe routier (SITG), soit par digitalisation sur la base d'un fond de plan raster.

Les surfaces des voies concernées ont été obtenues à partir de la superficie des parcelles du domaine public de la Ville de Genève, ainsi que par digitalisation sur la base d'orthophotos. Cette méthode a notamment permis d'obtenir une approximation de la surface comprise entre les façades bordant les rues concernées.

1.1.2 - Critères d'identification des voies du réseau routier concernées

Les critères ayant conduit au choix des voies communales à vocation cantonale sont issus de documents de planification du réseau routier ainsi que d'observations des caractéristiques fonctionnelles du réseau routier.

1.2 - Description du réseau routier concerné selon la Ville de Genève

1.2.1 - La hiérarchie du réseau routier

L'article 3A (Définition) de la section 2A (Hiérarchie du réseau routier) de la LRoutes pose les principes d'une classification des voies du réseau routier en trois catégories (cf. annexe 1).

> Art. 3A Définition de la LRoutes - L 1 10
>
> *[1] Le réseau routier primaire a pour fonction d'assurer des échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure.*
> *[2] Le réseau routier secondaire a pour fonction d'assurer les échanges, notamment entre les différents quartiers.*
> *[3] Le réseau routier de quartier a pour fonction de desservir les habitants et les activités.*

La hiérarchisation du réseau routier définie par cette loi indique sans ambiguïté que les voies appartenant au réseau routier primaire peuvent correspondre à des routes communales à vocation cantonale. Elle stipule notamment que l'importance de ces voies est telle qu'elle dépasse l'échelle communale, pour concerner l'ensemble de l'agglomération et même les territoires au-delà. Ces voies du réseau primaire sont notamment destinées à accueillir le trafic de transit entre les différents secteurs de l'agglomération.

Dans le cas de la Ville de Genève, ces voies du réseau routier primaire totalisent 35,8 kilomètres (cf. annexe 2).

Il est important de relever que la carte de la hiérarchie du réseau représente une intention, un objectif à atteindre. Il subsiste en effet encore un décalage important entre ce document de planification et le fonctionnement réel du réseau routier, car nombreuses sont les voies du réseau routier secondaire à accueillir un trafic de transit entre différents secteurs de l'agglomération.

1.2.2 - Le plan de charge

La cartographie du trafic journalier ouvrable moyen (TJOM) témoigne de l'importance des flux de véhicules en 2003 et présente de nombreux décalages avec les objectifs affichés par la carte de la hiérarchisation du réseau routier (cf. annexe 3). Ce document montre en effet que les voies supportant un trafic soutenu en provenance de l'extérieur de la commune sont plus nombreuses que ce que ne le voudrait le principe de la hiérarchisation du réseau, puisque plusieurs voies du réseau secondaire sont concernées.

L'exemple de la rue des Deux-Ponts est à ce titre particulièrement éloquent. En effet, d'après la carte de la hiérarchie du réseau, cette voie appartenant au réseau secondaire ne devrait pas accueillir de trafic de transit à l'échelle de l'agglomération. Cependant, située au débouché de la Voie-Centrale et donc de la bretelle de contournement autoroutier de Plan-les-Ouates, elle doit supporter un intense trafic de transit de 45'000 mouvements par jour (cf. annexe 4), puisque les véhicules en provenance de la bretelle de contournement autoroutier, c'est-à-dire d'autres secteurs de l'agglomération ou même de territoires plus lointains, n'ont pratiquement pas d'autre choix que d'emprunter cette rue des Deux-Ponts. La carte du plan de charge met clairement en évidence la continuité du flux de la circulation en direction du pont Sous-Terre et de la rue des Charmilles.

Cette situation se retrouve fréquemment dans d'autres artères de la commune de Genève identifiées comme des voies du réseau secondaire (rue de la Servette, rue de Lausanne, etc.). Elle conduit donc la Ville de Genève à inclure dans la liste des voies communales à vocation cantonale ces axes routiers jouant sans ambiguïté un rôle capital dans le fonctionnement de la circulation non seulement à l'échelle communale, mais également à l'échelle de l'agglomération et au-delà. Ces voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires totalisent une longueur de 17 kilomètres.

1.3 - Caractéristiques du réseau routier défini

La carte de synthèse des voies communales à vocation cantonale retenues par la Ville de Genève est présentée dans l'annexe 5.

Le tableau statistique suivant présente les caractéristiques des voies concernées, selon qu'elles appartiennent au réseau primaire ou qu'elles en jouent le rôle d'un point de vue fonctionnel sans être identifiées comme telles par la carte de la hiérarchie du réseau routier.

	Longueur (km)	**Surface (m^2)**
Réseau primaire	35,8	825'900
Voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires	17,0	388'200
Total des voies concernées	**52,8**	**1'214'100**
Total du réseau	197,3	3'045'300
% du réseau total	**26,8 %**	**39,8 %**

Le réseau routier communal à vocation cantonal considéré par la Ville de Genève totalise une longueur de 52,8 kilomètres et couvre une surface approximativement égale à 1'214'100 mètres carrés. Cela représente 27 % du réseau en distance et 40 % en surface.

2 - Calcul du coût effectif de l'entretien de ce réseau

2.1 – Méthodologie

Afin de déterminer le coût d'entretien du kilomètre et du mètre carré de voirie, nous avons tout d'abord calculé, sur la base des comptes 2005, les coûts effectifs de l'entretien du réseau routier. Ce total a servi de base pour l'estimation des coûts réels d'entretien du réseau routier défini sous le chiffre 1.

2.2 - Détail des coûts globaux

Assurer la propreté et la viabilité du réseau des routes	
Entretien routes et collecteurs	7'265'000.-
Demande de crédit pour entretien routes	6'300'000.-
Assurer la propreté	21'360'000.-
Intervenir sur le réseau pour assurer la circulation et la sécurité du trafic en cas de verglas et neige	
Coût lié à la sécurité en cas de verglas, neige CGI	310'000.-
Coût lié à la sécurité en cas de verglas, neige VVP	475'000.-
Assurer la sécurité par un marquage adéquat de la route	1'205'000.-
Entretien de l'éclairage public le long du réseau routier	3'000'000.-
Assurer la remise en état rapide des installations sur le réseau routier (Accidents)	370'000.-
Observer le bon état du réseau des routes	265'000.-
Prestations effectuées (service ateliers et garage) GCI	3'345'000.-
Charges (loyer et coûts informatique) – forfait GCI	1'250'000.-
Total des charges d'entretien du réseau global	**45'145'000.-**

Frais d'entretien effectifs du réseau « cantonal » calculé au prorata des m^2	
Total des charges d'entretien du réseau global (3'045'300 m^2)	**45'145'000.-**
Réseau primaire (825'900 m^2)	12'245'000.-
Réseau secondaire assumant la fonction d'axes primaires (388'200 m2)	5'755'000.-
Total des charges d'entretien du réseau global (1'214'100 m^2)	**18'000'000.-**
Renouvellement de la chaussée (1'214'100 m2 à 100.-/m2 sur 25 ans)	4'855'000.-
Total des charges d'entretien du réseau global (1'214'100 m^2)	**22'855'000.-**

Frais d'entretien effectifs du réseau « cantonal » calculé au prorata des km	
Total des charges d'entretien du réseau global (197,3 km)	**45'145'000.-**
Réseau primaire (35,8 km)	8'190'000.-
Réseau secondaire assumant la fonction d'axes primaires (17,0 km)	3'900'000.-
Total des charges d'entretien du réseau global (52,8 km)	**12'090'000.-**
Renouvellement de la chaussée (1'214'100 m2 à 100.-/m2 sur 25 ans)	4'855'000.-
Total des charges d'entretien du réseau global (52,8 km)	**16'945'000.-**

Conclusions

En se basant sur les frais effectifs engagés par la Ville de Genève pour l'entretien de ses artères à vocation cantonale, nous estimons, sur la base des comptes 2005, que ce coût varie entre 16,9 millions de francs (pro rata à la longueur du réseau) et 22,9 millions de francs (pro rata à la surface du réseau). Ces chiffres correspondent aux montants communiqués annuellement par l'Etat au titre de la convention dénoncée en 1993.

Compte tenu de l'importance de ce montant ainsi que des discussions en cours entre l'Etat et les communes, ce dossier devrait faire l'objet de négociations entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat.

Références

- Loi sur les routes (LRoutes - L 1 10) du 28 avril 1967
- Règlement portant sur l'organisation du réseau routier - L 1 10.04

Annexes

- Annexe 1 : Carte de la hiérarchie du réseau routier
- Annexe 2 : Réseau primaire selon la hiérarchie du réseau routier
- Annexe 3 : Plan de charge (TJOM 2003)
- Annexe 4 : Détail des charges de trafic (TJOM 2003) des voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires
- Annexe 5 : Voies communales à vocation cantonale

11

Annexe 1 : Carte de la hiérarchie du réseau routier

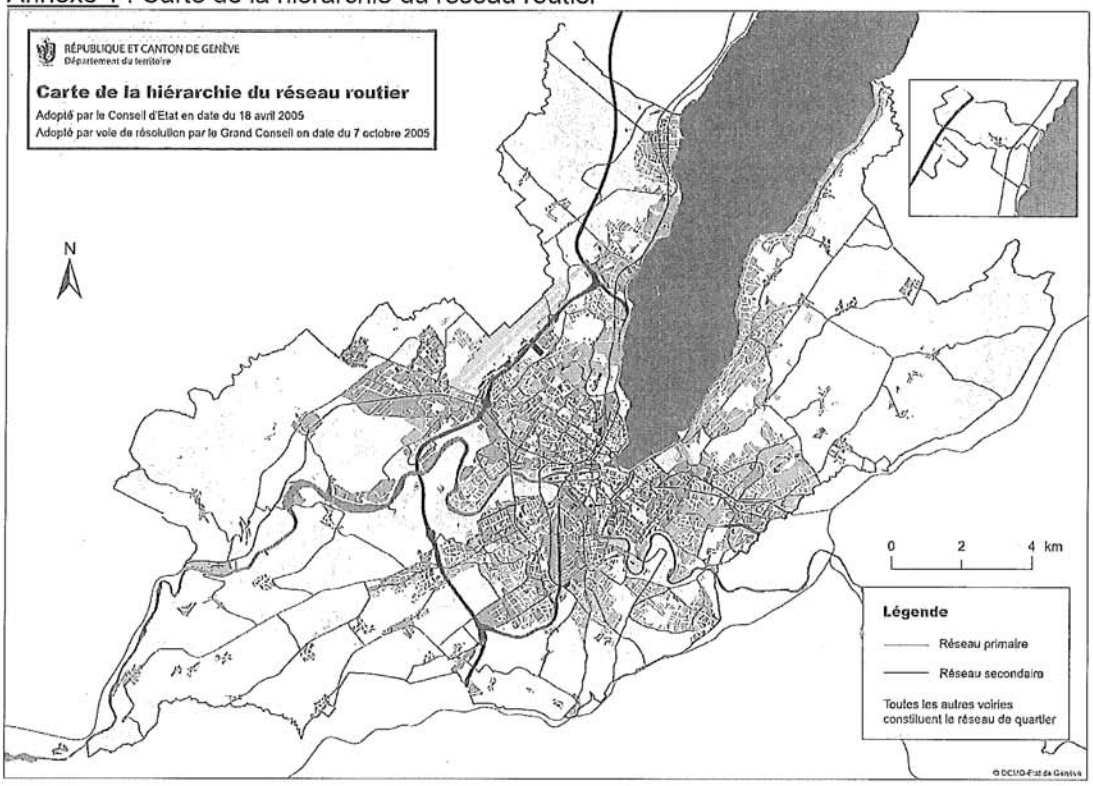

Annexe 2 : Réseau primaire selon la hiérarchie du réseau routier

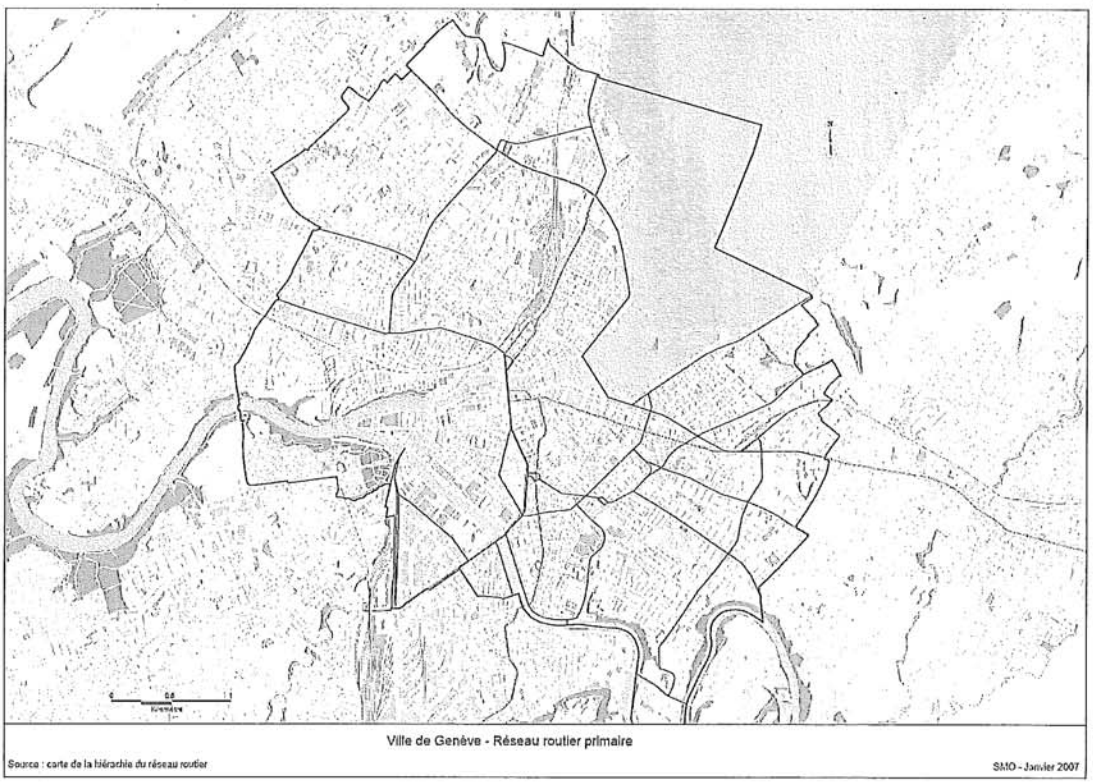

Annexe 3 : Plan de charge (TJOM 2003)

Ville de Genève - Plan de charge (TJOM 2003)

Source : SITG

SMO - Janvier 2007

Annexe 4 : Détail des charges de trafic (TJOM 2003) des voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires

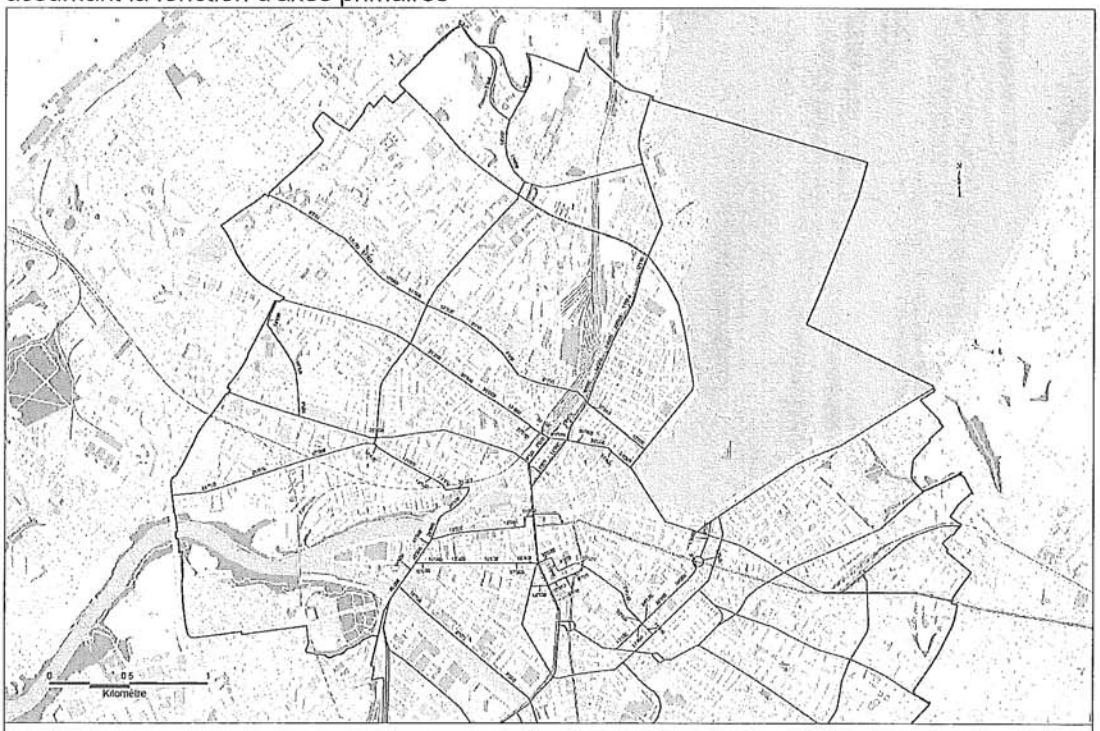

Ville de Genève - Réseau routier primaire et charges de trafic (TJOM) des voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires

Source : d'après plan de charge Office cantonal de la mobilité 2003

Réseau routier primaire

Voies du réseau routier secondaire assumant la fonction d'axes primaires

SMO - Janvier 2007

13

Annexe 5 : Voies communales à vocation cantonale

Ville de Genève - Voies du réseau routier primaire

Acacias, pont des
Acacias, route des
Amandolier, avenue de l'
Bout-du-Monde, route du
Capo-d'Istria, quai
Chancy, route de
Charles-Page, quai
Châtelaine, avenue de
Chêne, route de
Cheval-Blanc, quai du
Coulouvrenière, pont de la
Edouard-Claparède, place
Emile-Guyenot, place
Ferdinand-Hodler, rue
Ferney, route de
Florissant, route de
Fontenette, pont de la
France, avenue de
François-Dussaud, rue
François-Versonnex, rue
Frank-Thomas, chemin
Frontenex, route de
Gare-des-Eaux-Vives, avenue de la
General-Guisan, quai
Georges-Favon, boulevard
Giuseppe-Motta, avenue
Gustave-Ador, quai
Helvétique, boulevard
Henri-Dunant, avenue
Hoffmann, rue
Isaac-Mercier, place
James-Fazy, boulevard
Jargonnant, place de
Jargonnant, rue de
Jeunes, routes des
Lausanne, rue de
Lombard, rue
Louis-Aubert, avenue
Lyon, rue de
Mail, avenue du
Malagnou, route de
Meyrin, route de
Mont-Blanc, pont du
Mont-Blanc, quai du
Nations, place des
Paix, avenue de la
Philosophe, boulevard des
Pictet-De-Rochemont, avenue
Plainpalais, rond-point de
Pont-d'Arve, boulevard du
Rieu, chemin
Roseraie, avenue de la
Saint-Georges, pont de
Savoie, rue de
Scie, rue de la
Terreaux-du-Temple, rue des
Tour, boulevard de la
Tranchées, boulevard des
Val-d'Arve, pont du
Vessy, pont de
Vessy, route de
Villeureuse, rue de
Vingt-Trois-Cantons, place des
Voie Centrale
Voltaire, rue
Wendt, avenue
Wilson, quai

Annexe 5 (suite) : Voies communales à vocation cantonale

Ville de Genève - Voies du réseau routier secondaire assumant des fonctions d'axe primaire

Aïre, avenue d'
Alpes, passage des
Alpes, rue des
Appia, avenue
Arquebuse, rue de l'
Athénée, rue de l'
Bartholoni, rue
Bovy-Lysberg, rue
Calame, rue
Chantepoulet, rue de
Charmilles, place des
Charmilles, rue des
Cirque, place du
Cornavin, place de
Croix-Rouge, rue de la
Délices, pont des
Deux-Ponts, rue des
Edmond-Vaucher, avenue
Emile Jaques-Dalcroze, boulevard
Ernest-Ansermet, quai
Fort-Barreau, rue du
Franchises, route des
Général-Dufour, rue du
Grand-Pré, rue du
Harry-Marc, rue
James-Fazy, boulevard
Jonction, rond-point de la
Lausanne, rue de
Mont-Blanc, rue du
Morillons, route des
Neuve, place
Paix, avenue de la
Pestalozzi, rue
Pierre-Fatio, rue
Pregny, route de
Poste, quai de la
Rhône, quai du
Rive, rond-point de
Saint-Georges, boulevard de
Saint-Jean, rue de
Servette, rue de la
Sous-Terre, pont de
Sous-Terre, rue de
Stand, rue du
Terreaux-du-Temple, rue des
Trembley, avenue
Vingt-Deux-Cantons, place des

La Confédération a accepté ces principes par courrier du 25 février 1936 et le Grand Conseil a ratifié la convention par arrêté législatif du 14 mars 1936.

Le montant de ces prestations réciproques fut fixé à Frs. 850'000.- par année, correspondant aux frais d'entretien des artères municipales principales en fonction des critères établis par la Confédération.

Cette contribution fut précisée par un avenant de 1965, qui se basait sur une proportion de 32%, admise d'un commun accord, entre la surface des artères dites "principales" de la Ville et celle de l'ensemble de son réseau routier.

Ainsi, depuis 1936, le canton déclare à la Confédération l'entretien des routes cantonales, y compris les artères municipales principales. Sa part des droits fédéraux d'entrée sur les carburants en est ainsi augmentée et la part proportionnelle revenant à la Ville de Genève lui est régulièrement reversée.

Au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau.

Les parties ont établi une carte du réseau routier communal d'importance cantonale, eu égard à la fonctionnalité du réseau et à la délimitation du réseau primaire et du réseau secondaire.

Ce plan est annexé au présent avenant et relève que la proportion admise en 1965 est toujours pertinente, à savoir 32% de la surface des artères communales.

Cette proportion sert de base pour pondérer les comptes de la Ville de Genève relatifs aux coûts d'entretien de ses artères municipales.

Ainsi, en 2009, le canton a déclaré à la Confédération un coût d'entretien de la Ville de Genève à hauteur d'environ 15 millions de francs, investissements inclus.

Il apparait équitable aujourd'hui de fixer la contribution effective de la part de l'Etat, visant à permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien, à huit millions de francs et de maintenir la compensation du solde pour la participation de la Ville de Genève aux frais de police à l'intérieur de son territoire.

Cette augmentation de la participation du canton se fera de manière échelonnée sur quatre ans, soit dès 2012, jusqu'en 2015.

L'objet de la présente convention est ainsi de fixer les principes acceptés par toutes les parties et de modifier la convention du 4 mars 1936 en conséquence.

B. AVENANT

Chapitre I : modifications

L'article 1er et l'article 2 de ladite convention sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article premier : principes

1.1. La Ville de Genève transmet chaque année à l'Etat de Genève les comptes globaux liés à l'entretien de sa voirie, inclus assurances et investissements.

1.2. Les parties conviennent de pondérer ces comptes avec les taux retenus pour l'année 2009 par le service financier du DCTI, selon annexe au présent avenant.

1.3. Se basant sur le plan routier annexé, les parties conviennent que les frais effectifs de la Ville de Genève à l'entretien de ses artères municipales à caractère cantonal représentent 32% des comptes pondérés en application de l'article 1.2.

1.4. Les contributions fixées ci-dessous sont conditionnelles et subordonnées à leur réalisation réciproque.

Article deuxième : contribution à l'entretien des routes

2.1 Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, dans le cadre de l'approbation du budget, l'Etat verse chaque année à la Ville de Genève une participation effective de huit millions de francs suisses pour l'entretien du réseau routier de la Ville de Genève.

Le versement de cette participation se fera de manière échelonnée sur quatre ans, soit deux millions en 2012, quatre millions en 2013, six millions en 2014 et huit millions dès 2015.

2.2 Cette contribution forfaitaire est soumise au renchérissement selon l'indice n° 7001/15 (travaux routiers - travaux annexes), publié par la société suisse des entrepreneurs (SSE) section de Genève.

2.3 L'Etat verse, par compensation, une contribution correspondant aux frais effectifs fixés à l'article 1.3.

2.4 Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, dans le cadre du budget, l'Etat rétrocède à la Ville la part proportionnelle des frais effectifs fixés à l'article 1.3, lui revenant des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes.

2.5 Le Conseil administratif de la Ville de Genève s'engage à supprimer dans les comptes de la Ville de Genève, la créance à l'égard de l'Etat à titre d'arriéré de contribution d'entretien.

Article troisième : participation aux frais de police

3.1. Les parties conviennent de renouveler la participation de la Ville de Genève aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.

3.2. Sous réserve de l'accord de son Conseil municipal, dans le cadre de l'approbation du budget, la Ville de Genève verse, par compensation, chaque année à l'Etat une somme de même montant que l'article 2.3, à titre de contribution aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.

Chapitre II : effets et entrée en vigueur

Le présent avenant annule et remplace tous autres avenants et toutes modifications unilatérales antérieurs.

Il entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2012.

Fait à Genève en deux exemplaires, le 26 SEP. 2011

Pour la République et canton de Genève :

Mark MULLER
Conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Pour la Ville de Genève :

Rémy PAGANI
Conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement

PLB.cz/2.9.11

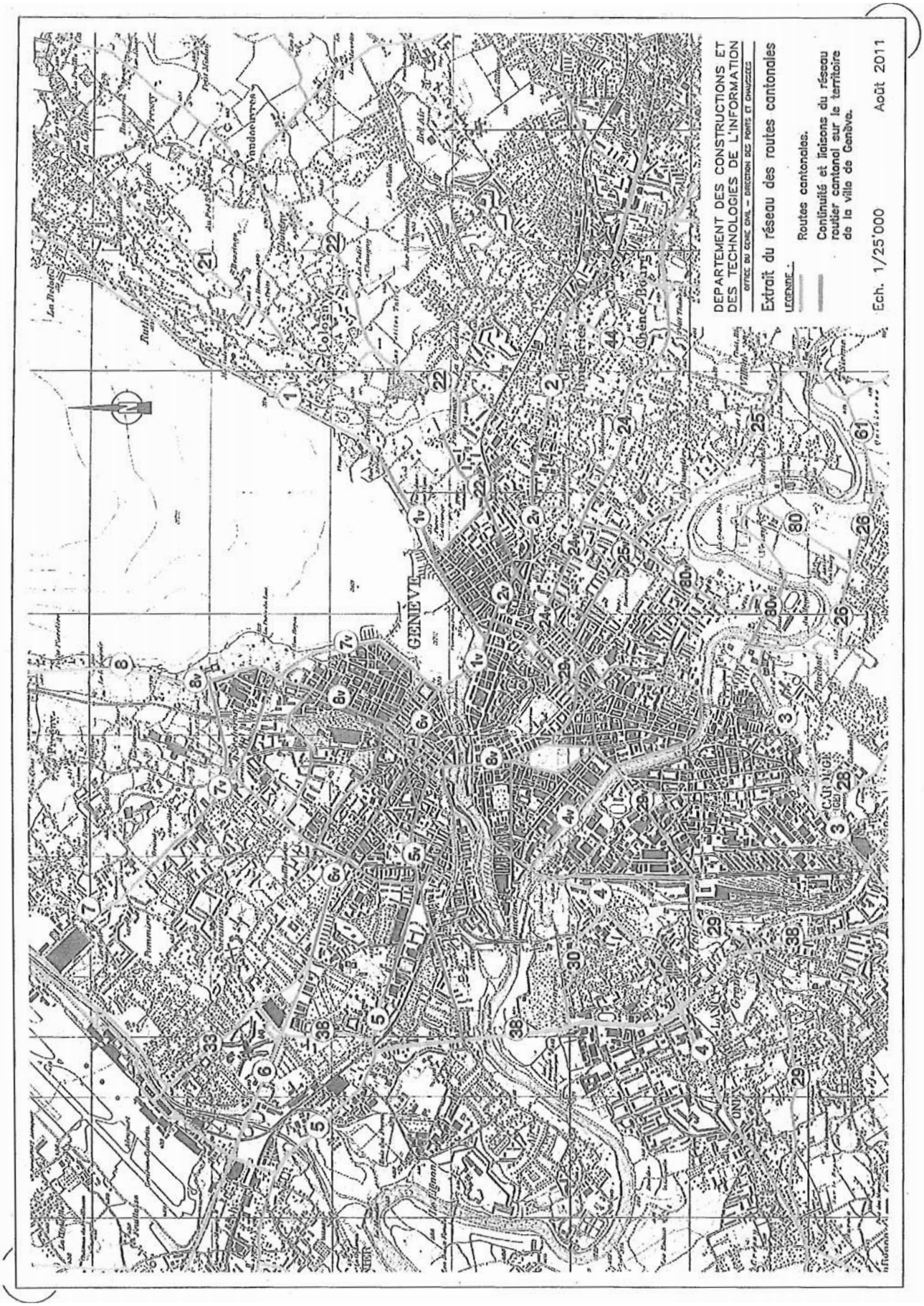
DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DU GENIE CIVIL – DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSEES
Extrait du réseau des routes cantonales
LEGENDE :
Routes cantonales.
Continuité et liaisons du réseau routier cantonal sur le territoire de la ville de Genève.
Ech. 1/25'000
Août 2011
GENÈVE
Cologny
Chêne-Bourg
Onex
Cointrin

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER administratif

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL ET ENVOI COURRIER INTERNE

Alberto Velasco
Président de la Commission des finances du Conseil municipal

Genève, le 27 septembre 2012

Objet **Postes de responsable du contrôle de gestion interne et de responsable RH départemental**

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite informer les membres de la Commission des finances, suite aux décisions du Conseil administratif (CA), de la création de deux postes *ex nihilo* au Département de la culture et du sport durant l'exercice budgétaire 2012. Il s'agit des postes de responsable du contrôle interne et de responsable RH départemental. Sur le plan budgétaire en termes de dépenses effectives, ces créations sont absorbées sur l'ensemble des ressources départementales disponibles pour le personnel. La création de ces deux postes *ex nihilo* a été rendue nécessaire par l'absence de postes vacants réellement disponibles dans le département que je dirige.

Responsable RH départemental

A la suite du repositionnement de la Direction des ressources humaines (DRH) de la Ville de Genève, proposé par la Magistrate Sandrine Salerno, et validé par le Conseil administratif du 23 novembre 2011, il a été décidé que tous les départements devaient avoir recruté un responsable RH départemental avant la fin du 1er trimestre 2012, engagement respecté par le Département de la culture et du sport.

Cette décision faisait alors suite aux recommandations émises par la Cour des comptes, dans son audit de gestion du 4 mars 2010 relatif au processus de recrutement en Ville de Genève, de définir précisément les rôles et les responsabilités de la Direction des ressources humaines en Ville de Genève et des Directions de département représentées par leurs gestionnaires RH. La création de ce poste dans chaque département répond donc clairement au besoin de moderniser les ressources humaines en Ville de Genève.

La politique des ressources humaines de la Ville de Genève vise à assurer le fonctionnement optimal de l'administration municipale, à garantir une gestion économique, adéquate et respectueuse du personnel, ainsi qu'à traduire la responsabilité sociale de la collectivité. A contrario, ce sont les directions des départements qui sont compétentes dans tous les choix et les décisions managériales que ce soit dans le cadre de l'organisation d'un service, le recrutement des collaboratrices et collaborateurs, dans les choix budgétaires, dans la conduite de changements structurels et organisationnels.

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15
PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ
WWW.VILLE-GENEVE.CH – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Par ailleurs, les responsables RH départementaux doivent permettre de garantir que les dossiers transmis à la DRH soient complets. Ce poste est donc indispensable au bon fonctionnement de tout département, mais d'autant plus dans celui de la culture et des sports, qui regroupe aujourd'hui près de 1'400 collaboratrices et collaborateurs.

La demande de ce poste a été approuvée par le Conseil administratif en février 2012, afin de mettre tous les départements sur un pied d'égalité.

Responsable du contrôle de gestion interne

Lors de sa séance du 1er décembre 2010, le Conseil administratif a pris acte de la mise en place d'un Système de contrôle interne (SCI) en Ville de Genève. Le 6 avril 2011, le Conseil administratif a décidé que tous les Départements municipaux devaient avoir nommé un-e responsable du contrôle interne et de gestion d'ici fin avril 2011.

Le Département de la culture et du sport disposait, jusqu'à ce jour, d'un référent unique aussi bien responsable financier qu'en charge du contrôle interne et du contrôle de gestion. À l'instar de la nouvelle organisation fonctionnelle mise en place par la Direction financière en mai 2012 et face aux enjeux financiers auxquels mon Département est confronté, il apparaît aujourd'hui indispensable de différencier et de clarifier les rôles et les responsabilités liés d'une part aux processus financiers (budget, comptes et contrôle de gestion) et d'autre part au contrôle interne. Cette différenciation des rôles s'impose tant par la charge de travail et la structure particulière du Département de la culture et du sport que pour des questions de bonne gestion. En effet, il est impossible pour une seule personne de mener à bien les trois tâches simultanément (responsable financier, contrôle de gestion et contrôle interne), ceci d'autant plus que l'analyse des risques dans les grandes institutions culturelles et la mise en place des systèmes de contrôle interne respectifs nécessitent un grand investissement en temps. De plus, la séparation des rôles et responsabilités évoquée ci-dessus permettra d'éviter une confusion, voir un éventuel conflit d'intérêt entre la fonction de contrôle et la gestion opérationnelle.

La demande de ce poste a été approuvée par le Conseil administratif le 20 juin 2012, afin de bénéficier de conditions de travail similaires aux autres départements, dont plusieurs ont pu bénéficier de transferts de postes du Contrôle financier ou du Contrôle de gestion,

Me tenant à votre disposition si les membres de la commission des finances devaient avoir des questions relatives à ces postes nouvellement créés, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueux messages.

Sami Kanaan

GRAND THÉÂTRE GENÈVE

Madame Carine Bachmann
Directrice
Département de la culture et du sport
Route de Malagnou 19
1208 Genève

Genève, le 7 novembre 2012

Concerne : Budget de la saison 2012 - 2013 du Grand Théâtre

Madame la Directrice, Chère Madame,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour et vous confirme par la présente que :

- les salaires versés par la Fondation du Grand Théâtre à son personnel sont indexés au taux déterminé par la Ville de Genève ;
- lors de l'élaboration du budget, les salaires sont indexés au taux de 1 % ;
- en fin d'année, le Grand Théâtre restitue à la Ville de Genève la partie excédentaire de l'indexation.

Dans le budget 2012 - 2013 du Grand Théâtre, l'indexation 2013 est de F 46'545,-.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Chère Madame, mes salutations les meilleures.

Silvia Bono
Secrétaire générale

Copie : M. Sami Kanaan

Boulevard du Théâtre 11 | Case postale 5126 | CH 1211 Genève 11
ADMINISTRATION | T +41 22 418 30 00 | F +41 22 418 30 01 | TECHNIQUE | T +41 22 418 31 00 | F +41 22 418 31 01
www.geneveopera.ch

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER administratif

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL ET ENVOI COURRIER INTERNE

Alberto Velasco
Président de la Commission des finances du Conseil municipal

Genève, le 7 novembre 2012

Objet **Budget 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève – indexation du personnel**

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part, en annexe, du courrier qui nous a été envoyé à ce jour par Madame Silvia Bono, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève, concernant le montant de l'indexation du personnel de la Fondation pour 2013 dans le budget de saison 2012-2013.

Le montant de l'indexation 2013 s'élève à CHF 46'545.-

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et me tenant à votre disposition si les membres de la commission des finances devaient avoir des questions concernant ce point, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Sami Kanaan

Annexe mentionnée

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker (DIR DCS), Tobias Richter, Silvia Bono, Lorella Bertani (GTG)

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Département de l'environnement urbain et de la sécurité / DEUS

Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de l'audition du 16 octobre 2012

Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

1. **Evolution de l'effectif du corps de Police municipale consécutivement aux postes votés par le Conseil municipal (postes uniformés)**

	Effectif 2010 (31.12.2010)	Postes votés 2011 (PB 2011)	Effectif 2011 (31.12.2011)	Postes votés 2012 (PB 2012 + postes votés en juin 2012)	Postes transférés par Département de la culture et du sport 2012	2012 (01.11.2012)
Terrain	71		76			87
Aspirants	10		9			26
Vacants	2		9			1*
Sous-total	*83*		*94*			*114*
Transmissions	8		8			8
Etat-Major	5		5			5
Formation	3		5			5
Total effectif APM	99	13	112	5 + 10	5	132

**Décès août 2012*

Remarques concernant le tableau ci-dessus :

- En sus des 99 postes au 31 décembre 2010, l'Unité Police Municipale (UPM) du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) comprenait également 1 poste administratif non uniformé (guichet poste de quartier) et 1 poste non uniformé affecté à la section des transmissions.
- En sus des 112 postes au 31 décembre 2011, l'UPM du SEEP comprenait également 3 postes administratifs non uniformés (guichets postes de quartier) et 2 postes non uniformés affectés à la section des transmissions.
- Avec les nouveaux aspirants et nouvelles aspirantes qui commencent l'école de formation au 1er novembre 2012, le corps de Police municipale compte 132 postes à 100 %, ce qui correspond à une augmentation de 33 postes depuis le 31 décembre 2010 (13 postes votés pour le budget 2011 + 5 postes votés pour le budget 2012 + 10 postes votés en juin 2012 + 5 postes transférés du Département de la culture et du sport).

En sus de ces 132 postes, l'UPM du SEEP comprend également 5 postes administratifs (guichets des postes de quartier) et 2 postes non uniformés affectés à la section des transmissions.

- Au terme de l'école de formation 2012/2013, laquelle se termine le 30 avril 2013, un effectif de 114 APM (113 personnes + 1 poste aujourd'hui vacant) sera sur le terrain. Ces personnes couvriront une plage horaire de 06h00 à 24h00, 7j/7. Trois groupes de **38 personnes** assurent le tournus. Avec le chevauchement des horaires, l'effectif sur le terrain est doublé sur la tranche 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

2. <u>Transfert de postes interne au DEUS</u>

Le tableau et les informations qui précèdent montrent que tous les postes votés et transférés pour renforcer l'effectif des APM ont bien été utilisés à cette fin.

Toutefois, le mécanisme de budgétisation des postes permet à l'administration de capitaliser du disponible budgétaire (DB) résultant de la transformation de postes, de la réaffectation de postes ou du changement de taux budgétaire de postes. Ainsi, par exemple, lorsque les titulaires de fonctions gradées au sein de la police municipale partent à la retraite, leur poste est ramené au niveau APM et le différentiel est versé dans le compte des DB. Il en va de même, si des titulaires réduisent leur taux d'activité ou encore si l'analyse des besoins, au moment du départ d'un titulaire, montre que la substance budgétaire du poste peut être utilement réaffectée. Le disponible ainsi généré est utilisé pour couvrir des promotions, augmenter des taux d'activité, allouer des ressources à des projets ou encore favoriser des mesures d'organisation interne à un service ou au département.

C'est ainsi que la volonté politique d'assurer un meilleur contrôle des incivilités liées aux déchets s'est traduite par la décision de créer une Unité de Gestion des Incivilités (UGI) au Service Voirie-Ville Propre (VVP). L'UGI est notamment en charge des tâches mentionnées ci-dessous :

- Contrôle des heures de sorties des ordures ménagères et des conteneurs à ordures,
- Contrôle du tri des déchets (ouverture de sacs),
- Recherche de la provenance des débarras sauvages,
- Surveillance et information sur les sites de récupération,
- Contrôle des déchets des entreprises (respect du Règlement communal sur la gestion des déchets).

Le disponible budgétaire correspondant à 6 postes de contrôleurs du domaine public a par conséquent été transféré du SEEP à VVP, dans le courant de l'année 2011.

Comme déjà évoqué sous point 1, ce transfert n'a aucunement prétérité la création des postes d'APM votés par le Conseil municipal.

A ce jour, des personnes ont été engagées sur ces postes et assument des tâches de contrôle de la gestion des déchets. Ces personnes, qui ont été formées pour remplir leur mission, travaillent en complémentarité avec la Police municipale, avec laquelle elles collaborent quotidiennement.

Leur tenue civile leur permet d'agir efficacement pour lutter contre les incivilités. Elles travaillent en équipe de 2 ou 3 et assurent une présence sur le terrain 7 jours sur 7 avec un horaire qui s'étend de 6 heures à 2 heures du matin.

Sur la période septembre 2011 à août 2012, les contrôleurs et contrôleuses du domaine public de l'UGI produisent le bilan suivant :

- 1.039 avertissements distribués,
- 486 dénonciations à la Police municipale, dont 417 concernent des entreprises et 69 des particuliers.

3. **Coût de la formation d'un APM**

L'école de formation APM 2012 a débuté le 2 avril et s'est terminée le 26 septembre 2012.

Durant ces 6 mis, la formation s'est déroulée au Centre de formation du SEEP et au Centre de formation de la Police.

	Durée de la formation	Coût par aspirant
Centre de formation de la Police	125 heures	CHF 1.800,--
Centre de formation du SEEP	790 heures	CHF 17.800,--
Totaux	915 heures	CHF 19.600,--

4. **Détail de la ligne « Honoraires divers » (318390/4007)**

En 2011, CHF 9'000,-- ont été utilisés pour financer une étude relative à la planification de l'horaire des APM. Plusieurs variantes ont été élaborées par un spécialiste en vue de s'assurer que l'horaire réponde aux besoins des missions tout en préservant le potentiel de récupération des temps de repos.

En 2012, le service a fait appel à des intervenants externes dans le cadre du processus de sélection des candidats et candidates à la fonction d'APM.

Dès lors, en regard des engagements financiers des exercices 2011 et 2012, le budget 2013 a été ajusté pour maintenir la capacité du service à faire appel à des intervenants externes amenant des compétences non disponibles en interne.

Service d'incendie et de secours (SIS)

1. **Coût de la formation d'un sapeur-pompier professionnel**

La formation professionnelle des sapeurs-pompiers est sanctionnée par un brevet fédéral délivré par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Elle comprend une formation initiale d'une durée de 6 mois, dispensée au sein de l'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels (ELSSP), pour l'essentiel au Centre de compétence pour la formation (CECOFOR) du SIS, un stage en entreprise dans les corps professionnels d'une durée de 12 mois et un examen d'obtention du brevet fédéral.

Le coût de la formation initiale comprend différentes natures de charges : RH, amortissements, véhicules, consommables, intervenants externes, frais administratifs.

Pour une école de 15 élèves, le coût par élève se monte à CHF 80.500,--.

A titre de comparaison, un poly-mécanicien génère, durant les deux premières années d'apprentissage, un coût de formation de CHF 86.000,-- par année. Cette analogie se fonde sur une allocation quantitativement et qualitativement comparable de ressources de formation qualifiées.

24.10.2012/SI/AP/VM/RB

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission des Finances
M. Alberto VELASCO
Président

Genève, le 7 novembre 2012

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

FV /vm

Affaire traitée par
Frédéric Vallat
✆ 022.418.49.22
Frederic.vallat@ville-ge.ch

En réponse aux demandes formulées par la Commission des Finances hier soir, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les éléments d'explication.

1. AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE DE LA DIRECTION DU DEPARTEMENT

La Commission des Finances du Conseil municipal s'est interrogée sur les raisons qui expliquent l'augmentation importante des frais de personnel (compte 30) figurant dans le budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, sous la rubrique « Administration générale ».

Je vous prie de trouver, ci-dessous, les éléments d'explication.

Le tableau suivant est extrait du projet de budget 2013, page 126 :

Cpte	Intitulé	PB 2013	B2012	C2011	Ecart 2013/2011	Note
30	Charges de personnel	2'965.3	2'678.3	2'121.0	+844.3	
300	Autorités et commissions	-	10.0		-	
301	Traitement du personnel	2'334.7	2'120.1	1'729.6	+605.1	<1>
303	Assurances sociales	186.3	170.9	133.8	+52.5	<2>
304	Caisses de pension et de prévoyance	303.6	243.3	224.6	+79.0	<2>
305	Assurances maladie et accidents	51.1	46.2	27.4	+23.7	<2>
306	Prestations en nature	3.4	1.7	1.7	+1.8	
309	Autres charges de personnel	86.2	86.2	3.9	+82.3	<3>

La Direction de département n'ayant pas accès au détail des comptes de salaires, elle n'est pas en mesure de donner rapidement des explications au franc près.

<1> La rubrique **301 « Traitement du personnel »** augmente de CHF 605 060 francs pour les raisons suivantes :

Des transferts de postes, sans incidence donc sur le budget global (+160 000 francs)

- Un poste de responsable du contrôle interne a été transféré à la direction du département au premier mai 2012 ; le collaborateur était auparavant employé par le Contrôle financier (impact : environ 160 000 francs) ; le budget du CFI devrait avoir diminué d'autant

De nouveaux postes créés en 2012 (+680 000 francs)

- Un poste d'Adjoint de direction, inscrit au budget 2012 (en charge de l'unité de gestion de projets) pour un montant de (130 000 francs environ) ;
- Un deuxième poste de Collaborateur personnel de la Magistrate, avec un statut d'auxiliaire, (Statut du personnel article 28 al. C) représente une augmentation de charges de l'ordre de 150 000 francs ;
- Un poste de Responsable des ressources humaines départemental a été créé par décision du CA au printemps 2012 (impact : environ 140 000 francs) ;
- Un budget d'auxiliaires pour conduire des projets de la Magistrate (impact : environ 260 000 francs). Il est prévu d'utiliser ainsi ce budget en 2013 :
    - Continuation du contrat de la Cheffe de projet en charge de la politique d'urgence logement (échéance du projet : fin 2013) ;
    - Continuation du contrat d'un Collaborateur scientifique auprès de l'UVA, pour travailler sur l'établissement de conventions avec les associations subventionnées (échéance du projet : fin 2013) ;

Un changement de présentation des comptes (- 260 000 francs)

- Les salaires des collaboratrices de l'Unité de vie associative sont désormais classés sous la rubrique « 58 Aide sociale » et non plus « 0 Administration générale) (impact : - 260'000 francs)

Le solde s'explique par l'application des mécanismes salariaux entre 2011 et 2013 (environ 25 000 francs)

<2> Les rubriques **303 « Assurances sociales»**, **304 « Caisses de pension et de prévoyance »** et **305 «Assurances maladie et accidents »** suivent l'augmentation de la masse salariale.

<3> La rubrique **309 « Autres charges de personnel »** comprend notamment un budget de formation pour un montant de CHF 80 000 environ, lié aux engagements de Aalborg (objectif 9); le projet ayant pris du retard, le montant a été reporté en 2013. Il correspond à une série d'activités précises de formation des collaboratrices et collaborateurs en contact avec le public.

2. INDEXATION DES SALAIRES DE LA PETITE ENFANCE

La Commission des Finances du Conseil Municipal a évoqué la question de l'indexation de salaires, notamment dans le cadre de la Petite Enfance ; pour mémoire, l'augmentation de la masse salariale liée à l'application des mécanismes salariaux et à l'indexation des salaires est prise en charge par le budget du Service de la Petite Enfance.

Le Département de la Cohésion sociale et de la Solidarité avait anticipé le fait de ne pas appliquer l'indexation salariale au secteur de la Petite Enfance, ce qui permettrait d'économiser environ CHF 400 000.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que la Ville risque d'encourir des charges supplémentaires liées à la reprise possible de l'EVE Crescendo, exploitée par le passé avec la société Merck Serono. L'avenir de cet EVE reste incertain, mais la Ville négocie le maintien de cette institution de la Petite Enfance dans les locaux qu'elle occupe actuellement. Si l'EVE Crescendo devait poursuivre son activité, la Ville ferait face à un surcoût pour compenser la perte du financement alloué par Merck Serono.

Ainsi, la Magistrate a proposé au CA du 17 octobre 2012 de ne réduire l'enveloppe des IPE que de CHF 200 000 et non de CHF 400 000. Cette réduction des moyens financiers dédiés à la Petite Enfance fait partie des arbitrages du Conseil administratif, intégrés au PB 2013 qui vous a été soumis et que vous avez discuté le 6 novembre 2012.

Au surplus, nous joignons en annexe l'échelle des traitements applicable au personnel de la Petite Enfance, en réponse à votre demande.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ma haute considération.

Frédéric VALLAT
Directeur

Copie : Mme Esther Alder, Conseillère administrative
Annexe : mentionnée